1907

BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI

N.° d'inventario 1 9 1 8 2 1 5 3
Sala Grande
Scansia 32 30 Palchetto 1
N.° d'ord. 45

~~32.5.23.~~
1 Jeb 30 1. 25

Pelet XXXII 25

INSTRUCTIONS
ET
OBSERVATIONS
SUR
LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

ANNÉE 1792.

« Qu'il nous ſoit permis de déclarer que nous n'écrivons que pour ceux qui ſavent quelque choſe & pour ceux qui ne ſavent rien ; les premiers doivent être nos juges, & nous les adoptons comme compétens : les ſeconds ſont faits pour être inſtruits : à l'égard de ceux qui ſavent tout, ou qui croyent tout ſavoir, notre ouvrage n'eſt pas fait pour eux. Il n'eſt donc pas difficile de conclure que nous ne pouvons attendre & deſirer que les conſeils des premiers, les progrès des ſeconds, & le ſilence des autres ».

Bourgelat, Élémens d'hippiatrique, tom. II. Diſcours préliminaire, page lvj.

583118
SBN

INSTRUCTIONS
ET
OBSERVATIONS
SUR
LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES;

Avec les moyens de les guérir, de les préſerver, de les conſerver en ſanté, de les multiplier, de les élever avec avantage, & de n'être point trompé dans leur achat.

On y a joint l'analyſe des ouvrages vétérinaires, anciens & modernes, pour tenir lieu de tout ce qui eſt écrit ſur cette ſcience.

Ouvrage néceſſaire aux Cultivateurs, aux Propriétaires de Beſtiaux, & aux Artiſtes Vétérinaires; rédigé & publié

Par les CC. Chabert, Flandrin et Huzard.

Année 1792.

Seconde Édition, corrigée & augmentée.

Biblioteca Nazionale
FONDO PALATINO
Napoli

A PARIS,
De l'Imprimerie & dans la Librairie Vétérinaire de la Citoyenne HUZARD, rue de l'Éperon, N°. 11, quartier St.-André-des-Arts.

An VII.

AVERTISSEMENT.

MALGRÉ l'accueil que l'on a fait aux volumes que nous avons déjà publiés, malgré les encouragemens que le comité de ſalubrité de l'aſſemblée nationale conſtituante a bien voulu nous donner (1), nous ſentons combien nous avons encore d'efforts à faire pour perfectionner entiérement notre travail ; mais nous ne nous laiſſerons pas abattre par les difficultés, & nous redoublerons de courage pour juſtifier cet accueil, qui prouve que l'ouvrage dont nous nous occupons peut être de quelque utilité.

Auſſi-tôt après la publication de notre *proſpectus* (en Juillet 1790), nous reçumes des mémoires & des obſervations de toutes les parties de la France. Le nombre s'accrut conſidérablement lorſque l'ouvrage parut ; & outre notre propre fonds, nous poſſédons aujourd'hui une

(1) « Le comité de ſalubrité a reçu avec reconnoiſſance » les *Inſtructions & obſervations ſur les maladies des animaux* » *domeſtiques, année* 1791, *rédigées par MM.* CHABERT, » FLANDRIN & HUZARD, qui lui ont été préſentées en leur » nom par M. *Huzard*. Le comité a applaudi à des travaux » qui contribuent au progrès de l'art vétérinaire, & qui » donnent à leurs auteurs des droits à l'eſtime publique » Paris, le 11 février 1791. J. G. GALLOT, ſecrétaire ».

grande quantité de matériaux, dans leſquels nous ne pouvons diſſimuler cependant qu'il n'y ait un choix à faire; mais comme nous l'avons déjà dit, nous eſpérons n'imprimer rien qui ne ſoit utile & avantageux au progrès de la ſcience vétérinaire; & ſi par haſard on rencontre quelquefois dans notre ouvrage des pieces foibles, c'eſt qu'elles préſenteront des vues neuves, des obſervations importantes, ou des faits dignes d'être conſervés.

Ce ne ſont pas, au ſurplus, nos compatriotes ſeulement qui ont accueilli notre travail, les étrangers l'ont trouvé intéreſſant; ils ſe ſont empreſſés auſſi de nous enrichir de leurs obſervations; ils nous ont engagé à continuer, & à former ainſi de notre ouvrage les *Annales de l'art vétérinaire*, ou un véritable répertoire général pour le propriétaire & pour l'artiſte.

Les Allemands, chez leſquels l'art vétérinaire a fait de grands progrès depuis quelques années, & qui poſſedent un nombre aſſez conſidérable de bons écrits originaux ſur les différentes parties de la médecine des animaux, s'empreſſent néanmoins encore de tranſporter dans leur langue tous ceux qui, chez leurs voiſins, peuvent en accélérer les progrès. Le C. *Gruvel*, déjà avantageuſement connu dans la littérature médicale par des travaux de ce genre, a traduit notre ouvrage en allemand;

& les premiers volumes de cette traduction ſont imprimés (1).

Pluſieurs profeſſeurs dans les écoles vétérinaires du nord nous ont promis la deſcription de leurs écoles (2); & quelques-uns nous ont déjà envoyé la notice d'un aſſez grand nombre d'ouvrages allemands. Nous continuerons dans ce volume l'hiſtoire des écoles vétérinaires de France.

On commence auſſi à s'occuper particuliérement de l'art vétérinaire en Angleterre. Il ne peut manquer de faire des progrès rapides dans un pays ſi jaloux de ſes chevaux & de ſes beſtiaux, qui en éleve & qui en exporte une auſſi grande quantité. Les Anglois poſſedent déjà quelques bons ouvrages en ce genre, & ils ont formé auſſi une école vétérinaire que nous ferons connoître.

C'eſt en Italie, ſur-tout, que la médecine des animaux a été & eſt cultivée avec fruit; nous

(1) *Ueber die Viehkrankheiten und deren heilung. Nebſt mehrern in die Thierarzneykunde überhaupt einſchlagenden beobachtungen von einer geſellſchaft praktiſcher thierærzte. Ein buch für œkonomen. Leipſig*, 1792, *bey Friedrich Gotthold Jacobœer*, *in*-8°.

Il y en a une autre traduction imprimée à Berlin, mais que nous n'avons pas encore vue.

(2) Voyez la deſcription de celle de Copenhague, dans la premiere partie du volume pour l'année 1794 (An II).

avons reçu de ce pays une très-grande quantité d'ouvrages ſur toutes les branches de la *zooiatrique*, & nous en ferons un bon emploi.

Les artiſtes-vétérinaires qui ſont en Eſpagne, nous ont auſſi fait connoître les richeſſes de leur nation en ce genre; elles ſont conſidérables & prouvent que ce peuple n'eſt pas auſſi connu qu'il mérite de l'être; nous nous empreſſerons d'enrichir notre collection des obſervations intéreſſantes qu'ils nous ont communiquées, dès que la traduction en ſera achevée.

Un ſavant étranger (1), diſtingué par ſes connoiſſances en littérature, qui entend parfaitement les langues orientales, & qui a déjà publié pluſieurs ouvrages eſtimés, nous a promis de s'occuper dans un voyage qu'il fait à Maroc & aux environs, de tout ce qui concerne l'éducation des chevaux barbes; éducation, comme celle des chevaux arabes, dont on parle beaucoup, & qu'on connoît encore fort peu parmi nous.

Nous ne devons pas taire auſſi, que nous avons reçu des critiques, des reproches, des avis & des plans, que les auteurs regardent comme meilleurs que le nôtre. Des écuyers nous ont fait la loi de parler davantage du cheval, comme étant le plus

(1) M. le comte Léopold de Berchtold.

beau & le plus utile des animaux domeſtiques, ils nous ont écrit que ce qui concernoit les autres beſtiaux, pouvoit être traité dans des ouvrages particuliers que chacun achetteroit à ſon gré; des cultivateurs nous ont reproché d'avoir trop peu ſacrifié dans notre volume aux détails ſur les bêtes à cornes & à laine, qui ſont la baſe de la richeſſe des nations, comme celle de la fortune des agriculteurs; quelques-uns nous ont demandé de faire connoître un plus grand nombre d'ouvrages, d'autres enfin ont bien voulu nous critiquer ſévérement; nous les remercions tous, nous profiterons des avis pour faire mieux, & nous abandonnerons bien volontiers notre plan, dès qu'on nous en aura donné un qui puiſſe mieux remplir notre but.

Parmi les reproches qu'on nous a fait, il en eſt un auquel nous étions loin de nous attendre; on nous a demandé pourquoi nous n'avions pas publié les nouvelles découvertes faites par les écoles vétérinaires depuis leur établiſſement; nous répondrons à ceux qui nous font ce reproche: liſez tous les ouvrages ſortis du ſein de ces écoles depuis leur création; liſez tous ceux compoſés par les éleves qu'elles ont produit, & qui ſont répandus dans les différens états de l'Europe; liſez enfin les volumes que nous avons déjà publiés de ce recueil, qui n'eſt lui-même que le fruit de la réu-

nion des connoiſſances acquiſes par les éleves dans les écoles ; & ſi vous nous demandez encore de vous faire connoître les découvertes faites dans l'art vétérinaire, nous vous renverrons à l'épigraphe de ce volume.

Nous répéterons ici ce que nous avons déjà dit dans le volume de 1791 ; que tous ceux qui auront des mémoires à nous communiquer, ne ſoient pas arrêtés par la crainte de les mal écrire ; nous nous chargerons bien volontiers de la rédaction de leurs manuſcrits ; nous engageons ſeulement nos coopérateurs à écrire à mi-marge, à ne rien négliger de ce qui peut être relatif à l'objet qu'ils traiteront, & à vouloir bien jeter un coup d'œil ſur l'introduction de la troiſieme partie de ce même volume de 1791, ils y trouveront très en détail, la maniere de rédiger les obſervations de médecine vétérinaire, & de décrire les maladies enzootiques & épizootiques, qui peuvent affecter les beſtiaux de toute eſpece.

Il ne nous eſt pas poſſible d'inſérer à la fois, dans le même volume, comme on nous le demande, toutes les pieces qu'on nous adreſſe ; mais les auteurs peuvent être aſſurés que leurs ouvrages ſont conſervés avec ſoin, & qu'ils paroîtront ſucceſſivement dans les volumes ſuivans.

Il nous eſt également impoſſible de faire con-

noître dans une année, tout ce qu'il eſt intéreſſant de ſavoir ſur les maladies, l'éducation & l'entretien des différentes eſpeces de beſtiaux; un grand nombre de nos ſouſcripteurs demandent des renſeignemens ſur les objets qui les occupent principalement; les uns nous ont engagé à donner des détails ſur la maniere d'élever & ſoigner les chiens, les lapins, les cochons, la volaille, &c., les autres nous ont demandé de traiter de quelques maladies qui regnent plus particuliérement ſur les animaux dans les lieux qu'ils habitent; nous ſatisferons à toutes ces demandes, mais ſucceſſivement; nous engageons nos correſpondans à continuer d'énoncer ainſi leurs vœux; & comme nous avons des matériaux ſur toutes les branches de l'art vétérinaire, nous nous y conformerons en inſérant d'abord les objets qui auront été demandés par le plus grand nombre. C'eſt ainſi qu'on trouvera dans ce volume la deſcription & le traitement des indigeſtions & des météoriſations dans les bêtes à cornes & à laine, maladies fréquentes, & qui emportent annuellement une grande quantité de beſtiaux; tout ce qui concerne l'opération de la ſaignée dans les animaux; la maniere de procéder devant les arbitres à l'amiable, &c.

Nous ſera-t-il permis encore de faire obſerver que nous n'avions promis qu'un volume de

400 pages, & que tous en contiennent davantage ; que dans les proſpectus que nous avons publiés, nous n'avions point parlé des opérations chirurgicales qu'on pratique ſur les animaux, & que non-ſeulement nous avons donné quelques détails ſur pluſieurs, mais encore que nous continuerons dans le volume de cette année & dans les ſuivans, à faire connoître cette branche importante de la ſcience vétérinaire, dont perſonne ne s'eſt occupé juſqu'à préſent (1).

Nous continuerons de recevoir avec reconnoiſſance les mémoires, obſervations, notices, extraits & ouvrages nouveaux que l'on voudra bien nous faire paſſer franc de port.

Le volume, toujours de 400 pages au moins, avec des gravures quand il en eſt néceſſaire, coute 4 francs broché, & 5 francs par la poſte. Chaque volume ſe vend ſéparément.

On trouve le proſpectus & le plan général de notre ouvrage en tête du volume de 1791.

---

(1) Nous nous propoſons de publier ſéparément un *Cours pratique des opérations*. Depuis long-temps nous nous ſommes occupés de cet ouvrage indiſpenſable ; toutes les planches ſont déjà gravées. Le *Proſpectus* paroîtra bientôt.

INSTRUCTIONS
ET OBSERVATIONS
SUR LES MALADIES
DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

PREMIÈRE PARTIE.

I°. État de l'Art Vétérinaire en Europe.

Continuation de l'hiſtoire de Écoles vétérinaires de France (1).

Dans la partie de l'hiſtoire que nous préſentons aujourd'hui, nous parcourrons l'époque qui ſuivit immédiatement la mort de l'inſtituteur des écoles. Cette époque renferme des choſes remarquables, & dont la connoiſſance ſera utile.

Bourgelat étoit fort ſujet à la goutte : il en avoit eu des attaques très-vives dès ſa tendre jeu-

(1) Voyez le commencement de cette hiſtoire dans la premiere partie du volume de 1791.

neſſe ; ces attaques devinrent plus fréquentes pendant les dernieres années de ſa vie ; & à la fin du mois de Décembre 1778 , il éprouva les effets de cette maladie, de la maniere la plus fâcheuſe, à la tête & à l'eſtomac : ces effets, qui furent accompagnés de délire , diſparurent vers le ſeptieme jour ; mais le calme ſurvenu dans cette circonſtance, ſans aucun travail critique, ne fût qu'un indice de la gangrene, & *Bourgelat* ſuccomba le 3 Janvier 1779, quelques heures après avoir recouvré toute ſa préſence d'eſprit & ſe trouvant bien. Il étoit alors à ſa ſoixante-ſeptieme année.

Les premieres marques du regret de celui de ſes éleves, qu'à raiſon de ſes talens , cet homme ſupérieur avoit aſſocié depuis long-temps à ſes travaux, fut de propoſer à ſes condiſciples, de conſacrer leur reconnoiſſance & leur douleur, en formant le vœu de voir élever ſon buſte dans le lieu même que ſon génie avoit créé pour l'utilité publique, & de le faire exécuter à leurs frais après en avoir obtenu l'agrément. « Ceux , ajouta-t-il, qui nous ſuccéderont & qui viendront chercher l'inſtruction dans cette école, excités à ſe livrer à l'art qu'il a retiré des ténébres, par l'enſeignement qui s'y donne d'après les baſes qu'il a établies, & par la lecture de ſes ouvrages, ſeront pénétrés d'admiration & de reconnoiſſance à la vue de ſa

reſſemblance ; & ce monument de notre hommage & de notre amour, échauffant leur zele, produira en eux le deſir de ſuivre les traces de celui auquel il ſera conſacré, comme nous y avons été portés nous-mêmes par ſes paroles & par ſes exemples. Ils perpétueront, en les partageant, les ſentimens que nous eſſayons d'exprimer aujourd'hui ».

Cette propoſition fut accueillie unanimement, & pluſieurs éleves furent choiſis pour porter au miniſtre chargé des écoles, la délibération où étoit énoncé le vœu de tous.

Ce miniſtre, aux vues ſages & éclairées duquel la nation doit l'inſtitution dont il s'agit, qui, ſous ce point de vue, peut en être conſidéré comme le fondateur, non-ſeulement approuva la demande ; mais perſuadé que les nations doivent honorer la mémoire des hommes qui en ſont les bienfaiteurs, & *Bourgelat* ayant droit à ce titre par la révolution heureuſe qu'il avoit opéré dans la ſcience vétérinaire, il jugea que le monument, dont les éleves de l'école d'Alfort demandoient l'érection, devoit être élevé aux frais de la choſe publique ; & c'eſt d'après ces conſidérations, ce que le conſeil du roi ordonna.

Les éleves de l'école de Lyon obtinrent auſſi, par les mêmes démarches, qu'on placeroit dans cette école une copie du buſte deſtiné pour celle d'Alfort.

Ces deux monumens, dus au ciseau du C. *Boizot*, sculpteur, alors membre de l'académie royale de peinture & de sculpture, sont placés dans les cabinets d'anatomie de chaque école (1).

La place de directeur-général des écoles vétérinaires, vacante par la mort de *Bourgelat*, fut bientôt sollicitée par une foule de concurrens de tout état; on alla jusqu'au roi même pour l'obtenir. Mais M. *Bertin*, qui, depuis la création des écoles, ne les avoit constamment protégées avec chaleur, que parce qu'en les suivant, il s'étoit convaincu de leur utilité; qui avoit aussi jugé des avantages du régime d'instruction qui y étoit établi & de l'importance de le conserver; qui, d'ailleurs encore, connoissoit la capacité & le zele des disciples de *Bourgelat*, devenus ses coopérateurs, fit connoître au roi l'importance de conserver ces établissemens tels qu'ils étoient, pour assurer à l'avenir les succès qu'ils avoient obtenus jusqu'à ce jour; il lui représenta que le seul moyen d'y parvenir étoit d'en confier entiérement la conduite aux personnes que leur instituteur s'étoit associé lui-même, & qu'en même-temps qu'il étoit de l'intérêt de la chose, il étoit de la justice de sa

(1) On peut en voir la description dans la premiere partie du volume de 1782-1790.

majesté

majeſté de ſuivre ces diſpoſitions ; qu'il convenoit, en conſéquence, de ſuſpendre toute nomination, & d'ordonner que celui des diſciples du créateur des écoles qui le ſuppléoit dès ſon vivant, ſeroit chargé de remplir les fonctions de directeur-général juſqu'à nouvel ordre, & c'eſt le parti qu'on adopta.

Immédiatement après cette déciſion, le miniſtre s'occupa du choix des ſujets propres aux places qui demeureroient ſucceſſivement vacantes, par les remplacemens differens qu'il falloit exécuter.

Pendant qu'il ſe livroit à ces ſoins, le ſecret dont il les accompagnoit, laiſſoit dans une entiere incertitude. Cependant, l'importance dont le choix qu'on feroit, étoit pour les éleves, eu égard à l'acquiſition des lumieres qu'ils venoient puiſer à l'école ; le deſir qu'ils avoient de voir à leur tête celui auquel ils donnoient leurs ſuffrages, par une ſuite de ce jugement preſque toujours ſûr, que les hommes portent ſur la capacité de ceux qui les enſeignent ; l'attachement qu'ils avoient pour lui à raiſon de ſes efforts pour les inſtruire, les déciderent à ſe réunir à ſon inſçu pour en faire la demande. Le miniſtre, ſans ſe laiſſer preſſentir, diſſipa néanmoins leurs inquiétudes, & c'eſt dans le cours public qui eut lieu cette année, qu'il fit connoître les intentions de ſa majeſté ſur ce point : le C. *Chabert* fut alors nommé à la direction générale des écoles vétérinaires de France.

Le miniſtre annonça auſſi que le C. *Flandrin*, directeur de l'école de Lyon, ſeroit rappelé à celle de Paris, pour y être placé en qualité de directeur particulier; que le C. *Bredin*, profeſſeur de cette derniere école, le remplaceroit à celle de Lyon; & que le C. *Henon*, collégue du C. *Bredin* à l'école de Paris, l'accompagneroit pour remplir les fonctions de profeſſeur.

C'eſt auſſi dans cette ſéance, que le miniſtre fit connoître la munificence du roi en faveur de la veuve & de la fille de l'inſtituteur des écoles: on peut en voir les détails dans l'état des penſions, imprimé par ordre de l'aſſemblée nationale.

Par une ſuite des arrangemens que nous venons de faire connoître, & pour remplir la chaire d'anatomie à l'école vétérinaire de Paris, que le départ du C. *Henon* laiſſoit vacante, le miniſtre rappella un éleve des écoles (M. *Chanut*), qui y avoit déjà profeſſé cette branche de la ſcience vétérinaire.

Après s'être retiré des écoles, M. *Chanut* ſe livra à la pratique de l'art. Il obtint des ſuccès éclatans dans pluſieurs épizooties: le prince *Charles*, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, le manda, pour combattre celle qui régnoit dans le duché de Luxembourg pendant l'année 1770. M. *Chanut* en arrêta les progrès; & après ſon retour en France, ce ſujet diſtingué reçut du

prince des marques éclatantes de ſa ſatisfaction (1). J'ajouterai encore qu'un mémoire de M. *Chanut* ſur l'épizootie qui a régné au commencement de l'année 1776, dans la Flandre & dans l'Artois, a obtenu un prix d'encouragement de la ſociété royale de médecine, dans ſa ſéance publique du 27 Janvier 1778 (2); & on voit qu'à tous égards, il juſtifioit le choix qu'on en faiſoit. On ne jouit pas long-temps d'une ſi précieuſe acquiſition, & M. *Chanut* mourut des ſuites d'une hémoptyſie à l'âge de trente-ſept ans, deux années après ſon retour à l'école.

(1) *Bourgelat*, dans une ſéance publique qui eut lieu à l'école de Paris, le 31 Juillet 1770, annonça aux éleves la marque honorable que ſon alteſſe royale M. le prince *Charles* avoit donné au ſieur *Chanut* leur confrere, de ſon conſentement, eu égard aux ſervices qu'il avoit rendus dans le duché de Luxembourg, en y combattant une maladie dont les ravages étoient énormes. Ce prince a envoyé pour lui une boîte d'or, contenant une lettre-de-change de cent louis. Ce trait de bonté, de la part de ſon alteſſe royale, fournit au directeur-général l'occaſion de faire ſentir aux éleves la néceſſité de ne pas ſe livrer uniquement à une théorie vaine, dès qu'elle n'eſt point alliée à la pratique; l'intention du gouvernement étant de peupler les provinces, non de gens raiſonneurs, mais d'hommes véritablement eſtimables & utiles. (*Extrait des feuilles du temps*).

(2) Voyez *Hiſtoire de la Société royale de Médecine, année* 1776, page 13.

Le miniſtre qui s'occupoit avec un ſi véritable intérêt de tout ce qui pouvoit aſſurer la conſervation des établiſſemens auxquels il avoit tant de part, ne cherchoit pas avec moins de ſollicitude les moyens d'étendre l'utilité des éleves dans les campagnes. Cet adminiſtrateur, dont les lumieres & l'heureuſe ſenſibilité l'avoient toujours porté à conſidérer, avec une attention particuliere, la claſſe la plus indigente des cultivateurs, trouvant que les artiſtes vétérinaires, à raiſon des inſtructions qu'ils reçoivent, & de leur deſtination, étoient les ſeuls hommes éclairés qui ſe trouvent le plus communément au milieu d'eux, il penſa que les éleves leur ſeroient d'un plus grand ſecours qu'ils ne le ſont par leur premiere deſtination, s'ils pouvoient ſervir à leur ſoulagement particulier. Il réſolut, en conſéquence, de faire inſtruire les artiſtes dans pluſieurs branches de la chirurgie humaine qui pouvoient ſe lier aiſément à la ſcience vétérinaire, & auxquelles l'étude de celle-ci, ainſi que ſa pratique, pouvoient aiſément conduire à beaucoup d'égards: il fixa ſur-tout ſon attention ſur celles de ces branches qu'il ſavoit être totalement négligées dans les campagnes.

Il avoit vu un grand nombre de femmes, ou bleſſées dès leur premier accouchement, & par une ſuite de ces accidens, miſes hors d'état de redeve-

nir meres, ſans s'expoſer au danger le plus éminent de perdre la vie ; ou devenues ſtériles ; ou rendues incapables de ſatisfaire même aux plus légers ſoins du ménage, par l'effet d'incommodités très-graves, à la ſuite d'accouchemens laborieux, mal conduits, devenus difficiles & funeſtes par le défaut de ſages-femmes dans plusieurs cantons, ou par l'ignorance de celles établies dans preſque tous les autres.

Il avoit également reconnu combien de bras ſont journellement enlevés à l'agriculture, & à toute eſpece d'occupation, à la ſuite des luxations ou des entorſes, auxquelles ſont trop communément ſujets les hommes conſacrés aux travaux pénibles des champs, & qui deviennent le plus ſouvent incurables, parce qu'elles ont été mal traitées, abandonnées à elles-mêmes, ou à l'impéritie des charlatans connus ſous le nom de *Rebouteurs*, auxquels ces hommes s'adreſſent inconſidérément; ou, ce qui n'eſt pas moins malheureux encore, par le défaut de toute eſpece de ſecours. Conduit par ces motifs, il créa, à commencer de l'année 1780, à l'école vétérinaire de Paris, une chaire pour l'enſeignement de l'art des accouchemens, & une autre pour celui du reboutage. Ces cours furent ſuivis avec empreſſement & avec ſuccès, & les éleves qui y aſſiſterent, retournerent dans

leurs provinces ayant ces moyens de plus d'être utiles.

Mais les occaſions d'exercer les nouveaux genres de talens qu'ils avoient acquis, dépendans de la confiance qu'inſpirent ceux qui les poſſedent; cette confiance étant la ſuite d'une réputation méritée par des ſuccès répétés; & les connoiſſances acceſſoires qui font ici le ſujet de nos réflexions, n'ayant été données aux éleves, que pour en faire uſage dans l'occaſion, ſans d'autres titres que le deſir d'être utiles, & d'ailleurs, ces éleves deſirant fixer ſur-tout l'attention, eu égard à la médecine vétérinaire, ils n'ont eu que peu d'occaſions d'exercer ces branches chirurgicales. Nous ſommes certains cependant, que pluſieurs ſe ſont ſervis avantageuſement de ces nouvelles connoiſſances.

Ces cours n'ont pas été répétés : il paroît néanmoins probable que les habitans des campagnes en auroient retiré, par la ſuite, des avantages certains; en effet, après avoir été quelque temps ſans avoir recours aux vétérinaires, ſous ces rapports, ils ſe ſeroient déterminés ſucceſſivement à les rechercher par quelques circonſtances qui les auroient mis à même de rendre un ſervice remarquable en l'un ou en l'autre genre : leur réputation établie peu-à-peu par cette voie, auroit préparé celle des éleves qui

les auroient ſuivis ; & les vétérinaires auroient été appellés un jour pour ces parties de la chirurgie humaine, comme ils le ſont pour la médecine vétérinaire.

On obſervera, peut-être, que le temps qu'exigent les accouchemens, & peut-être auſſi la répugnance que beaucoup de femmes de la campagne auroient eue, & conſerveront probablement long-temps encore, pour ſe laiſſer accoucher par d'autres que par des perſonnes de leur ſexe, euſſent formé des obſtacles inſurmontables à ce que les éleves pratiquaſſent beaucoup cette branche de la chirurgie ; mais il n'en eût certainement pas été de même à l'égard du reboutage, & nous ne doutons pas que les artiſtes-vétérinaires n'euſſent pu rendre de grands ſervices en le pratiquant.

Il auroit donc été à deſirer qu'on conſervât ce dernier cours ; & il eût été facile de ſubſtituer à celui des accouchemens, l'étude de quelqu'autre partie de l'art de conſerver les hommes, négligée dans les campagnes.

Ces dernieres vues avoient également fixé l'attention du miniſtre à qui on devoit les deux chaires précédentes, & il deſiroit donner aux éleves des connoiſſances ſur les maladies des yeux & ſur les ſignes de la mort.

Les motifs de ce choix, étoient encore le réſultat de ſes obſervations.

Il avoit des exemples d'hommes enterrés, parce qu'on les croyoit morts, & qui n'étoient frappés ſeulement que de léthargie, ou d'aſphyxie.

Il n'ignoroit pas combien de noyés ou d'autres aſphyxiés par les vapeurs diverſes qui conduiſent à cet état, périſſoient faute de ſecours, ou parce que ceux qu'on leur donnoit, étoient mal adminiſtrés, & il ne ſe trompoit pas, en prévoyant que les éleves des écoles vétérinaires pourroient rendre de très-grands ſervices dans ces diverſes circonſtances.

La fréquence des maladies des yeux, & la cécité qui en eſt ſouvent la ſuite, par les effets du vice ſcrophuleux, du rachitiſme, par les ſuites de la petite vérole, du vice de la teigne, & l'appréciation de la facilité avec laquelle les éleves pourroient y apporter des ſecours, avoient décidé ce miniſtre vraiment populaire, à s'occuper des moyens de leur donner la connoiſſance de ces maladies.

Une autre conſidération y avoit encore eſſentiellement contribué : M. *Bertin*, obſervant combien étoient peu nombreux les artiſtes qui excelloient dans les opérations à faire pour remédier à pluſieurs maladies des yeux, ſur-tout dans celle de la cataracte, & ayant jugé de l'adreſſe, de la légéreté, & ſur-tout de la préciſion néceſ-

ſaires pour faire avec ſuccès le plus grand nombre des opérations de la chirurgie vétérinaire ; eſtimant de plus, la facilité qu'avoient les éleves de s'exercer fréquemment dans celle de l'extraction du cryſtallin ſur les animaux vivans ; connoiſſant là grande difficulté d'y réuſſir en eux, & ſentant l'adreſſe qu'on devoit acquérir en s'efforçant de vaincre les obſtacles : M. *Bertin*, dis-je, crut qu'en offrant aux vétérinaires la perſpective de l'exécuter quelque jour dans l'homme, pluſieurs parviendroient, peut-être, à y réuſſir.

Ainſi, ſous l'un ou ſous l'autre de ces points de vue, la deſtination dont il s'agit, devenoit infiniment précieuſe.

L'événement a prouvé la juſteſſe de ces dernieres conſidérations : un éleve (le C. *Edouard*), après des efforts répétés, très-induſtrieux, quoique peu fructueux, pour parvenir à aſſurer le ſuccès de l'opération de la cataracte dans le cheval, eſt parvenu à la faire très-heureuſement dans l'homme. Nous offrons, dans la troiſieme partie du volume de 1793, le détail de ſes travaux ſur ce point. Quelqu'éminens que ſoient ces ſuccès, ils euſſent, inconteſtablement, été plus rapides, ſi l'artiſte, dont il s'agit, eût été préparé, par des inſtructions préalables, aux eſſais auxquels il s'eſt livré de lui-même.

Obſervons encore, que les éleves des écoles vétérinaires ſont dans pluſieurs départemens, & peuvent être par-tout, d'un très-grand ſecours pour prévenir les ſuites de la morſure des animaux enragés ou venimeux, & pour combattre les maladies vermineuſes, la gale, la teigne ou raçhe dans l'eſpece humaine, &c. Ces maux ſont traités avec ſuccès ſous leurs yeux pendant qu'ils ſont à l'école; pluſieurs étudians, près d'achever leurs cours, ſont envoyés journellement dans les campagnes à cet effet; d'ailleurs, en leur parlant du traitement de ces maladies dans les animaux, on leur enſeigne celui qui leur convient dans l'homme.

Pendant que le miniſtre mettoit à exécution une partie des projets que nous venons de faire connoître, il fit, ayant l'intention de ſe retirer, quelques autres diſpoſitions dont nous allons rendre compte.

On a vu dans la notice ſur l'établiſſement des écoles, inſérée dans le volume précédent, qu'il avoit autoriſé la formation d'une ménagerie compoſée d'animaux domeſtiques étrangers, qu'on pouvoit eſpérer de multiplier en France, ainſi que d'animaux ſauvages qui promettoient de s'apprivoiſer, ou de s'allier avec des animaux domeſtiques de leur eſpece, & qui d'ailleurs, perfectionnés ſous l'un & l'autre de ces rapports, offroient la perſpective d'une véritable utilité dans l'économie.

Dans ces vues, on avoit fait venir d'Angleterre un très-grand nombre d'animaux volatils & quadrupedes; on s'étoit procuré des moutons d'Eſpagne à laine ſuperfine, des chevres, des boucs d'Angora; & on avoit obtenu du roi les lamas & le vigogne qui étoient dans la ménagerie de Verſailles. Cette réunion d'animaux préſentoit un champ vaſte & précieux à l'expérience. On eût ſans doute retiré dans la ſuite un grand avantage de ces diſpoſitions, ſi on les avoit miſes à profit, comme il eût fallu le faire pour atteindre ce réſultat; mais la ſituation peu favorable de l'emplacement choiſi pour recevoir les animaux, les effets funeſtes & inévitables dans un premier eſſai de la tranſplantation ſur pluſieurs, l'étendue de l'entrepriſe dans un moment où la médecine vétérinaire occupoit ſpécialement l'inſtituteur des écoles, ainſi que ſes coopérateurs, & les forçoit à n'enviſager que comme acceſſoire l'entrepriſe dont il s'agit, joint à ces obſtacles, & par des vues d'économie, l'omiſſion de leur part, de ſe faire remplacer par un homme éclairé, conſacré entiérement à cet objet; ces cauſes, dis-je, entraînerent ſucceſſivement la perte de la plus grande partie de ce qui compoſoit la ménagerie; & à la mort de *Bourgelat*, il ne reſtoit plus d'intéreſſant que quelques béliers & brebis eſpagnols, des chevres &

des boucs d'Angora, le vigogne & le lama mâle.

Le miniſtre fondateur des écoles, zélé pour les progrès de l'agriculture, & qui, comme on a pu en juger dans une foule d'occaſions, & comme le prouvent les écoles elles mêmes, s'en occupoit avec ſuccès comme adminiſtrateur, étoit entouré d'amateurs de cette ſource précieuſe de la proſpérité des nations : ces amateurs de l'art agraire le preſſerent avec inſtance de leur diſtribuer les animaux, en lui promettant d'en ſuivre les eſſais. Entraîné par ces ſollicitations, craignant que l'eſprit de réforme, auquel forçoit déjà l'état des finances, ne déterminât ceux qui lui ſuccéderoient aux écoles vétérinaires, à ſe défaire de ces animaux d'une maniere moins avantageuſe que celle qui ſe préſentoit, M. *Bertin* prit le parti qu'on lui propoſoit, & il ne laiſſa à l'école qu'un bouc & une chevre d'Angora.

Il n'entre pas dans notre plan, de ſuivre ici les animaux dont il s'agit dans leur nouvelle deſtination, & nous obſerverons ſeulement ſur ceux dont la conſervation devenoit plus importante, la vigogne & le lama, que le premier périt d'un accident qui étoit hors de la prévoyance ordinaire, & que l'autre, conduit ſans précaution pour ſe rendre à la campagne où on devoit le tenir, mourut avant d'y arriver, excédé de fatigue, à la ſuite d'une marche outrée.

Ces deux animaux, dont la poſſeſſion ſeroit ſans doute une conquête bien précieuſe ſur le nouveau monde, ont ſinguliérement proſpéré pendant qu'ils ont été à l'école, le lama s'y eſt élévé, & il étoit devenu ſuperbe : l'un & l'autre paroiſſoient parfaitement acclimatés, & il n'eſt pas douteux qu'ils ne ſe fuſſent multipliés, ſi ont eût eu des femelles de leurs eſpeces à leur donner.

A l'égard du bouc & de la chevre d'Angora laiſſés à l'école, on les a multipliés juſques dans ces derniers temps. Pendant que ces animaux ont reſté dans cet établiſſement, on les a étudiés ſous les rapports économiques, & on les a ſuivis aſſez de temps & avec aſſez d'attention, pour reconnoître qu'ils ſe ſont parfaitement naturaliſés ; leur poil a conſervé ſa longueur, ſon éclat & ſa fineſſe primitive. Il eſt à déſirer qu'on s'occupe des moyens de ſubſtituer, dans toute la France, l'eſpece dont il s'agit à l'eſpece commune. Outre le produit, pareil à celui qu'on retire de celle-ci, qu'on en obtiendroit, elle fourniroit de plus une dépouille précieuſe, avec laquelle on alimenteroit en tout ou en partie nos manufactures de camelot, qui tirent d'Angora même, les poils de chevre qu'elles emploient. Cette matiere nous arrive filée & prête à être fabriquée, d'où on voit, que ſous deux rapports, il réſulteroit pour nous un avantage

notable de l'acquiſition que nous propoſons; celui de fournir la matiere premiere, & celui qui naîtroit de ſa préparation juſqu'à l'état où elle nous eſt livrée.

Nous avons le deſſein de faire connoître dans un travail particulier, nos idées ſur les moyens qui nous paroiſſent les plus efficaces & les moins diſpendieux pour parvenir à cette amélioration capitale.

Le miniſtre s'occupa auſſi particuliérement de conſerver à l'école vétérinaire d'Alfort un moyen ſous lequel elle avoit été utile au public depuis ſa création, & qu'il prévoyoit devoir lui échapper tout-à-fait par ſa retraite du miniſtere, s'il n'établiſſoit des diſpoſitions propres à s'y oppoſer, & qui furent néanmoins infructueuſes.

On ſait que M. *Bertin* avoit dans ſon département une partie des haras du royaume, & que *Bourgelat* avoit la place de commiſſaire-général de cette partie de l'adminiſtration. Cette place convenoit à tous égards au créateur des écoles vétérinaires. Il étoit réſulté de cette réunion dans la même main, de deux branches qui ſe lient ſi immédiatement entre elles, & de l'accord qui régnoit entre le miniſtre & ſon prépoſé, ainſi que de la tendance des ſoins de l'un & de l'autre au même but, non-ſeulement le bien général, mais encore que depuis la création de l'école de Paris, on avoit toujours tenu dans cet établiſſement pluſieurs éta-

lons choiſis entre les plus beaux de ceux qu'on raſſembloit au dépôt d'Aſnieres, pour les diſtribuer enſuite dans les provinces. Ces animaux, ſuivant l'objet de leur deſtination premiere, couvroient les jumens que les particuliers amenoient à cet effet à Alfort, & ils deſſervoient commodément, ſous ce point de vue, le côté de la capitale où étoit ſituée l'école vétérinaire.

Le choix de l'école, pour y placer ces animaux, avoit encore pour objet de mettre ſous les yeux des élèves, des modeles les plus parfaits en chevaux, afin de leur fournir une occaſion facile & ſûre de ſe perfectionner dans la connoiſſance extérieure du cheval, par la vue continuelle d'une belle nature : de plus, ils s'inſtruiſoient, par l'exemple, ſur la meilleure maniere de ſoigner les étalons, ſur le régime qui leur convient dans le temps de la monte ; ils apprenoient la maniere & le moment de les mener à la jument ; ils faiſoient l'application des regles à ſuivre dans le choix de ces dernieres, conſidérées en elles-mêmes, & eu égard au mâle auquel il convenoit de les allier, pour obtenir des productions belles & bonnes. Afin de conſerver à l'école d'Alfort ces divers avantages, le miniſtre, après avoir diſpoſé en faveur de cette école de deux étalons pris parmi ceux venus d'Arabie, obtint un arrêt du conſeil,

qui ordonnoit que les deux animaux dont il s'agit, ſeroient laiſſés à l'école vétérinaire pour l'uſage que nous venons d'énoncer; & qu'en cas d'accident, ou lorſque ces animaux deviendroient, à raiſon de l'âge, ou de quelqu'autre circonſtance, hors d'état de ſatisfaire à leur uſage comme étalons, les haras ſeroient chargés de les remplacer.

Les diſpoſitions de cet acte de prévoyance de la part de l'autorité ſupérieure contre l'invaſion du pouvoir particulier dont jouiſſoit chaque miniſtre, n'eurent pas une longue exécution; à peine le miniſtre qui l'avoit obtenu, ſe fut-il retiré, que, ſans aucun égard au titre que nous venons de faire connoître, & moins encore aux conſidérations d'utilité publique qui y avoient donné lieu, l'adminiſtrateur (M. *de Polignac*) à qui on confia alors la partie des haras qu'avoit M. *Bertin*, retira de l'école les deux étalons arabes ſans les remplacer.

A la retraite du miniſtre dont nous venons de faire connoître les dernieres diſpoſitions, les écoles vétérinaires furent miſes dans le département du directeur-général des finances.

Ce changement n'en produiſit aucun dans le régime; il réſulta ſeulement de la nouvelle diſtribution des caiſſes deſtinées à fournir aux dépenſes publiques, qu'au lieu de prendre ſur pluſieurs parties, comme on l'avoit fait par le paſſé,

les

les ſommes aſſignées aux écoles, & d'y comprendre les rentes & traitemens dont elles étoient chargées, ces derniers objets furent renvoyés dans les départemens qui leur étoient relatifs, & ce qui étoit deſtiné directement aux dépenſes des établiſſemens que nous conſidérons, fût fourni en entier par le tréſor royal.

Il nous paroît convenable de rapporter ici une particularité qui ne peut être qu'intéreſſante dans l'hiſtoire des écoles vétérinaires, & qui prouve en meme-temps à quel point on cherche à ſurprendre les miniſtres, ſur les objets qu'il eſt le plus facile de juger, d'après des faits notoires & par les ſeules lumieres de la raiſon.

Des hommes empreſſés ſans doute de faire adopter leurs idées, ſous des prétextes ſpécieux de plus grands avantages d'une part, & de l'autre, de réductions dans les dépenſes, eſpérerent profiter de l'inſtant où le miniſtre qui avoit élevé les écoles, ſe retiroit du conſeil, pour jeter de la défaveur ſur elles, & à raiſon de l'eſprit d'économie qui animoit alors l'adminiſtration, ils comptoient parvenir à faire ſupprimer ces inſtitutions, comme inutiles & diſpendieuſes.

Tels étoient ſans doute les reſſorts qu'on avoit alors mis en jeu, pour porter le premier miniſtre (M. *de Maurepas*) à regarder les écoles comme

une charge ſans avantages. En conſéquence de ces idées, le directeur général des finances, empreſſé de réformer les abus, mais ſoigneux auparavant de les reconnoître par lui-même, mit en queſtion leur utilité lorſqu'on ſe préſenta pour lui en parler; & après avoir écouté avec attention les raiſons qui lui furent données pour établir leur importance, après avoir acquis des témoignages non équivoques à cet égard par des renſeignemens tirés des provinces, il vint à l'imprévu viſiter l'école d'Alfort; & après divers examens, ne doutant plus de l'utilité que la France devoit retirer de cet établiſſement & de celui de Lyon, il décida que non-ſeulement il falloit conſerver l'un & l'autre, mais qu'il falloit encore leur aſſigner des fonds ſuffiſans pour qu'ils puiſſent pleinement ſatisfaire à leur deſtination. On ſait que ces fonds furent alors portés à la ſomme de ſoixante-douze mille livres pour les deux écoles.

Ce fut encore par une ſuite de l'opinion avantageuſe qu'il avoit priſe de ces établiſſemens, & en voyant combien de ſujets qui deſiroient s'y inſtruire étoient dans l'impoſſibilité de le faire par le défaut de facultés ſuffiſantes pour s'y entretenir pendant le cours de leur inſtruction, & en jugeant, avec raiſon, que parmi ces aſpirans, pluſieurs pourroient ſe rendre capables de ſervir à l'avan-

cement de la ſcience, qu'il créa quatre places d'éleves dont le tréſor royal feroit les fonds; la ſomme deſtinée à leur entretien, fut compriſe dans celle de ſoixante-douze mille livres dont nous venons de parler. L'expérience a bientôt juſtifié la ſageſſe de cette prévoyance, & le ſujet qui a été nommé le premier à une de ces places, eſt actuellement un des profeſſeurs de l'école d'Alfort, (le C. *Gilbert*) auſſi recommandable par ſon patriotiſme, que diſtingué par ſes talens; & qui a déjà mérité pluſieurs palmes académiques.

On voit que ſous le nouveau miniſtre, les écoles vétérinaires ſe conſerverent telles qu'elles étoient ſous leur fondateur, c'eſt-à-dire, dans la ſituation la plus favorable pour perpétuer leurs ſuccès & la plus propre à concourir à l'avancement de la ſcience qui en étoit l'objet.

Par une ſuite de cette heureuſe impulſion, il fut poſſible de ſuivre un projet, dont l'exécution avoit été préparée dans le ſilence depuis l'origine des écoles, par des travaux pénibles, qui, à raiſon de leur étendue, avoient rendu juſqu'à ce jour cette exécution impoſſible.

Pour parvenir dans les arts d'expreſſion à la parfaite repréſentation des animaux domeſtiques, les artiſtes qui s'en étoient occupés, n'avoient eu pour guides, dans cette carriere, que l'attrait qui

les portoit à ce genre d'imitation, que leur supériorité dans le talent de rendre ce qu'ils sentoient, qu'un certain tact, ou plutôt l'instinct du génie par lequel ils saisissoient de grands ensembles, enfin, que cette magie de leur art, qui supplée aux détails de la correction du dessin ; mais qui, aux yeux de l'homme éclairé, ne sauroit la remplacer. Il étoit impossible qu'avec des moyens si dignes, il est vrai, d'être secondés, mais insuffisans ; ils eussent pu faire de grands progrès dans cette partie de l'art de rendre la nature ; aussi, leurs ouvrages, quelque belle composition, quelqu'heureux effets qu'on soit forcé d'y reconnoître, ne sont, sous le rapport qui fixe ici notre attention, que des imitations défectueuses de cette même nature.

Ces imperfections ne pouvoient échapper à un homme qui, comme *Bourgelat*, doué de talens supérieurs, s'étoit entiérement livré à tout ce qui pouvoit être l'objet de la science des animaux domestiques, & jugeant également de la cause de ces imperfections, il sentit bientôt la possibilité d'offrir les moyens de les éviter.

Pénétré de ces idées, il conçut le projet d'établir les lois à suivre pour parvenir à la belle représentation des animaux ; il confia cette entreprise à un homme qui joignoit à une foule de connoissances précieuses dans les hautes sciences & dans

la méchanique, un goût décidé pour les beaux arts & le diſcernement néceſſaire pour y tracer des regles. Cet homme (M. *Goiffon*), lié d'ailleurs d'amitié avec *Bourgelat*, qui avoit ſuivi, qui même avoit ſouvent partagé ſes travaux, & qui s'étoit long-temps entretenu de ce deſſein, étoit préparé, par cette raiſon, de longue main à ſon exécution.

Cependant la difficulté d'établir des principes dans une branche de l'art d'imitation où juſqu'ici on n'en avoit point connu ; la comparaiſon qu'il falloit faire pour cela d'une foule d'animaux, pour y reconnoître la belle nature, l'obligation d'analyſer les allures, les ſituations quelconques de chaque eſpece des animaux à étudier, de ſaiſir leurs paſſions, &c. formoit un travail immenſe auquel M. *Goiffon* eût été hors d'état de ſuffire lui ſeul ; auſſi s'aſſocia-t-il M. *Vincent*, jeune peintre, qui ſe deſtinoit pour l'hiſtoire, & qui gravoit parfaitement. Cet artiſte, venu à l'école pour y étudier l'anatomie des animaux & leur conformation extérieure, relativement à l'art auquel il s'étoit voué, fut bientôt en état de le ſeconder.

Ces deux hommes ſe livrerent, ſans interruption, à tous les genres de travaux (diſſection, deſſin, gravure, meſure, calculs,) qui étoient néceſſaires pour exécuter leur entrepriſe. M. *Goiffon*

ſuccomba au milieu de ces occupations (1), & ce ne fut qu'en 1779, que ſon collégue reſté ſeul pour les continuer, put en publier une partie, ſous le titre de *Mémoire artificielle des principes relatifs à la fidele repréſentation des animaux, tant en peinture qu'en ſculpture. Premiere partie, concernant le cheval* (2).

La réunion de ces premiers matériaux permit de les faire connoître dans des cours publics inſtitués à cet effet. Le directeur-général des finances approuva ces vues, & on forma dans l'école vétérinaire même un établiſſement ſous le titre d'*école de principes relatifs à la fidele repréſentation des animaux domeſtiques.*

C'eſt le premier Septembre de l'année 1780, que M. *Vincent*, qui avoit été nommé par le roi, & breveté profeſſeur de cette école, en fit l'ouverture; il démontra ſur la nature même les principes établis dans l'ouvrage dont nous venons de parler. Malgré la diſtance de cette école à la capitale, le cours fut ſuivi par un grand nombres d'éleves

(1) En 1776. *Voyez* la premiere partie du volume de 1782-1790.

(2) On trouve une notice détaillée de cet ouvrage, dans la quatrieme partie du volume de l'an III. Nous ferons également connoître les autres productions de M. *Vincent*, que la mort a auſſi enlevé, jeune encore, à l'art & à ſes amis.

en peinture & en ſculpture : on y vit même des académiciens d'un talent connu, mais d'un génie aſſez élevé pour reconnoître ce qui leur manquoit pour exceller dans la partie de leur art que le cours avoit pour objet d'éclairer, & pour chercher à s'y inſtruire.

Voici le compte que le *Journal de Paris* rendit du concours de pratique qui eut lieu la même année, peu de temps après.

« Le 14 Novembre 1780, il y eut, à l'école vétérinaire d'Alfort, un concours préſidé par le directeur-général des finances, auquel ont aſſiſté M. *Guerrier de Bezance*, maître des requêtes, chargé de ce département, & pluſieurs membres de la ſociété royale de médecine & de l'académie des ſciences, MM. *Vicq-d'Azyr*, *Poiſſonnier-Deſperrieres*, *Colombier*, *Macquart*, *Teſſier*, & *de Juſſieu*, qui avoient été invités, ainſi que pluſieurs perſonnes diſtinguées.

» Cet établiſſement, fait pour honorer la France, & devenu le modele de ceux qu'on a formé depuis chez l'étranger, prend, dans ce moment, une nouvelle activité ſous M. *Chabert*, que le roi, ſur la préſentation de M. *Necker*, vient de nommer directeur-général des écoles vétérinaires de France ; directorat qui s'étend, en quelque ſorte, ſur celles des nations étrangeres ; l'école de Paris étant ſou-

vent conſultée par elles ſur leur régime, & ſur les points importans de doctrine.

» Le concours avoit pour objet la pratique, objet important dans tous les arts, & ſur-tout dans l'art vétérinaire: nous n'entrerons point dans le détail des opérations faites par les éleves; opérations au nombre de vingt-ſix.

» La ferrure étant également importante, on exige que les éleves s'y perfectionnent. En conſéquence, chacun des concurrens a préſenté un cheval, qu'il a ferré lui-même, ainſi que des pieds de chevaux morts, dont les difformités naturelles exigeoient des connoiſſances particulieres dans l'art de la ferrure.

» Les membres de la ſociété ont eu peine à fixer leur choix ſur le mérite des éleves, quoique le concours ait duré la journée entiere; ce qui a dû néceſſairement multiplier les épreuves dont ils ſe ſont tirés à la plus grande ſatisfaction de leurs juges: cependant, il a fallu diſtinguer les prix & les acceſſit. Les prix ſont une médaille attachée par une chaîne d'or; l'acceſſit conſiſte dans la chaîne ſeulement: les ſix prix ont été adjugés à MM. *Huzard*, *Ignard*, *Chapet*, *Auricane*, *Lacroix* & *Payen*; & les ſix acceſſits, à MM. *Brard*, *Bigot*, *Caſſet*, *Giraud*, *Lavy* & *Flaubert*.

» L'acceſſit a été d'autant plus flatteur pour

ceux des éleves qui l'ont obtenu, que le directeur-général des finances, de la main duquel ils ont eu l'honneur de le recevoir, à aſſuré ces éleves qu'il les gratifieroit de la médaille au premier ſervice que, dans les cas d'épizootie, ils rendroient dans les provinces où ils ſeroient appellés par la ſuite. Cet encouragement flatteur de la part du miniſtre des finances a prouvé combien il a à cœur le ſuccès de cet établiſſement; enſorte que les écoles vétérinaires retrouveront, dans la perſonne de M. *Necker*, la même protection que leur avoit accordé M. *Bertin*, qui a eu l'honneur de les fonder (1) ».

Le miniſtre, après la diſtribution des prix, remit au C. *Chabert* le brevet de directeur-général des écoles; & en le lui donnant, il lui dit: « Cette preuve de la confiance du roi eſt pour vous la récompenſe la plus flatteuſe; elle eſt le fruit de vos travaux, & vous la recevez ſur le théâtre même de votre gloire ».

Immédiatement après le concours, la ſociété royale de médecine, dont les travaux ſont ſi heureuſement dirigés vers tout ce qui tend aux progrès de la ſcience médicale, & qui recherche les hommes qui peuvent concourir à ſes vues bienfaiſantes, nomma le C. *Chabert* ſon correſpondant.

---

(1) *Journal de Paris*, *année* 1780, n°. 323.

Le vœu de cette ſociété ſavante, relativement à cette nomination, nous paroiſſant complettement énoncé dans la notice qui a été inſérée à ce ſujet dans le *Journal de Paris*, nous croyons devoir la tranſcrire ici.

» La ſociété royale de médecine, a élu unanimement dans ſa ſéance tenue au Louvre le 17 Novembre dernier, pour ſon correſpondant, M. *Chabert*, directeur & inſpecteur général des écoles royales vétérinaires de France; & voulant lui donner une marque particuliere de ſon eſtime, elle l'a diſpenſé, dans cette nomination, du délai preſcrit; & de quelques autres formalités qui ſont d'uſage (1); le motif de cette élection indiqué dans le diplôme honorable accordé à M. *Chabert*, ſont les progrès de l'art vétérinaire, accélérés par ſes ſoins & prouvés par pluſieurs opérations nouvelles dont il eſt l'auteur, & qui ont été pratiquées par les éleves de cette école, en préſence des commiſſaires de la ſociété royale. On verra ſans doute avec plaiſir la juſtice rendue aux travaux de M. *Chabert*, & l'harmonie qui regne entre deux établiſſemens, leſquels ont, ſous quelques

(1) Le domicile de M. *Chabert*, n'étoit pas à la diſtance de Paris, preſcrite par les réglemens; il lui fut accordé une diſpenſe à ce ſujet, avec l'agrément du roi.

rapports, le même but du bien public. A la correſpondance que la ſociété entretient avec les médecins & phyſiciens les plus habiles du royaume & des pays étrangers, ſe joindra celle des artiſtes-vétérinaires ; ainſi tout ce qui eſt relatif, ſoit à la ſanté des hommes, ſoit à celle des animaux, ſe réunira au même centre, & ſera dirigé par les mêmes principes. Il réſultera de ces diſpoſitions un concours de lumieres très-utiles pour ceux qui ſeront chargés du traitement des épidémies, ou des épizooties, & une collection conſidérable de faits très-intéreſſans, que la ſociété continuera de publier dans ſes volumes (1) ».

Séance publique, & Prix décernés à l'École vétérinaire d'Alfort, le 15 Août 1791 (2).

Le C. *Chabert* ayant invité les artiſtes-vétérinaires établis à Paris, à ſe rendre à l'École vétérinaire, pour y interroger & juger les éleves qui venoient de terminer le cours de pratique des maladies & des opérations, & former ainſi une eſpece de juri d'inſtruction, pour procéder à la diſtribution des prix comme les années précédentes ;

---

(1) *Journal de Paris* 1780, n°. 348.

(2) On peut voir les ſéances des années précédentes dans la premiere partie du volume de 1782-1790.

quatorze élèves ſubirent l'examen, répondirent ſucceſſivement aux queſtions qui leur furent faites par les juges ſur toutes les parties de la médecine vétérinaire, & pratiquerent ſur des animaux vivans, les opérations que néceſſitent la plupart des maladies dont ils ſont affectés.

L'aſſemblée témoigna aux concurrens, combien elle étoit ſatisfaite de leur zele & de leurs efforts; & combien elle regrettoit d'être bornée dans le nombre des prix qu'elle avoit à diſtribuer; elle encouragea ceux que la fortune ne favoriſa point, & les excita à mériter bientôt cette récompenſe, en adreſſant à l'école des mémoires & des obſervations qui conſtateroient leur pratique aſſidue & leurs ſuccès dans les départemens pour leſquels ils ſont deſtinés.

Louis Duchemin, *François Kaindler* & *Jean Moneſtier*, ayant réunis l'unanimité des ſuffrages, obtinrent le prix, conſiſtant en la chaîne d'or & la médaille.

Pierre-Benoît Lejeune, *Joſeph Guillier*, & *Jean Cordier*, ayant réunis le plus grand nombre de voix, on leur accorda l'acceſſit, conſiſtant en la chaîne d'or.

Avant la diſtribution des prix, le C. *Huzard*, l'un des membres du juri, lut le raport ſuivant:

» Dans la ſéance publique qui eut lieu à l'École

au mois de Juillet de l'année derniere (1790), le C. *Chabert* fit part à l'assemblée que plusieurs éleves fixés depuis long-temps dans les différens départemens, lui avoient adressé des observations & des mémoires sur toutes les parties de la science vétérinaire, & demandoient à obtenir la récompense de leurs travaux. Il fut décidé que les artistes vétérinaires établis à Paris, & qui sont rassemblés ici aujourd'hui pour juger les concurrens, se réuniroient de temps à autre; que le Ci *Chabert* remettroit les mémoires qui lui seroient adressés, à cette espece de juri, pour y être lus & discutés, & que les prix ne seroient accordés que sur le jugement qui en seroit porté, & à la pluralité des voix; il parut au C. *Chabert* & à M. *Blondel*, alors intendant des finances, chargé de l'administration de l'école, que les vétérinaires ainsi jugés par leurs pairs, le seroient de la maniere la plus équitable & en même-temps la plus propre à accélérer les progrès de l'art. Il fut décidé aussi que les observations seroient successivement imprimées dans l'ouvrage annuel, dont les CC. *Chabert*, *Flandrin*, & moi avons déjà publié deux volumes.

» Le juri a fait tous ses efforts pour justifier le choix qu'on a fait de lui. Il a reçu beaucoup de mémoires & d'observations, & il n'a accordé qu'un

petit nombre de prix. Je vais rendre compte, en peu de mots, des motifs qui ont dû le déterminer à montrer une juſte ſévérité.

» Il nous a été facile, à la lecture des obſervations que nous avons reçues, de les diviſer en deux grandes claſſes. Les premieres comprennent celles qui ont été rédigées ſans motifs de récompenſe, & qui ne tendent qu'à accélérer les progrès de la ſcience; elles réuniſſent tout ce qui peut en faciliter le développement, & on voit bien qu'elles ont été écrites d'après les animaux même. Pluſieurs ont été imprimées dans des cas d'épizooties; les principes & les traitemens qu'elles contiennent, ont le plus ſouvent été couronnés par des ſuccès: ſous tous ces rapports, elles étoient donc faites pour inſpirer la confiance. Ce ſont ces obſervations, en petit nombre, que nous avons principalement accueillies.

» Nous avons aiſément reconnu dans les autres, beaucoup plus nombreuſes, le motif de leur rédaction. Les auteurs paroiſſent s'être beaucoup plus occupés de la récompenſe qu'ils ſollicitoient, que de l'avancement de l'art vétérinaire; les uns n'ont rendu compte dans leurs écrits, que de leurs ſuccès, & ne nous ont préſenté qu'une foule de guériſons toujours heureuſes; les autres ont omis des détails eſſentiels, & ſans leſquels des obſervations, même

intéreſſantes, ne ſont que des ſqueletes inutiles, dont il eſt impoſſible d'apprécier la valeur. Quelques-uns, dans l'intention ſans doute d'attacher plus particulièrement les regards ſur leurs travaux, nous ont adreſſé des obſervations extraordinaires, hors des regles de la nature, & trop multipliées pour être vraiſemblables; quelques-autres, ſe hâtant de raſſembler de mémoire tout ce qu'ils avoient fait depuis pluſieurs années, ne nous ont adreſſé que des liſtes de maladies différentes, dont la deſcription, les phénomenes & les traitémens étoient néanmoins toujours uniformes. Pluſieurs de ces liſtes étoient appuyées d'approbations de protecteurs ignorans & titrés, ou de gens en place, mais qui n'ont pu être d'aucune conſidération auprès de nous. Il en eſt un petit nombre enfin que nous avons cru devoir écarter auſſi, parce que les auteurs ſe ſont livrés à des détails théoriques & prolixes, ſouvent auſſi dangereux dans la pratique, que le charlataniſme de quelques autres.

» 1°. Nous avons accordé une médaille au C. *Coquet*, éleve des écoles vétérinaires de Lyon & de Paris. Il étoit fixé dans ſa province long-temps avant qu'on diſtribuât des médailles dans les écoles; il a été employé avec ſuccès dans le traitement de différentes épizooties, & les intendans de Rouen ont fait ſucceſſivement imprimer & diſtribuer plu-

leurs instructions, qu'il a rédigées à ce sujet. Il nous a adressé un grand nombre d'observations intéressantes sur les haras, les épizooties, le charbon; sur les maladies des bêtes à cornes; sur celles des chats, animaux très-importans dans les grandes fermes, pour la destruction de la vermine; sur les fractures, les maladies des yeux, &c. Plusieurs sont déjà imprimées dans nos volumes. Le C. *Coquet* exerce l'art vétérinaire à Neuchâtel, dans le département de la Seine inférieure.

» 2°. Au C. *Roudier*, d'Airagues, département des Bouches-du-Rhône. Cet artiste, qui devoit concourir l'année derniere, étoit occupé alors à traiter une épizootie à Avrolles, près Joigny; & sur le compte avantageux qui en avoit été rendu par le C. *Chabert*, l'assemblée avoit décidé qu'il n'obtiendroit cette récompense, qu'autant qu'il rapporteroit de ses travaux un compte satisfaisant, & revêtu de l'attestation de la municipalité dans laquelle il étoit employé. Le C. *Roudier* a justifié le choix qu'on avoit fait de lui; il nous a donné un bon mémoire sur la péripneumonie des bêtes à cornes, & sur la pourriture des moutons, qu'il a traitées avec succès à Avrolles. Ces succès ont été attestés par les habitans du lieu; & ces sortes d'attestations, données par des gens qui ne connoissent aucune considération personnelle, valent beaucoup

mieux

mieux que celles des protecteurs. Le C. *Roudier* eſt établi à Joigny, dans le département de l'Yonne.

» 3°. Au C. *Pradier*, à Limoges, département de la Haute-Vienne. Il nous a adreſſé des obſervations-pratiques ſur différentes maladies externes, & ſur le charbon. Elles annoncent le praticien obſervateur.

» 4°. Au C. *Chevalier*, qui a lu, dans nos aſſemblées, des obſervations ſur la fourbure, les javards, les clous de rue, les indigeſtions, le farcin, les vers, &c. Cette derniere eſt imprimée dans la troiſieme partie du volume de 1791. Le C. *Chevalier* eſt établi à Franciade, dans le département de la Seine.

» 5°. Au C. *Edouard*, à Yette, département du Pas-de-Calais. Le C. *Edouard* s'eſt livré avec perſévérance, à l'étude des maladies des yeux ; les tentatives heureuſes qu'il a faites ſur la cataracte dans l'homme, & celles qu'il a faites ſur les animaux, ſont revêtues de tout ce qui peut en aſſurer l'authenticité. L'inſtrument qu'il a imaginé, pour fixer le globe dans le cheval, paroît tendre à aſſurer le ſuccès de l'opération dans cet animal. On trouve, dans la troiſieme partie du volume de 1793, ſon mémoire ſur la cataracte, & la deſcription de ſon inſtrument.

» 6°. Au C. *Roudille*, à Taraſcon, département des Bouches-du-Rhône. Le C. *Roudille* étoit chirurgien avant de ſe livrer à l'étude de l'art vétéri-

naire ; il nous a adreſſé un bon mémoire ſur la pourriture des moutons, & des obſervations ſur la courbature & ſur les effets des vers dans les chiens.

» 7°. Au C. *Gervi*, à Gannat, département de l'Allier. Cet éleve, ſorti depuis long-temps des Écoles, a toujours fait part au C. *Chabert* de ſes obſervations, ainſi que de la deſcription des différentes épizooties, dans leſquelles il a été employé. On trouvera de lui, dans la troiſieme partie de ce volume, & de celui de 1793, des obſervations ſur différentes parties de la médecine vétérinaire (1).

» Sur l'obſervation faite par le C. *Gilbert*, l'un des profeſſeurs à l'École, que les médailles devant inſpirer une entiere confiance en ceux qui les portent, ſur-tout dans les campagnes, il étoit important de ne pas les confondre & les aſſimiler avec les récompenſes académiques ; il a été décidé que les artiſtes-vétérinaires qui adreſſeroient à l'école des mémoires ou des obſervations, auroient l'attention de les faire revêtir, non-ſeulement des atteſtations des propriétaires, mais encore de celles des municipalités où ils réſident, & ſous les yeux deſquelles les faits ſe ſont paſſés.

(1) L'art vétérinaire a perdu cet excellent ſujet ; il eſt mort en l'an V, & a été remplacé à Gannat, par le C. *Kaindler*.

État de l'École vétérinaire d'Alfort, au premier Juillet 1791.

Nous nous bornerons, pour éviter les répétitions, à indiquer ſeulement dans ce volume les changemens ſurvenus depuis l'année derniere dans l'adminiſtration de l'École. (*Voyez* l'état de cette École dans la premiere partie du volume de 1791.)

Adminiſtrateur.

M. *de Leſſart*, miniſtre de l'intérieur, à Paris.

Chef des Forges.

M. *Bertier*, à l'École.

M. *Deſplas*, jeune, qui a rempli cette place, une partie de l'année précédente, eſt paſſé à Saint-Domingue, pour y exercer l'art, avec un brevet d'artiſte-vétérinaire.

Régiſſeur.

Cette place a été ſupprimée, & le Directeur eſt reſté chargé de la régie & de la comptabilité.

Corps de Caſernes des Éleves militaires.

La place de Commandant en ſecond a été ſupprimée ; & M. *Berthier*, ayant donné ſa démiſſion, le C. *Lefevre* a paſſé à la place de Commandant des Éleves militaires.

Observations sur l'extrait de la Séance de l'Assemblée nationale, du 15 Août 1790, inséré dans la premiere partie du volume de 1791.

Dans l'extrait, que nous avons donné, de la séance de l'Assemblée nationale, du 15 Août 1790, concernant les Écoles vétérinaires, nous avons dit, qu'après plusieurs observations, l'Assemblée avoit décrété, 1°. que les dépenses de l'École vétérinaire d'Alfort, seroient provisoirement réduites à 28,000 liv.; 2°. que la motion de M. *Pierre Dedelay*, concernant cet établissement, seroit renvoyée aux comités d'agriculture & de commerce, réunis aux comités militaire & d'instruction, pour en faire leur rapport. Nous avions pris ce décret & l'extrait de cette séance dans les journaux du temps (*le Moniteur, le Point du Jour*, &c.): nous l'avions lu dans une lettre adressée par M. *Lebrun* (rapporteur) à l'École vétérinaire; enfin, nous l'avions entendu répéter par toutes les bouches: cependant, ce décret ne se trouve dans aucune collection de ceux de l'Assemblée, quoique tous les autres rendus le même jour, y soient parfaitement énoncés. Il a vraisemblablement été oublié ou soustrait, & il résulte bien évidemment de l'absence de ce décret, que l'Assemblée nationale n'avoit encore rien prononcé sur les Écoles

vétérinaires. Cependant, le tréſor national payoit proviſoirement l'arrêté des dépenſes relatives à cet objet, d'après le rapport imprimé de M. *Lebrun*, ſur toutes les parties de la dépenſe publique.

Un décret de l'Aſſemblée nationale, du 2 Mars 1791, ayant ſupprimé les maîtriſes & jurandes, & les priviléges ou brevets, & ordonné que tous ceux qui exercent un art, métier, ou profeſſion quelconque, ſeroient tenus de ſe pourvoir de *patentes*, les éleves des Écoles vétérinaires ne peuvent plus prendre le titre de *privilégié en l'art vétérinaire*, qui leur étoit accordé par le brevet qu'on leur donnoit, lors de leur ſortie des Écoles.

SUITE de l'état de l'Art vétérinaire à Paris. (*Voyez la premiere partie du volume de* 1791.)

SUPPLÉMENT au Tableau des noms & demeures des Maréchaux-Ferrans, & Artiſtes-Vétérinaires exerçans à Paris.

CC.

Alinot, au Temple.

Allier, rue & cul-de-ſac Saint-Sébaſtien, près le Pont-aux-choux.

Anquetin, rue du faubourg Saint-Honoré,
Ancien maréchal aux écuries de Condé.

Barbier, à la grande pinte de Bercy.

Buiſſon, rue Saint-Maur, à la Courtille.

Calmet, rue des Petites-Écuries, au coin de celle du faubourg Saint-Denis.

Cathari, rue de Charonne, faubourg Saint-Antoine, près l'ancienne barriere.

Delmas jeune, rue de Lappe, faubourg Saint-Antoine.
Il forge des fers au cent.

Douarche, rue de la Mortellerie.

Dureuil, rue du Jardin des Plantes,

Foguel, à la petite Pologne.

Fontaine, rue de Charenton, faub. St.-Antoine.

Faucon, rue & faubourg Saint-Lazare.

Gaillard, rue d'Aval, porte Saint-Antoine.

Galicy jeune, rue Saint-Martin,
Ancien maréchal au Haras du roi.

Giraud, rue & près la barriere des Gobelins.

Giroux, rue du faubourg Saint-Martin.

Grippiere pere, rue de Grenelle-Saint-Germain.
Ancien maréchal des écuries de la reine. Il a publié un proſpectus pour mettre les chevaux au vert.

Henry, rue Coquenard, faubourg Montmartre.

Hervé, rue & faubourg Saint-Lazare.

Hubert, rue du faubourg du Roule.

La Perouſe, rue de Charonne, près la rue de Lappe, faubourg Saint-Antoine.

Laraye, rue du faubourg Saint-Antoine, au coin de celle de Reuilly.

Maret, rue de l'Ourſine, faubourg Saint-Marcel.

Merlin fils, rue du faubourg Saint-Martin, près le chemin de Pantin.

Papaut, à la petite Pologne.

Piot, dit *Béarnois*, rue & faubourg St.-Laurent.

Reunier, rue Boucherat, au Marais.

Richard, rue de Charenton, faub. St.-Antoine.

Sarron, rue du petit Bacq, faub. Saint-Germain.

Tamagnon, rue des Martyrs, faub. Montmartre.

Thierion, rue Coquenard, faubourg Montmartre.

Zeranger, rue du faubourg Saint-Antoine, en face de la rue Saint-Bernard.

Morts & retirés.

Bellocq, mort le 12 Novembre 1790.

M. *Bellocq* étoit bon praticien, & il jouiſſoit d'une réputation étendue dans Paris. Il avoit étudié l'art vétérinaire dans un âge déjà avancé, & étoit parvenu, à force de travail, à vaincre des difficultés que n'éprouvent point ceux qui commencent l'étude de cet art dès leur jeuneſſe. Le dernier duc d'Orléans lui avoit accordé toute ſa confiance, & il la méritoit.

Il a été remplacé par le C. *Céſar*, ſon gendre.

Decalogne, eſt retiré.

Il a été remplacé par le C. *Dureuil*.

Fauré pere, eſt retiré.

Guillem, eſt retiré.

Huzard pere, mort le 5 Ventôſe, an II.

Lacoſte, mort en Février 1791.

Il a été remplacé par le C. *Reunier*.

Lafoſſe, eſt retiré à Montataire, dans le département de l'Oiſe.

Lamotte, mort en 1791.

Il a été remplacé par le C. *Alinot*.

Lanier, rue du Jardin des plantes, mort en Juin 1791.

Mangin, rue de Reuilly, mort en 1789.

Montillot, mort en Janvier 1791.

Il étoit ancien maréchal de la Gendarmerie françoiſe. Son fils étudie l'art vétérinaire pour le remplacer.

Moronvalle, mort le 4 Novembre 1790.

Il a été remplacé par le C. *Anquetin*.

Nicolaï, mort le 23 Mars 1791.

Pauc, eſt retiré.

Il a été remplacé par le C. *Giroux*.

Prévoſt, mort en Février 1791.

Robin, mort au commencement de 1791.

Il a été remplacé par le C. *Galicy*, jeune.

Nota. Voyez dans la premiere partie du volume de 1782-1790, la liſte des éleves ſortis des écoles vétérinaires de France.

PROGRAMMES des Prix distribués & proposés par différentes Académies & Sociétés d'agriculture, sur des questions relatives à l'Art vétérinaire.

Extrait de la Séance publique de la Société royale de médecine de Paris, tenue au Louvre, le 30 Août 1791.

1. La Société avoit proposé, dans ses séances des 26 Août 1788 & 23 Février 1790, pour sujet d'un prix de la valeur de 300 livres, dû à la bienfaisance d'une personne qui n'a pas voulu se faire connoître, la question suivante : *Déterminer, par une suite d'observations, quels sont les bons & les mauvais effets qui résultent de l'usage des différentes especes de son, considérés comme aliment, ou comme médicament dans la médecine des animaux ?*

Il n'y a eu qu'un petit nombre de mémoires envoyés à ce concours, & la Société n'en a point été satisfaite. Elle a reçu un ouvrage italien, imprimé, dans lequel cette question est traitée sous ses principaux rapports. Toutes les différentes especes de son y sont examinées successivement. On y considere les parties farineuses ou huileuses qui y demeurent attachées ; on y recherche quelle est l'espece de son la plus putrescible ; l'action des sucs gastriques sur ces substances y est déterminée par

des expériences positives, dont le résultat est que ces sucs retardent les progrès de la putrescibilité du son (1).

La Société a accordé à M. *Toggia*, professeur de l'art vétérinaire, à Verceil, en Piémont, auteur de ce mémoire, un prix d'encouragement de la valeur d'un jeton d'or.

II. La Société avoit proposé, dans sa séance du 23 Février 1790, pour sujet d'un prix de la valeur de 600 livres, la question suivante : *Déterminer, par des expériences exactes, quelles sont la nature & les différences du suc gastrique dans les différentes classes d'animaux ; quel est son usage dans la digestion ; quelles sont les principales altérations dont il est susceptible ; quelle est son influence dans les productions des maladies ; de quelle maniere il modifie l'action des remedes, & dans quels cas il peut lui-même être employé comme médicament ?*

La Société, n'ayant point été satisfaite des mémoires envoyés à ce concours, engage, soit les auteurs qui ont concouru, soit les autres personnes qui réuniſſent les connoissances nécessaires pour la solution de cet important problême, à s'en

(1) Nous avons indiqué cet ouvrage dans la premiere partie du volume de 1791, nous en publierons la traduction dans un de nos volumes.

occuper, avec tout le ſoin qu'exigent de pareilles recherches.

Extrait de la Séance publique de la Société royale d'agriculture de Paris, tenue le 29 Décembre 1790.

I. La Société a adjugé, en forme de prix, trois béliers & ſix brebis de race eſpagnole ; ſavoir :

Un bélier & deux brebis à *M. Vattier*, ſon correſpondant à la Croix de Bernis, près de Paris, qui a propagé, dans le canton qu'il habite, la culture des pommes de terre, en fourniſſant aux cultivateurs de ſon voiſinage, les moyens de ſe convaincre, par des expériences dont il a fait toutes les avances, des grands avantages qu'on peut retirer de la culture de cette racine.

Un bélier & deux brebis à M. *Creuzé-la-Touche*, député à l'aſſemblée nationale, & correſpondant de la Société, à Chatellerault, qui a communiqué à la compagnie pluſieurs obſervations importantes ſur l'état de l'agriculture de ſon canton, & qui conſacre depuis long-temps ſes lumieres & ſon patriotiſme à l'avancement de l'art agricole, & à l'amélioration du ſort des cultivateurs.

Un bélier & deux brebis à M. *Norbert-Preſſac*, curé de Saint-Gaudent, près Civrai, & correſpondant de la Société, qui ne laiſſant échapper au-

cune occaſion de contribuer au bonheur des cultivateurs de ſon canton, a manifeſté depuis long-temps le deſir d'y améliorer les races des bêtes à laine.

II. La Société avoit propoſé, pour l'année 1788, un prix de la valeur de 300 livres, pour être donné à l'auteur du meilleur mémoire ſur la queſtion ſuivante : *Quels ſont les moyens les plus efficaces de détruire la cuſcute ou teigne, qui ſe trouve communément dans les luzernieres?* Les pieces envoyées au concours, n'ayant point entiérement ſatisfait la Société, elle propoſa, en 1788, la même queſtion pour l'année 1790; mais les nouveaux écrits qu'elle a reçus cette année, n'ont point encore rempli ſes vues.

III. La Société avoit propoſé, pour l'année 1788, un prix de la valeur de 600 livres, en faveur du meilleur mémoire qui lui auroit été adreſſé ſur le ſujet ſuivant : *Perfectionner les différens procédés employés pour faire éclore artificiellement & élever des poulets, & indiquer les meilleures pratiques à ſuivre dans un établiſſement de ce genre fait en grand.* Aucun des mémoires reçus ne lui ayant paru avoir rempli ſuffiſamment les conditions du programme, elle avoit propoſé de nouveau le même ſujet. Ce prix devoit être diſtribué dans cette ſéance.

La Société a reçu, ſur ce ſujet, pluſieurs mé-

moires ; mais, avant de prononcer, elle a desiré répéter la plupart des expériences commencées par les auteurs de ces écrits ; & les circonstances ne lui ayant pas permis de faire ces expériences, qui exigent beaucoup de soin & de temps, elle renvoye la distribution de ce prix à sa séance publique de 1791.

IV. La Société avoit proposé, en 1787, un prix de 600 livres, qui devoit être adjugé dans cette séance, à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante : *Quels sont les moyens les plus sûrs pour obtenir de nouvelles variétés de végétaux utiles dans l'économie rurale & domestique, & quels sont les procédés à suivre pour acclimater, dans un pays, les différentes variétés de végétaux ?* Plusieurs mémoires ont été envoyés au concours ; mais comme ils étoient plutôt le fruit de la théorie & du raisonnement, que de l'expérience, & qu'ils présentoient peu de faits nouveaux, la Société a cru devoir proposer le même sujet pour l'année 1791 ; elle desire que les concurrens s'occupent non-seulement de l'indication des procédés qu'on pourroit suivre pour se procurer de nouvelles variétés, & les acclimater dans un pays, mais qu'ils s'occupent encore de l'histoire des méthodes qu'on a employées jusqu'ici pour parvenir à ce but, & des résultats qu'elles ont donnés.

V. La Société diſtribuera, dans ſa ſéance publique de 1791, pluſieurs médailles d'or aux perſonnes qui auront contribué, d'une maniere évidente, aux progrès de l'agriculture & au bonheur des laboureurs. Elle engage ſpécialement les cultivateurs du royaume à lui faire connoître les citoyens qui auront rempli à cet égard les vues de la Société; elle diſtinguera ſur-tout ceux qui auront fait des plantations d'arbres, & favoriſé la multiplication des bêtes-à-laine de races.

II°. Juriſprudence Vétérinaire.

De la manière de procéder devant les Arbitres (1).

L'Aſſemblée nationale a rendu ſur cet objet très-important, le 16 Août 1790, le décret ſuivant:

I. L'arbitrage étant le moyen le plus raiſonnable de terminer les conteſtations entre les citoyens, les légiſlateurs ne pourront faire aucunes diſpoſitions qui tendroient à diminuer, ſoit la faveur, ſoit l'efficacité des compromis.

II. Toutes perſonnes ayant le libre exercice de leurs droits ou de leurs actions, pourront nommer un ou pluſieurs *arbitres* pour prononcer ſur leurs intérêts privés, dans tous les cas & en toute matiere ſans exception.

III. Les compromis qui ne fixeront aucun délai dans lequel les *arbitres* devront prononcer, & ceux dont le delai ſera expiré, ſeront néanmoins valables, & auront leur exécution, juſqu'à ce qu'une des parties ait fait ſignifier aux *arbitres* qu'elle ne veut plus tenir à l'arbitrage.

IV. Il ne ſera plus permis d'appeller des ſentences

(1) Nous n'entendons parler ici que des *arbitres* choiſis à l'amiable & d'un commun accord par les parties, & non de ceux nommés dans certains cas par les juges. Nous parlerons de ces derniers dans un autre volume.

arbitrales, à moins que les parties ne ſe ſoient expreſſément réſervés, par le compromis, la faculté de l'appel.

V. Les parties qui conviendront de ſe réſerver l'appel, ſeront tenues de convenir également, par le compromis, d'un tribunal entre tous ceux du royaume, auquel l'appel ſera déféré, faute de quoi l'appel ne ſera pas reçu.

VI. Les ſentences arbitrales, dont il n'y aura pas d'appel, ſeront rendues exécutoires par une ſimple ordonnance du préſident du tribunal de diſtrict, qui ſera tenu de la donner au bas ou en marge de l'expédition qui lui ſera préſentée.

La procédure devant les *arbitres* ne peut avoir lieu, comme nous l'avons dit, qu'autant que les parties en ſont parfaitement d'accord : voici la maniere ſuccincte & peu diſpendieuſe de procéder.

Si celui qui a acheté un animal, le ſoupçonne attaqué de quelque cas rédhibitoire avant l'expiration du délai de la garantie (1), il en prévient ſon vendeur, & lui demande s'il veut le faire viſiter à l'amiable. Le vendeur y conſentant, les parties choiſiſſent ou un ſeul *expert-arbitre* pour prononcer ſur l'exiſtence du cas rédhibitoire, ou

(1) Voyez la durée de ce délai dans la Juriſprudence vétérinaire du volume de 1791, premiere partie.

chacune

chacune en choisit un de son côté. Dans le cas où les parties conviennent d'un seul, elles se retirent pardevant lui, & lui exposent le sujet qui les divise. L'*expert-arbitre* leur fait alors souscrire un compromis, ou une espece de transaction conçu, à-peu-près ainsi qu'il suit :

« Nous soussignés, *Jean Bellami, voiturier à Paris, département de la Seine*, y demeurant *rue de la Loi*, vendeur, d'une part ; & *Sébastien Rondeau, fermier à Meaux, département de Seine & Marne*, acheteur, d'autre part, sommes convenus que *le cheval de trait, entier, à tous crins, sous poil bai-brun, marqué en tête, de la taille d'un mètre soixante centimètres* (*quatre pieds dix pouces*), mesuré à la *chaîne* (ou à la potence) *& hors d'âge*, vendu le *huit de ce mois, & payé comptant* la somme de *deux cent francs*, qui fait aujourd'hui l'objet d'une contestation entre nous, attendu qu'il est soupçonné d'être attaqué de *la pousse*, sera vu, examiné, & visité par le C.... *expert-arbitre*, que nous choisissons à cet effet d'un commun consentement, lequel nous autorisons à prononcer dans la contestation qui nous divise ; promettant & nous obligeant de souscrire au jugement qu'il portera sur l'état de *ce cheval*, regardant ce jugement comme souverain, & renonçant à l'appel ; aux termes du décret de l'Assemblée nationale, du 16 Août 1790, concernant les *ar-*

bitres ; en foi de quoi nous avons ſigné le préſent. *A Paris, le quinze Frimaire, an VII de la République françoiſe, une & indiviſible.* BELLAMI, RONDEAU».

Ce modele qui peut être modifié de mille manieres, ſelon les circonſtances, ou ſelon les conventions particulieres des parties, ſuffit pour faire voir l'eſprit dans lequel l'écrit doit être conçu.

Il doit contenir poſitivement les clauſes de la vente, & expoſer clairement l'objet de la miſſion de l'*expert-arbitre*, afin d'éviter toutes conteſtations ultérieures.

Cet acte eſt eſſentiel, non-ſeulement pour la sûreté commune des parties, mais encore pour aſſurer l'exécution du jugement de l'*expert-arbitre*, contre lequel la partie perdante pourroit peut-être chercher à revenir, ſi elle n'étoit pas liée par un pareil écrit.

Il doit auſſi énoncer ſi les parties ſe ſont réſervées, ou non, le droit d'appel ; & dans ce dernier cas, il doit indiquer le tribunal auquel l'appel ſera déféré, aux termes des articles IV & V du décret.

Celle des parties qui n'a pas écrit l'acte, ou toutes deux s'il a été redigé par un tiers, doivent en approuver le contenu avant de le ſigner. Si l'une d'elles ne ſait pas écrire, il ſuffira qu'elle faſſe ſa croix ou ſa marque en préſence de deux témoins notables.

S'il arrivoit que ni l'une ni l'autre des parties

ne sût écrire, elles se retireroient pour énoncer leur volonté, pardevant un officier public, notaire, ou juge de paix, du lieu ou du canton qu'elles habitent, qui rédigeroit la transaction pour être ensuite communiquée à l'*expert-arbitre.*

L'*expert-arbitre* procede alors à la visite de l'animal qu'on lui présente; il déclare verbalement aux parties s'il est, ou s'il n'est pas, attaqué de la maladie rédhibitoire qu'on lui soupçonne; & si après cette déclaration, la partie perdante fait des difficultés pour l'exécution des conventions mentionnées dans la transaction, l'*expert-arbitre* motive son avis au bas, à-peu-près de la maniere suivante :

« Je soussigné *Jean-Baptiste Huzard, vetérinaire à Paris, Département de la Seine, y demeurant, rue de l'Éperon, onzieme Municipalité, expert-arbitre* choisi par les parties dénommées dans la transaction ci-dessus, ai procédé *aujourd'hui, huit heures du matin,* à la visite *du cheval* qui y est désigné, *parties présentes;* & après l'avoir examiné *dans le repos, immédiatement après l'exercice & pendant l'action de manger*, j'ai reconnu qu'*il avoit le mouvement du flanc irrégulier & entrecoupé par le contre-temps ou l'espece de soubre-saut qui constitue la Pousse;* j'ai reconnu aussi qu'*il étoit affecté d'une toux séche & d'un flux blanc & léger par les naseaux, symptômes qui accompagnent souvent cette maladie, l'une de celles*

rédhibitoires ; pourquoi j'ai jugé que *ce cheval eſt pouſſif*, & que, conformément aux arrêts & réglemens rendus ſur le fait de la rédhibition, le vendeur doit être tenu de le reprendre, & d'en reſtituer le prix à l'acheteur. Fait à *Paris*, le *ſeize Nivôſe*, *an ſept de la République françoiſe*, *une & indiviſible*, HUZARD ».

Si les parties ne ſont pas préſentes, l'*expert-arbitre* doit ſignaler exactement le cheval, pour qu'elles reconnoiſſent que c'eſt bien celui qui fait l'objet de l'inſtance, & parce que ſouvent il l'eſt très-inexactement dans la tranſaction; il indiquera auſſi par qui le cheval lui a été préſenté.

L'*expert-arbitre* ne doit pas ſe borner à dire que l'animal qu'il a viſité eſt, ou n'eſt pas, affecté de telle maladie, mais il doit énoncer, d'une maniere claire & préciſe, la préſence ou l'abſence des ſymptômes univoques qui l'ont déterminé à prononcer qu'il eſt, ou qu'il n'eſt point, affecté de la maladie rédhibitoire qu'on lui ſoupçonnoit.

S'il s'agit de la valeur d'un animal ou d'une garantie conteſtée, de diſcuſſions verbales, &c., l'*arbitre* entend les parties, prend lecture des pieces, s'il y en a, & entend des témoins, s'il le juge néceſſaire, ou ſi les parties le requierent; il réſume enſuite ſommairement ſon avis & les motifs qui l'ont déterminé dans le jugement qu'il porte.

Si l'inſtance a déjà donné lieu à des frais & à des dépens, l'*expert-arbitre* prononcera en même-temps quelle eſt celle des parties qui doit les ſupporter. Dans ce cas, il eſt d'uſage de les faire ſupporter également par chacune d'elles. Ceux de fourriere ou de nourriture de l'animal n'étant exigibles que du jour de la demande en juſtice (1), s'il n'y en a point eu de formée avant la viſite de l'*expert-arbitre*, ils reſtent à la charge de l'acheteur, parce qu'il eſt cenſé avoir tiré ſervice de l'animal, juſqu'au moment où il s'eſt apperçu du vice rédhibitoire, & que la nourriture compenſe le travail qu'il en a tiré.

Si après le prononcé de l'*expert-arbitre* il s'éleve quelques difficultés de la part de l'une des parties, il remet la tranſaction & ſon jugement qui y eſt joint, à celle en faveur de laquelle il a prononcé, & elle traduit ſa partie adverſe devant le tribunal indiqué dans l'acte, ou devant celui de diſtrict, s'il n'y en a point d'indiqué. La ſentence arbitrale eſt rendue exécutoire par l'ordonnance du juge, conformément à l'article VI du décret.

L'expert-arbitre peut encore retenir par-devers lui les écrits ci-deſſus, & ne les dépoſer au greffe

(1) Voyez la Juriſprudence vétérinaire, dans la premiere partie du volume de 1791.

du tribunal devant lequel les parties ſe ſeront retirées, que ſur la demande du juge.

Dans le cas où chacune des parties choiſit un *expert-arbitre*, la marche à ſuivre eſt abſolument la même ; mais il pourroit arriver que les deux experts ne ſoient pas d'accord ſur l'exiſtence de la maladie rédhibitoire qui donne lieu à la conteſtation, & alors il faut néceſſairement avoir recours à un *tiers-arbitre ;* ce qui multiple toujours les frais & les démarches.

Il eſt important, de la part des parties, de prévenir ces inconvéniens, en convenant, dans leur tranſaction, du *tiers-arbitre* qu'elles choiſiſſent, ou dont elles laiſſent le choix à ceux qu'elles ont nommé reſpectivement : voici alors comme la tranſaction doit être redigée.

« Nous ſouſſignés, *Pierre Têtu, marchand de chevaux*, demeurant à *Chartres, Département d'Eure & Loir, de préſent à Paris, logé rue du Marché aux chevaux, à l'auberge de la Cloche*, vendeur, d'une part, & *Nicolas Grancé, loueur de caroſſes auſſi à Paris*, y demeurant, *rue Garanciere*, acheteur, d'autre part, ſommes convenus que la *jument noire, à courte queue, de la taille d'un mètre cinquante-cinq centimètres* (*quatre pieds huit pouces*), *& de l'âge de ſept ans*, vendue le *quinze* de ce mois pour la ſomme de *trois cent ſoixante francs, payée comp-*

tant, qui fait l'objet d'une difficulté entre nous, parce qu'*elle* eſt ſoupçonnée d'être attaquée *du cornage*, ſera vue examinée & viſitée par le C..., pour le vendeur, & par le C..., pour l'acheteur, *experts-arbitres* que nous choiſiſſons à cet effet, leſquels prononceront dans la conteſtation qui nous diviſe; & dans le cas où leſdits *experts-arbitres*, ſe trouveroient d'avis différens, nous les autoriſons à choiſir eux-mêmes un *tiers-arbitre*, à l'effet de les concilier (ou nous nommons le C..... *tiers-arbitre*, à l'effet de les concilier), promettant & nous obligeant de ſouſcrire au jugement qu'ils porteront en commun, ou qui ſera porté par ledit *tiers-arbitre*, ſur l'état de *cette jument*, & ſur tout ce qui eſt relatif à la conteſtation à laquelle *elle* a donné lieu, regardant ce jugement comme ſouverain & renonçant à l'appel; le tout aux termes du décret de l'Aſſemblée nationale conſtituante, du 16 Août 1790: en foi de quoi nous avons ſigné le préſent. *A Paris, le vingt-quatre Nivôſe, an ſept de la République françoiſe, une & indiviſible. P. TÊTU, N. GRANCÉ* ».

Si les *arbitres* ſont d'accord ſur le vice qui a donné lieu à l'arbitrage, ils rédigeront leur prononcé en commun, ſur le plan du modele que nous avons donné ci-devant; ſi au contraire ils ſont d'avis différens, ils appelleront verbalement le *tiers-arbitre* qu'ils auront choiſi, ou celui qui

aura été choiſi par les parties, & ils lui expoſeront, auſſi verbalement, l'objet de la conteſtation & les motifs reſpectifs qui les diviſent, afin de le mettre à même de prononcer à ſon tour avec connoiſſance de cauſe.

Ils pourront auſſi motiver par écrit, chacun ſéparément, leur opinion particuliere, & la remettre aux parties, ou au *tiers-arbitre.*

Le *tiers-arbitre* ſuivra, pour remplir ſa miſſion, la même marche que celle que nous avons indiqué précédemment pour l'*expert-arbitre;* il motivera non-ſeulement ſon propre avis, s'il eſt différent de celui des *arbitres* qui l'ont précédé, mais il motivera encore les motifs de rejet de ceux qui lui auront été préſentés, tant ſur le fond de la conteſtation que ſur les moyens employés par les parties.

Nous donnerons ici le modele d'une ſentence arbitrale rédigée par un *tiers-arbitre* dans un cas de cette eſpece, & qui pourra être modifiée ſelon les différentes circonſtances; nous avons choiſi de préférence un de ceux qui ſe rencontre le plus fréquemment dans la pratique.

» Je ſouſſigné . . . . vétérinaire-expert, demeurant à ....., canton de ....., département de ...., *tiers-arbitre*, choiſi aux termes du décret de l'Aſſemblée nationale, du 16 Août 1790, à l'effet de prononcer définitivement dans la conteſ-

tation qui diviſe le C...., *fermier*, demeurant à..., canton de...., département de...., & le C...., *herbager*, demeurant à...., *même canton & département*, & qui avoit été précédemment portée à l'arbitrage du C.... & du C...., leſquels étoient autoriſés par les parties à nommer un tiers dans le cas où ils ne feroient pas d'un avis unanime ; après avoir pris lecture du rapport particulier de chacun deſdits *arbitres*, de l'un deſquels il réſulte que le cheval faiſant l'objet de l'arbitrage, eſt glandé ſous la ganache, du côté gauche, qu'il jette par le naſeau du même côté une matiere verdâtre, collante à l'orifice, & que par conſéquent il eſt affecté de la *morve* ; de l'autre, que ce cheval eſt glandé, mais que cette glande eſt roulante, que le flux eſt de bonne nature & clair, que ce n'eſt que la ſuite d'un refroidiſſement, & qu'il n'eſt point affecté de la *morve* ; après avoir entendu auſſi les dires reſpectifs des parties, deſquels il réſulte, de la part de l'acheteur, que ce cheval étoit dans cet état lors de la vente, & que le vendeur lui a dit, que ce n'étoit qu'une fraîcheur qui n'auroit pas de ſuite, ce qui n'a pas été nié par ledit vendeur ; après avoir viſité, en préſence des uns & des autres, le cheval dont il s'agit, & avoir reconnu, 1°. qu'il a les glandes de deſſous la ganache, du côté gauche,

adhérentes, dures & indolentes; 2°. qu'il eſt affecté, par le naſeau de ce côté, d'un flux clair, mais verdâtre, qui, en ſe ſéchant, adhere à l'orifice; 3°. que la membrane pituitaire, dans ce même naſeau, eſt engorgée & enflammée; 4°. que l'œil de ce côté eſt chaſſieux; eſtime, attendu la permanence des ſymptômes depuis la vente, leur augmentation depuis la viſite des *arbitres*, & vu l'âge avancé du ſujet, que ce cheval eſt *très-ſuſpect de morve*; & attendu que les parties reconnoiſſent qu'il étoit dans cet état lors de la vente, que par conſéquent, cette maladie n'eſt point du fait de l'acheteur, & qu'aux termes des arrêts & réglemens rendus ſur le fait de cette maladie, & notamment l'article VII de celui du 16 Juillet 1784, ſur le fait des maladies contagieuſes, il eſt défendu de vendre, & d'expoſer en vente, des chevaux atteints, ou même ſuſpectés, de *morve*, vu les dangers de la contagion qui pourroit en réſulter; que le vendeur doit être tenu de reprendre le cheval dont il s'agit, & d'en reſtituer le prix à l'acheteur, avec frais & dépens, fixés amiablement, juſqu'à ce jour, à la ſomme de .... ſavoir, celle de ..... par jour pour la dépenſe de la nourriture, & celle de ..... pour les dépens faits juſqu'à ce jour; à la charge par ledit vendeur de ſe conformer aux réglemens de police ſur le fait de la *morve*. Fait

à .... le.... an ... de la République françoiſe, une & indiviſible..... ».

Les *arbitres* ne peuvent pas être recuſés pour cauſe d'impéritie après le prononcé de leur jugement, parce qu'ils ont été choiſis librement par les parties, & qu'elles ont eu la liberté de renoncer à l'arbitrage, juſqu'au moment de ce jugement, conformément à l'article III du décret.

Ils peuvent être recuſés pour cauſe de parenté, de liaiſon ou d'aſſociation avec l'une des parties ſi l'autre l'ignoroit avant le jugement.

Les *arbitres* étant choiſis à l'amiable, pouvant être pris dans toutes les claſſes de la ſociété & dans un état différent de celui des parties, & ce choix étant parfaitement libre, ils n'ont pas beſoin d'être pourvus de patentes.

Les compromis, pour être valables, doivent être écrits ſur papier marqué; ils n'ont pas beſoin d'être enregiſtrés particuliérement, ſi la déciſion de l'*arbitre* eſt ſommaire, c'eſt-à-dire, ſi elle a lieu immédiatement après le compromis, & qu'elle en faſſe ſuite ou partie, comme dans les modeles que nous avons donnés; mais ils ſont ſujets au droit d'enregiſtrement, ſi l'affaire eſt d'un long examen ou ſuſceptible d'une diſcuſſion difficile; ou lorſque les parties choiſſent un ou pluſieurs *arbitres* éloignés de leurs domiciles.

Les ſentences arbitrales doivent auſſi être enregiſtrées avant d'être préſentées au tribunal qui doit en ordonner l'exécution, ſi les parties n'y ſouſcrivent pas ſur-le-champ; il en eſt de même de l'ordonnance du juge qui rend la ſentence arbitrale exécutoire. La ſignification de cette ſentence ne peut être faite à celle des parties qui refuſe d'y ſouſcrire, qu'après cet enregiſtrement, & qu'après que le juge en a ordonné l'exécution.

Les honoraires des *experts-arbitres*, lorſqu'il y a lieu à en payer, ſe réglent à l'amiable entre eux & les parties, & ſe paient en commun, ou par celle des parties qui ſuccombe; ils ſont en raiſon du nombre des vacations, de l'objet de la conteſtation, de leur déplacement, &c.; ſi les parties ne ſont pas d'accord à cet égard, le juge qui rend la ſentence arbitrale exécutoire prononce en même-temps ſur ce point, qui, alors, fait partie des dépens de l'inſtance. Au ſurplus, la fonction d'*arbitre* eſt aſſez belle, & celui qui l'exerce eſt aſſez honoré par la confiance de ſes concitoyens, pour ne pas chercher à faire de cette occupation un objet pécuniaire, & il n'eſt pas un arbitre qui ne doive faire avec plaiſir le ſacrifice d'un auſſi léger intérêt, lorſqu'il ne s'agira que de cet objet pour terminer une affaire.

Supplément, ou Addition à ce qui été dit dans la premiere partie du volume de 1791, ſur la durée de l'Action rédhibitoire, dans le cas de Garantie conventionnelle (1).

Un particulier avoit vendu un cheval pour la ſomme de 410 francs au curé d'Argentré, & le lui avoit promis garantir de tous vices *latens*, (c'eſt-à-dire, cachés) & autres. Le curé d'Argentré part le même jour pour Angers. Suivant ſon récit, dès le lendemain il s'apperçut que le cheval boîtoit, cela ne l'empêcha point de continuer ſon voyage. Il ne revint qu'au bout de près d'un mois. Alors il intenta l'action rédhibitoire contre le vendeur du cheval. Celui-ci ſe défendit par une fin de non-recevoir; il ſoutint que l'action rédhibitoire, *même pour vices latens*, ne peut être intentée que dans les neuf jours. Le curé répondit que la preſcription de neuf jours n'a point lieu dans la *garantie conventionnelle*. Le juge déclara le marché nul, condamna le vendeur à reprendre ſon cheval & à en rendre le prix. Sur l'appel au parlement de Paris, intervint arrêt confirmatif de la ſentence, le 25 Janvier 1731.

(1) Extrait de la nouvelle édition de *Deniſart*, tome IX, Paris, 1790, page 154, au mot *Garantie*.

Extrait des Edits civils de la République de Geneve, concernant la Garantie (1).

Titre XXI. De la rédhibition des Chevaux vendus, & louages desdits Chevaux.

Art. Ier. Celui qui aura vendu un cheval *morveux*, *pouſſif*, ou *courbatu*, ſera obligé, pendant huit jours, de le reprendre & d'en reſtituer le prix, s'il n'a déclaré ces vices à l'acheteur, lequel, en cas qu'il ne trouve le vendeur, pourra proteſter contre lui en juſtice & faire viſiter le cheval par experts.

Art. II. Mais ſous prétexte d'autres vices, le vendeur ne pourra être obligé de le reprendre s'il n'a caché ces vices par un dol évident.

Art. III. Et s'il y a procès à l'occaſion de quelque vice, & que les parties faſſent difficulté de reprendre, ou retenir le cheval, il ſera ſéqueſtré & vendu, ſi le procès ne peut être ſommairement liquidé, afin que ſa valeur ne ſoit conſumée en frais, à moins que l'une des parties ne voulût s'en charger au prix qu'il ſera eſtimé par experts, qui auront examiné ſes qualités ou vices prétendus (2).

---

(1) Volume *in*-8°., à Genève, chez les freres de Tournes, 1735, pages 79, 80.

(2) Cette diſpoſition eſt très-ſage, elle prévient des frais qui ſouvent abſorbent promptement le capital; & elle s'op-

ART. IV. Ceux dont la profeſſion ſera de louer des chevaux, ſeront tenus de les eſtimer au locataire qui s'en voudra ſervir pour plus de trois jours, à défaut de ce, ils ne pourront les obliger de les payer qu'au prix qu'ils ſeront eſtimés par Juſtice.

ART. V. Si le locataire ne peut rendre le cheval qui lui aura été loué, & ne fait apparoître qu'il ait pèri ſans ſa faute, il ſera obligé de payer le prix auquel il aura été eſtimé & celui des journées; & ſi le cheval eſt péri ſans ſa faute, il ſera libéré, en payant les journées juſques au jour qu'il ne ſe ſera plus ſervi du cheval.

ART. VI. Si le cheval loué eſt bleſſé ou détérioré & peut être facilement guéri, le propriétaire ſera obligé de le reprendre, & il ſera dédommagé ſuivant l'eſtimation que les juges en feront faire ſommairement & ſans procés, par experts; & ſi la détérioration ou bleſſure eſt trouvée ſi grande que le propriétaire ne puiſſe plus ſe ſervir du cheval, le locataire ſera tenu de le garder & d'en payer l'eſtimation.

---

poſe à l'entêtement ou à l'obſtination de l'une ou de l'autre des parties, qui alors n'a plus d'objet. Il ſeroit d'autant plus à deſirer qu'elle ſoit généralement admiſe dans nos tribunaux, que ſouvent les animaux contractent, pendant qu'ils ſont en fourriere, des maladies, qui, lorſque le procès eſt terminé, donnent preſque toujours lieu à un nouveau. (*Note des éditeurs*).

Arrêt du conſeil d'état du roi, pour prévenir les dangers des maladies des animaux, & particulièrement de la Morve.

Du 16 Juillet 1784.

Le roi étant informé des ravages qu'occaſionnent ſur les animaux, dans différentes provinces de ſon royaume, les maladies contagieuſes dont ils ſont attaqués, notamment celle de la *morve;* & conſidérant que cette maladie, contre laquelle on n'a trouvé juſqu'à préſent aucun remede curatif, ſe communique, ſe propage & ſe perpétue par toutes ſortes de voies; que l'écurie où un cheval atteint de la *morve* n'a fait que paſſer, les harnois & tout ce qui lui a ſervi, reçoivent & communiquent ce vice épidémique, qui ne tarde pas à ſe développer; qu'une des cauſes principales de la contâgion ne peut être attribuée qu'à la négligence & à un intérêt mal entendu des propriétaires, marchands de chevaux & beſtiaux, qui, au lieu de déclarer le mal dès ſon principe, cherchent à le déguiſer, juſqu'à ce que les animaux qui en ſont atteints ſoient abſolument hors d'état de ſervice; que des écariſſeurs & autres, après avoir acheté des chevaux & bêtes frappés de mal, ſous prétexte de les guérir ou les abattre, en font un trafic funeſte, même dans la vente des parties mortes. Sa majeſté jugeant néceſſaire de réprimer

des

des abus auſſi contraires à l'agriculture & au commerce, & voulant y pourvoir : Ouï le rapport du ſieur *de Calonne*, conſeiller ordinaire au conſeil royal, contrôleur-général des finances; le roi étant en ſon conſeil, a ordonné & ordonne ce qui ſuit :

ART. Ier. Toutes perſonnes, de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, qui auront des chevaux & beſtiaux atteints ou ſoupçonnés de la *morve* ou de toute autre maladie contagieuſe, telles que le *charbon*, la *gale*, la *clavelée*, le *farcin* & la *rage*, ſeront tenus, à peine de cinq cent francs d'amende, d'en faire ſur-le-champ leur déclaration aux maires, échevins ou ſyndics des villes, bourgs & paroiſſes de leur réſidence, pour être leſdits chevaux & beſtiaux vus & viſités ſans délai, en la préſence deſdits officiers, par les experts-vétérinaires les plus prochains, leſquels ſe tranſporteront à cet effet dans les écuries, étables & bergeries, pour reconnoître & conſtater exactement l'état des chevaux & animaux qui leur auront été déclarés.

II. Autoriſe ſa majeſté les ſieurs intendans & commiſſaires départis dans les différentes provinces du royaume, à nommer autant d'experts qu'ils le jugeront à propos pour leſdites viſites, choiſis par préférence parmi les éleves des Ecoles

vétérinaires ; à leur défaut, parmi les maréchaux, ou autres, qui auront les certificats d'étude & de capacité du directeur de l'École vétérinaire, ou qui auront ſubi un examen ſur les demandes qui leur ſeront faites en préſence dudit ſieur commiſſaire par deux artiſtes vétérinaires du département.

III. Seront tenus leſdits experts de prêter leur miniſtere toutes fois & quantes ils en ſeront requis par les officiers de maréchauſſée, ſubdélégués, officiers municipaux & ſyndics, pour examiner les chevaux & beſtiaux ſuſpects, comme auſſi de ſe tranſporter à cet effet dans les marchés publics & dans les écuries des maîtres de poſtes, des entrepreneurs de meſſageries ou roulage & loueurs de chevaux, même auſſi dans les écuries, bergeries & étables des particuliers, ſur les déclarations & dénonciations de mal contagieux qui auroient été faites à leur égard, en ſe faiſant toutes fois, audit cas, autoriſer par le juge du lieu, & accompagner d'un officier municipal ou du ſyndic de la paroiſſe. Fait défenſes, ſa majeſté, à toutes perſonnes, de refuſer l'entrée de leurs écuries, étables & bergeries auxdits experts, ainſi aſſiſtés, & d'apporter aucun obſtacle à ce qu'il ſoit procédé, conformément à ce que deſſus, auxdites viſites, dont il ſera dreſſé procès-verbal, lors duquel, en cas de difficultés, les parties intéreſſées pourront

faire tels dires & réquiſitions qu'elles aviſeront, & il y ſera ſtatué proviſoirement & ſans aucun délai, par le juge qui aura autoriſé la viſite.

IV. Défenſes ſont faites à tous maréchaux, bergers & autres, de traiter aucun animal attaqué de la maladie contagieuſe & peſtilentielle, ſans en avoir fait la déclaration aux officiers municipaux ou ſyndics de leur réſidence, leſquels en rendront compte ſur-le-champ au ſubdélégué, qui fera appliquer ſans délai ſur le front de la bête malade, un cachet en cire verte portant ces mots : *animal ſuſpect ;* pour dès cet inſtant être, les chevaux ou autres animaux qui auront été ainſi marqués, conduits & enfermés dans des lieux ſéparés & iſolés. Fait pareillement défenſes, ſa majeſté, à toutes perſonnes, de les laiſſer communiquer avec d'autres animaux, ni de les laiſſer vaguer dans des pâturages communs ; le tout ſous la même peine d'amende.

V. Les chevaux qui auront été attaqués de la *morve*, & les autres beſtiaux dont la maladie contagieuſe aura été reconnue incurable par les experts, ſeront abattus ſans délai, enſuite ouverts par leſdits experts, leſquels appelleront à l'abattage & ouverture deſdits animaux, un officier municipal ou ſyndic, qui en dreſſera procès-verbal, pour être envoyé audit ſieur commiſſaire dé-

parti ou à ſon ſubdélégué ; & ce procès-verbal contiendra en détail le genre & le caractere de la maladie de l'animal, & les précautions pour éviter la contagion.

VI. Les chevaux & beſtiaux morts & abattus pour cauſe de *morve* ou de toute autre maladie contagieuſe peſtilentielle, ſeront enterrés (chairs & oſſemens) dans des foſſes de dix pieds (trois mètres vingt centimètres) de profondeur, qui ne pourront être ouvertes plus près de cent toiſes (cent quatre-vingt-quatorze mètres dix-huit décimètres) de toute habitation, & les peaux en ſeront tailladées; les écuries dans leſquelles auront ſéjourné des chevaux morveux, ainſi que les étables & bergeries qui auront ſervi aux animaux attaqués de maladies contagieuſes, ſeront, à la diligence des officiers municipaux & experts, aérées & purifiées ; leſdits lieux ne pourront être occupés par aucuns autres animaux que lorſqu'ils auront été purifiés, & qu'il ſe ſera écoulé un tems ſuffiſant pour en ôter l'infection ; les équipages, harnois, colliers, ſeront brûlés ou échaudés, conformément à ce qui ſera preſcrit par le procès-verbal d'abattage qui aura été dreſſé, & dont ſera laiſſé copie, pour, par les propriétaires ou autres, s'y conformer, ainſi qu'à toutes les précautions qui auront été indiquées par les experts, à l'effet d'é-

viter la contagion, le tout ſous la même peine de cinq cents francs d'amende (1).

VII. Fait ſa majeſté défenſes, ſous les mêmes peines, à tous marchands de chevaux & autres, de détourner, ſous quelque prétexte que ce ſoit, vendre, ou expoſer en vente, dans les foires & marchés, ou par-tout ailleurs, des chevaux & beſtiaux atteints ou ſuſpectés de *morve*, ou de maladies contagieuſes, & aux hôteliers, cabaretiers, laboureurs & autres, de recevoir dans leurs écuries ou étables ordinaires, aucuns chevaux ou animaux ſoupçonnés de ſemblables maladies; auquel cas ils ſeront tenus d'en faire auſſi-tôt la déclaration ci-deſſus preſcrite.

VIII. Autoriſe ſa majeſté leſdits ſieurs commiſſaires départis & leurs ſubdélégués, à commettre dans les villes, bourgs & villages de leurs généralités, tel nombre d'écariſſeurs qui ſera jugé néceſſaire, leſquels ſeuls pourront faire l'enlèvement & écariſſage des animaux morts dans les arrondiſſemens qui leur ſeront preſcrits, auxquels il ſera délivré ſans frais une commiſſion par leſdits ſieurs intendans & ſubdélégués, ſans qu'aucuns

(1) On peut voir, pour toutes les précautions indiquées dans cet article, *Inſtructions ſur les moyens de s'aſſurer de l'exiſtence de la* morve, &c. IVe. *édition; par les CC.* CHABERT & HUZARD. *Paris, an V*, in-8°., art. XII, pag. 56 & ſuiv.

autres puiſſent s'immiſcer dans l'écariſſage des chevaux & beſtiaux, à peine de priſon.

IX. Les écariſſeurs ne pourront, ſous peine d'être déchus de leur commiſſion, d'amende ou de telle autre punition qu'il appartiendra, vendre & débiter aucune viande qui proviendra des chevaux ou animaux qui, ſuivant l'article II, auront été abattus pour être enterrés.

X. Autoriſe ſa majeſté toutes perſonnes à dénoncer les contraventions qui pourront être faites aux diſpoſitions du préſent arrêt; & lorſqu'elles auront été bien & dûment conſtatées, le tiers des amendes qui auront été prononcées, & qui ſeront payables ſans déport, appartiendra au dénonciateur, auquel il ſera en outre accordé une récompenſe proportionnée au mérite de la dénonciation.

XI. Seront tenus les maires & échevins dans les villes, & les ſyndics dans les campagnes, d'informer, au premier avis qu'ils en auront, les intendans & leurs ſubdélégués, des maladies contagieuſes ou épizootiques qui ſe manifeſteront dans l'étendue de leur arrondiſſement, à peine d'être rendus perſonnellement reſponſables de tous dommages qui pourroient réſulter de leur négligence.

XII. Toutes les amendes encourues, aux termes des articles ci-deſſus, ſeront payées ſans déport, & les contrevenans y ſeront contraints par

toutes voies dues & raiſonnables, même par empriſonnement de leurs perſonnes.

XIII. Et ſeront les ordonnances rendues pour la police du marché aux chevaux, & notamment celle du 8 Juillet 1763, exécutées en leur contenu.

XIV. Ordonne ſa majeſté, que conformément aux attributions ci-devant données tant au ſieur lieutenant-général de police de la ville de Paris, qu'aux ſieurs commiſſaires départis dans les provinces du royaume, chacun en droit ſoi, ils continuent d'avoir excluſivement à tous autres juges, la connoiſſance des conteſtations qui pourroient ſurvenir ſur l'exécution du préſent arrêt, ainſi que des précédens réglemens & ordonnances intervenus au même ſujet, ſauf l'appel au conſeil : Leur enjoint, ainſi qu'aux maires, échevins & ſyndics, de tenir la main à l'exécution du préſent arrêt, & aux officiers & cavaliers de maréchauſſée & tous autres, de prêter la main-forte & l'aſſiſtance néceſſaires à cet effet. Fait au conſeil d'état du roi, ſa majeſté y étant, tenu à Verſailles, le ſeize Juillet mil ſept cent quatre-vingt-quatre. *Signé* LE BARON DE BRETEUIL.

Depuis le commencement de ce ſiècle, il a paru en France, & dans quelques états limitrophes, un grand nombre d'arrêts & de réglemens concernant les maladies contagieuſes & épizootiques,

les maladies rédhibitoires, la police des marchés aux chevaux, & des marchés de beſtiaux, &c. Ils renferment, la plupart, des précautions très-ſages, & leur exécution ne pourroit que produire un très-grand bien. Celui du 19 Juillet 1746, entre autres, eſt un excellent modèle qu'on a ſouvent rappellé, & dont on ne s'eſt que peu ou point écarté depuis. L'arrêt du conſeil que nous rapportons ici, renouvelle une partie des précautions de celui du 19 Juillet, & en ajoute quelques autres qui dépendent des temps & des circonſtances. Il eſt d'ailleurs d'une utilité plus générale, en ce qu'il embraſſe le plus grand nombre des maladies contagieuſes; c'eſt le dernier rendu ſur cet objet, nous les ferons ſucceſſivement tous connoître juſqu'à ce que l'Aſſemblée Nationale ait fait ſur cette matière importante un règlement général.

Loix concernant les Haras.

Décret de l'Aſſemblée Nationale qui ſupprime les Haras.

Du 29 Janvier 1790.

L'Aſſemblée Nationale a décreté & décrete ce qui ſuit :

ART. Ier. Le régime prohibitif des Haras eſt aboli,

ART. II. Les dépenſes des Haras ſont ſupprimées à compter du premier Janvier courant, & il ſera pourvu à la dépenſe & entretien des chevaux, en la forme accoutumée, juſqu'à ce que les aſſemblées de Départemens y aient pourvû.

Sanctionné le 31 Août 1790.

Décret de l'Aſſemblée Nationale qui ordonne la vente des Étalons.

Du 12 Novembre 1790.

L'Aſſemblée Nationale décrete ce qui ſuit :

Les adminiſtrations de Département feront procéder inceſſamment à la vente des Étalons appartenans à la nation, autres que ceux que le roi ſe ſeroit réſervés, & en feront verſer le prix dans la caiſſe des receveurs des impoſitions, leſquels en compteront à la caiſſe de l'extraordinaire.

Sanctionné le 19 du même mois.

Décret de l'Aſſemblée Nationale qui ordonne la réſiliation des baux à loyer des bâtimens occupés par les dépôts d'Étalons.

Du 19 Janvier 1791.

L'Aſſemblée Nationale, après avoir entendu le rapport de ſon comité des finances, décrete ce qui ſuit :

Les baux à loyer des bâtimens occupés par les dépôts des Étalons, & autres établiſſemens relatifs

aux Haras....., demeureront réſiliés à compter du premier Janvier 1791.

Décret de l'Aſſemblée Nationale, qui ordonne que les frais d'entretien des Haras ne ſeront plus ſupportés par le tréſor public.

Du 19 Février 1791.

L'Aſſemblée Nationale décrete ce qui ſuit :

ART. Ier. Il ne pourra être payé par le tréſor public, aucune dépenſe relative à l'adminiſtration des Haras, poſtérieure au dernier Décembre 1790.

ART. II. Les ſeules dépenſes juſtifiées qui auront pû être faites, à compter du premier Janvier 1791, juſqu'au moment de la vente, pour nourriture & ſubſiſtance des Étalons nationaux réunis dans des dépôts, ſeront acquittées, d'après le réglement qui en ſera fait par les directoires de Départemens, ſur le produit de la vente de ces Étalons; de ſorte que les receveurs de diſtrict n'auront à verſer à la caiſſe de l'extraordinaire le produit de la vente de ces Étalons, que déduction faite des frais.

ART. III. Il ſera de même prélevé, en vertu des mandats du directoire de Département, ſur le produit de la vente des Étalons placés chez des gardes, une ſomme de cinquante francs par Étalon, au profit de chaque garde, pour chacune des années dont

ſe trouvera trop foible le nombre d'années néceſſaires pour abſorber, à raiſon de cinquante francs par an, le montant de la plus-value que le garde juſtifiera avoir payée.

ART. IV. Pour indemniſer les gardes de la non-jouiſſance des priviléges pendant l'année 1790, dans les pays de taille perſonnelle, il ſera accordé à chacun d'eux, par les directoires de Département, ſur les fonds libres étant à leur diſpoſition, une gratification de cent vingt francs.

ART. V. Dans les provinces où la jouiſſance des priviléges étoit remplacée par des gratifications, les directoires des Départemens feront acquitter, ſur les fonds libres étant à leur diſpoſition, celles qui reſteroient encore dues à quelques gardes Étalons pour l'année 1790, de maniere cependant que la ſomme qu'un garde auroit encore à répéter, ne puiſſe, avec celles qu'il aura déjà touchées pour la même année 1790, excéder la ſomme de cent vingt francs.

ART. VI. Les Poulinieres, dont il a été fait don ſur les fonds de la précédente adminiſtration des Haras, à des nourriciers, pour parvenir à l'amélioration des eſpeces, appartiendront, en pleine propriété, à ceux qui les ont reçues, à la charge par eux, de remplir les conditions qu'ils ont contractées par leurs ſoumiſſions, leſquelles ſeront

dépoſées aux archives des adminiſtrations de Départemens, que l'Aſſemblée Nationale met aux droits de l'ancienne adminiſtration des Haras, pour les exercer au profit de leurs Départemens reſpectifs.

Sanctionné le 25 Février 1791.

Décret de l'Aſſemblée Nationale qui autoriſe le directoire du Département de l'Orne à faire vendre quarante Étalons du Haras du Pin.

Du 23 Juillet 1791.

L'Aſſemblée Nationale autoriſe le directoire du Département de l'Orne, à faire vendre, par eſtimation, quarante Étalons du Haras du Pin, à des cultivateurs de ce Département, aux conditions que le directoire croira les plus avantageuſes au bien public, & avec la clauſe expreſſe que ces Étalons ſeront conſervés dans l'étendue de ce Département, pour y ſervir à la propagation de leur race.

Sanctionné le 2 Août 1791.

INSTRUCTIONS

INSTRUCTIONS

ET OBSERVATIONS

SUR LES MALADIES

DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

DEUXIÈME PARTIE.

Deſcription & Traitement des Maladies épizootiques & particulieres.

De la Saignée dans les Animaux.

Par le C. CHABERT.

I. OUVRIR, ſoit un des vaiſſeaux veineux, ſoit un des vaiſſeaux artériels, au moyen d'un inſtrument propre à l'inciſion qu'on ſe propoſe de faire dans la vue de procurer une iſſue au ſang, & une certaine effuſion de ce fluide, c'eſt pratiquer une opération appellée dans la chirurgie vétérinaire, comme dans la chirurgie humaine, du nom général d'*angéiotomie* ou de *ſaignée*; cette opération s'appelle *phlébotomie*, quand il s'agit de l'ouverture

d'une veine, & *artériotomie*, quand il s'agit de l'ouverture d'une artere.

II. La *phlébotomie* eſt plus uſitée que l'*artériotomie*, parce que 1°. les vaiſſeaux veineux ſont toujours plus à la portée de la main & des yeux que les vaiſſeaux artériels ; 2°. parce que la marche du ſang étant plus lente & plus paiſible dans les vaiſſeaux veineux que dans les vaiſſeaux artériels, il eſt beaucoup plus facile dans l'opération de la *ſaignée* d'arrêter l'écoulement de ce fluide. Celui qu'occaſionne l'ouverture des vaiſſeaux artériels ne peut être arrêté aiſément qu'à l'égard de ceux de ces canaux qui ſe trouvent ſitués dans des lieux & ſur des parties dont la conſiſtance préſente un point d'appui capable d'admettre une compreſſion néceſſaire ; 3°. enfin, parce que le ſang veineux étant dépouillé de la plus grande partie des ſucs nourriciers, eſt bien moins précieux que le ſang artériel, qui n'a ſouffert encore aucune déperdition.

III. On pourroit donner le nom d'*artério-phlébotomie* à l'ouverture pratiquée ſur les arteres & ſur les veines en même temps : le choix de ces vaiſſeaux n'étant point en notre pouvoir, comme, par exemple, dans la *ſaignée* du palais, de la pince, &c., où nous ſommes dans le cas d'ouvrir à la fois les arteres & les veines.

IV. Pour évaluer, ainſi qu'on a tenté de le faire,

tous les effets de la *ſaignée*, & pour juger du pouvoir qu'elle a de porter & de déterminer le ſang à de nouveaux mouvemens, ſoit au moyen de ce que l'on a appellé *dérivation*, ſoit au moyen de ce qu'on a nommé *révulſion*, il faudroit connoître exactement toutes les loix qui dirigent ce fluide dans ſon cours, & qui certainement ſont très-différentes de celles qui reglent la marche d'un fluide quelconque dans des canaux fabriqués par la main des hommes. Ces loix tiennent à des conditions, ou à des élémens inappréciables. Il s'agit ici d'abord de canaux élaſtiques, de fibres muſculaires, & d'une force abſolument inconnue, qui eſt celle des nerfs; & comment eſpérer encore de meſurer le degré de vîteſſe & de force de la contraction du cœur; les rapports de cette force avec celle qu'il imprime à des fluides élaſtiques eux-mêmes; ſon déchet dans des tuyaux actifs & ſemés de détours infinis; les frottemens qui s'y multiplient; la réſiſtance des matieres glutineuſes, dont nous ne ſaurions fixer la place dans les vaiſſeaux qui les charient; la preſſion des fluides ſur les ſurfaces internes de ces mêmes vaiſſeaux, leur denſité, leur cohéſion, la figure de leurs parties, &c.? Or, dans l'obſcurité où nous laiſſe la complication de tous ces objets divers & également impénétrables, le parti le plus ſage à prendre eſt d'éloigner de

nous toute idée qui n'eſt point appuyée ſur des réſultats vraiment ſenſibles. Je fais une inciſion à un vaiſſeau ſanguin quelconque ; je vois ſur-le-champ que le liquide contenu dans le canal ouvert s'en échappe en plus ou moins grande abondance, & je ne peux douter de la diminution ſubite du volume de ce même liquide conſéquemment à ſon évacuation. Cette diminution une fois poſée, il eſt inconteſtable, 1°. qu'elle ſera ſuivie du relâchement des ſolides, diſtendus auparavant avec excès par la préſence d'un fluide trop abondant, ſur lequel ils avoient les plus violens efforts à faire ; 2°. que l'action de ces mêmes ſolides, rappellés à leur ton, ſera plus libre, & leurs oſcillations plus développées, puiſque la réſiſtance qu'ils auront à vaincre ſera moindre ; 3°. que les fluides moins comprimés réagiront ſur les canaux avec plus de franchiſe ; qu'ils ſeront mus, & circuleront dans ces mêmes canaux ſans gêne & ſans contrainte ; que leur marche ceſſant d'être pénible & laborieuſe, ils ſe trouveront plus broyés, plus diviſés, plus attenués ; qu'ils parviendront à un degré de conſiſtance naturelle ; & que dans cet état, ils n'éprouveront aucun obſtacle dans les voies des différens filtres, ou des différens couloirs ſecrétoires & excrétoires.

V. Si de ces effets univerſellement avoués & reconnus,

reconnus, nous voulons déduire les cas où nous devons recourir à cette opération, ou la rejetter, nous les diſtinguerons bientôt.

VI. En conſidérant la *ſaignée* du côté des avantages qu'elle promet, nous devons l'enviſager ſous trois faces, ou comme un remede énergique & curatif, ou comme un remede préſervatif, ou comme un remede préparant.

Sous le premier point de vue, la néceſſité en eſt indiquée dans toutes les circonſtances où la nature opprimée ſous le faix d'un ſang ſurabondant ne peut triompher par elle-même de la ſurcharge; dans celle d'une forte raréfaction; dans celle de l'impétuoſité du mouvement circulaire, &c. Le premier de ces cas eſt annoncé par des ſignes aſſez manifeſtes, tels, par exemple, que le gonflement des vaiſſeaux les plus apparens, & la plénitude du pouls malheureuſement trop peu connue & trop peu conſultée, ou par la débilité de l'animal, l'abattement de ſes forces, la dureté & la petiteſſe des pulſations des arteres, lorſque la pléthore eſt telle que ces vaiſſeaux cédant aux efforts violens & réitérés du cœur, demeurent, pour ainſi dire, engorgés, ceux du cerveau devant, dans cet état, être un obſtacle à la ſécrétion des eſprits animaux. Le ſecond n'eſt pas plus difficile à ſaiſir, ſi l'on s'attache à la conſidération du pouls, qui ne pa-

roît ni moins plein, ni moins fort que dans la pléthore ſimple, & ſi l'on fait attention à la chaleur brûlante de l'animal malade. A l'égard de l'augmentation de la circulation, ſoit qu'elle ait pour cauſe une ſenſation irritante produite par le fluide ſur le cœur même, ſoit que ce viſcere ſe trouve ſollicité à des contractions plus vives & plus multipliées par la quantité du ſang qu'il reçoit & qui y aborde, elle eſt très-reconnoiſſable à l'ampleur, à la fréquence, & ſur-tout à la dureté du pouls.

En ſecond lieu, la *ſaignée* eſt préſervative, non-ſeulement parce qu'elle prévient les ſuites qui doivent réſulter de la ſurabondance du ſang, de ſa raréfaction, de la rapidité de ſon cours, telles que les ſtaſes, les engorgemens, les inflammations, certaines fievres, la rupture des vaiſſeaux, &c., mais encore en ce qu'elle peut changer la diſpoſition actuelle du corps, à être aiſément frappé de ces miaſmes, qui, dans des circonſtances épizootiques & contagieuſes, peuvent le menacer; en ce qu'elle garantit l'animal des effets que produiroit la vivacité des douleurs qu'il a éprouvées dans des opérations cruelles, & qu'elle en modifie, & qu'elle en tempere l'impreſſion, &c.

Enfin, elle prépare les malades aux traitemens que leur ſituation exige, en modérant la violence des ſymptômes, en procurant un relâchement, en

détournant l'orage & le danger d'une inflammation ; en frayant, en quelque façon, des routes à certains médicamens, dont l'action ſeroit inſuffiſante ſans ce premier ſecours, en en aſſurant dès-lors l'efficacité ; en diſpoſant certaines parties délicates & très-irritables à recevoir, ſans s'en offenſer, les atteintes néceſſaires de certaines ſubſtances plus ou moins irritables ; en ſoulageant la nature, en rendant la liberté aux tuyaux excrétoires & ſecrétoires ; en facilitant par conſéquent l'action du ſuc inteſtinal, de l'urine, de l'humeur muqueuſe, de l'inſenſible tranſpiration, &c.

VII. Tout état, toute ſituation oppoſée dans laquelle ſe trouveroit la machine, doit éloigner le praticien ſage & éclairé de cette opération : ainſi il ne la preſcrira pas, lorſqu'il appercevra une véritable lenteur dans le pouls, & une ſorte de débilité univerſelle, qui accroîtroit encore par l'évacuation, débilité qui eſt le ſigne ordinaire d'un défaut de ſang, ſoit que ce défaut ait pour cauſe celui des ſucs capables de le maintenir dans une quantité proportionnée & toujours égale, ſoit qu'il puiſſe être attribué à une trop forte diſſipation des eſprits. Le praticien s'abſtiendra encore de la *ſaignée*, lorſque le pouls trop lent & languiſſant, le convaincra de la foibleſſe des contractions du cœur & des arteres, & par conſéquent

du ralentiſſement de la circulation, & lorſqu'il s'agira de conſerver à la nature les forces dont elle a beſoin pour opérer des criſes, ainſi que des éruptions ſalutaires ; car on ne doit diminuer en pareil cas le volume du ſang, qu'autant qu'il ſurpaſſeroit le degré de force qu'il doit avoir pour produire de ſemblables effets en conſéquence de ſon mouvement ; ni lorſque ces criſes & ces éruptions ſont effectuées & fixées, dans la crainte de rappeller dans l'intérieur une humeur qui ſe porte heureuſement à la ſurface ; ni dans les redoublemens de la fievre, temps où les ſpaſmes interdiſent au ſang un libre abord vers les parties ; ni pendant le friſſon ; ni lorſque les extrémités ſont froides ; ni dans des cas de bouffiſſure, d'œdeme & de diſſolution ; ni dans l'affoibliſſement des forces digeſtives ; ni lorſque le mouvement circulaire eſt tel qu'il doit être ; d'où il eſt aiſé de ſentir le préjudice que cauſent à leurs beſtiaux en ſanté des cultivateurs qui s'aviſent de ſe faire quelquefois un mets plus ou moins friand de leur ſang, &c. &c.

VIII. Mais, dira-t-on, dès que l'évacuation ou la diminution du volume du ſang eſt le ſeul & unique effet qui réſulte de l'ouverture du vaiſſeau, il eſt inutile de diſputer ſur le choix de celui qu'il conviendra d'inciſer par préférence ; & cette théo-

rie indique conſtamment à l'opérateur la veine qui, vu l'amplitude de ſon diamètre, doit contenir & charier une plus grande abondance de ce fluide. Nous convenons de cette vérité; & c'eſt auſſi par cette raiſon que la médecine des chevaux, dans laquelle on a fait quelques pas de plus que dans celle des autres animaux, preſcrit le plus fréquemment la *ſaignée* à la jugulaire. Au ſurplus, nous ne ſommes pas ſi fort attachés à notre ſyſtême, ſi l'on peut appeller de ce nom une opinion confirmée par tout ce que la nature nous permet d'entrevoir, que nous rejettions tous les faits dont l'expérience garantiroit la certitude. Par elle nous avons appris que l'ouverture de la ſaphène produit ſouvent un grand relâchement dans le bas-ventre; que ce relâchement, de quelque cauſe qu'il provienne, influe ſur la tête de l'animal, & que le ventre étant plus ou moins expoſé à l'irritation, cette partie ſe trouve inſenſiblement dégagée. Elle nous a quelquefois démontré, ſur-tout dans le cas d'un viſcere trop chargé de ſang, que celui qui eſt évacué de la partie la plus voiſine du ſiége du mal, la ſoulage beaucoup plus que le ſang qui s'échappe des autres parties plus éloignées, c'eſt ce que nous avons vu dans le vertige, dans les inflammations du larynx & du pharynx; c'eſt ce que la nature elle-même nous indique dans les

hommes. Nous remarquons tous les jours qu'un ſaignement de nez délivre ſur le champ la tête des embarras qu'elle éprouvoit ; ainſi, loin de nous élever contre des phénomenes qui pourroient paroître répugner à notre théorie, nous invitons l'artiſte à ne jamais perdre de vue ceux qui ſe préſenteront à lui, à les obſerver d'un œil attentif, & de manière à en déduire, toutefois avec une ſage circonſpection, des regles ſur leſquelles il pourra s'appuyer dans la pratique.

IX. Quelle eſt la quantité de ſang qu'on doit tirer dans une *ſaignée?* Cette queſtion fait naître une infinité de réflexions. On ne ſauroit douter d'abord que le volume de ce fluide ne ſoit plus ou moins grand ſelon la taille & la maſſe des animaux, ſoit d'eſpeces ſemblables, ſoit d'eſpeces différentes ; & c'eſt ſur ces premières conſidérations qu'il faut arbitrer & meſurer les évacuations qu'il faut faire. Si l'on tire d'un cheval de la taille d'un mètre ſoixante-quatre centimètres (cinq pieds environ), vingt à vingt-cinq hectogrammes (quatre livres & demie ou cinq livres) de ſang, on n'en tirera pas la même quantité d'un cheval moins épais & moins élevé; un bœuf de la premiere force peut, ſans éprouver aucun dommage, en perdre environ vingt-cinq à trente hectogrammes (cinq livres & demie ou ſix livres); le cochon,

huit hectogrammes (une livre & demie) ; le mouton, deux à trois hectogrammes (une demi-livre ou trois quarts de livres) ; le chien, un hectogramme ou deux (un quart de livre, & même juſqu'à ſix onces) ; l'oie, quatre à ſix décagrammes (depuis une once & un quart, juſqu'à une once trois quarts) ; le canard, quatre à cinq décagrammes (une once ou une once & demie) ; le poulet, cinq à ſept grammes (un gros ou un gros & demi), &c. ; mais toutes ces évaluations ne ſont que des généralités inſuffiſantes, quoiqu'elles ſoient appuyées ſur des expériences répétées, & ſur une ſuite de faits obſervés avec ſoin.

Il eſt encore d'autres circonſtances auxquelles les éleves doivent prêter la plus ſérieuſe attention : il faut que la *ſaignée* ſoit plus copieuſe pour un animal adulte, pour celui qui mange beaucoup, qui vit d'alimens ſubſtantiels, qui naturellement eſt fort & robuſte, qui a beaucoup de ſang, qui en répare promptement la perte, &c., que pour l'animal qui eſt encore très-jeune, chez qui la déperdition de ſubſtance eſt extrême ; que pour celui qui vieillit, & dont le ſang eſt dépouillé, en quelque ſorte, des ſucs vitaux (les ſolides l'emportant alors ſur les fluides), ou qui mange peu, ou qu'on exerce fortement, ou qui ne prend point une nourriture capable de fournir à la ma-

chine une grande quantité de ſucs, ou qui naturellement eſt foible & délicat, &c.

A l'égard des animaux dont le tiſſu eſt lâche, mol & plein de liquides, la *ſaignée* doit être auſſi moins abondante, & la prudence veut qu'on commence par les mettre à la diete, qu'on leur faſſe faire, s'il eſt poſſible, de l'exercice; qu'on les panſe avec ſoin, & qu'on leur adminiſtre des remedes appropriés; enſuite, s'il faut en venir à la *ſaignée*, on la fera, mais avec modération, abandonnant à la nature ſoulagée, par l'opération, d'une portion du fardeau qui l'accabloit, le ſoin de diriger, de ſurmonter & d'expulſer le reſte des matières qui peuvent lui nuire.

Il en ſera de même quant aux moutons; comme le tiſſu de toutes les parties de leur corps eſt fort lâche, ils ſont moins ſouvent dans le cas d'être ſaignés que les autres animaux. Le ralentiſſement de la circulation vient plutôt, dans cette eſpece, du défaut de force des parties ſolides, que de la plénitude du ſang. Nous ajouterons ici que l'évacuation exceſſive de ce fluide a toujours des ſuites fâcheuſes; moins il en exiſte dans les canaux, moins il en aborde au cœur. Or, la contraction de ce viſcere eſt toujours en raiſon de ſa dilatation; c'eſt-à-dire, que plus ce mouvement eſt foible, plus auſſi le premier eſt débile. Il eſt cer-

tain que l'action progreſſive ſera alors plus tardive, ſur-tout dans les tubes capillaires; & de-là procedent des ſtaſes & d'autres accidens funeſtes, & ſur-tout la perte de cet équilibre néceſſaire à l'intégrité, ainſi qu'à la durée de la vie, & qui réſulte, d'une part, de l'influx du fluide nerveux dans les parties ſolides, & de l'autre, de la réſiſtance proportionnée du ſang contenu dans ces mêmes parties. Cette perte provenant de la ſouſtraction des humeurs chargées de contrebalancer les effets de la tenſion opérée par l'abord continuel de la lymphe nervale, laiſſe aux fibres un degré de reſſort violent, d'où naiſſent des ſymptômes ſpaſmodiques, plus ou moins forts, & tels qu'on les remarque dans l'animal qui eſt conduit à la mort par l'épuiſement de ſon ſang; on voit cet animal agité de convulſions qui accroiſſent toujours à meſure que ce fluide s'échappant, il approche de ſa fin & de ſon terme.

Des *ſaignées* peu modérées donnent auſſi lieu à des métaſtaſes, au reflux de toutes les éruptions cutanées; elles s'oppoſent à la réſolution qu'on pourroit deſirer, réſolution qui ne peut s'effectuer que par l'abord en quantité, du fluide, à la partie affectée; elles hâtent la mortification & le ſphacele dans des fievres inflammatoires, contagieuſes ou non, bien loin de les appaiſer, &c. En général,

de petites *ſaignées* partielles & répétées offrent moins de danger, s'il eſt queſtion de tirer une aſſez grande quantité de ſang. Du reſte, celui d'une cavale qui alaite, doit toujours être extrêmement ménagé, & nous ne faurions applaudir à l'uſage ſingulier où l'on eſt de ſaigner les étalons auſſi-tôt après la monte, c'eſt-à-dire, après une déperdition de ſemence prolifique qui ne peut être compenſée que par quelques tempérans & des analeptiques, bien loin de pouvoir être réparée par de nouvelles évacuations. Nous dirons de plus que les *ſaignées* doivent être moins fréquentes, & moindres dans les pays chauds & dans les pays extrêmement froids, que dans les pays tempérés, & le climat entre pour beaucoup dans les conſidérations que cette opération exige.

X. D'autres points eſſentiels nous arrêterons encore un moment.

On a banni depuis long-tems de la médecine humaine l'idée ſuperſtitieuſe où l'on étoit autrefois, qu'il falloit néceſſairement avoir égard, pour la *ſaignée*, aux aſpects des conſtellations & des planetes, & ſur-tout aux phaſes de la lune, parce qu'on étoit perſuadé que leurs influences s'étendoient juſqu'aux effets de cette opération. Il n'eſt pas étonnant que la médecine des animaux n'ait pas été généralement purgée de cette erreur groſſiere, ſi

chere, principalement dans les campagnes, aux maréchaux qui, assez heureux pour savoir lire, n'ont presqu'encore d'autres guides que des ouvrages pleins de préceptes faux, que l'ignorance & le préjugé ont dictés ; mais si la prétendue bénignité ou malignité des corps célestes n'est & ne doit être ici d'aucun poids, il n'en est pas moins vrai qu'il est des temps plus opportuns les uns que les autres, & qui doivent être saisis de préférence, à moins toutefois que les événemens & le besoin ne soient si urgens, qu'ils ne nous laissent en aucune maniere la liberté du choix. Si, par exemple, il s'agit d'animaux fort sanguins, ou dont le sang s'enflamme & bouillonne aisément & par de foibles causes, & qu'on veuille en prévenir l'effervescence, il n'est pas douteux que le printems est la saison la plus favorable, parce qu'alors toutes les humeurs sont mises dans le plus grand mouvement, la nature agissant, pour ainsi dire, plus fortement sur tous les corps, & sollicitant une raréfaction qui appésantit l'animal, & qui lui est fort à charge. Ce n'est pas que nous approuvions les *saignées* annuelles & de précaution, pratiquées dans cette même saison, ou en automne ; nous ne les admettons que relativement à la nécessité dont elles peuvent être dans de pareils sujets, & nous les rejettons en général, à l'exemple de *Bour-*

gelat (1), attendu les ſuites d'une habitude qui devient pernicieuſe, puiſqu'on ne ſauroit s'en écarter ſans faire éclore quelques maladies plus ou moins dangereuſes. Enfin, ſi le temps eſt fort chaud, ou ſi l'air eſt extrêmement froid, on attendra le moment de la journée le plus tempéré, pour ne pas ſolliciter cette évacuation dans l'inſtant d'une ſorte d'inertie, ou d'une conſtriction forcée, ainſi que d'une raréfaction, ou d'une condenſation extraordinaire. Le moment qui ſuit immédiatement celui où l'animal vient de manger, n'eſt pas non plus le temps qu'on doit choiſir; la *ſaignée* troubleroit les forces digeſtives, & dès-lors une indigeſtion plus ou moins cruelle ſeroit inévitable. Il faut donc accorder à l'animal quatre ou cinq heures, plus ou moins, ſelon que ſes forces digeſtives ont d'énergie, & ne les ſolliciter de nouveau que deux ou trois heures après l'évacuation.

XI. Les précautions qui doivent précéder l'opération, concernent, d'une part, l'animal, & d'un autre côté, l'opérateur. Celles qui regardent l'animal, conſiſtent dans le régime qu'il eſt important de preſcrire, & de lui faire obſerver deux jours au moins avant de lui ouvrir la veine, &

(1) Voyez *Élémens de l'art vétérinaire. Traité de la conformation extérieure du cheval*, &c. IVe édition, deuxieme partie, page 355.

deux ou trois jours après la lui avoir ouverte. Il s'agit donc de lui retrancher l'avoine, & même une légere portion de foin ; toute nourriture échauffante & ſubſtantielle n'étant point propre à le diſpoſer à une pareille évacuation, à laquelle le ſon & l'eau blanche le prépareront mieux, ſauf à lui donner, aprés la *ſaignée*, la même ration de foin dont on le nourriſſoit auparavant.

Eu égard à l'opérateur, il ſe munira, 1°. d'une flamme ordinaire, ou d'une flamme à reſſort, ou d'une lancette, ſelon l'animal, le beſoin & ſes vues ; 2°. d'un brochoir, ou d'un morceau de bois deſtiné à frapper ſur le dos de la flamme ordinaire ; 3°. de pluſieurs épingles dont la tête ſera groſſe, la tige forte, & la pointe parfaitement affilée ; 4°. d'une bande & d'une aiguille ordinaire, enfilée d'un brin de fil ciré, s'il eſt queſtion de ſaigner un chien, un mouton, un cochon ; 5°. de tous les inſtrumens propres à captiver l'animal malade, qu'il ſaura être rebelle ; 6°. d'un ſeau d'eau fraîche, & d'une éponge ; & 7°. enfin, d'un vaſe quelconque propre à recevoir le ſang à ſa ſortie.

XII. La flamme ordinaire paroît plus sûre dans la pratique que toutes les flammes à reſſort, attendu la grande habitude dans laquelle les artiſtes françois ſont de s'en ſervir ; cependant, il eſt

nombre de cas où ces dernieres doivent être préférées, tel eſt celui où il s'agit d'opérer ſur un cheval qui craint ſi vivement la *ſaignée*, qu'il ſe gendarme dès le plus léger préparatif ; car, avec des flammes à reſſort, l'ouverture du vaiſſeau peut être faite avant qu'il s'en ſoit apperçu. Il en eſt de même dans les circonſtances où le vaiſſeau ſe trouve fort enfoncé : quelle que ſoit en effet ſa profondeur, la flamme à arbalêtre l'atteindra toujours ; ſouvent l'animal inquiet & défiant, au moindre mouvement de la main qui doit frapper ſur le dos de la flamme ordinaire, dérobe la veine par les actions diverſes de ſa tête, &c. &c. Nous ſommes convaincus que ſi l'on connoiſſoit plus généralement l'uſage de ces ſortes d'inſtrumens, qui, à la vérité, doivent être mieux faits & plus artiſtement conſtruits que ceux qu'on peut tirer de l'Allemagne, on les emploieroit de préférence dans preſque toutes les occaſions.

Quel que ſoit l'inſtrument dont on jugera à propos de ſe ſervir, l'artiſte aura toujours ſoin que la lame ſoit proportionnée au diamètre du vaiſſeau à inciſer ; mais cette attention eſt ſur-tout néceſſaire, s'il fait uſage de la flamme ordinaire, attendu qu'avec celle-ci on n'a pas, comme avec la flamme à reſſort, la facilité de

réparer le trop de longueur & de largeur, en tenant cette même lame plus ou moins éloignée du vaiſſeau. Il obſervera de plus qu'il doit choiſir celle dont le tranchant ſera le plus approprié à la dureté ou à la molleſſe, à la fineſſe ou à l'épaiſſeur du cuir qu'elle aura à traverſer pour parvenir dans la veine, & il n'oubliera point qu'une ouverture médiocre occaſionne ſouvent des *ſaignées* baveuſes, des trombus, des échimoſes, &c. &c.

XIII. En lui recommandant de ſe pourvoir d'un vaſe propre à recevoir le ſang, notre objet eſt d'introduire dans l'art une pratique utile, qui mettra l'opérateur à portée de juger avec préciſion de la quantité du fluide qu'il évacue, & le guidera plus ſûrement dans les *ſaignées*, fortes ou foibles, que peut exiger la ſituation des malades. Juſqu'ici il ne lui a pas été poſſible, en le laiſſant tomber & couler ſur un terrein, tantôt égal, tantôt raboteux, tantôt fort ſec, tantôt fort humide, tantôt creux, tantôt élevé, d'apprécier le volume qu'il en a tiré, & cette évaluation n'eſt pas néanmoins à dédaigner. Nous n'avons garde d'attacher à l'idée que nous lui ſuggérons aucun autre avantage, tel, par exemple, que celui de tirer des prognoſtics & des indices de l'inſpection du ſang dans ces vaſes. Ces indices, loin d'être certains, ſont preſque toujours infi-

delles. En premier lieu, cette ſorte de tranſmutation continuelle & ſurprenante de ſubſtances animales & végétales contenant des ſucs différens & le plus ſouvent contraires, en une ſeule & même liqueur, qui, renfermée dans les vaiſſeaux de l'homme, des animaux, & de la plus grande partie des inſectes, ſemble avoir en eux les mêmes propriétés, dérive d'un principe qui nous eſt abſolument inconnu; & non-ſeulement nous en ignorons les agens, ainſi que les moyens, mais à peine eſt-on d'accord ſur les matieres dont cette même liqueur eſt compoſée, & ſur les diverſes qualités qu'on leur attribue. 2°. Elle doit naturellement différer en raiſon de l'exercice, du repos, des alimens, du climat, des ſaiſons, de la diſpoſition des eſpeces & des individus, de leur âge, &c., & elle n'eſt pas exactement ſemblable dans les animaux attaqués de la même maladie. 3°. Un ſang qui nous ſemble vicié quand il a été frappé par l'air, n'eſt pas ce qu'il nous paroît, tant qu'il eſt mêlé au torrent qui circule, & l'impreſſion de ce même air, ou froid, ou brûlant, ou tempéré, doit produire des effets variés ſur ce fluide. 4°. Si la couleur noire, qu'il peut préſenter, naît, comme on le croit, & comme on a lieu de le préſumer, de la preſſion & de l'étroit rapprochement de ſes globules, ce qui eſt preſque

preſque prouvé par celle du ſang du fœtus dans lequel les arteres n'ont que peu de force, & chez qui les poumons ne font point de fonctions, ainſi que par celle du ſang que l'on trouve dans les veines pulmonaires des animaux ſuffoqués, & de celui qui, dépouillé de ſa ſéroſité dans les fibres des inteſtins, chemine & marche avec lenteur dans la veine-porte & dans le foie; il eſt inconteſtable que, ſuivant la nature de la ſurface ſur laquelle il tombera en ſortant des veines, il paroîtra ou plus vermeil, ou plus noir; s'il ſe coagule promptement, il ſe montrera fort rouge, la ſéroſité n'ayant pas le temps de s'en ſéparer; & les globules dans les interſtices deſquels elle ſe trouve, ne pouvant pas par conſéquent ſe réunir & ſe rapprocher. S'il paroît fort exalté à ſa ſurface ſupérieure dans le vaſe profond qui le reçoit, & que dans ſa ſurface inférieure il ſoit noir, c'eſt parce qu'une grande quantité de ſes globules ſe ſont d'abord précipitées, & y demeurent raſſemblés les uns ſur les autres. Or, toutes ces variations tenant ou pouvant tenir à des cauſes purement extérieures, on ne ſauroit raiſonnablement en rien inférer de poſitif & d'aſſuré ſur l'état réel du ſang qui parcourt la machine.

XIV. Il eſt néceſſaire de donner ici quelques préceptes généraux, avant d'entrer dans les détails

des diverſes manipulations que demande l'opération de la *ſaignée*.

1°. Ce n'eſt pas aſſez de bien ſavoir diſtinguer les vaiſſeaux, de bien connoître leur ſituation, il faut encore faire une attention toute particuliere aux parties qui les avoiſinent, pour ne pas ſe mettre dans le cas de les offenſer. L'artiſte ſe rappellera donc à cet égard tout ce que l'étude de l'anatomie & de la diſſection ont dû lui apprendre.

2°. Les yeux ſeuls ne ſuffiſent pas pour s'aſſurer de la préſence & de la direction du vaiſſeau qu'on ſe propoſe d'ouvrir ; il faut néceſſairement joindre aux lumieres qui viennent de ce ſens, celles qui réſultent du toucher. Ainſi le tact doit ſe réunir à la vue pour confirmer l'exiſtence du canal à inciſer.

3°. Le ſang étant porté du cœur à la circonférence par les arteres, & revenant de la circonférence au centre par les veines, le point de compreſſion néceſſaire pour l'accumulation du fluide dans le lieu où l'on veut pratiquer l'inciſion, doit être toujours fixé dans le ſens oppoſé au cours & à la marche du fluide, ſoit dans les canaux artériels, ſoit dans les canaux veineux.

4°. Le lieu de l'inciſion ne doit pas être celui que choiſit le plus communément l'opérateur igno-

rant, dans la crainte de faire une *ſaignée* blanche, qui le déshonoreroit moins que la ſcrupuleuſe attention qu'il a de ſe guider par des cicatrices anciennes, ou par le plus grand renflement de la veine à l'endroit des valvules, & on ne l'imitera point dans l'impéritie avec laquelle il fait trotter vivement des chevaux, pour que la circulation étant accélérée par le mouvement, le vaiſſeau devienne plus volumineux, & ne puiſſe échapper à ſes regards.

5°. On proſcrira entiérement la corde, ou la ligature qu'il emploie dans la *ſaignée* de la jugulaire, & dont le ſeul avantage ne ſauroit balancer les accidens qui peuvent en réſulter. Cette corde, en ceignant & ſerrant l'encolure, s'oppoſe également & en même temps au retour naturel du ſang par les deux veines ; cet obſtacle, dont il ne peut ſe rédimer qu'en enfilant des ramifications collatérales du même genre ; favoriſe, ſelon les circonſtances & les difficultés qu'il peut rencontrer dans les détours qu'il eſt obligé de prendre, le ſéjour & l'amas du fluide parvenu au cerveau par les routes artérielles ; & s'il ne produit pas cet effet dans tous les chevaux, il n'en eſt pas moins certain que nous en avons vu quelques-uns dans cet état, & au moment où on s'apprêtoit à terminer l'opération, tomber comme s'ils avoient été frap-

pés d'une apoplexie foudroyante, & revenir à eux dès que la ligature étoit ôtée. D'une autre part, le vaiſſeau étant ouvert, l'animal effrayé du coup qui en a opéré l'inciſion, peut fuir & échapper au palefrenier qui le tient. En ce cas, il court les riſques de perdre une quantité conſidérable de ſang; & l'effuſion ſollicitée par l'agitation, & facilitée par la ligature, peut-être telle que le cheval tombe de foibleſſe & meurt. C'eſt ce que j'ai vu arriver à un cheval que j'avois ſaigné dans un temps où j'exerçois la maréchallerie ſans aucune autre connoiſſance que celle que je tenois d'une routine toujours aveugle. Enfin, l'effet de cette ligature qui, le plus ſouvent, ne ſert qu'à étonner l'animal, & à le rendre plus rebelle & plus difficile à ſe prêter à la main & au deſir de l'artiſte, eſt encore de comprimer la trachée-artere ſur l'œſophage, cheminant, ainſi qu'on le ſait, au-devant des vertebres cervicales, & de rapprocher & même d'appliquer ſur le tube cartilagineux les jugulaires. Or, ſi le coup qui doit déterminer la lame de la flamme ordinaire dans le vaiſſeau, n'eſt pas ſec & meſuré comme il doit l'être; ſi au contraire il eſt appéſanti, s'il produit un bruit ſourd qui retentiſſe au loin, tels que ceux que frappent certaines perſonnes ſans ſe douter de l'offenſe qu'elles peuvent faire aux parties que

la lame rencontre dans ſa route, & auxquelles elle peut atteindre, non ſeulement la veine ſe trouvera tranſpercée, mais la paroi de la trachée ſera ouverte d'autant plus aiſément encore, que la plus grande partie de ceux qui opérent invitent l'aide à faire un point d'appui ſur le côté oppoſé à celui du vaiſſeau qu'ils ouvrent, en lui recommandant de ſoutenir & même de pouſſer l'encolure vers eux; & dès-lors, ainſi que j'en ai été moi-même témoin, l'effuſion au-dehors eſt très-légere; le ſang fluant dans les poumons, les flancs s'agitent, le fluide dévoyé ſort avec plus ou moins d'abondance par les naſeaux, & bientôt l'animal ſuffoqué, chancele, tombe & meurt. Il y auroit pourtant une reſſource dans cette circonſtance malheureuſe, ce ſeroit de faire une ligature à la jugulaire, au-deſſus de l'endroit où elle a été piquée.

6°. La pointe de la lame qui ſera, ainſi que nous l'avons obſervé, proportionnée au diamètre du vaiſſeau, à la denſité & à l'épaiſſeur du cuir, ne doit jamais porter directement ſur la peau; il faut qu'avant de recevoir le coup, elle en ſoit à une petite diſtance; autrement, & pour peu que l'animal ſoit chatouilleux, on apperçoit un tréſaillement ſourd, plus ou moins vif, du pannicule charnu, & l'inquiétude qui agite l'animal, lui fait

faire des mouvemens capables de mettre l'opérateur dans le cas de faire une *ſaignée* blanche.

7°. Le tranchant de cette même lame ſera dirigé de façon à inciſer obliquement le vaiſſeau : l'ouverture en ſera plus grande, & le ſang s'en épanchant avec aiſance, on n'aura point à craindre qu'il s'extravaſe entre la veine & la peau, ni qu'il s'éleve des tumeurs autour de l'inciſion, &c. Si l'ouverture eſt faite parallelement à l'axe du canal, ſes ſeules fibres tranſverſales étant coupées, il reſtera, à peu de choſe près, dans le même état ; le ſang ne trouvant pas une iſſue fort libre, ſuivra en plus grande partie ſa route naturelle. D'un autre côté, ſi l'ouverture ſe fait tranſverſalement, le ſang ne ſortira jamais avec autant de facilité, & l'opérateur peu clairvoyant pourra s'expoſer à couper la veine en deux portions ; événement qui ſeroit moins ſiniſtre, s'il recouroit ſur-le-champ à la ligature de la portion ſupérieure ; mais c'eſt ce qu'on ne ſauroit attendre d'un homme peu inſtruit, & que la circonſtance effraye. Un cheval de Dalmatie, dont les poils étoient friſés comme ceux d'un barbet, & que, ſans aucun égard à ſa taille de un mètre onze centimètres (trois pieds quatre pouces), on ſaigna avec une flamme propre à ouvrir la jugulaire du plus énorme cheval de trait, périt malheureuſement des ſuites de l'opération ;

cependant on auroit pu encore le ſauver, ſi l'on eût eu plus d'expérience & plus de lumieres.

8°. Souvent, quoique l'ouverture ſoit ſuffiſante & pratiquée ſuivant la direction qu'elle doit avoir, le ſang a de la peine à ſortir, & il ne jaillit point en arcade. Il faut alors ou déſobſtruer cette même ouverture avec la tête d'une épingle, ou exciter l'animal à la maſtication, en plaçant le doigt ou quelqu'autre choſe dans ſa bouche & ſur les barres, ou en rétabliſſant par un moyen quelconque la direction de l'ouverture du cuir & du vaiſſeau, & quand il s'agit de chevaux qui, ſaignés à la jugulaire, roidiſſent & contractent tous les muſcles de l'encolure de maniere à arrêter l'effuſion, ce que le vulgaire exprime, en diſant que l'*animal retient ſon ſang*, on facilitera l'évacuation deſirée en les mettant en marche & en action.

9°. A l'égard de ceux qui ſe refuſent abſolument à tous les efforts qu'on fait pour fermer la plaie avec une épingle, & enſuite avec le crin, il eſt un moyen de ſuppléer à cette pratique. Pour cet effet, on marque l'endroit de la peau qui répond à la veine à ouvrir, en coupant avec les ciſeaux le poil qui eſt dans ce même endroit; & avant de faire pénétrer la lame, on a ſoin de tirer légérement cette peau de côté. Alors on inciſe le vaiſſeau; & dès qu'on a tiré la quantité

de ſang que l'on ſe propoſoit d'enlever, on ceſſe de maintenir le cuir qu'on avoit éloigné de l'ouverture, & qui, remis & revenu dans ſa ſituation naturelle, la ferme & la bouche de maniere à s'oppoſer à une plus grande évacuation. Dans le cas où cette pratique ſeroit inſuffiſante, il n'y auroit d'autre parti à prendre que de recourir à une compreſſe d'eau ſaturée de ſel, & de la fixer avec une bande.

10°. D'autres chevaux ſe gendarment à l'approche & à la vue même du maréchal; ils reculent, ſe jettent avec vivacité de côté ou en avant, ſecouent continuellement la tête, & ſe livrent à mille autres mouvemens. La prudence veut qu'on les flatte, bien loin de les maltraiter; ce qui ne ſert qu'à les agiter encore davantage. S'il ſe portent toujours en arriere, on peut les placer de telle ſorte, que leur croupe ſoit appuyée contre un mur; s'ils s'abandonnent à d'autres actions déſordonnées, on doit leur mettre des lunettes; ou les conduire dans un lieu obſcur, ou leur faire l'opération dans l'écurie ſans les déplacer; ou les aſſujétir avec le torche-nez, & par quelques moyens qui ne les irritent pas davantage; il faut avoir ſoin de ne pas les effrayer par le concours d'un nombre conſidérable de ſpectateurs, & ſurtout employer les careſſes; c'eſt le moyen le plus efficace pour les dompter.

11°. Nous finirons ce détail des regles eſſentielles qu'il faut obſerver pour opérer avec ſuccès, en invitant l'artiſte à prévoir tous les accidens qui peuvent ſuivre une *ſaignée*, quoiqu'opérée parfaitement & ſelon l'art, s'il n'a pas eu toute l'attention néceſſaire pour que l'ouverture faite au vaiſſeau ſoit exactement fermée; s'il a trop ſerré les crins qui doivent embraſſer l'épingle & maintenir les deux levres de la plaie; s'il s'eſt ſervi d'une flamme mal-propre; s'il a négligé d'étuver la partie avec une éponge imbibée d'eau fraîche, & aiguiſée même, s'il en eſt beſoin, d'une légere quantité de vinaigre; s'il n'a pas eu ſoin de faire attacher l'animal de façon à lui interdire abſolument la facilité de ſe frotter contre un corps quelconque, & la précaution de le contenir ſelon les circonſtances, par le moyen d'un chapelet (1).

XV. Quoique notre confiance & notre eſpoir dans la *ſaignée* ſe bornent & ſe réduiſent principalement aux effets qu'on doit attendre de l'évacuation, nous ne nous diſpenſerons pas cependant de preſcrire la méthode qu'on doit ſuivre pour

(1) Voyez pour tout ce qui concerne les acceſſoires de cette opération, l'ouvrage intitulé : *Elémens de l'art vétérinaire. Eſſais ſur les appareils & ſur les bandages propres aux quadrupedes*, Par Bourgelat. *Paris, Impr. royale*, 1770, in-8°.

l'ouverture des différens vaiſſeaux qu'on pourroit ſe propoſer d'inciſer, & nous débuterons par le manuel de cette opération relativement au cheval.

De la Saignée *du Cheval.*

XVI. Les veines ſur leſquelles on a juſqu'ici pratiqué cette opération dans l'animal dont il s'agit, ſont les *jugulaires*, les *céphaliques*, les *ſaphenes*, autrement nommées les *veines des ars*; les *temporales*, vulgairement appellées les *veines des larmiers*; les *veines de l'éperon*, les *veines latérales*, les *vaiſſeaux palatins*, & les *vaiſſeaux de la pince*.

On pourroit encore le ſaigner aux *arteres temporales*, ainſi qu'aux *ranines* & aux *ſacrées*.

Nous ne parlerons pas, au ſurplus, des légeres dilacérations de la peau, pratiquées par des charlatans ſur les levres, ſous la queue, dans le nez, &c., & nous rougirions, dans un traité tel que celui-ci, de faire mention d'une infinité de faits qu'on ne pourroit regarder que comme des monumens d'ignorance, tels, par exemple, que celui de l'introduction, dans les foſſes naſales, d'un bâton armé d'un clou à l'une de ſes extrémités, aux riſques des dangers les plus imminens, dont le moindre eſt la production de polypes, de fungoſités, d'ulceres, &c.; & tels encore que ceux du barrement des veines, des jugulaires, des céphа-

liques, des ſaphenes, recommandé & préconiſé par des auteurs qu'on n'a que trop lus ; opération qui faiſoit même une des conditions du chef-d'œuvre de la plus grande partie des communautés de maréchaux ; & enfin de l'arrachement du dernier de ces vaiſſeaux pour la guériſon des éparvins, des varices, &c. Les inſtructions données aux éleves ſur la marche du ſang & ſur le méchaniſme des corps animés, ne peuvent que leur inſpirer un mépris réel pour de telles pratiques.

Saignée *aux Veines Jugulaires.*

Les *jugulaires* s'élevent antérieurement & latéralement le long de l'encolure, & ſuivent beaucoup plus extérieurement que les carotides, les côtés de la trachée-artere.

S'il s'agit de l'ouverture de ce vaiſſeau, les fonctions de l'aide ſont, 1°. d'amener le cheval coiffé d'un bridon à branches, à gourmette & à ſous-gorge ; 2°. de le contenir, en ſaiſiſſant de la main droite l'extrémité des rênes & des branches du bridon, ſi votre intention eſt d'ouvrir la jugulaire droite, ou de la main gauche ſi vous voulez inciſer celle du côté gauche ; 3°. de captiver, par le moyen de ces mêmes branches, la tête, & de la porter à un degré d'élévation convenable ; 4°. de lui dérober les mouvemens qui pourroient

le déterminer à en faire lui-même. Pour cet effet, l'aide employera la main non occupée à abaiſſer la paupiere ſupérieure de l'œil répondant au côté de la jugulaire que vous ouvrirez, ou il bouchera ce même œil d'une maniere quelconque, ou plutôt il fera de cette même main une eſpece d'œillere, en la plaçant perdendiculairement à la joue, du côté du petit angle, ce qui gêne & révolte moins un cheval méfiant.

Les choſes étant en cet état, ſuppoſons que votre projet ſoit de vous adreſſer à la jugulaire gauche, prenez celle des flammes dont vous croyez devoir vous ſervir; dégagez-là de la châſſe, ſi c'eſt la flamme ordinaire, & faites-lui parcourir les trois quarts du cercle; alors fixez-là dans votre main gauche, tenant la tige environ dans ſon milieu avec le pouce & l'index, de maniere que la châſſe appuye par ſa partie moyenne, dans l'intervalle qui ſépare ces deux doigts à leur origine, le clou ſur lequel ſe meuvent & la lame & la châſſe, répondant alors au milieu de la paume de la main, & les trois autres doigts demeurans étendus & réunis, mais plus ou moins ſéparés des premiers, ſelon le beſoin. Si le poil eſt trop long & trop hériſſé, humectez-le avec une éponge imbibée d'eau commune, & couchez-le ainſi le plus que vous pourrez;

les opérateurs ſe ſervent le plus ſouvent de leur ſalive. Avec ceux de vos doigts qui ſont détachés de l'inſtrument, ſuivez la jugulaire à ſa ſortie du poitrail, en remontant & en chaſſant le ſang juſqu'à huit à onze centimètres (trois ou quatre pouces) au-deſſous de la bifurcation de cette veine; ce qui la fera gonfler, ainſi que l'auroit pu faire la ligature : maintenez dès-lors ces mêmes doigts encore plus fermes, à l'effet de contenir le ſang & le vaiſſeau, ce dont vous vous aſſurerez avec le doigt de l'autre main; & ayant approché la flamme que vous dirigerez, ainſi que nous l'avons dit (6°. & 7°. *art.* XIV), dégagez de deſſous votre bras gauche le brochoir, avec votre main droite, & frappez du manche de cet inſtrument ſur le dos de la tige, avec les précautions preſcrites (5°. *art.* XIV).

En général, pour reconnoître parfaitement le vaiſſeau & s'en bien aſſurer, on doit faire, avec les doigts qui ſervent à en opérer le gonflement, quelques légers mouvemens de bas en haut, le long de la jugulaire, lorſque l'on ſuit cette veine, ainſi que nous venons de le dire; alors la colonne du liquide fait quantité d'ondulations, qui ſont très-ſenſibles à la vue & ſur-tout au tact. Si, dans cet état, vous appuyez un des doigts de votre main droite ſur ce canal, vous ſentirez ce

même fluide qui le frappera, & qui le heurtera à chaque temps de l'action de votre autre main. Cette méthode eſt indiſpenſable, quand il s'agit de ſaigner un cheval dans l'obſcurité, & ſans la participation des yeux ; ce qui arrive aſſez ſouvent lorſqu'on a à ſaigner des chevaux difficiles, & qu'on ne veut pas gendarmer & révolter. On les manie par-tout, on leur paſſe la main ſur l'encolure de haut en bas, & lorſqu'ils ſont un peu plus familiariſés, on fait onduler le ſang ; la jugulaire bien reconnue, on place de chaque côté de ce canal, dans l'endroit où l'on ſe propoſe d'en faire l'ouverture, l'index & le troiſieme doigt de la main non occupée à tenir la flamme; on dirige la pointe de cet inſtrument entre ces deux doigts, qui lui ſervent alors de conducteur pour arriver à l'endroit déterminé ; on retire enſuite cette même main qui s'arme du bâton à ſaigner, & on en frappe ſur le dos de la flamme.

Lorſque vous vous ſervirez de la flamme à reſſort, armez-vous de l'inſtrument; prenez-le de la main droite, l'index placé ſur la charniere de la baſcule, le pouce ſur l'endroit de la couliſſe, qui de l'autre côté répond à la charniere, le petit doigt ſur la bâſe de l'encaiſſement ou du coffre, & les autres doigts demeurans étendus & diſpoſés à agir pour opérer la détente. Dans le cas où,

pour ouvrir la jugulaire droite, on ſeroit obligé de tenir cet inſtrument de la main gauche, le pouce doit ſe trouver ſur la charniere, le petit doigt ſur l'extrémité du grand bras de la baſcule, & les trois autres doigts fixés ſur la couliſſe; faites gonfler la jugulaire de la maniere que nous venons d'indiquer, mais employez à cet effet la main qui ne ſera pas munie de cette flamme. Si l'encolure eſt flaſque, & que le vaiſſeau ſoit vacillant, fixez-le en le comprimant par haut & par bas, ſelon ſa longueur, avec le pouce & l'index de cette main. On fait remonter le ſang avec le pouce, juſqu'à ce que le vaiſſeau ſoit ſuffiſamment apparent; on appuie l'index ſur la veine, à quelque diſtance du pouce: c'eſt entre ces deux doigts que vous placerez la flamme; faites enſuite jouer la détente.

On ne ſauroit au ſurplus être trop attentif à tenir la flamme à reſſort très-affermie dans la main, attendu la réaction qui eſt une ſuite de la détente, réaction qui ne peut être vaincue que par la réſiſtance de la main, qui eſt armée de l'inſtrument, & qui doit fortement appuyer ſur la partie.

Quelque ſoit l'inſtrument avec lequel ce vaiſſeau aura été ouvert, une ſuffiſante quantité de ſang étant évacuée, ceſſez la compreſſion; épongez la partie opérée, réuniſſez les deux levres de

la plaie, aſſujétiſſez-les en les traverſant avec l'épingle ; mettez le cordon de crin, épongez de nouveau, & ayez le plus grand ſoin de faire attacher l'animal d'une maniere convenable.

Saignée *aux Veines Temporales.*

Les *veines temporales* pourroient être ouvertes avec la flamme ordinaire ou avec la flamme à reſſort; mais il eſt toujours moins dangereux de ſe ſervir de la lancette, parce qu'on la dirige à ſa volonté, & qu'on eſt plus maître des effets & des mouvemens d'un inſtrument que l'on tient & que l'on conduit, que d'un inſtrument ſur lequel on frappe, ou qui agit par une puiſſance étrangère.

Tirez la lame d'une lancette appropriée au vaiſſeau ; faites-lui parcourir à-peu-près un quart de cercle ; ſaiſiſſez-la, à ſix ou huit millimètres (trois ou quatre lignes) de ſa pointe, avec le pouce & l'index de la main droite, s'il s'agit de l'ouverture de la temporale gauche, & de la main gauche, ſi votre intention eſt d'opérer l'ouverture de la temporale droite, le manche débordant ſupérieurement ces deux doigts de preſque la moitié de ſa longueur, & le clou ſur lequel ſe meut & tourne la lame répondant parallélement au pouce. Quant aux trois autres doigts, ils ſeront étendus à l'effet de pourvoir à l'aſcenſion du ſang, ainſi que dans la *ſaignée*

à

à la jugulaire ; mais ici on ſuivra le vaiſſeau au-deſſus de ſa bifurcation, & juſqu'à l'apophyſe condyloïde ; & lorſque vous reconnoîtrez la veine que vous vous propoſez d'inciſer, & que la preſſion ſuivie ſur la jugulaire l'aura gonflée, approchez la pointe de l'inſtrument ſur la partie inférieure du vaiſſeau ; plongez, en allongeant le pouce & l'index, qui d'abord ont dû être légérement pliés ; élevez enſuite en prolongeant la ponction : dans ce ſecond temps, vous inciſez de maniere à favoriſer le jet & la ſortie du ſang. On doit néanmoins faire attention à ne pas faire cheminer groſſierement & rudement la lancette dans le premier temps de l'action, c'eſt-à-dire, dans celui de la ponction ; c'eſt ce qu'on appelle *labourer dans le vaiſſeau.*

Saignée *aux Vaiſſeaux Palatins.*

La membrane qui revêt le palais, cache & dérobe un réſeau très-conſidérable d'arteres & de veines, enſorte qu'il n'eſt pas poſſible d'être aſſuré de n'ouvrir, dans l'opération de la *ſaignée*, que des rameaux veineux ; & en effet, pour peu qu'on conſidere la nature ou la couleur du ſang qui s'écoule enſuite de l'ouverture pratiquée, il eſt aiſé de voir qu'il y a toujours un mélange de ſang artériel.

On s'eſt ſervi juſqu'à préſent, pour la ſection des vaiſſeaux palatins, d'une corne de chamois ; au moyen de cet inſtrument, on a percé la tunique palatine ; on a ouvert, par la voie de la dilacération, pluſieurs rameaux tant artériels que veineux, compris dans le réſeau, & il en eſt ſouvent réſulté des accidens tels que ceux qu'on devoit redouter de la force qu'on a été contraint d'employer pour faire pénétrer la corne, & de l'impoſſibilité dans laquelle l'artiſte s'eſt trouvé d'en régler l'effet, & de la retirer à propos. Ainſi, la dilacération a été quelquefois très-conſidérable ; l'adhérence des vaiſſeaux avec la voûte oſſeuſe, a été détruite ; il eſt ſurvenu des hémorrhagies très-difficiles à arrêter, & j'ai vu cette même voûte oſſeuſe offenſée au point d'être cariée dans le lieu où la pointe de la corne avoit fait effort, &c.

Nous devons donc la bannir abſolument, & y ſubſtituer, ainſi qu'au clou dont certains maréchaux de campagne uſent par préférence, la pointe d'un biſtouri courbe bien affilée, ou la lancette cachée très-facile à introduire dans la bouche, à l'endroit des barres.

Tirez la lame du biſtouri de ſon manche, faites-lui parcourir un quart de cercle ; ſaiſiſſez-la avec le pouce & l'index de la main droite, à ſix millimètres (trois lignes) de ſa pointe, le troiſieme & le qua-

trieme doigts repoſans ſur le reſte de la lame, le petit doigt placé du côté du pouce, & portant ſur la tête du clou ſur lequel la lame ſe meut, le reſtant du manche hors de la main, & dans la direction de l'annulaire & du petit doigt.

Ordonnez à l'aide chargé de tenir le malade, de ſaiſir les branches du bridon avec ſa main gauche, tandis que ſa main droite ſera occupée à tenir, hors de la bouche, l'extrémité de la langue de l'animal.

Saiſiſſez de la main non occupée de l'inſtrument le bout du nez de l'animal; ſoulevez-le avec aſſez de force pour lui ouvrir la bouche ; portez enſuite dans cette partie la main armée de l'inſtrument ; dirigez-en la pointe dans le milieu du cinquieme ſillon, à compter des pinces ; enfoncez d'environ quatre millimètres (deux lignes) ; prolongez, par un ſecond temps, l'inciſion juſqu'au troiſieme ſillon. La rugoſité étant inciſée tranſverſalement dans ſa partie moyenne, retirez votre inſtrument, abandonnez le nez du malade ; que l'aide lâche la langue, le ſang ſortira, & l'opération ſera faite.

Après avoir coulé en aſſez grande quantité, il s'arrête ordinairement de lui même. S'il ne s'arrêtoit pas ainſi, ayez recours à une éponge imbibée de quelque liqueur aſtringente, que vous aurez ſoin de faire tenir ſur la plaie ; & dans le

cas où ce moyen ne ſuffiroit pas encore, chargez un plumaceau d'agaric en poudre, que vous ferez tenir ſur cette même plaie, juſqu'à ce que le ſang ſoit entiérement étanché. J'ai vu une hémorrhagie aſſez rebelle pour ne céder qu'à une compreſſion forte, longue & conſtante.

Si vous employez la lancette courbe & cachée, tenez-la de maniere que la gaîne qui renferme & la lame & le reſſort, paſſe entre l'index & le ſecond doigt, & que le pouce appliqué à l'extrémité oppoſée à celle qui fraye une iſſue à la lancette, puiſſe, en pouſſant le reſſort, la déterminer en-dehors. Introduiſez dans cet état l'inſtrument entre le vide des barres; & lorſque vous l'aurez dirigé vers l'endroit convenable, agiſſez avec le pouce, & vous parviendrez à votre but.

Saignée *aux Veines Ranines.*

Ces veines placées de chaque côté de la langue, ſont aſſez conſidérables.

Ordonnez à votre aide de ſe placer du côté droit de la tête de l'animal, s'il eſt queſtion d'ouvrir la veine ranine gauche; ou du côté gauche, s'il s'agit de l'ouverture de la ranine droite.

Suppoſons celle de la veine ranine gauche. L'aide ſaiſira de la main droite le nez du cheval, & le tiendra avec force. Si l'animal eſt rebelle &

méchant, il lui mettra un torche-nez qu'il ſerrera plus ou moins, & il appuyera l'index & le troiſieme doigt de ſon autre main ſur les barres, avec aſſez de force pour faire ouvrir la bouche.

Placez-vous à la gauche de l'animal, ſaiſiſſez-en de votre main gauche la langue, tirez-en l'extrémité flottante hors de la bouche par la commiſſure gauche des levres ; contournez un peu de deſſous en deſſus, afin de mettre la veine ranine de ce côté à découvert ; vous pourrez même à cet effet employer un certain degré de force ſans courir les riſques d'arracher la langue, ainſi que le croient pluſieurs auteurs en maréchallerie, qui recommandent par cette raiſon de ne pas la tirer, attendu, diſent-ils, qu'elle ne tient pas. Quiconque connoîtra la ſtructure de ces parties, ne ſera pas arrêté par ces terreurs paniques, & ſaura que la nature a eu ici les mêmes ſoins que ceux qui l'ont dirigée pour la perfection de tous les autres animaux. Il eſt vrai que des hommes robuſtes & brutaux peuvent très-aiſément eſtropier un animal, qui ſur-tout peut être gendarmé par la force inutile qu'on emploie pour le ſoumettre. Quoi qu'il en ſoit, la langue tenue ainſi, portez le pouce de la main qui tient déja cette partie, ſur la veine dans ſon paſſage un peu au-deſſus du frein, afin d'arrêter le ſang, de faire gonfler

le vaiſſeau & de l'aſſujétir. Dans cet état, approchez la lancette dont votre autre main ſera armée ; plongez la dans le vaiſſeau ; retirez-la, & le ſang ſuivra la ſortie de l'inſtrument.

Il s'arrête quelquefois de lui-même peu de temps après que la veine a été piquée, attendu la force de la compreſſion. On y remédie facilement, en diminuant légérement la preſſion du pouce ; ce qui facilite l'abord du fluide porté par les arteres, & rétablit le jet intercepté ; mais il faut prendre garde que l'animal ne profite de ce temps pour retirer ſa langue, ce que l'on prévient en la maintenant par ſon extrémité, avec la main débarraſſée de la lancette.

Lorſque le ſang ſera ſorti en quantité ſuffiſante, toutes les parties ci-devant tenues, ſeront rendues à elles-mêmes, le ſang reprendra ſon cours ordinaire, & la veine ne fournira plus. Si néanmoins il n'en étoit pas ainſi, on auroit recours aux topiques aſtringens.

Saignée *aux Veines de l'Éperon.*

Ceignez le corps de l'animal au-deſſous du garot, avec une bande de trois ou cinq centimètres (deux ou trois travers de doigt) de largeur, ſur trois mètres cinquante-ſix centimètres (trois aunes) de longueur, qui gagnera la partie inférieure du thorax, direc-

tement dans l'endroit où les ſangles de la ſelle ſont ordinairement placées ; faites une ou deux circonvolutions avec cette bande ; ſerrez-la le plus qu'il ſera poſſible, & fixez-la par un nœud à roſette ſur le dos.

Pratiquez quelques frictions ſur cette veine, de derriere en devant, pour déterminer le ſang du côté de la ligature, & opérer le gonflement du vaiſſeau. Je ſuppoſe que ce ſoit celui du côté gauche que vous vous propoſez d'ouvrir, tenez la flamme de la main droite, le bâton à ſaigner de la main gauche ; placez-vous vis-à-vis de l'extrémité antérieure de ce même côté, le dos tourné du côté de la tête du malade ; appuyez ſur les côtes le bras armé du bâton à ſaigner, & approchez alors le tranchant de la flamme en le dirigeant ſur le vaiſſeau ; frappez & retirez promptement la flamme. Lorſque l'évacuation ſera dans la quantité requiſe & ſuffiſante, ôtez la ligature, mettez l'épingle, &c.

Saignée *aux Veines Sacrées.*

A chaque partie latérale du tronçon de la queue, ſur la ligne qui ſépare la portion de la peau recouverte par les crins, ou par les poils, il regne une veine aſſez conſidérable, capable de fournir une ample ſaignée ; ces veines ſont les *veines ſacrées.*

Vous propoſez-vous d'ouvrir celle du côté droit ? occupez-vous d'abord de votre propre sûreté ; faites lever le pied gauche de derrière ; & ſi l'animal eſt méchant, recourez au torche-nez.

Coupez, à trois ou cinq centimètres (deux ou trois travers de doigt) du tronçon, les crins ou les poils qui recouvrent en partie cette veine ; mettez une ligature au-deſſus de ce tronçon ; ſerrez la aſſez pour empêcher le retour du ſang veineux ; préparez l'inſtrument avec lequel vous vous propoſez d'ouvrir le vaiſſeau.

En vous ſervant de la flamme ordinaire, vous la tiendrez de la main gauche, le bâton à ſaigner ou le brochoir étant logé ſous le bras de ce même côté, faites étendre la queue par un aide, touchez le vaiſſeau ; & lorſque vous l'aurez ſuffiſamment reconnu, dirigez ſur lui la pointe de l'inſtrument, & faites-en pénétrer la lame, en frappant ſur le dos de la flamme avec le bâton à ſaigner dont s'armera alors votre main droite.

Si vous employez la flamme à reſſort ou la lancette, vous pouvez vous paſſer de l'aide chargé de tenir la queue, vous la ſaiſirez vous-même de la main gauche, & vous opérerez de la droite.

L'évacuation étant aſſez conſidérable, & à peu-près telle que vous la deſirez, ôtez la ligature ; réuniſſez les deux levres de la plaie ; couvrez d'une

compreſſe pliée en quatre; enveloppez le tout d'une bande de trois ou cinq centimètres (deux ou trois travers de doigt) de largeur, & de longueur ſuffiſante pour faire autour de cette partie quatre ou cinq circonvolutions; arrêtez l'extrémité avec deux épingles. Six heures après, levez cet appareil, la plaie ſera réunie indubitablement.

Saignée *aux Veines Céphaliques & Saphenes.*

L'animal tenu ainſi que nous l'avons dit en parlant de l'ouverture des jugulaires, ordonnez à un ſecond aide de lever le pied hors le montoir de devant, s'il s'agit d'ouvrir l'ars gauche; ou le pied du montoir, s'il eſt queſtion d'ouvrir l'ars oppoſé, & faites que celui de ces pieds qui ſera levé, ſoit tiré en arriere autant que faire ſe pourra, à l'effet de découvrir plus facilement la partie ſur laquelle votre intention eſt d'opérer.

Placez-vous au-devant de la face intérieure de cette partie; appuyez le pouce de la main gauche ſi vous avez à vous adreſſer à la jambe droite, & *vice verſa* pour la ſaignée de l'ars gauche, ſur le vaiſſeau dans ſon paſſage à la partie ſupérieure & intérieure de l'avant-bras; par ce moyen, vous arrêterez le cours du ſang. Les autres doigts ſeront logés ſur la rondeur extérieure & antérieure de cette partie; faites quelques frictions ſur ce

vaiſſeau avec les doigts de l'autre main, depuis le bas de la jambe, juſqu'au lieu où le cours du ſang eſt intercepté. La veine ſuffiſamment gonflée & bien reconnue, armez votre main droite de la lancette, approchez-en la pointe contre le vaiſſeau ; enfoncez-la, & la retirez avec les précautions indiquées. Si vous faites emploi de la flamme à reſſort, tenez-la de l'autre main ; faites jouer la détente, &c.

Si au contraire vous vous ſervez de la flamme ordinaire, placez-vous à l'extérieur de l'extrémité portante ; appuyez les trois derniers doigts de la main gauche, chargée pour lors de tenir la flamme, ſur l'ars hors du montoir, dans le lieu où étoit logé ci-devant le pouce ; ils en rempliront la fonction. Si c'eſt l'ars oppoſé que vous voulez ouvrir, tenez la flamme de la main droite ; faites, avec l'autre main, les frictions que vous avez faites ci-devant. Lorſque le vaiſſeau ſera aſſez ſenſible, approchez-en la flamme, toujours un peu obliquement ; armez-vous du bâton que vous aurez maintenu ſous le bras gauche ; adreſſez le coup ſur le dos de la flamme, laiſſez ſortir & couler une quantité convenable de ſang ; mettez l'épingle, le petit cordon de crin, &c.

Quand il eſt queſtion de l'ouverture des ars des extrémités poſtérieures, on fait lever un des pieds

de derriere, & c'eſt toujours celui de la jambe ſur laquelle on ne doit pas opérer.

On ſe place à la partie poſtérieure de celle ſur laquelle on ſe propoſe d'agir ; ſi c'eſt ſur la jambe du montoir, on tient la flamme de la main gauche, & on la tient de la main droite, ſi c'eſt la jambe hors le montoir. On arrête le cours du ſang en comprimant le vaiſſeau avec les doigts détachés de la flamme, & on ſe conforme, pour le reſte de cette opération, à tout ce que nous avons indiqué pour les extrémités antérieures. Si l'on ſe ſert de la flamme à reſſort ou de la lancette, on tient l'une ou l'autre de la main gauche pour la *ſaignée* de la ſaphene droite, *& vice verſa* pour la *ſaignée* de la ſaphene gauche.

Saignée *aux Veines Latérales ou du Pâturon.*

Ordonnez à un aide de lever l'extrémité ſur le pâturon de laquelle vous avez à opérer ; faites le poil à la partie latérale externe du pâturon, & directement ſur ce même vaiſſeau ; mettez une ligature à la partie moyenne du canon, c'eſt-à-dire, une bande avec laquelle vous ceindrez la partie de deux ou trois circonvolutions ; fixez la ligature par un nœud à roſette. La jambe de l'animal ſe trouve-t-elle plate, large, & le tendon eſt-il bien dégagé du canon, prenez deux petits

couſſinets ; placez-en un de chaque côté de la jambe, & directement ſur les vaiſſeaux. La ligature opérera une compreſſion plus directe, ſuſpendra plus aiſément la marche & le cours du fluide. Faites lâcher l'extrémité, laiſſez-la dans le repos un certain eſpace de temps, pendant lequel vous préparerez la lancette ; mettez-la entre vos levres, afin qu'elle ſoit plus à votre portée ; faites relever le pied par l'aide, qui tiendra la jambe à pleines mains, dans l'endroit de la ligature ; ſaiſiſſez le pied de la main gauche ; armez votre main droite de la lancette, approchez-la du vaiſſeau, piquez avec les précautions indiquées : toute l'attention conſiſte à ne pas enfoncer trop avant l'inſtrument, crainte d'offenſer les parties délicates qui ſont deſſous, telles que les ligamens, les tendons, &c.

On peut faire ſéjourner quelque tems l'extrémité dans l'eau chaude, avant que d'entreprendre l'opération ; le vaiſſeau ſera plus gonflé, la peau plus tendue & moins dure, ce qui rendra l'opération beaucoup plus facile. On ôte enſuite la ligature ; on met l'épingle, le petit cordon de crin, ou une compreſſe & une bande, &c.

Saignée *aux Vaiſſeaux de la Pince.*

Les préparatifs qu'exige l'ouverture de ces vaiſſeaux, ſont beaucoup plus compliqués ; il faut en effet

déferrer & parer le pied, ajuſter le fer convenable, & l'attacher avant que de pratiquer l'opération.

Ordonnez à un aide de lever le pied ; ôtez le fer, parez la paroi, la ſole & la fourchette, juſqu'à deſtruction de la portion morte de l'ongle ; ajuſtez un fer dont la couverture ſoit échancrée dans ſa rive intérieure, au point que la largeur reſtante ſoit réduite à l'épaiſſeur de la paroi, afin de mettre à découvert toute la portion antérieure de la ſole, qui eſt préciſément le lieu où doit être pratiquée la *ſaignée*.

Cette échancrure donnera, 1°. la facilité de faire l'opération après que le fer aura été attaché, ce qui ne pourroit avoir lieu, ſi on avoit laiſſé le fer dans ſon entier; 2°. elle préviendra les ſecouſſes que donnent néceſſairement au pied les coups de brochoir que l'opérateur adreſſe ſur la tête des clous lorſqu'il eſt queſtion de les enfoncer dans cette partie qui eſt affoiblie par la *ſaignée*, & ſouvent par la maladie qui a donné lieu à l'opération; 3°. elle donne auſſi le moyen de panſer & repanſer à volonté la plaie réſultante de la *ſaignée*; & dans la circonſtance où l'opérateur ſeroit forcé de répéter cette opération, il ne ſera pas dans l'obligation de déferrer & de referrer, comme il y auroit été, s'il n'avoit eu la précaution de pratiquer cette échancrure.

Nous conviendrons cependant qu'il eſt des circonſtances où cette précaution ne peut avoir lieu, attendu qu'il faut une forge, des inſtrumens, &c., que l'opérateur n'a pas conſtamment avec lui; mais ces circonſtances ſont particulières, & ne changent rien à la méthode générale que nous venons de preſcrire.

Quoi qu'il en ſoit, attachez le fer à quatre clous ſeulement, & aſſujétiſſez ces mêmes clous ſans les ferrer, par des rivets longs & plats.

Pour procéder à cette opération, creuſez avec la renette, la ſole de corne entre la pointe de la fourchette & la paroi. La cavité que vous y ferez aura huit millimètres (quatre lignes environ) de largeur; cette largeur diminuera cependant par gradation, à meſure qu'elle parviendra à la ſole de chair, & la direction de cette cavité répondra à celle de la fourchette. La ſole de chair étant miſe à découvert, armez-vous d'un biſtouri courbe, dont la pointe ſera bien affilée; tenez-le, après l'avoir ouvert en entier, par la baſe de la lame, entre le pouce & le troiſieme doigt, l'index logé ſur le dos de la lame, à quelques millimètres (quelques lignes) de la pointe, & de la main droite ſi c'eſt pour opérer ſur le pied gauche; ou de la main gauche, s'il s'agit d'opérer ſur le pied droit.

Quand la *ſaignée* regarde les pinces des pieds poſ-

térieurs, il n'importe avec quelle main on tienne l'inſtrument; plongez-le enſuite dans la cavité faite par la renette, entre l'extrémité antérieure & tranchante de l'os du pied, & la face interne de la paroi, en obſervant de mettre le dos de la lame du biſtouri du côté de l'os. Lorſque la pointe aura fait quatre ou ſix millimètres (deux ou trois lignes) de trajet dans cette partie, retirez votre inſtrument en inclinant, par un ſecond temps, le manche du côté de la fourchette; inciſez les vaiſſeaux tant artériels que veineux, qui ſe trouveront compris entre le tranchant & la face interne de la paroi.

Le ſang ſuit pour l'ordinaire le biſtouri par un jet plus ou moins gros; l'opérateur fait mettre alors le pied, non ſur le terrein, mais ſur une ſuffiſante quantité de paille, & le fluide s'échappe avec plus de facilité.

Pour en arrêter l'écoulement, rempliſſez la cavité de la *ſaignée* avec des petits bourdonnets gradués & imbibés de quelque liqueur aſtringente. Il eſt même à propos de faire une légere compreſſion, attendu qu'il eſt très eſſentiel de parer à ce que les chairs ne végetent dans le lieu opéré, par la raiſon qu'elles ſe trouveroient enſuite pincées par l'ouverture de la ſole de corne; ce qui feroit ſouffrir inévitablement le cheval, & for-

meroit une plaie compliquée. Garniſſez le reſte de la ſole avec des plumaceaux chargés de ſubſtance indiquée par la circonſtance ; fixez le tout par des écliſſes que vous placerez en croix ou en plein (1), & enveloppez le pied avec un bandage convenable.

Si vous ne pouvez approprier à la partie à opérer le fer que nous venons d'indiquer, faites l'opération ; panſez la plaie qui en réſulte avant que d'attacher celui que vous prétendez employer, & enveloppez le pied comme nous venons de le dire.

De l'Ouverture des Arteres, ou Artériotomie.

XVII. On doit ſoumettre plus volontiers à cette opération, dans le cheval, l'artere temporale que toute autre, attendu qu'elle préſente tout l'avantage déſirable pour arrêter le ſang, les os ſur leſquels elle paſſe permettant un point d'appui sûr & facile.

Nous avons quelquefois ouvert ce vaiſſeau avec ſuccès, quand il s'agiſſoit de débarraſſer plus promptement la maſſe cérébrale & ſes enveloppes d'un ſang enflammé, & qui y abondoit avec trop

(1) Voyez *l'Eſſai ſur les appareils & les bandages*, déjà précédemment cité, chap. XII.

d'impétuoſité,

d'impétuoſité, comme dans la phrénéſie, & nous en avons vu de très heureux effets dans le vertige.

Cette opération differe de la *ſaignée* de la veine temporale, en ce que, 1°. on ne peut, pour rendre ce vaiſſeau ſenſible, placer de ligature, ni exercer une compreſſion; car ces moyens donneroient un réſultat totalement contraire, le ſang étant porté du cœur par les arteres dans toute l'étendue de la machine; 2°. en ce qu'ici il faut couper le poil avec des ciſeaux, afin de rendre le vaiſſeau plus apparent; 3°. en ce que l'opérateur doit diriger le tranchant de l'inſtrument ſuivant la longueur de l'artere, attendu la force avec laquelle le ſang artériel eſt lancé dans les canaux qui le charrient, & la difficulté que cette même force oppoſe à tous les efforts qui tendent à en arrêter l'écoulement; 4°. en ce que l'épingle capable d'arrêter le ſang des veines eſt inutile dans ce cas, & qu'il eſt néceſſaire d'employer une bande de rubans de fil ou de toile ſolide, de ſix à huit centimètres (deux ou trois pouces) de largeur, ſur trois mètres (environ trois aûnes) de longueur, cette bande devant être roulée à deux chefs, & de ſe précautionner de pluſieurs petites compreſſes graduées, à l'effet, en les poſant les unes ſur les autres, d'établir ſur la partie opérée une éminence, qui ſeule peut fa-

ciliter ſur le vaiſſeau une compreſſion convenable.

Vous reconnoîtrez l'artere en appuyant l'index ou le troiſieme doigt ſur les tempes ou larmiers ; vous ſentirez alors ſous ce doigt le mouvement artériel de diaſtole & de ſyſtole.

Prenez la lancette ordinaire, faites-la pénétrer dans le vaiſſeau, en obſervant de l'ouvrir dans la direction de ſon axe, ainſi que nous l'avons déjà dit; retirez l'inſtrument, & le ſang ſortira en pluſieurs jets & par ſecouſſes réitérées plus ou moins fortes.

Pour en arrêter le cours, faites avec le pouce de la main droite, ſi c'eſt le côté gauche qui vient d'être opéré, *& vice verſa* pour l'autre côté, une compreſſion ſur l'artere dans ſon paſſage, au-deſſous des apophyſes condyloïdes de la mâchoire poſtérieure; appuyez aſſez fortement; réuniſſez les levres de la plaie ; couvrez de compreſſes, que vous poſerez en commençant par les plus petites, & ainſi ſucceſſivement, juſqu'à ce que vous ayez ſurmonté la hauteur ou la ſaillie des os temporaux ; contenez-les avec le pouce droit auſſi fortement qu'il en eſt beſoin ; prenez la bande de la main gauche, poſez-en le milieu ſur les compreſſes ; maintenez toujours le tout avec le même pouce ; faites tenir par l'aide un des chefs de la bande ; qu'il la conduiſe, en le déroulant, ſur

la partie ſupérieure de la tête, tandis que vous conduirez vous-même l'autre ſous la mâchoire; repaſſez l'un & l'autre ſur les compreſſes, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que les chefs ſoient entiérement développés & la bande employée; fixez enfin les extrémités avec de fortes épingles; attachez l'animal la tête haute & à deux longes; laiſſez-le dans cet état cinq à ſix heures; ce qui ſuffit pour donner le temps à la plaie de ſe fermer.

De la Saignée *du Bœuf.*

XVIII. Les précautions à prendre pour s'aſſurer des bêtes à cornes qu'on ſe propoſe de ſaigner, conſiſtent à s'en rendre maîtres au moyen de la corde qui leur ſert de licol, en les contenant par les cornes, & en les aſſujétiſſant ſelon le beſoin dans le travail qui leur eſt propre, &c. (1).

Les *jugulaires*, les *temporales*, les *vaiſſeaux palatins*, les *veines ranines*, les *thorackiques*, les *ſacrées*, les *céphaliques*, les *ſaphenes*, demandent tous les moyens que nous avons indiqués, en parlant de l'ouverture de ces vaiſſeaux dans le cheval, & nous nous abſtiendrons d'en répéter ici le manuel.

---

(1) Voyez l'*Eſſai ſur les appareils & les bandages*, déjà cité, page 99, & planche VI.

Saignée *aux Veines Mammaires.*

En ce qui concerne les *veines mammaires*, nous dirons qu'elles ſont très-dilatées dans les vaches qui portent & qui allaitent ; on croit même que l'énorme dilatation de ces vaiſſeaux eſt une marque que la bête abonde en lait. Quoi qu'il en ſoit, ces vaiſſeaux ſont, un de chaque côté de la partie inférieure de l'abdomen, au-devant des mammelles; ils s'enfoncent, après un certain trajet, dans les muſcles abdominaux, par une ouverture pratiquée à cet effet, à-peu-près à la hauteur de l'ombilic.

La méthode eſt à peu de choſe près la même que celle que nous avons indiquée pour ouvrir, dans le cheval, la veine de l'éperon ; l'opérateur peut cependant ſe diſpenſer de faire ici uſage de la ligature, s'il place un des doigts de la main qui tient l'inſtrument, dans le lieu où la veine s'implante & s'enfonce.

L'inſtrument le plus convenable dans cette opération eſt la flamme ordinaire, attendu la groſſeur & la diſpoſition de ce vaiſſeau à rouler, & à fuir à la moindre preſſion.

De la Saignée *du Mouton.*

Saignée *aux Veines Jugulaires.*

XIX. Faites tenir par un aide la tête de l'animal ;

qu'il la ſouleve autant qu'il le pourra, après l'avoir ſaiſie par les cornes ou par les oreilles. Il importe encore qu'il aſſujétiſſe le corps en l'enfourchant entre ſes cuiſſes. Coupez avec des ciſeaux la laine ſur la jugulaire, environ dans la partie moyenne de l'encolure ; mettez une ligature au bas de cette partie, afin d'occaſionner le gonflement du vaiſſeau par l'obſtacle que cette même ligature oppoſera au retour du ſang ; armez-vous d'une flamme ou d'une lancette, dont la lame ſoit proportionnée au diamètre du vaiſſeau ; opérez comme dans le cheval ; arrêtez le ſang au moyen de l'épingle, & ſubſtituez au crin dont on uſe à l'égard du cheval, des brins de fil ; on pourroit même préférer à ces moyens un ou deux points de ſuture.

Saignée *aux Veines Maxillaires.*

Elles ſont des diviſions des jugulaires ; elles rampent de chaque côté des os maxillaires, & ſous la peau qui recouvre les muſcles molaires.

Mettez la ligature comme dans la *ſaignée* précédente ; armez-vous d'une lancette, & ouvrez le vaiſſeau dans l'endroit où il vous paroîtra le plus gonflé ; ôtez la ligature, & mettez l'épingle, ou faites quelques points de ſuture.

Saignée *aux Veines Céphaliques & Saphenes.*

Faites coucher le malade de côté, ſur une table

ou ſur la litiere, l'extrémité à opérer étant du côté portant; liez les trois autres enſemble; faites tenir la jambe, dont vous voulez ouvrir le vaiſſeau, étendue & écartée des autres, par un aide, de maniere que le vaiſſeau ſoit bien à votre portée; coupez la laine qui vous le dérobe; placez à la partie ſupérieure du membre une ligature, & lorſque la veine ſera ſenſible, aſſujétiſſez-la avec le pouce & l'index de la main gauche; enfoncez la lancette dont votre main droite eſt armée; l'évacuation faite, ôtez la ligature, & fermez le vaiſſeau comme dans le cas précédent.

Les unes & les autres de ces veines fourniſſent beaucoup moins de ſang que les jugulaires; leur ouverture, quelque bien faite qu'elle ſoit, forme toujours des *ſaignées* baveuſes; auſſi préférons-nous dans la pratique, relativement à ces animaux, la *ſaignée* à la jugulaire, à moins que des circonſtances particulieres ne nous obligent d'opérer ſur les maxillaires, ou ſur les céphaliques & les ſaphenes (1).

---

(1) Le C. *Daubenton* ayant fait, dans les *Mémoires de la Société royale de Médecine*, et dans ſon *Inſtruction pour les bergers*, quelques obſervations ſur la *ſaignée* du mouton, nous croyons devoir les inſérer ici.

« On ſaigne les moutons ſur différentes parties du corps, au front, au-deſſus et au-deſſous des yeux, à l'oreille, à

De la Saignée *du Chien & du Chat.*

XX. La *ſaignée* de ces animaux pouvant avoir

---

la jugulaire, au bras, à la queue, au-deſſus du jarret & aux pieds.

» Il faut que la ſaignée des moutons puiſſe être faite promptement & par un ſeul homme, & que le vaiſſeau qui eſt ouvert par cette opération, ſoit aſſez grand pour donner une ſuffiſante quantité de ſang, & ſitué ſur une partie du corps où il n'y ait point de laine.

» Les veines du front ſont petites, & par conſéquent ne donnent que très-peu de ſang; elles ne peuvent être ſenſibles au doigt.

» On ne ſaigne au-deſſus ou au-deſſous de l'œil, ou entre les yeux, que ſur la portion de la veine angulaire qui s'étend depuis le trou ſourcillier juſques ſur la partie ſupérieure de la joue. Ainſi, quoique ces trois *ſaignées* aient trois dénominations, elles peuvent ſe réduire à une ſeule, qui ſe fait à différens endroits d'une portion de la veine angulaire d'environ un pouce & demi (quatre centimètres) de longueur. Cette *ſaignée* donne aſſez de ſang, parce que la veine eſt groſſe; mais il eſt difficile de la ſentir au doigt, quoique gonflée, par conſéquent on riſque ſouvent de faire des *ſaignées* blanches.

» On ne peut pas comprimer les veines des tempes pour les faire gonfler: elles ſont trop petites. La tempe eſt couverte de laine dans pluſieurs races de moutons; il eſt difficile d'y faire une *ſaignée* ſur ceux qui ont des cornes. Cependant j'en ai fait ſaigner pluſieurs, mais le ſang n'a que ſuinté ſans couler.

lieu dans tous les endroits où nous venons de la pratiquer ſur le mouton, à l'exception des veines

---

» Lorſqu'on tire du ſang des oreilles, c'eſt par une plaie, parce que les veines ſont ſi petites, qu'il faut en ouvrir pluſieurs tout-à-la-fois. On inciſe l'oreille & l'on frappe deſſus pour en faire ſortir du ſang: c'eſt un mauvais procédé, l'on ne peut le tolérer que pour des cas très-preſſans, où il ne ſeroit pas poſſible de faire mieux.

» Les *ſaignées* à la jugulaire, au bras & au-deſſus du jarret, ſont trop difficiles pour la plupart des bergers, & un homme ſeul ne pourroit pas en faire aiſément l'opération: d'ailleurs celle du cou & du bras gâteroient la laine.

» On fait deux ſortes de *ſaignées* ſur la queue du mouton. L'une ſur la partie qui eſt dénuée de laine, & l'autre à l'extrémité. La première de ces deux *ſaignées* ne donne que peu de ſang.

» Pour en tirer du bout de la queue, il faut couper au moins la dernière fauſſe vertebre; cette opération ne peut ſe faire avec une lancette. On coupe l'extrémité de la queue, par ce moyen on tranche les veines & les arteres avec l'os. Les chairs ſe retirent & laiſſent l'os à nud: il reſte une plaie.

» On fait des *ſaignées* ſur différentes parties des pieds du mouton; mais il n'y a dans ces parties que de petites veines. D'ailleurs, il eſt à craindre que les ordures qui entrent ſouvent dans les ouvertures de ces *ſaignées*, n'y cauſent une inflammation & un dépôt, qui non-ſeulement fait boiter l'animal, mais qui peut s'étendre juſques dans les ſabots: ces *ſaignées* ont auſſi l'inconvénient de ne pouvoir être faites aiſément par une ſeule perſonne.

» J'ai trouvé une autre maniere de ſaigner les moutons,

maxillaires, la ſituation des jugulaires, des céphaliques & des ſaphenes étant la même, la méthode

---

qui me paroît préférable à toutes celles qui ſont en uſage, parce qu'elle n'eſt ſujette à aucun des inconvéniens dont je viens de faire mention, & qu'elle eſt plus facile. Cette *ſaignée* ſe fait ſur le bas de la joue du mouton, à l'endroit de la racine de la quatrieme dent macheliere, qui eſt la plus épaiſſe de toutes; ſa racine eſt auſſi la plus groſſe. L'eſpace qu'elle occupe eſt marqué ſur la face externe de l'os de la mâchoire ſupérieure, par un tubercule aſſez ſaillant pour être très-ſenſible au doigt, lorſqu'on touche la peau de la joue. Ce tubercule eſt un indice très-certain pour trouver la veine angulaire (maxillaire) qui paſſe au-deſſous. Cette veine s'étend depuis le bord inférieur de la mâchoire du deſſous, près de ſon angle, juſqu'au deſſous du tubercule, qui eſt à l'endroit de la racine de la quatrieme dent mâcheliere; plus loin la veine ſe recourbe & ſe prolonge juſqu'au trou ſourcilier.

» Pour faire la *ſaignée* à la joue, le berger commence par mettre entre ſes dents une lancette ouverte; enſuite il place le mouton entre ſes jambes, & il le ſerre pour l'arrêter. Il tient ſon genou gauche un peu plus avancé que le droit. Il paſſe la main gauche ſous la tête de l'animal, & il empoigne la mâchoire inférieure de maniere que ſes doigts ſe trouvent ſur la branche droite de cette mâchoire, près de ſon extrémi é poſtérieure, pour comprimer la veine angulaire qui paſſe dans cet endroit, & pour la faire gonfler. Le berger touche de l'autre main la joue droite du mouton, à l'endroit qui eſt à-peu-près à égale diſtance de l'œil & de la gueule. Il y trouve le tubercule qui doit le guider; il peut

pour les ouvrir n'ayant nulle différence, nous n'en ferons pas particuliérement mention ici; néanmoins on obſervera de ſe prémunir contre les défenſes de ces animaux, c'eſt-à-dire, contre l'effet & les coups de leurs dents : mettez-leur une muſerole;

---

auſſi ſentir la veine angulaire gonflée au-deſſous de ce tubercule. Alors il prend de la main droite la lancette qu'il tient dans ſa bouche, & il fait l'ouverture de la *ſaignée* de bas en haut, à un demi-travers de doigt (un centimètre) au-deſſous du milieu de l'éminence qui lui ſert de guide.

» Je puis dire, ſans exagérer, que de cette maniere un aveugle ſeroit en état de ſaigner un mouton, parce qu'il ſentiroit avec l'un de ſes doigts le tubercule qui lui ſerviroit de guide, tandis qu'il feroit l'inciſion.

» La *ſaignée* à la joue eſt donc auſſi ſûre que facile, puiſqu'on ne peut pas ſe méprendre à la ſituation du vaiſſeau, & qu'il eſt aſſez gros pour fournir une ſuffiſante quantité de ſang, car il reçoit celui des veines frontale, ſourciliere, naſale & labiale ſupérieure, &c. Le ſang y eſt retenu par la main du berger qui fait l'effet d'une ligature à l'angle de la mâchoire. On ne riſque pas d'ouvrir l'artère, car j'ai toujours trouvé de la diſtance entr'elle & la veine à l'endroit de la *ſaignée*. Un homme ſeul peut faire cette opération.

» Tous ces avantages m'ont déterminé à préférer cette *ſaignée* de la joue à toute autre. Après les avoir comparées par la pratique ».

Mémoires de la Société royale de Médecine, année 1776, pag. 313 & ſuiv. planche Ire. — *Inſtruction pour les bergers & pour les propriétaires de troupeaux*, pag. 305 & ſuiv. & planche XXI, pag. 373. (*Note des éditeurs*).

c'eſt une eſpece d'anneau proportionné au volume des deux mâchoires qu'il doit embraſſer, la gueule étant fermée. Cet anneau ſe fait de corde, ou de ruban de fil; il porte deux montans qui doivent régner le long des joues, pour être noués l'un à l'autre ſur le ſommet de la tête.

De la Saignée *du Cochon.*

Saignée *aux Veines Jugulaires.*

XXI. Elles ſont très-enfoncées, recouvertes d'une peau très-épaiſſe, d'une quantité conſidérable de graiſſe, & en quelque ſorte inacceſſibles. La ligature ne donne aucun ſigne de leur exiſtence, à moins que l'animal ne ſoit maigre, &, pour ainſi dire, dans l'atrophie; mais alors la *ſaignée* eſt rarement indiquée.

Saignée *aux Veines Auriculaires.*

Il regne ſur la face interne des bords des oreilles de ces animaux des veines aſſez groſſes pour être facilement ouvertes par le moyen de la lancette; celle de ces veines répondant au chanfrein, eſt plus forte que celle du côté oppoſé.

Mettez une muſerole à l'animal, & faites-lui tenir la tête par un aide; prenez l'oreille à opérer, redreſſez-la, & renverſez-la ſur la nuque; preſſez la veine près de la conque, à l'effet d'arrêter le

cours du ſang & de faire gonfler le vaiſſeau; armez-vous d'une lancette, & procédez à l'opération. Lorſque vous avez tiré la quantité de ſang deſirée, ceſſez la compreſſion; le ſang s'arrêtera bientôt de lui-même.

Saignée *aux Veines Céphaliques & Saphenes.*

La méthode d'ouvrir ces vaiſſeaux, dans le cochon, ne differe en rien de celle que nous avons indiqué ci-devant pour le mouton.

La plus grande partie des perſonnes qui ſaignent cet animal, ſe contentent de couper une partie de l'oreille ou de la queue : nous obſerverons que la *ſaignée* réſultant de ces amputations doit être d'autant plus abondante, qu'elles ſont pratiquées plus près de l'origine ou de la baſe des oreilles & de la queue.

De la Saignée *de l'Oie, du Canard, des Poules & du Pigeon.*

Saignée *aux Veines de deſſous les Ailes.*

XXII. Ouvrez ces veines le plus près du corps qu'il vous ſera poſſible, attendu que leur diamètre eſt toujours plus ample à meſure qu'elles approchent du centre; qu'un aide tienne l'animal ſur le dos; étendez l'aile à opérer; ôtez les plumes qui vous dérobent le vaiſſeau; placez une ligature de huit

millimètres (quatre lignes) de largeur autour de l'articulation de cette partie avec le corps ; rendez l'aile à elle-même ; donnez le temps au ſang de gonfler le vaiſſeau, reprenez l'aile, armez-vous de la lancette, & ouvrez la veine ; le ſang ſorti, faites un ou deux points de ſuture, avec une très-petite aiguille enfilée d'un fil proportionné.

Saignée *aux Veines Jugulaires.*

Elles paſſent le long de la partie latérale & ſupérieure du cou ; elles ſont très-roulantes : arrachez les plumes qui couvrent le vaiſſeau, du côté où vous voulez pratiquer la *ſaignée*, ou écartez ſeulement ces mêmes plumes, elles ſont aſſez rares ſur cette partie pour vous laiſſer appercevoir le vaiſſeau ; fixez le ſupérieurement & inférieurement au moyen de l'index & du pouce de la main gauche ; ouvrez-le à la faveur de la lancette, dont votre main droite ſera armée ; laiſſez couler le ſang, & ſuſpendez-en le cours par le moyen précédent (1).

(1) Nous donnerons dans le *Cours-pratique d'opérations* la deſcription & la figure des diverſes eſpeces d'inſtrumens propres à pratiquer la ſaignée.

DE L'INDIGESTION

Dans les Animaux ruminans, ou dans les bêtes à cornes & à laine.

Par le C. CHABERT.

LA multiplicité des eſtomacs dans les bêtes à cornes & dans les bêtes à laine ſembleroit devoir garantir ces brutes d'être affectées d'*indigeſtion*, ou du moins devroient-elles par cette raiſon y être infiniment moins expoſées; cependant, l'expérience prouve le contraire : la maladie dont il s'agit eſt en effet une de celles qui enlevent le plus de ces animaux.

Cette circonſtance dépend-elle d'un défaut de prévoyance de la part de la nature; ou eſt-elle due au défaut de ſoins que ces animaux exigent de nous ?

Nous voyons que leurs organes digeſtifs agiſſent avec plus de force & d'énergie ſur la maſſe des alimens qu'elles renferment, que ceux des autres animaux non ruminans. Rien en effet n'eſt plus diviſé & plus atténué que les parties ſolides des excrémens que rendent les bêtes à cornes, les bêtes à laine & la chevre, tandis que ces mêmes parties ſolides & excrémenticielles, rendues par le cheval,

le mulet & l'âne, ne ſont en quelque ſorte que des fourrages hâchés. L'action de la digeſtion dans ces quadrupedes paroît ſi imparfaite, qu'on trouve dans leur fiente une aſſez grande quantité de grains qui n'ont ſouffert aucune altération dans les inteſtins, puiſque ces mêmes grains germent après leur émiſſion par l'anus, auſſi bien que s'ils euſſent été parfaitement conſervés dans le grenier le plus ſain.

Cette différence dans le degré de diviſion & d'atténuation des alimens des ruminans, doit ſuppoſer une force organique plus grande que celle qui agit ſur les fourrages dont les animaux non ruminans ſe nourriſſent; mais ſi nous ne pouvons admettre pour cauſe de l'*indigeſtion* une débilité inhérente dans la texture des ventricules, il faut ſcruter toutes celles qui peuvent rendre nulles les précautions qu'a priſes la nature pour la perfection de l'œuvre de la digeſtion dans les ruminans.

Le régime que l'on fait obſerver à ces animaux, eſt-il bien conforme à leur nature? La ſolution de cette queſtion jetera indubitablement quelques lumieres ſur la cauſe de cette maladie véritablement déſaſtreuſe.

Les bœufs, les vaches, les brebis & les chevres, abandonnés dans les champs & dans les bois, ſans autres abris & retraites que ceux que leur inſtinct

les portera à choiſir, ne ſeront jamais en proie à un appétit dévorant ; ils auront toujours ſous leurs pas l'herbe néceſſaire à leur nourriture ; leur panſe, une fois remplie, ils ſe retireront dans un lieu tranquille pour ruminer paiſiblement la partie des alimens qu'ils auront pâturée. Cette premiere digeſtion faite, ils reviendront prendre de nouveaux alimens, iront enſuite les ruminer comme la premiere fois, & ainſi de ſuite ; & comme ils ne ſeront point preſſés par la faim, ils ne mangeront que la quantité d'herbe qui leur ſera néceſſaire, & qui par conſéquent ne ſera jamais à charge à leurs ventricules : ils la digéreront avec autant de facilité qu'ils en auront eue a la prendre ; enſorte que les *indigeſtions* ſeront auſſi rares dans cet état de nature, qu'elles ſont fréquentes dans celui de domeſticité où nous tenons ces animaux.

En effet, renfermés dans des étables, des bergeries, des enclos, des parcs, &c., ils ne pâturent qu'à notre volonté ; nous leur laiſſons endurer plus ou moins la faim, enſorte que lorſque nous les conduiſons aux champs, ils ſont preſſés par le deſir, ſouvent très-vif, de ſe repaître, & avalent avec voracité l'herbe qui ſe trouve ſous leurs pieds, quelle qu'elle ſoit.

Les événemens, qui ſeront une ſuite du ſéjour des animaux dans les champs, dépendront de la nature

nature de l'herbe, de ſon état actuel, & de la diſpoſition dans laquelle ſe trouveront ces mêmes animaux. S'ils ſont preſſés par la faim, ſi l'herbe eſt abondante, ſucculente, ſavoureuſe, fraîche, & ſur-tout mouillée, il n'y a pas de doute que l'*indigeſtion* qui ſuivra ce repas ſera d'autant plus forte & d'autant plus active dans ſes effets deſtructeurs, que toutes ces diſpoſitions ſeront plus réunies.

Ce ſont préciſément des accidens de cette nature qui ont jeté tant d'obſcurité ſur la véritable cauſe de cette maladie. Des animaux arrivés dans un champ couvert de bonnes plantes, y ſont morts ou y ſont devenus très-malades peu de temps après. Cet événement, a-t-on dit, ne peut-être attribué à cette prairie ; l'herbe qui la couvre eſt très-ſaine ; ſa cauſe doit néceſſairement être l'effet d'un ſort, ou de quelques maléfices jetés ſur ces animaux. Des eſprits plus ſains & exempts de préjugés ont porté leurs regards plus loin ; ils ont examiné toutes les plantes qui entroient dans la compoſition du pâturage ; ils ont parfaitement diſtingué celles qui le compoſent eſſentiellement de celles qui ne s'y rencontrent qu'accidentellement.

Le coquelicot (*Papaver Rhœas L.*), le peigne de Vénus (*Scandix Pecten*), le mélilot (*Trifolium Melilotus officinalis*), y ont été obſervés en plus ou moins grande quantité ; ces plantes ont

des propriétés dont les unes ſont vénéneuſes, & les autres âcres. Le mélilot a été examiné avec ſoin : la perſonne qui l'a mâché, & qui en a extrait le ſuc par ſa ſaliye, a éprouvé des nauſées; de-là des aſſertions étayées ſur plus ou moins de faits de cette eſpèce, à la faveur deſquels on s'eſt cru en droit d'accuſer ces plantes d'être la cauſe des événemens dont il s'agit. Mais s'il nous eſt permis d'oppoſer expérience à expérience, nous dirons que nous avons nourri pluſieurs vaches avec le mélilot ſeul; qu'il a été donné en vert, tant qu'il nous a été poſſible de le faire; qu'enſuite nous l'avons donné deſſéché à la façon ordinaire des autres fourrages; que cette plante a produit dans les vaches, qui en ont été nourries, le même effet que la luzerne (*Medicago ſativa*); que ces vaches ſe ſont très-bien trouvées de cette nourriture; qu'elles ont fourni une quantité de lait égale à celle qu'elles donnoient auparavant; toute la différence que nous avons obſervée, c'eſt la diminution de cette excrétion dans le commencement; mais cette diminution a toujours lieu toutes les fois qu'on change la nourriture de ces animaux, ſoit qu'on les faſſe paſſer du fourrage ſec au fourrage vert, ſoit de celui-ci à l'autre; de celui qui eſt ſucculent à un autre qui l'eſt moins; enfin de quelque maniere que l'on change la nour-

riture, la diminution du lait eſt toujours très-ſenſible; mais elle n'eſt que momentanée : dès que les animaux ſont accoutumés au nouveau régime, l'excrétion du lait ſe rétablit; elle eſt plus ou moins abondante, ſuivant que la nourriture qu'on leur donne eſt de nature à fournir plus ou moins de ſucs nourriciers.

Nous avons encore obſervé une infinité de fois que les beſtiaux, à leur ſortie de l'étable, ou de la bergerie, ſembloient ſe jeter avec avidité ſur toutes ſortes de plantes qu'ils rencontroient dans le champ; cependant en les ſuivant de près & en les examinant avec attention, on voit qu'ils ne tardent pas à faire un choix exact de toutes celles qui leur conviennent; qu'il eſt des plantes qu'ils dédaignent entiérement, & auxquelles ils ne touchent jamais, quel que ſoit le degré de la faim qui les preſſe. Ces plantes ſont le bouillon blanc (*Verbaſcum thapſus*), la guimauve (*Althea officinalis*), la juſquiame (*Hyoſcyamus niger*), la piloſelle (*Hieracium Piloſella*), la ſcorpione (*Myoſotis arvenſis*), la croiſette velue (*Valantia Cruciata*), les tithymales (*Euphorbiæ*), les orobanches (*Orobanches*) &c.; qu'il en eſt d'autres qu'ils ne dilacerent qu'en paſſant, & qu'ils abandonnent en effet après en avoir pris une ou deux bouchées, pour recourir à d'autres qu'ils préferent, & ſur leſquelle

ils pâturent toujours. Celles de ces plantes que les animaux mangent très-peu, ſont le coquelicot, la fane de pomme de terre (*Solanum tuberoſum*), le peigne de Vénus, la mercuriale (*Mercurialis annua*), le juncago (*Triglochin paluſtre*), la gratiole (*Gratiola officinalis*), les léches (*Carices*), les aconits (*Aconithum Anthora*) (1), la ptarmique (*Achillea ptarmica*), la carotte ſauvage (*Daucus Carota*), le creſſon des prés (*Cardamine pratenſis*), l'eupatoire (*Eupatorium cannabium*), la linaire (*Antirrhinum Linaria*), la morelle (*Solanum nigrum*), les mourons (*Anagallides*), l'herbe aux puces (*Plantago Pſyllium*), les renoncules (*Ranunculus*) (2), les mauves (*Malvæ*), les marrubes (*Marrubia*), l'origan (*Origanum vulgare*), les ſurelles (*Oxalis*), le cerfeuil (*Scandix Cerefolium*), les arroches (*Atriplices*), les orties (*Urticæ*), le dompte-venin (*Aſclepias vincetoxicum*) (3), le ſénevé (*Sinapis arvenſis*), le thlaſpi à odeur d'ail (*Thlaſpi alliacum*), les becs de grue (*Gerania*), l'aulnée (*Inula Helenium*), les

(1) Quelques botaniſtes aſſurent que les chevres mangent l'aconit tue-loup (*Aconitum Lycoctonum*) & les chevaux le napel (*Aconitum Napellus*). (*Note des éditeurs*).

(2) Voyez dans la troiſieme partie de ce volume un mémoire de M. *Brugmans*, ſur la qualité vénéneuſe de la renoncule des champs (*Ranunculus arvenſis*). (*Note des éditeurs*).

(3) Les animaux ne mangent ces deux dernieres plantes que lorſque la gelée les a frappées.

jacées (*Jaceæ*), le tuſſilage (*Tuſſilago farfara*), la reine des prés (*Spiræa Ulmaria*), la filipendule (*Spiræa Filipendula*), l'aigremoine (*Agrimonia Eupatoria*), la ſaponaire (*Saponaria officinalis*), les valérianes (*Valerianæ*), &c.; & quant à celles que les animaux pâturent franchement, ce ſont la luzerne, le ſain-foin (*Hedyſarum Onobrychis*), les treſles (*Trifolium*), les chiendents (*Triticum repens*, *Panicum dactylon*) (1), les veſces (*Vicia*), les geſſes (*Lathyri*), les orobes, (*Orobi*), les ers (*Ervum Ervilia*), le galéga (*Galega officinalis*), le pois (*Piſum ſativum*), la coronille variée (*Coronilla varia*), la pimprenelle (*Sanguiſorba officinalis*), les caille-laits (*Galia*), les paquerettes (*Bellides*), la ſcabieuſe (*Scabioſa arvenſis*), la mille-feuille (*Achillea millefolium*), les centaurées (*Centaureæ*), la ſarrette (*Serratula arvenſis*), le carvi (*Carum Carvi*), la véronique (*Veronica Teucrium*), &c.

D'après ces faits, on voit que les beſtiaux abandonnés dans un champ, choiſiſſent les plantes qu'ils

(1) *La gaſe*, qui eſt cette partie fibreuſe des racines de quelques plantes aquatiques, qui ſe trouve deſſéchée, amalgamée & décompoſée au fond des marais, après que l'eau s'eſt retirée, forme un fourrage que les animaux mangent très-bien, & qui cependant leur eſt funeſte. Il leur occaſionne des toux opiniâtres, & eſt une des principales cauſes des péripneumonies épizootiques & enzootiques.

appetent le plus; qu'ils mangent très-peu de celles qui ne leur conviennent pas; que plus celles-ci ſont abondantes, plus ils pâturent avec modération & diſcernement, & qu'en ce cas ils ſont très-peu expoſés aux *indigeſtions*. Mais il n'en eſt pas de même lorſque la plus grande partie des végétaux qui compoſent la prairie, leur conviennent parfaitement ; c'eſt alors que les vachers & les bergers doivent ſe méfier des effets d'un aliment ſucculent pris en très-grande quantité dans un petit eſpace de temps. On a vu des troupeaux de moutons périr dans des champs d'avoine, de blé, &c., où on les avoit mis dans l'intention d'effaner ces productions céréales dont la végétation exceſſive exigeoit qu'elle fut retranchée & réprimée pour la perfection de la récolte.

On voit encore que les *indigeſtions* ſont très-fréquentes dans le temps où l'on fait paſſer les animaux de la nourriture ſeche à la nourriture verte, ſi l'on donne celle-ci en trop grande quantité à la fois, & ſi l'on n'a pas l'attention de la faire faner avant que de la donner. L'*indigeſtion* eſt encore plus immanquable, ſi, dans cette circonſtance, on les expoſe tout-à-coup dans un champ couvert de bonnes plantes; & ſi ces bonnes plantes ſont mouillées, la mort de l'animal ſuit de près l'amplitude de ſa panſe.

Quoiqu'il en ſoit, l'animal ne dédaigne pas toutes les plantes qui lui ſont nuiſibles : nous avons vu qu'il mangeoit momentanément le coquelicot & les tithymales, qui ſont des plantes véritablement nuiſibles à ſa conſervation ; mais comme il ne les prend qu'en petite quantité, leur effet eſt nul, pourvu que l'animal n'ait pas mangé une trop grande quantité des autres ; car alors leurs propriétés, ou vénéneuſes ou âcres, donnent à l'*indigeſtion* une intenſité très-conſidérable.

Il eſt encore des plantes qui ſont véritablement nuiſibles & que cependant l'animal mange aſſez bien : ce ſont les léches (*Carices*), les glayeuls (*Gladioli*), les iris (*Irides*), le jonc velu (*Juncus piloſus*), les feuilles de la maſſe d'eau, vulgairement appellée maſſette, ou le roſeau (*Typha*).

Ces plantes aquatiques, & ſur-tout la derniere que nous venons de nommer, agiſſent par leurs angles & leurs tranchans ſur les parois intérieures des organes digeſtifs ; elles les irritent, les inciſent & produiſent des *indigeſtions* qui n'ont de reſſemblance dans leurs effets que par la mort qu'elles occaſionnent. Mais ce n'eſt pas ici le lieu de décrire ces différences ; nous y reviendrons. Nous obſerverons à l'égard de ces végétaux que les animaux, & ſur-tout les bêtes à cornes, ne mangent qu'à défaut d'autres plus apétiſſans,

qu'ils ne leur ſont point nuiſibles étant donnés après avoir été récoltés & fanés comme les foins ordinaires ; la raiſon en eſt que dans cet état les beſtiaux les avalent moins goulument ; ils les mâchent infiniment plus long-temps, & ils ſe trouvent par conſéquent en moindre quantité dans leur panſe, & toujours broyés de maniere à ce que leurs aſpérités & leurs angles ſoient détruits.

Les plantes fraîches ne ſont pas les ſeules qui produiſent des *indigeſtions* aux animaux que nous conſidérons ; ils en éprouvent encore de la part des fourrages ſecs ; mais les effets de ceux-ci, quoique différens, n'en ſont pas moins deſtructeurs.

Les alimens les plus groſſiers ; ceux qui ont ſouffert le plus d'altération dans le champ & dans le grenier ; ceux qui renferment le moins de ſucs nourriciers & qui ſont les plus avariés, les plus terreſtres, & les plus poudreux, ſont ceux qu'on donne de préférence aux bêtes à laine, & ſurtout aux bêtes à cornes.

Ces alimens ſecs, lors même qu'ils ſont de bonne nature, ſont toujours beaucoup plus difficiles à digérer que les alimens verts ; ils ſéjournent plus long-temps, non-ſeulement dans les quatre eſtomacs, mais encore dans les inteſtins ; leur accumulation dans la panſe, le feuillet & les gros inteſtins eſt toujours accompagnée de la dureté

de ces viſceres. Cette dureté gêne & comprime les parties voiſines, de-là la ſuſpenſion des filtrations & de la digeſtion; les alimens ſe corrompent plutôt qu'ils ne ſe digerent; l'air putride qui s'en dégage, en plus ou moins grande quantité, gonfle les entrailles; la panſe eſt quelquefois non-ſeulement météoriſée, mais auſſi l'air ſe répand dans le tiſſu cellulaire, entre la peau & les muſcles, enſorte qu'il y a emphyſême général.

La dureté de ces organes & la compreſſion qu'ils font ſur les parties qui les environnent, ſont plus funeſtes aux femelles qui ſont pleines qu'aux autres animaux. La panſe agit directement ſur le fœtus; elle le comprime au point d'interrompre l'abord des ſucs nourriciers; il dépérit, il tombe dans la cachexie, ou aqueuſe ou putride; les cotylédons ſe détachent; il y a épanchement entre la matrice & le placenta; les matieres épanchées entrent bientôt en fermentation; de-là la météoriſation qui précede & qui accompagne quelquefois l'avortement, ſi fréquent & ſi funeſte, ſur-tout aux vaches. Si les brebis ſont, en général, moins ſujettes à cet accident que les vaches, c'eſt que les bêtes à laine pâturent plus long-temps, qu'elles ſortent & qu'elles s'abreuvent plus ſouvent. Toutes ces cauſes, réunies à un exercice plus fréquent, les garantiſſent juſqu'à un certain point du deſſéche-

ment & de l'accumulation des matieres dans leurs entrailles (1).

Quoique l'*indigeſtion*, dans les ruminans, ſoit annoncée le plus ordinairement par l'expanſion de la panſe, il ne s'enſuit pas que ce phénomène ſoit toujours conſtant : l'*indigeſtion* la plus terrible & la plus redoutable qu'ils puiſſent éprouver, eſt, ſans contredit, celle qui eſt produite par le deſſéchement des alimens contenus dans le feuillet. Cette *indigeſtion* qui eſt rarement eſſentielle, mais preſque toujours le produit d'une maladie inflammatoire & quelquefois d'un vice chronique, donne conſtamment lieu aux effets les plus funeſtes & à la mort même, ſans avoir occaſionné la météoriſation de la panſe.

Quoi qu'il en ſoit, la météoriſation, ou ce qu'on appelle l'*enflure*, eſt toujours produite par de l'air dégagé des alimens contenus dans les eſtomacs, en général, & dans la panſe en particulier; mais il importe d'obſerver que cet air n'eſt pas toujours de la même nature; cette différence eſt d'autant plus eſſentielle à connoître, que les ſubſtances médécinales qui conviennent pour remédier aux accidens auxquels le dégagement de ce fluide donne

(1) Voyez tout ce qui concerne l'Avortement, dans la deuxieme partie du volume de l'an III.

lieu, ſont ſouvent très-différentes, & ſouvent même oppoſées dans leurs effets.

L'air qui diſtend, gonfle & météoriſe la panſe non-ſeulement n'eſt pas de la même nature que celui de l'atmoſphere, mais il eſt bien différent ſuivant l'eſpece d'*indigeſtion* qui affecte l'animal.

Ces fluides aériformes, n'ont bien été reconnus que de nos jours. C'eſt un très-grand ſervice que les chymiſtes modernes ont rendu à la médecine; elle n'aura plus, à cet égard, à combattre des effets ſans en connoître la cauſe. Pouvant diriger ſes efforts ſur des êtres connus par leurs propriétés, elle pourra prévenir, arrêter & même annuler leurs moyens de nuire avec beaucoup plus de ſuccès qu'elle ne l'a fait juſqu'à préſent. La médecine vétérinaire ſeroit répréhenſible ſi elle ne profitoit de ces lumieres acquiſes; elles lui ſont en quelque maniere plus néceſſaires qu'à la médecine humaine, puiſqu'elle a à opérer ſur des brutes privées de la faculté de faire connoître ce qu'ils ſentent & les douleurs qu'ils éprouvent.

Ces gaz ou fluides aériformes, relativement à l'objet qui nous occupe, ſont de deux ſortes, l'*air fixe* & l'*air inflammable*.

Le premier ſe dégage, lors d'une bonne digeſtion, mais il eſt alors en petite quantité; ce n'eſt que ſon expanſion tumultueuſe qui eſt nuiſible;

elle a lieu toutes les fois que le ventricule eſt ſurchargé d'alimens, ou que ceux qui le rempliſſent ſont d'une nature à fermenter très-promptement par la chaleur & l'humidité du lieu. La propriété de cet air eſt de tuer les animaux qui le reſpirent, d'éteindre la lumiere & de s'oppoſer à la combuſtion. Il eſt le même que celui qui s'échappe des raiſins, du vin, des grains, des fourrages qui ſont en fermentation ſpiritueuſe; enfin il eſt encore le même que celui que fourniſſent les charbons, dans le principe de leur combuſtion, & que les chymiſtes modernes diſtinguent ſous les noms de *gaz crayeux*, *gaz acide*, *gaz carbonique*, &c.

Quant à l'air inflammable, ou gaz inflammable, il ſe dégage dans la fermentation putride. Sa formation dans l'eſtomac, ſuppoſe que les alimens ſe pourriſſent plutôt qu'ils ne ſe digerent. Il ne ſe dégage des alimens dans l'état ſain qu'après qu'ils ont éprouvé la digeſtion proprement dite, & qu'ils ont franchi le pilore. Cet air differe du précédent, en ce qu'il brûle lorſqu'il eſt à l'air libre, & qu'il éprouve le contact de la flamme d'un corps combuſtible quelconque; qu'il eſt très-odorant, & qu'il ſe trouve, dans les animaux les plus ſains, en petite quantité dans les inteſtins; enſorte que c'eſt un état maladif, lorſqu'il peche par excès, comme dans la tympanite, & dans les

coliques venteuſes. Sa préſence dans les eſtomacs eſt conſtamment le produit de mauvaiſe digeſtion, d'où naît une maladie d'autant plus redoutable, qu'il ſe dégage en plus grande quantité. Ses effets ſur les parois intérieures de ces viſceres ſont de les deſſécher, de les brûler & de les gangréner, tandis que l'air méphitique n'agit ſur ces mêmes parois que méchaniquement, c'eſt à-dire, en les diſtendant au point, quelquefois, de les écarter.

D'après ce que nous venons de dire, on voit que les animaux ruminans ſont ſujets à des *indigeſtions* de différentes eſpeces. Pour jeter du jour ſur cette maladie, qu'il eſt ſouvent très-difficile de diſtinguer dans l'animal malade, & pour connoître ſes effets, propres à éclairer & à fournir des inductions capables de nous mettre dans le cas d'agir avec connoiſſance de cauſe, nous croyons devoir diſtinguer cinq ſortes d'*indigeſtions*.

La premiere, ſous le nom de *météoriſation méphitique ſimple*.

La ſeconde, ſous celui de *météoriſation mephitique compliquée*.

La troiſieme, ſous celui d'*indigeſtion putride ſimple*.

La quatrieme, ſous celui d'*indigeſtion putride, accompagnée de la dureté de la panſe*.

La cinquieme, enfin, ſous celui d'*indigeſtion produite par l'irritation de la panſe*.

I. *De la Météoriſation méphitique ſimple.*

Nous entendons, par *météoriſation méphitique ſimple*, l'*indigeſtion* qui ſurvient avant que l'animal ait mangé la quantité de fourrage ſuffiſante pour remplir ſa panſe; le trefle, la luzerne & le ſainfoin ſont très-ſujets à produire cet effet. Si ces herbes ſont mouillées, la *météoriſation* s'opere plus promptement. Le même phénomene arrive encore, ſi l'animal boit immédiatement après les avoir mangées, lors même qu'il les pâture après que le ſoleil a diſſipé leur humidité. S'il ſe trouve parmi elles du coquelicot, la *météoriſation* de la panſe ſera encore plus ſubite; elle peut être ſi violente, que l'animal ſuccombe ſur-le-champ.

Symptômes.

Les ſignes, qui accompagnent ce gonflement de la panſe, toujours infiniment plus fort & plus marqué du côté gauche que du côté droit, ſont la triſteſſe, la peſanteur de la tête, l'anxiété, la difficulté de la reſpiration; la poitrine eſt ſi fortement rétrécie par le rapprochement du diaphragme, que les poumons ſont dans l'impoſſibilité de ſe dilater, enſorte que l'animal eſt ſur le point de ſuffoquer. Cette preſſion, de la part des entrailles, ſur ce muſcle, intercepte l'action du foie, de la rate, de l'aorte & de la veine cave poſ-

térieure ; tout le ſang ſe porte à la tête ; le cerveau ſe trouve comprimé comme dans l'apoplexie ſanguine, ce qui eſt annoncé, d'une part, par les ſymptômes décrits, & de l'autre, par l'engorgement des vaiſſeaux extérieurs de la tête, par l'embarras & la dureté du pouls, par l'inflammation de la conjonctive, la ſortie des yeux de leur orbite, & leur étincellement, la dilatation exceſſive des naſeaux, l'inflammation & l'engorgement de la membrane pituitaire, l'épaiſſiſſement de la langue, la chaleur de la bouche, qui eſt plus ou moins remplie de bave épaiſſe, viſqueuſe, & ſouvent verdâtre, & d'une odeur acide ou aigre-fade ; par les eſpeces de nauſées ou plutôt les rots très-ſonores qui ſe font entendre de loin, & dont l'odeur acéteuſe eſt infiniment plus forte & plus déſagréable que celle de la bouche & de l'air expiré ; à tous ces ſymptômes ſuccedent la vouſſure de l'épine en contre-haut ; la ſaillie de la panſe, ſur-tout du côté gauche, dépaſſe alors l'épine de beaucoup ; les extrémités ſe rapprochent du centre de gravité ; l'animal eſt extrêmement roide ; il ne peut plus changer de place ; il eſt comme inſenſible & immobile ; enfin, pour peu que cet état violent perſiſte, il ſe plaint, il mugit, il s'agite, les convulſions ſurviennent, il ſe couche, ſe débat, & ſuccombe après avoir rendu, ou en rendant, tant

par les naſeaux que par la bouche, une quantité plus ou moins conſidérable de matieres vertes qui bouillonnent & fermentent. D'autres fois, & ſurtout dans les brebis, la mort eſt immédiatement ſuivie de l'émiſſion d'un ſang noir & diſſous par la bouche; c'eſt ce que les bergers nomment *ſang bouillant.*

Ouverture des Cadavres.

Les déſordres que cette maladie opere dans les ſujets qu'elle enleve, ſont relatifs au temps, quoique toujours très-court, qui s'eſt écoulé à compter du moment où l'animal a été malade, juſqu'à celui où il a ſuccombé. En général les effets deſtructeurs de l'*indigeſtion*, lorſqu'ils conduiſent promptement l'animal à la mort, ſont plus ſenſibles & plus marqués ſur le cerveau & ſes parties adjacentes, que ſur les parties où réſide eſſentiellement la cauſe du mal; tandis que les organes digeſtifs ſont ceux qui ſe trouvent le plus léſés lorſque l'animal réſiſte plus long-temps à la maladie.

Ces léſions, en ce qui concerne le cerveau, ſont l'inflammation exceſſive de ce viſcere, celle de la dure & de la pie-mere, du plexus-choroïde, qui eſt très-engorgé, ainſi que les glandes & les vaiſſeaux logés ſous le cervelet; cette même inflammation

inflammation s'obſerve encore dans les méninges des bras & des cuiſſes de la moëlle alongée ; les ventricules du cerveau, les ventricules olfactifs ſont remplis d'un ſang clair & diſſous ; ce même fluide eſt encore répandu entre la dure & la pie-mere, avec cette différence qu'il eſt ici mêlé avec beaucoup de globules d'air ; les ſinus falciforme & latéraux ſont gorgés d'un ſang noir & épais ; l'ethmoïde, la cloiſon cartilagineuſe qui ſépare les naſeaux, les cornets du nez & la membrane pituitaire dans toute ſon étendue, ſont épaiſſis, bourſoufflés, infiltrés & noirs ; enfin les ſinus frontaux & maxillaires ſont remplis de ſang ou de matiere ſanguinolente.

On trouve, à l'ouverture du bas-ventre, la panſe & le bonnet extrêmement diſtendus, le foie & la rate comprimés, deſſéchés & déſorganiſés ; la couleur de ces viſceres eſt blafarde & leur ſubſtance caſſante ; on les a trouvés quelquefois déchirés ; mais cette rupture a été bien rarement accompagnée d'épanchement de ſang dans l'abdomen ; le feuillet rempli de matieres deſſéchées ; la caillette & les inteſtins contenant des humeurs glaireuſes & ſanguinolentes ; tous ces viſceres, ainſi que les reins & la matrice, toujours plus ou moins enflammés.

Dans les femelles en geſtation ou pleines, on trouve des cotylédons détachés de la matrice, &

plus ou moins de ſang répandu entre ce viſcere & le chorion ; le fœtus de couleur blafarde, ou mort, ou mourant, & les eaux de l'amnios plus ou moins rouges.

Quant à la poitrine, les poumons ſont flétris, rétrécis & maculés par de larges taches, ou bleuâtres, ou noirâtres ; les bronches ſont remplies de matiere écumeuſe & ſanguinolente ; le péricarde eſt plein d'eau très-colorée ; les oreillettes & les parois des ventricules du cœur plus ou moins diſtendues.

Tels ſont, en général, les effets de l'*indigeſtion* dont il s'agit. Il eſt bon cependant d'obſerver qu'ils ſont, en ce qui concerne la léſion des viſceres, toujours plus forts & plus marqués dans les bêtes à laine que dans les bêtes à cornes, parceque celles-ci réſiſtent infiniment moins à la maladie que les premieres.

II. *Météoriſation méphitique, compliquée de la dureté de la panſe.*

Elle s'opere par les mêmes moyens que celle que nous venons de décrire, mais ici la fermentation des alimens a été moins prompte, & l'animal a été dans la poſſibilité de prendre une plus grande quantité de fourrage ſans éprouver aucune incommodité ; en ſorte que ce n'eſt qu'après avoir ſatisfait ſon appétit, & ſouvent même au-delà, que la maſſe des ali-

mens eſt entrée en fermentation, qu'elle s'eſt gonflée de toute part, & que la panſe a été non-ſeulement diſtendue par l'air méphitique qui s'en eſt dégagé ſucceſſivement, mais encore par le volume exceſſif qu'acquierent les alimens qu'elle renferme; volume qui augmente promptement & en proportion de la fermentation. Dans cette circonſtance, l'air ne ſe borne pas à diſtendre la panſe; le bonnet & la caillette ſont non-ſeulement météorilés, mais encore les inteſtins, au travers deſquels cet air ſe fait ſouvent jour & s'inſinue dans tous les tégumens, enſorte que l'emphyſème s'empare bientôt de toutes les parties intérieures & extérieures.

Symptômes.

Les ſymptômes qui accompagnent ce genre d'*indigeſtion* ſont les mêmes, à peu de choſe près, que ceux de l'*indigeſtion* précédente; leur développement eſt néanmoins plus lent; mais le ſigne le plus certain pour différencier d'une manière non équivoque ces deux *indigeſtions*, ſe trouve dans la compreſſion que l'on opere ſur le flanc gauche: dans la premiere, on enfonce fort avant la main, qui comprime ſans rencontrer aucune réſiſtance, ou on ne trouve qu'une réſiſtance très-éloignée; alors on ne doute pas que l'intervalle qui ſe trouve entre la peau du flanc & la partie qui réſiſte,

ne ſoit occupé par l'air, tandis que dans l'*indigeſtion* qui nous occupe, cet intervalle eſt rempli par les alimens ; leur volume eſt alors ſi conſidérable, qu'on les reconnoît immédiatement ſous la peau du flanc, ou à très-peu de diſtance. Cette diſtinction eſt très-importante à faire pour ne pas perdre les momens précieux qui peuvent ſauver l'animal.

Ouverture des Cadavres.

Dans les animaux qui ſont victimes de cette *indigeſtion*, on trouve, en général, à l'ouverture de leurs cadavres tous les deſordres que nous avons décrits (I), & ſouvent encore la rupture du diaphragme ou celle de la panſe ; quelquefois l'une & l'autre en même-temps ; dans tous ces cas, les alimens ſont répandus ou dans la poitrine ou dans le bas-ventre. Cette rupture, qui a ordinairement lieu avant la mort, eſt annoncée par une diminution ſubite de la panſe & un ſoulagement momentané qu'éprouve l'animal ; mais bientôt après l'emphyſème eſt plus fort, les convulſions ſurviennent, & l'animal ſuccombe.

III. Indigeſtion *putride ſimple.*

Symptômes.

Cette *indigeſtion* n'eſt jamais auſſi ſubite que les précédentes ; & ſi elle paroît ſe développer tout-à-coup, c'eſt que les vachers & les ber-

gers n'ont pas ſuivi & obſervé avec ſoin leurs animaux; car s'ils avoient eu cette attention, ils auroient reconnu, long-temps avant qu'elle ſe ſoit déclarée, que la digeſtion étoit imparfaite, que la rumination s'opéroit plus lentement & moins ſouvent qu'à l'ordinaire; que l'appétit des animaux étoit irrégulier & quelquefois dépravé, & en tout moins actif; que les déjections étoient plus crues, les matieres plus ſéches, plus noires, & que leur odeur étoit plus forte & plus pénétrante; que les rots étoient fréquens, très-ſonores & d'une odeur qui approche infiniment de celle qu'exhalent les excrémens; ces rots, au ſurplus, ſont toujours précédés, dans cette circonſtance, par le gonflement ſubit & momentané du flanc gauche; ils auroient vu auſſi que le muſle étoit ſec, les yeux chaſſieux, le poil terne; la peau plus dure, plus adhérente aux os & aux chairs, & la compreſſion ſur l'épine dorſale plus ſenſible & plus douloureuſe à l'animal.

On a encore obſervé quelquefois que cette *indigeſtion* étoit précédée par le vomiſſement; mais alors l'odeur qu'exhalent les matieres rejetées, quoiqu'acéteuſe ou acide, n'eſt pas un indice que l'air qui météoriſe la panſe ſoit de cette nature; il eſt au contraire nidoreux; il approche plus ou moins de celui que renferment les œufs couvis;

ce vomiſſement, au ſurplus, indique la léſion de l'œſophage dans le lieu où ce canal paſſe dans la poitrine, comme nous le verrons à l'ouverture des cadavres.

Tels ſont, en général, les ſymptômes, dont l'intenſité varie à l'infini, qui précédent l'*indigeſtion* dont il s'agit. Lorſqu'elle exiſte, la panſe eſt non-ſeulement météoriſée, mais la rumination eſt entiérement ceſſée; les déjections par l'anus ſont ſupprimées; l'animal eſt foible; il ſe plaint, reſte couché, & ſa reſpiration eſt très-laborieuſe.

Les effets de cette *indigeſtion* ſont, en général, moins actifs que ceux des *indigeſtions* précédentes; ſouvent ils ſe diſſipent d'eux-mêmes pour reparoître quelque-temps après. Mais quoique cette maladie n'alarme pas le cultivateur, elle ne porte pas moins le plus grand préjudice à ſes animaux. Les vaches y ſont infiniment plus expoſées que les moutons. Elle eſt non-ſeulement la cauſe de l'avortement, mais encore celle de la détérioration des viſceres tant du bas-ventre que de la poitrine, & ce n'eſt qu'à cette derniere époque que l'*indigeſtion* dont il s'agit eſt meurtriere.

Ouverture des Cadavres.

Rien n'eſt plus facile à diſtinguer, lors de l'ouverture des cadavres, que les léſions anciennes

d'avec celles que l'*indigeſtion* a fait naître. Celles-ci ſe rencontrent dans les eſtomacs & dans les inteſtins. La membrane interne de la panſe, celle du bonnet & du feuillet ſont brulées, détachées & adhérentes à la face externe de la maſſe des alimens; ces mêmes alimens, & ſur-tout ceux contenus dans le feuillet, ſont ſi fortement deſſéchés & ſi fortement rapprochés les uns contre les autres, que cet eſtomac & les matieres qu'il renferme préſentent une maſſe d'un poids ſpécifique égal à celui de la pierre dont ils repréſentent auſſi la dureté. Nous en avons trouvé de trente-deux centimètres (un pied) de diamètre, & du poids de vingt-quatre kilogrammes (plus de cinquante livres). La caillette ne contient que des matieres glaireuſes, ſanguinolentes & ſi âcres, que ſes parois intérieures ſont corrodées; les inteſtins grêles ne renferment, le plus ſouvent, que de l'air, & quelques humeurs glaireuſes; les gros inteſtins, & ſur-tout le colon, ne contiennent que des excrémens noirs, deſſéchés & d'une odeur infecte.

Des épanchemens d'humeur ſuppurée dans la duplicature du méſentere, dans l'épaiſſeur des ligamens larges de la matrice, entre les lames du péritoine, dans l'épiploon, & quelquefois entre les ſciſſures de la panſe, caractériſent des léſions anciennes, de même que la tuméfaction du

diaphragme, ſa rupture, les hernies d'une partie du foie, ou du bonnet dans la poitrine; les abcès plus ou moins conſidérables dans la ſubſtance des lobes pulmonaires, dans l'épaiſſeur du médiaſtin, &c.; quelquefois les membranes qui compoſent cette cloiſon, ſont ſi fortement tuméfiées, que l'œſophage eſt comprimé au point de ne plus permettre aucun paſſage aux alimens; alors ceux qui arrivent par la déglutition, s'arrêtent & ſéjournent en avant de cette compreſſion; ils s'y accumulent, diſtendent le canal & y établiſſent une eſpece de jabot, dont la plénitude exceſſive détermine le vomiſſement dont nous avons parlé; enfin, on rencontre encore quelquefois des adhérences du bonnet avec le diaphragme, avec le péricarde, & quelquefois même avec le cœur.

Causes.

Les cauſes de cette *indigeſtion* ſont des fourrages poudreux, moiſis, des eaux bourbeuſes & chargées de principes putrides.

IV. Indigeſtion *putride, accompagnée de la dureté de la panſe.*

Cette maladie préſente, à peu de choſe près, les mêmes phénomenes que l'*indigeſtion* précédente. Elle ſuppoſe que l'animal s'eſt nourri d'alimens de meilleure qualité & plus appétiſſans.

Elle a le plus ſouvent lieu dans le temps que les animaux ſont nourris, partie au ſec & partie au vert, enſorte que la panſe renferme une quantité plus conſidérable d'alimens dont la digeſtion eſt impoſſible relativement à l'état de dureté dans lequel ſe trouve le feuillet.

Symptômes.

La météoriſation de la panſe ſe montre bruſquement; elle eſt bientôt ſuivie de l'expanſion de l'air dans le tiſſu cellulaire de la peau. Ce fluide s'inſinue ſous les tégumens des côtes, des épaules, du cou & de la croupe; enſorte que l'animal eſt, au bout de quelques heures, affecté d'un emphysème général ſemblable à celui que le boucher opere par l'inſufflation; alors les ſymptômes d'anxiété ſe developpent; la rumination ceſſe tout-à-coup; la difficulté de reſpirer eſt extrême, & l'animal ſuccombe promptement, s'il n'eſt ſecouru à temps.

Outre ces ſymptômes, celui qui caractériſe eſſentiellement cette maladie, c'eſt la dureté de la panſe, dureté qu'il eſt facile de reconnoître en preſſant le flanc gauche. L'air contenu dans ce viſcere, ainſi que celui qui eſt ſous les tégumens, eſt inflammable.

Ouverture des Cadavres.

On trouve, outre les déſordres dont nous avons

fait mention dans l'*indigeſtion* précédente, le feuillet très-volumineux, très-dur & très-lourd; ſes membranes externes épaiſſies & racornies; il renferme des matieres deſſéchées, brûlées, & qui ont contracté une adhérence ſi intime avec ſa ſubſtance, qu'il eſt bien difficile de les en ſéparer. Souvent la membrane interne de la panſe, ainſi que celle du bonnet, ſont gangrénées & détachées des autres tuniques.

Cauſes.

La cauſe de cette maladie dépend, ainſi qu'on le voit, du ſéjour & de l'accumulation des alimens dans le feuillet. Le volume & le poids ſurnaturels de ce viſcere le forcent à deſcendre en contre-bas dans l'abdomen; par ce changement de poſition, il preſſe & il comprime la gouttiere, au point d'arrêter la marche des alimens, tant ſolides que liquides, enſorte que la caillette ne contient que des ſucs gaſtriques, aſſez âcres & aſſez cauſtiques pour corroder les membranes de cet eſtomac.

Cet état du feuillet, dans lequel conſiſte eſſentiellement la maladie, dépend du défaut de boiſſon, ſoit que les animaux ne boivent pas aſſez ſouvent, ſoit qu'ils dédaignent l'eau dont on les abreuve; les alimens chargés de terre, tels que la balle d'avoine que l'on donne aux vaches, ſans avoir été vannée & nétoyée d'une maniere quel-

conque, y contribuent auſſi beaucoup; ainſi que la paille d'avoine altérée par le javelage; les regains poudreux; & ſur-tout le défaut de pâturage ou d'alimens verts & aqueux, tels que les navets, les pommes de terre, les feuilles de choux, & autres.

Au reſte, la dureté du feuillet, & le volume exceſſif de la panſe, portent ſur le fœtus des impreſſions preſque toujours mortelles.

V. Indigeſtion *produite par l'irritation de la panſe.*

Sympômes.

Ceux qui caractériſent cette maladie, ſont bien différens de ceux que nous avons décrits dans les chapitres précédens. Cette différence, dans les ſignes & dans les effets, eſt ſi conſidérable, qu'il eſt facile de confondre cette *indigeſtion* avec des maladies d'une toute autre claſſe; & cette erreur qui a fréquemment lieu, fait une infinité de victimes.

Quoi qu'il en ſoit, les ſignes qui indiquent ce genre d'*indigeſtion* ſont la triſteſſe, le larmoyement, l'accélération du mouvement des flancs, le gonflement momentané du flanc gauche; tous ces ſignes augmentent d'intenſité; les yeux ſortent, pour ainſi dire, de leurs orbites; ils pirouettent ſur leur axe; le pouls eſt vîte, petit & concentré; les mâchoires ſont ſerrées l'une contre l'autre, comme

dans le tetanos ; mais ce ſerrement n'eſt pas ici accompagné de la tenſion des muſcles de l'encolure ; les extrémités ſont roides ; il y a proſtration des forces ; l'animal n'a aucune flexibilité, il eſt immobile & inſenſible ; ſi on le détermine à faire quelques pas en avant, il chancele, il tombe même & reſte ſans mouvement ; il ſe plaint, il mugit, ſa bouche ſe remplit de bave, il s'établit ſous la ganache une tumeur flaſque & indolente ; la panſe ſe météoriſe, le pouls s'efface entiérement ; les déjections, qui avoient été ſupprimées pendant la durée de la maladie, qui eſt de deux, & quelquefois de huit jours, ſont ſanguinolentes & très fétides, accompagnées d'épreintes plus ou moins cruelles ; enfin, les convulſions ſurviennent, & l'animal meurt.

Ouverture des Cadavres.

On trouve des épanchemens ſanguins dans la panſe, dans la caillette & dans les inteſtins grêles ; ſouvent les parois de ces viſceres ſont noires & gangrénées, le foie & le diaphragme ſont plus ou moins enflammés, le pancréas décompoſé, & les reins très-gorgés.

Cauſes.

Tous ces déſordres ſont dus aux plantes âcres aquatiques, & marécageuſes, telles que les roſeaux, les léches, les renoncules, les éſules & les

tithymales, &, en ce qui concerne la boiſſon, les eaux chargées de cantharides & d'autres inſectes de cette nature. Les premieres de ces ſubſtances agiſſent par leurs angles & leurs tranchans, les autres par l'âcreté de leurs ſucs, enſorte que les unes & les autres produiſent l'effet d'un véritable poiſon.

Moyens préſervatifs des Indigeſtions.

Comme il eſt infiniment plus eſſentiel de prévenir les maladies que de les guérir, nous croyons devoir indiquer les précautions à prendre pour garantir les animaux des *indigeſtions*. Nous avons obſervé que l'*indigeſtion méphitique ſimple* étoit d'autant plus ſubite, que les plantes qui compoſoient les pâturages étoient plus appétiſſantes, plus abondantes, & que les animaux étoient plus preſſés par la faim. Ainſi pour éviter les accidens qui ſeront une ſuite de cette nourriture, les vachers & les bergers laiſſeront ſéjourner très-peu leurs animaux dans ces pâturages; ils auront ſoin de les tenir toujours en mouvement, afin de mettre des intervalles entre les déglutitions; de les obliger même de ſortir de ces pâturages, ſauf à les y ramener de nouveau, après qu'ils auront ruminé la petite quantité d'alimens qu'ils auront avalée.

Les pâturages de cette eſpece doivent être proſcrits pendant tout le temps que les plantes qui les

compoſent ſeront mouillées ; & ſi l'on étoit dans la néceſſité d'y envoyer les troupeaux, il faudroit néceſſairement redoubler de ſoins, les y laiſſer encore moins de temps, les obliger à une allure plus prompte dans les pâturages & à un ſéjour plus long au dehors.

Lorſque le fourrage ſera fauché pour être donné en vert dans l'étable, la portion qu'on leur départira le matin aura été coupée le ſoir de la veille, & celle qu'on leur donnera à cette époque l'aura été le matin. Il faut que la petite proviſion de fourrage ſoit un peu éparpillée pour éviter qu'elle ne s'échauffe. Il eſt encore néceſſaire de la donner braſſée à braſſée, & de mettre un intervalle d'une ration à l'autre; la durée de cet intervalle doit être à-peu-près égale au temps qu'a employé l'animal à avaller la portion de fourrage qu'on lui a donné à manger. C'eſt ainſi qu'on le pratique dans les départemens du Haut & du Bas-Rhin, & en Suiſſe, pour le trefle, qui eſt la plante la plus ſuſceptible de produire l'*indigeſtion venteuſe* : cet aliment donné ainſi, fournit beaucoup de lait aux vaches, & n'occaſionne aucun accident; mais s'il eſt donné ſans précautions, & à diſcrétion, il eſt abſolument meurtrier. Quant à la boiſſon, on ne doit la permettre qu'après que les animaux auront ruminé.

Ces précautions indiſpenſables, pour éviter l'*in-*

digeſtion qui peut être la ſuite des meilleurs fourrages, doivent être encore plus ſoigneuſement obſervées lorſque les pâturages renferment des coquelicots.

Tous ces ſoins ſont encore plus néceſſaires pour prévenir l'*indigeſtion méphitique, compliquée de la dureté de la panſe*, parce qu'elle ne ſe manifeſte que lorſque les alimens y ſont accumulés en trop grande quantité, & que par l'effet de la chaleur de la cavité qui les contient, & du liquide qui les abreuve, ils entrent en fermentation. C'eſt cette fermentation qu'il importe ſur-tout de prévenir, & cela eſt facile, ſi on obſerve attentivement les animaux dans le pâturage, ou à l'étable; ſur-tout ſi on connoît préalablement les diſpoſitions particulieres de chaque individu, & les effets que peuvent produire les alimens dont on les nourrit : les animaux qui mangent avec avidité & goulument, y ſont plus expoſés; car ils mâchent moins & ils prennent une plus grande quantité de nourriture dans un eſpace de temps donné, comparativement aux autres; les plus forts défendent l'abord des fourrages aux plus foibles, & en mangent toujours une plus grande portion; auſſi voyons-nous ces animaux plus ſujets à l'*indigeſtion* dont il s'agit, que les autres. Les alimens qui l'occaſionnent de préférence, ſont ceux dont ils ſont une

plus grande conſommation dans un moindre eſpace de temps ; tels ſont tous les fourrages verts & tendres ; les racines, & ſur-tout les navets, la betterave champêtre, les carottes ; les papillonnacées, comme les pois, les veſces, &c. ſoit verts, ſoit ſecs, mais ſur-tout dans le premier état ; & plus en eux la maturité du grain eſt avancée, plus ce danger eſt à craindre.

Ayant égard à ces conſidérations, on préviendra les effets de cette eſpece d'*indigeſtion* en ſe conformant exactement à ce qui vient d'être dit ſur les ſoins à avoir pour la récolte des fourrages verts, en écartant les animaux des pâturages, en ſuſpendant toute diſtribution dès l'inſtant que la peau du flanc gauche ſera au niveau des côtes & de la hanche, & que par la preſſion ſur le flanc on jugera que la panſe eſt ſuffiſamment remplie.

Pour peu que la panſe ſoit dure, & que par ſon élévation au-delà des bornes que nous venons d'indiquer, on juge qu'elle contient une trop grande quantité d'alimens, il devient dangereux d'abreuver l'animal avant qu'il n'ait ruminé l'eſpace de temps néceſſaire pour débarraſſer ce premier eſtomac.

En ſe rappelant les cauſes de l'*indigeſtion putride ſimple*, on jugera aiſément de l'obligation indiſpenſable de les éviter pour la prévenir. Mais cela

cela ne ſuffit pas, il faut encore en détruire les mauvais effets en débarraſſant les eſtomacs des matieres corrompues qu'ils renferment, par l'uſage de décoctions de ſubſtances alimenteuſes, telles que celles de navets, de carottes, de betteraves, de pommes de terre, de choux, de trefle, de veſces, de pois, &c.; en nourriſſant enſuite les animaux avec ces ſubſtances bien cuites; en les leur donnant en petite quantité à la fois, & aſſaiſonnées avec du ſel commun ou de cuiſine (*muriate de ſoude*).

Pour prévenir l'*indigeſtion* putride ſimple, accompagnée de la dureté de la panſe, il faut, après avoir éloigné les cauſes qui y donnent lieu, s'occuper des moyens de vider le feuillet; ainſi il eſt d'abord néceſſaire de ſubſtituer à des alimens ſecs, peu nourriſſans, d'autres qui le ſoient davantage. Dans le cas où il ne ſeroit pas poſſible de ſe procurer aſſez d'alimens verts pour les remplacer, on délayera les ſubſtances nourricieres amaſſées dans la panſe & dans le feuillet, par la boiſſon que nous venons d'indiquer, & dans laquelle on aura fait cuire une jointée de farine de graine de lin.

L'*indigeſtion* produite par l'irritation de la panſe, dépendant de la préſence de ſubſtances, ou âcres, ou cauſtiques, ou inciſives & vraiment vulnérantes, introduites dans cette partie, & qui agiſſent im-

médiatement après y être parvenues, on conçoit que, pour la prévenir, il faut les éviter; que dès-lors les premiers indices de la maladie annoncent ſa préſence, & le beſoin d'y remédier.

Traitement des Indigeſtions.

Dans le traitement des *indigeſtions*, on a, en général, pour objet de débarraſſer les eſtomacs de la ſurcharge des alimens qu'ils contiennent, & d'en réduire la quantité, dans ces circonſtances pénibles, au-deſſous de celle qu'ils renferment dans un animal en ſanté, lorſqu'on regarde ces eſtomacs comme vides, & que par cette raiſon il eſt preſſé par la faim; car dans les animaux dont il s'agit, on ne doit pas tendre à obtenir la vacuité de ce premier réſervoir des alimens, cette entrepriſe ſeroit inévitablement funeſte.

Ainſi qu'on l'a vu, par ce qui précede, il eſt extrêmement preſſant d'obtenir cet effet dans certains cas, & de déterminer en même-temps la condenſation ou l'évacuation de l'air qui ajoute ſinguliérement au volume de la panſe, & qui forme quelquefois eſſentiellement la maladie. Dans d'autres, il ſeroit dangereux de tenter des changemens ſi rapides; & ce n'eſt que peu-à-peu qu'on peut atteindre le but deſiré.

Il eſt encore des complications qui néceſſitent

des ſecours particuliers, qu'il faut employer en même-temps qu'on fait uſage des moyens propres à combattre l'*indigeſtion*, & qui en ſecondent l'action ; ces indications diverſes prouvent la néceſſité d'établir, non-ſeulement, un traitement pour chaque eſpece d'*indigeſtion*, mais auſſi pour différens périodes de chacune d'elles.

On jugera, d'après l'expoſé des uns & des autres de ces traitemens, de l'inſuffiſance & du danger des remedes populaires publiés comme propres à guérir généralement les *indigeſtions ;* on verra que les mieux compoſés ne peuvent convenir que dans des cas ſemblables à ceux pour leſquels ils ont été donnés quelquefois avec ſuccès ; & on ſera perſuadé enfin, que ceux qui ne ſont que le réſultat de compilations informes, prouvent l'impéritie, ou la charlatannerie de leurs inventeurs. (1)

*Traitement de l'*Indigeſtion *méphitique ſimple.*

Pour remédier à cette *indigeſtion*, il importe de ne point perdre de temps ; ſouvent le délai le plus court peut être ſuivi de la mort de l'animal.

Si la panſe eſt médiocrement enflée, ſi la reſ-

(1) On peut conſulter, à l'égard de tous ces prétendus remèdes ſpécifiques des *indigeſtions*, cet article, dans le *Dictionnaire de Médecine de l'Encyclopédie méthodique*, tome VII. (*Note des éditeurs*).

piration eſt gênée, il eſt facile de remédier à cet état, d'abord en empêchant que l'animal ne mange davantage, & en lui faiſant avaler le plutôt poſſible un breuvage alkalin, capable de condenſer l'air ou de l'abſorber : c'eſt ce qu'on obtiendra avec l'eau de chaux, ou avec la leſſive de cendres de bois neuf (1), ou avec le ſel de potaſſe (*alkali fixe végétal*), & même avec une eau de ſavon ; mais de tous ces moyens, celui qui agit avec le plus d'efficacité eſt, ſans contredit, l'alkali-volatil fluor (*ammoniaque*). On le donne à la doſe de quatre ou cinq grammes (un gros), étendu dans un demi-litre (une chopine) d'eau commune, pour les bêtes à corne, & à la doſe de quinze à vingt-cinq gouttes pour les brebis. Souvent la déglutition de ce breuvage eſt immédiatement ſuivie de la diminution du volume de la panſe & de l'enfoncement du flanc.

Ce changement ſalutaire n'eſt pas généralement de longue durée ; l'air qui s'échappe de nouveau de la maſſe alimentaire, donne lieu à une nouvelle météoriſation qui exige l'adminiſtration d'un ſecond breuvage compoſé comme le précédent. Ce breuvage ſuffit le plus ſouvent pour remédier

(1) On entend ici par bois neuf, celui qui n'a pas été flotté.

entiérement à ce degré d'*indigeſtion*. Si néanmoins cela n'étoit pas, on le répéteroit une troiſieme, & même une quatrieme fois.

Pour ſeconder les effets de ce traitement, il eſt néceſſaire de promener les animaux & de leur donner quelques lavemens d'eau pure, afin de ſolliciter les déjections par l'anus; l'exécution de ces déjections eſt un indice non-équivoque du rétabliſſement de la régularité & de l'harmonie du canal alimentaire.

Si au lieu de l'alkali-volatil fluor (*ammoniaque*), on fait uſage de l'eau de chaux, on la donne à la doſe d'un litre (une pinte), pour le gros bétail, & d'un double décilitre (à-peu-près un demi-ſeptier), pour les moutons & les chevres. On en réitere l'uſage ſelon le beſoin, ainſi qu'il eſt indiqué pour l'alkali-volatil (1).

(1) On ſent que pour pouvoir faire uſage de ce remede, on doit en tenir de préparé d'avance. L'eau de chaux ſe conſerve très-bien dans des vaſes fermés exactement. On la prépare de la maniere ſuivante : on prend, par exemple, cinq hectogrammes (une livre trois gros), de chaux nouvellement cuite & ſoigneuſement préſervée du contact de l'air & de toute humidité, on la met dans un vaſe, & on verſe deſſus ſix à ſept litres (pintes) d'eau bouillante. La chaux éteinte, on agite la liqueur à pluſieurs repriſes; lorſqu'elle eſt froide on la met dans des vaſes de grès, ou bouteilles bien fermées, & on la conſerve pour l'uſage.

Si on ſe ſert de la leſſive de cendres de bois neuf ; on la prépare ſur le-champ : pour cela, on en met une jointée dans un linge clair pour ſervir de filtre ; on verſe deſſus trois ou quatre litres (pintes) d'eau bouillante ; on reçoit la liqueur qui filtre dans un vaſe placé à cet effet ; on en uſe comme de l'eau de chaux.

Le ſel de potaſſe (*alkali fixe végétal*), s'emploie à la doſe de quinze à vingt grammes (quatre gros), diſſous dans un litre (pinte) d'eau.

A l'égard du ſavon, on le fait diſſoudre à raiſon de ſix décagrammes (deux onces) pour un litre (pinte) d'eau ; on en donne un demi-litre (chopine) en breuvage, pour le bœuf, & un verre pour le mouton.

Ces derniers breuvages ſe réiterent ſelon le beſoin, comme les premiers preſcrits.

Lorſque la météoriſation eſt plus forte, que les ſymptômes qui l'accompagnent ſont plus allarmans à raiſon de leur plus d'intenſité, le danger eſt extrêmement preſſant, & on courroit les riſques de voir périr les animaux ſi on comptoit ſeulement ſur l'effet des remedes que nous venons de preſcrire pour le premier degré de cette indiſpoſition, ſi on s'en rapportoit à leur efficacité reconnue dans cette circonſtance, & à leur plus grande action, en les donnant à une plus forte doſe.

Dans les cas de cette eſpece, il eſt inſtant d'opérer le plus promptement poſſible la ſortie de l'air, en pratiquant la ponction ſur le flanc gauche avec un troſquart armé de ſa canule, & deſtiné à cet uſage (1).

Pour faire cette opération, on prend le troſquart de la main droite, le manche étant placé dans la paume de la main, le pouce & l'index étendus ſur la tige de l'inſtrument, & les autres doigts tournés ſur le manche & aidant à le fixer. On dirige le troſquart, ſuivant ſa longueur, perpendiculairement au plan du flanc gauche, à égale diſtance de la derniere côte, des hanches, & des apophyſes tranſverſes des vertebres lombaires, c'eſt-à-dire, au centre du flanc; on l'enfonce avec force & ſans changer de direction, juſqu'à ce que l'extrémité de l'index touche la peau: alors on prend la canule de la main gauche, on la ſaiſit fortement au moyen des trois premiers doigts & du pouce; on la maintient plongée dans la paiſe au degré où elle y eſt enfoncée, & on retire le troſquart avec la main droite.

En exécutant ce dernier procédé, à meſure qu'on dégage le troſquart, on engage de plus en plus

(1) Voyez la deſcription & la figure des inſtrumens propres à cette opération à la fin de ce mémoire.

la canule dans la panſe, & même en entier, ſi on le juge néceſſaire.

L'air ſort auſſi-tôt par l'iſſue qu'elle préſente; il ſe dégage d'abord avec beaucoup d'impétuoſité, & la météoriſation diminue d'une maniere ſenſible.

Il arrive ſouvent que le dégagement de l'air embarraſſé entre les parties alimenteuſes, ſe faiſant avec impétuoſité pour s'échapper par la canule, entraîne dans ce tuyau quelques portions des alimens qui le rempliſſent bientôt entiérement, & ferment le paſſage à l'air. Pour prévenir cet inconvénient, on a une ſonde plus longue que la canule, ayant à ſon extrémité un bouton qui en remplit exactement le diamètre, & qui y paſſe aiſément; on introduit cette ſonde dans la canule, & en la pouſſant au-delà de celle de ſes extrémités qui eſt dans la panſe, on écarte tous les corps ſolides qui pourroient l'engorger.

Le cuir des bœufs eſt quelquefois ſi épais & ſi dur, que la pointe du troſquart, quoique ſuffiſamment allongée & très-tranchante, refuſe d'y entrer, & qu'on perd, en efforts pour l'introduire, un temps conſidérable; alors on prépare l'introduction du troſquart par une inciſion qu'on pratique à la peau avec un biſtouri.

On a pour les moutons un troſquart proportionné au volume de ces animaux, & on l'em-

ploie de la même maniere que pour les bœufs, & dans le même endroit.

Les bons effets de cette opération ſe manifeſtent bientôt par l'abaiſſement du flanc ; par la diminution ſenſible du volume du ventre ; par la facilité de la reſpiration, & par le plus d'aiſance ſenſible de toutes les facultés vitales ; mais ces effets ne ſuffiſent pas pour conduire à une guériſon entiere ; il eſt indiſpenſable de continuer ſes ſoins à l'animal pour l'effectuer.

Le plus ſouvent une ſeconde météoriſation ſuccede à la premiere, & au même degré. Lorſque cela n'a pas lieu, l'air continue à ſe dégager des alimens d'une maniere moins violente, mais aſſez pour gonfler la panſe. On voit, dès lors, la néceſſité de laiſſer la canule dans cette partie, pour offrir continuellement une iſſue à l'air, à meſure de ſon dégagement.

On ſeconde ce ſecours par l'adminiſtration de l'un des breuvages indiqués pour le premier degré de l'*indigeſtion* dont nous donnons le traitement ; on doit préférer dans ce cas celui compoſé avec l'alkali-volatil (*ammoniaque*). On le réitere trois ou quatre fois, à environ deux heures d'intervalle l'un de l'autre, ou plutôt, lorſque la permanence des ſymptômes, au même degré, en indique de nouveau l'emploi.

L'uſage des lavemens d'eau légérement vinaigrée, continué juſqu'à ce qu'on obtienne des évacuations abondantes; la promenade & le bouchonement léger ſur tout le corps de l'animal, ſont extrêmement néceſſaires.

On continue ces ſecours juſqu'à la ceſſation du dégagement de l'air, & juſqu'au rétabliſſement de la rumination.

Alors on retire la canule : on coupe le poil autour de la plaie, on la nétoie avec du vin chaud, & on la recouvre avec un léger plumaceau chargé de térébenthine.

Ce n'eſt qu'après que la rumination ſera rétablie & ſe ſera effectuée réguliérement pendant un certain eſpace de temps, que la panſe aura ſenſiblement perdu de ſon volume exceſſif & repris ſon reſſort, que les déjections auront leur conſiſtance naturelle & ſortiront avec la facilité qui ſont des indices de bonne digeſtion, & que l'animal paroîtra preſſé par la faim, qu'on pourra lui permettre de manger.

On lui donnera d'abord les alimens les moins diſpoſés à la fermentation, tels que la paille d'avoine, le regain & le ſon. On les lui départira en petite quantité; on en augmentera enſuite peu-à-peu la ration, & on le diſpoſera ainſi par gradation au régime ordinaire.

*Traitement de l'*Indigeſtion *méphitique, compliquée de la dureté de la panſe.*

Le danger de l'*indigeſtion* dont il s'agit eſt beaucoup plus preſſant que celui auquel eſt expoſé l'animal atteint de celle dont nous venons de donner le traitement; car à la météoriſation qui la caractériſe, ſe joint le volume exceſſif des alimens, & un plus grand dégagement d'air à l'énormité de la maſſe des matieres en fermentation. Cette fermentation eſt telle, en pareil cas, que les matieres ſemblent être en ébullition.

Dans cet état, toute temporiſation eſt vraiment funeſte; la diſtenſion énorme & rapide des eſtomacs eſt bientôt ſuivie de la ſuffocation & de la mort de l'animal. Les moyens les plus actifs que nous venons d'indiquer ſont toujours inſuffiſans, & il faut ſe hâter de donner très-promptement iſſue à l'air, & aux alimens en même-temps.

On parvient à ce double effet par une ouverture ſuffiſante, pratiquée au flanc gauche.

Cette ouverture ſe pratique ainſi: on plonge le biſtouri à trois centimètres (deux travers de doigt), au-deſſus du lieu où nous avons indiqué la ponction; le dos de cet inſtrument doit être dirigé du côté des apophyſes tranſverſes des vertebres lombaires; on enfonce la lame juſqu'au manche,

alors par un ſecond temps, & en retirant l'inſtrument, on prolonge l'inciſion en contre-bas juſqu'à ce qu'elle ait huit à neuf centimètres (quatre à cinq travers de doigt) de longueur, dans les bêtes à cornes, & environ cinq à ſix centimètres (deux pouces) dans la chevre & dans le mouton.

Il importe de faire cette inciſion en un ſeul temps, à l'effet de couper à-la-fois la peau, les muſcles & la panſe, parce qu'il eſt très-eſſentiel que l'ouverture de ces différentes parties ſoit uniforme, & qu'elles ſe correſpondent exactement. Si celle de la panſe étoit plus grande que celle de la peau & des muſcles, il en réſulteroit l'épanchement des matieres entre ces parties. Il importe donc de tenir le biſtouri bien aſſujéti, de l'enfoncer avec force, & de le retirer avec dextérité, par un mouvement uniforme, en baiſſant la main de maniere à ce que le tranchant agiſſe de préférence ſur la peau, celle-ci préſentant plus de réſiſtance que les autres parties.

Dès que cette inciſion eſt faite, & même avant qu'elle ſoit entiérement pratiquée, l'air & les matieres commencent à ſortir; mais l'évacuation qui s'opéreroit ainſi ſpontanément, ſeroit inſuffiſante; il faut la faciliter, ou par une curette en forme de cuiller, ou en retirant les alimens peu-à-peu avec la main. On comprend qu'il faut que cette

derniere opération ſoit faite par une jeune perſonne, afin que ſa main & ſon bras puiſſent s'introduire aiſément par cette ouverture.

La quantité des matieres alimentaires, qu'on eſt forcé d'extraire ainſi de la panſe, eſt toujours très-conſidérable; on en retire communément deux à trois pleins ſeaux; on y eſt néceſſité & par rapport à l'entaſſement ainſi qu'au volume réel des matieres, & par rapport au degré de fermentation qui les enfle ſans ceſſe. Cette évacuation artificielle a encore pour objet de diminuer le foyer de chaleur qui eſt exceſſif, & qui a d'autant plus d'intenſité, que ces matieres ſont en plus groſſe maſſe.

En vidant ainſi la panſe, il faut ménager, autant qu'il ſera poſſible, ſes parois & les bords de la plaie: des meurtriſſures ſur les premieres de ces parties, ne peuvent qu'être ſuivies d'effets fâcheux, & des déchiremens ſeroient inévitablement funeſtes. Quant à la ſeconde, elle ſe cicatriſeroit d'autant plus difficilement, qu'elle auroit été plus fatiguée.

Les médicamens que nous avons preſcrits pour l'*indigeſtion* précédente, conviennent ici également; mais les breuvages ſe verſent dans la panſe, au moyen d'un entonnoir, par l'ouverture qu'on y a pratiquée; on les continue par cette voie juſques

à ce que la fermentation ſoit entiérement ceſſée.

On nétoie ſoigneuſement la plaie de toutes les parties des alimens qui ſont attachées à ſa ſurface, avec une éponge, ou du linge, ou des étoupes roulés mollement, imbibés de vin, de bierre, ou de cidre, tiede. Si la plaie paroiſſoit fatiguée, il ſeroit préférable d'employer l'eau-de-vie.

Cette ablution achevée, on recouvre la plaie d'un large plumaceau chargé de térébenthine.

L'animal ſoulagé au degré qui permet l'emploi de ces derniers ſoins, il eſt encore urgent de lui continuer des ſecours.

On a recours à tous les moyens preſcrits contre l'*indigeſtion* méphitique ſimple; ajoutant aux breuvages indiqués dans ce cas, une infuſion de plantes aromatiques, telles que la ſauge, le thym, l'hyſope, la ſariette, l'abſynthe, &c.; en mêlant par moitié l'infuſion dont il s'agit avec ces breuvages.

On perſiſte dans l'emploi de ces derniers remedes, juſques à ce que la rumination ſoit parfaitement rétablie, & ce n'eſt qu'à cette époque que l'on doit permettre à l'animal de manger.

Il importe de ne lui donner d'abord que des alimens peu ſujets à fermenter, tels que les fourrages ſecs.

A cette époque, l'*indigeſtion* eſt regardée comme

complétement guérie, & il ne s'agit plus que de panſer journellement la plaie du flanc & de l'eſtomac, & de la conduire à ſa guériſon : c'eſt à quoi on parviendra aſſez promptement en continuant le traitement que nous avons indiqué précédemment à ſon égard.

*Traitement de l'*Indigeſtion *putride ſimple.*

On a remarqué, dans cette eſpece d'*indigeſtion*, que non-ſeulement les matieres, dont l'accumulation dans les eſtomacs y donne lieu, avoient un caractere de putridité à raiſon de leur trop long ſéjour dans ces parties, mais que ces matieres y étoient deſſéchées, durcies, & appliquées contre les parois, de maniere à en détacher la membrane ſur laquelle elles portent immédiatement. On a vu, de plus, qu'elle eſt accompagnée d'une météoriſation qui peut être, ou plus forte, ou plus foible, & on ſait que juſques à ce jour il n'exiſte aucun moyen pour condenſer l'eſpece d'air qui ſe développe dans cette circonſtance, & qui d'ailleurs gangrene aſſez promptement les parties des animaux où il ſéjourne. Il faut donc avoir égard, dans le traitement à oppoſer à cette *indigeſtion*, aux circonſtances particulieres, & aux complications que nous avons fait connoître.

Lorſque la météoriſation eſt peu conſidérable,

on ſatisfait aux diverſes indications qui ſe réuniſſent, en combinant les huileux, les ſpiritueux, avec des ſalins anti-ſpaſmodiques : tel eſt un mélange d'huile végétale, non rance, auſſi nouvelle que faire ſe peut, à la doſe de douze décagrammes (quatre onces), d'eau-de-vie à celle de dix décagrammes (trois onces), & de ſel de nitre (*nitrate de potaſſe*) à la doſe de douze grammes (une once); le tout étendu dans un demi-litre (chopine) d'infuſion de méliſſe ou de menthe. On répete ce breuvage trois heures après l'adminiſtration du premier; on le réitere une troiſieme & même une quatrieme fois, ſi la météoriſation n'eſt pas entiérement diſſipée, & ainſi de ſuite juſqu'à ce qu'elle n'exiſte plus.

On ſeconde l'effet de ces remedes en donnant, dans l'intervalle de ces breuvages, à commencer du ſecond au troiſieme, une forte décoction de graine de lin & de ſon, à la doſe d'un litre (pinte).

Il eſt néceſſaire de faire prendre des lavemens compoſés de la décoction précédente, pendant l'uſage de ces médicamens.

La météoriſation étant totalement diſparue, l'*indigeſtion* n'eſt pas encore guérie, & ſes effets renaîtroient bientôt ſi on ceſſoit tout traitement.

Il faut continuer la décoction mucilagineuſe & en faire uſage autant en breuvages qu'en lavemens,

vemens, juſqu'à ce que l'animal ait évacué abondamment des matieres noires & fluides. Ce n'eſt qu'à cette époque que le feuillet & la panſe ſeront entiérement débarraſſés de ce qu'ils renfermoient de nuiſible.

On ne doit permettre l'uſage des alimens aux animaux atteints de l'*indigeſtion* que nous enviſageons, que lorſque la rumination eſt parfaitement rétablie.

Les fourrages verts leur ſeront donnés de préférence, & dans ce cas les racines quelconques ſeront très-bonnes; ſi on les fait cuire avec un peu de ſel de cuiſine (*muriate de ſoude*), elles ſeront encore plus efficaces.

Lorſque la météoriſation eſt plus forte, & que les ſecours ſont inſuffiſans pour la faire diſparoître, on a recours à la ponction de la panſe; on la pratique comme nous l'avons indiqué précédemment. Du reſte, on ſe conduit ainſi que nous venons de le preſcrire.

*Traitement de l'*Indigeſtion *putride, accompagnée de la dureté de la panſe.*

Outre les indications, qui ſont l'objet de l'*indigeſtion* précédente, que nous avons à remplir dans l'*indigeſtion* putride, acompagnée de la dureté de la panſe, nous devons encore débarraſſer cette

derniere poche des matieres qui y ſont accumulées : nous devons auſſi reconnoître ſi l'accumulation, à laquelle il s'agit de remédier, n'a pas pour cauſe des corps arrêtés dans le bonnet.

Le premier ſecours à apporter à cette *indigeſtion* eſt d'ouvrir le flanc gauche, ſuivant le procédé que nous avons décrit pour l'*indigeſtion* méphitique, compliquée de la dureté de la panſe, & d'en retirer les matieres par les moyens qui y ſont propoſés.

Si on ſoupçonne que l'amas qui s'eſt fait de ces matieres, dépend de corps étrangers ſitués dans le bonnet, il faut agrandir ſuffiſamment l'ouverture du flanc, pour que l'artiſte puiſſe aller chercher lui-même ces corps dans cette poche.

On profite de cette ouverture pour verſer dans l'eſtomac les breuvages preſcrits en dernier lieu. On ſe conduit, pour les ſuites de cette *indigeſtion*, de la même maniere que pour la précédente ; & eu égard à la plaie du flanc gauche, ainſi que nous l'avons indiqué.

Les moutons ſont, en général, moins expoſés à ces deux dernieres *indigeſtions* que les bêtes à cornes ; il eſt rare lorſqu'elle exiſte en eux d'être obligé d'avoir beſoin de tous les moyens que nous venons de preſcrire, & il ſuffit le plus ſouvent, après l'adminiſtration d'un ou deux breuvages mu-

cilagineux à la doſe d'un double décilitre (demi-ſeptier), de les envoyer ſur des pâturages tendres. Heureuſement, pour les cultivateurs, que ces *indigeſtions*, n'arrivent à ces animaux qu'à la fin d'un hiver rigoureux, qui a forcé à les tenir trop long-temps au ſec, & dans le temps même où on peut les laiſſer pâturer les fanes des céréales. Cette nourriture les purge & vide bientôt les eſtomacs; mais il eſt bien important de ne le faire qu'avec ménagement, puiſque nous avons reconnu que ces végétaux ſont une des cauſes de l'*indigeſtion* méphitique, lorſque les moutons en mangent une trop grande quantité à la fois.

*Traitement de l'*Indigeſtion *produite par l'irritation de la panſe.*

Les cauſes de cette *indigeſtion* étant des corps étrangers qui agiſſent, ou méchaniquement ſur les parois des eſtomacs, ou par les parties corroſives qui les compoſent, il paroît, au premier coup-d'œil, que le moyen auquel on doit d'abord avoir recours pour la combattre, conſiſte à ouvrir la panſe par le flanc gauche, & à en retirer ces corps nuiſibles. Si on conſidere cependant qu'il en eſt qui peuvent être diviſés, atténués, ſouvent en petites parties, dans la maſſe alimenteuſe; que même quelques-uns ſont déjà parvenus dans le

feuillet, dans la caillette & au-delà, on ſent l'inſuffiſance de ce ſecours, ſecondé même d'ablutions abondantes dans la panſe. Nous n'avons garde cependant d'y renoncer; mais avant de nous en occuper, nous indiquerons ceux qui ſont néceſſaires pour en aſſurer l'efficacité, & qui, employés ſeuls, ont aſſez ſouvent réuſſi.

Ces ſecours ſont le lait donné en abondance. On en fait prendre un litre (pinte) à la fois, & on réitere cette doſe toutes les demi-heures juſqu'à ce que les accidens ſoient ceſſés.

Si on prévoyoit que la quantité du lait dont on peut diſpoſer ſoit inſuffiſante, on ſe hâteroit de faire une décoction très-mucilagineuſe avec parties égales de ſon & de graine de lin, dans laquelle on ajouteroit un peu d'huile d'olive. On donneroit cette décoction à une doſe égale à celle du lait. On doit auſſi la faire prendre en lavement.

Si malgré l'uſage de ces remedes, les ſymptômes d'anxiété qui caractériſent cette *indigeſtion* ſubſiſtoient; ſi même ces ſymptômes étoient très-allarmans dès le principe de la maladie, il faudroit ſe hâter d'ouvrir la panſe, d'en retirer une très-grande partie des alimens qu'elle contient; on y verſeroit enſuite, par cette ouverture, les breuvages précédens, à la doſe de huit à dix litres (pintes).

Comme il importe, dans une circonſtance de ce genre, de laver tout le canal alimentaire, d'empêcher les matieres de ſéjourner long-temps ſur la même partie, & par conſéquent de les diſſéminer, de les entraîner & de les évacuer, on verſera de nouveau dans la panſe une pareille quantité de la liqueur indiquée, dès qu'on s'appercevra que la premiere aura paſſé. Il faut, à cet effet, ſurveiller de ſuite le traitement dont il s'agit; car le fluide verſé dans la panſe, a bientôt franchi ce viſcere, & le plus ſouvent il paſſe inſtantanément dans la caillette; celle-ci s'en décharge à ſon tour très-promptement dans les inteſtins : ainſi le plus long délai qu'on doit mettre entre ces eſpeces d'ablutions, ne peut être que d'une demi-heure à trois quarts-d'heure.

On les continuera juſqu'à la ceſſation des ſignes d'anxiété; obſervant de diminuer la doſe du liquide qu'on introduira de nouveau dans la panſe, à meſure que ces ſignes diminueront d'intenſité.

Alors on ferme la plaie avec les précautions & les moyens que nous avons indiqués.

Ce panſement fait, on revient à l'uſage des breuvages & des lavemens preſcrits, juſqu'à ce que l'animal évacue copieuſement, & qu'il ſoit rétabli.

Quant à la nourriture, on ne la lui permettra qu'autant que la rumination s'exécutera.

La tuméfaction ſous la ganache, dont nous avons fait mention, étant le produit d'erroſions dans la bouche, & dans le pharynx, on doit injecter dans ces parties, à la faveur d'une ſeringue, des gargariſmes d'eau miélée acidulée avec le vinaigre.

EXPLICATION de la Planche, repréſentant les inſtrumens propres à la ponction de la panſe dans les météoriſations.

Figure premiere. Biſtouri pour ouvrir la panſe.

A. Borne du tranchant.

B. Partie du dos qui eſt tranchante.

C. Partie de lame en bande, de l'épaiſſeur du dos dans toute ſon étendue, qui précede le tranchant. Elle eſt deſtinée à recevoir, au beſoin, l'index & le pouce appuyés ſur ſon plat.

D. Virole du manche.

Figure deuxieme. Sonde boutonnée pour introduire dans la panſe au travers de la canule, par l'une ou l'autre de ſes extrémités.

AAA. Tige de la ſonde.

BB. Boutons de fer terminant les extrémités de la ſonde.

Figure troiſieme. Canule de cuivre argentée,

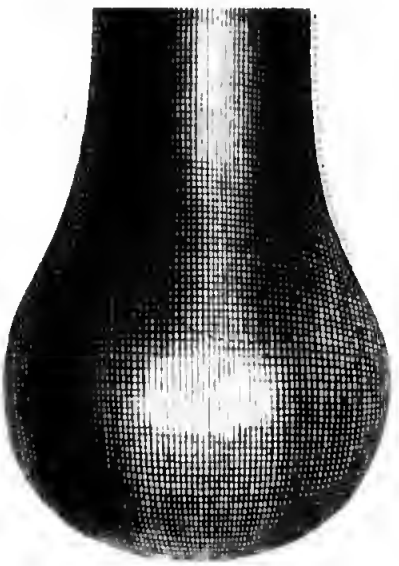

s Maladies Des Animaux. Année 1792.

d'argent, ou de fer blanc, vue ſeule, & dans laquelle eſt engagé le troſquart, *figure quatrieme*, lorſqu'on le plonge dans la panſe.

AAAA. Pointé blanc, qui regne de chaque côté ſur ſa longueur, & qui indique la largeur du vide de la canule.

B. Ouverture de la canule, pour introduire le troſquart & la ſonde.

C. Pavillon de la canule qui s'applique ſur le manche.

D. Anneau plat, fixé à la canule & au pavillon, appliqué ſur l'extrémité antérieure du manche.

Figure quatrieme. Troſquart.

AAAA. Pointé qui eſt le long des côtés de la tige & ſur une partie du manche; il indique l'épaiſſeur de la canule, *figure troiſieme*, autour de cette partie.

B. Pointe du troſquart.

BBB. Tranchans qui vont juſqu'à la pointe du troſquart: ces tranchans réſultent des trois biſeaux applatis pris entr'eux ſur l'épaiſſeur de la tige.

D. Virole de fer qui termine & qui recouvre la partie antérieure du manche.

Ceux qui deſireront ces inſtrumens, pourront s'adreſſer au C. Bertin, *coutelier de l'École vétérinaire d'Alfort, rue Saint-Victor, près la Place Maubert, à Paris.*

DE LA FORTRAITURE.

PAR LE C. CHABERT.

I. LA *fortraiture* eſt une maladie ſpaſmodique & inflammatoire de toutes les parties du corps. Les viſceres ſanguins ſont plus ou moins affectés, ainſi que les glandes, les muſcles, les aponévroſes, les membranes & les nerfs. L'éréthiſme eſt général : il ſe fait une colliquation aſſez prompte du tiſſu graiſſeux ; l'animal malade maigrit & dépérit promptement. Cette maladie eſt plus fréquente dans le cheval que dans le mulet et l'âne.

Symptômes.

II. L'animal *fortrait* eſt fébricitant, dégoûté & abattu ; la chaleur de la bouche eſt plus ou moins forte, & l'air expiré eſt plus ou moins chaud ; pour l'ordinaire, le goût eſt dépravé, la langue épaiſſe & chargée d'un ſédiment terreux, ſoit par l'effet de la maladie, ſoit par rapport à la terre & au plâtre, que l'animal dévore lorſqu'il eſt à la portée des murs ou du ſol ; il mange quelquefois ſes couvertures, ſes longes ; il eſt, ſur-tout, très-avide du cuir. La ſoif eſt plus ou moins grande ; elle eſt auſſi quelquefois, mais très-rarement, éteinte, quoique la chaleur de la bouche ſoit extrême.

Les yeux ſont animés, ardens, & la conjonctive réfléchit une couleur rougeâtre; l'artere eſt dure, ſans action; le pouls eſt petit, intermittent; l'animal friſſonne après avoir bu, ou après avoir fait quelques pas, ou quelqu'exercice léger; alors le pouls eſt comme effacé, & il laiſſe des intervalles très-conſidérables entre les pulſations; les oreilles ſont chaudes ou froides alternativement; elles ſont baſſes, ou elles ſont tenues élevées convulſivement; le poil eſt piqué & la peau eſt ſéche; celle-ci adhere aux chairs & même aux os, à meſure que le mal fait des progrès, & l'animal paroît maigri beaucoup plus qu'il ne l'eſt réellement, ce qui eſt dû à la tenſion exceſſive de toutes les parties.

Le malade tombe dans l'anxiété ou dans la ſtupeur: dans le premier cas, il frappe le ſol avec les pieds des extrémités antérieures; il ſe couche & ſe releve ſouvent; dans le ſecond, il reſte immobile ſur ſes quatre extrémités & ne ſe couche point; les muſcles abdominaux ſont tendus, roides, douloureux & ſpaſmodiquement contractés; leur rétraction forme une eſpece de corde roide & tendue, qui regne le long du bord des fauſſes côtes juſqu'aux flancs; elle eſt toujours accompagnée de la vouſſure de l'épine, de la rentrée des flancs, du rapprochement des extrémités; & cette ré-

traction, enfin, des muſcles abdominaux, établit le ſymptôme pathognomonique de la *fortraiture*.

Les animaux qui périſſent de cette maladie, ou de ſes ſuites, meurent, en quelque ſorte atrophiés, après avoir éprouvé des toux opiniâtres, des flux par les naſeaux, qui dégénerent le plus ſouvent en morve, ou en diarrhée colliquative, le diabetes, le farcin, &c.

Ouverture des Cadavres.

III. L'ouverture des cadavres fait reconnoître une inflammation générale ou particuliere dans les viſceres de la poitrine & du bas-ventre; le racorniſſement des inteſtins & de l'eſtomac; des ulceres dans l'intérieur de ces viſceres, cauſés par une plus ou moins grande quantité de vers dont ils ſont farcis (1); on y trouve ſouvent des dépôts, ou des obſtructions dans le méſentere & dans les viſceres ſanguins; le deſſéchement du tiſſu graiſſeux, la dilacération de l'épiploon, la ſuppuration

(1) Nous avons vu l'eſtomac, dans pluſieurs chevaux, renfermer des dépôts de matiere purulente qui en occupoient le quart & même le tiers. Ces dépôts ſont entre les tuniques, & principalement dans la membrane épidermoïde ou aponévrotique. Il y a dans le cabinet de pathologie de l'Ecole vétérinaire d'Alfort pluſieurs eſtomacs dans leſquels on rencontre ces déſordres.

& l'ulcération des reins (1), enfin des corps étrangers de toute eſpece, tels que des égagropiles, des calculs, des épingles, des cloux, &c. renfermés dans l'eſtomac ou dans les gros inteſtins. On a vu tous les gros vaiſſeaux du bas-ventre, arteres & veines, remplis de ſang coagulé, & ce fluide ainſi concret & adhérent aux parois des vaiſſeaux, laiſſer dans ſon milieu un canal pour le paſſage de celui qui étoit fluide.

Cauſes.

IV. Les cauſes de cette maladie ſont un travail exceſſif, la ſéchereſſe, la chaleur de l'atmoſphère, une nourriture échauffante & le défaut d'eau ſalubre.

Les chevaux délicats ſur la boiſſon en ſont ſouvent affectés, ſur-tout lorſqu'on les fait voyager, parce qu'ils refuſent opiniâtrément de s'abreuver de l'eau qui differe en qualité de celle à laquelle ils ſont habitués.

Elle eſt fréquente encore dans les jeunes chevaux qui ont été trop promptement retirés des pâturages, lorſqu'on n'a pas eu la précaution de leur donner le vert au printemps.

Les chevaux de remonte qui pâtiſſent dans les

(1) On ne trouve le plus généralement qu'un ſeul rein d'affecté.

routes, ou qui ſont mal nourris à leur arrivée au corps, y ſont fort ſujets.

On l'a vu naître à la ſuite d'un exercice ordinaire, les liqueurs s'étant appauvries & embraſées par la ſuppreſſion de la nourriture, un palfrenier ayant diſtrait à ſon profit l'avoine qui formoit la ration journaliere de l'animal.

Le vert de léche qui ulcère & déchire la bouche des chevaux & qui irrite leurs entrailles la rend très-fréquente.

Elle a été, dans les étalons, la ſuite de l'excès de la perte de la ſemence & d'une nourriture échauffante donnée pour en provoquer la ſécrétion.

Les jumens laſcives y ſont aſſez ſujettes; les animaux dont on exige des courſes rapides & de longue haleine, ſans les y avoir préparés, deviennent ſouvent *fortraits*; en général, ceux d'un tempérament bilieux, ardent & emporté, ceux dont les jarrets ſont droits, y ſont plus expoſés que les autres.

Traitement.

V. Le traitement ne ſauroit être le même dans toutes les circonſtances de cette maladie; il varie ſuivant les cauſes qui la développent & ſelon ſes progrès. Nous allons indiquer les moyens qui y conviennent eſſentiellement. Nous renvoyons pour le traitement des maux dans leſquels cette maladie

dégénere, aux articles qui traiteront particuliérement de ceux-ci.

1°. La *fortraiture* dépend-elle d'un travail exceſſif? Il ſeroit dangereux de condamner l'animal à un repos parfait. Il ſeroit plus dangereux encore de continuer le même exercice : on doit ſe borner à le faire promener matin & ſoir; on lui donnera de l'orge grué & macéré dans l'eau, pendant douze à dix-huit heures; on lui préſentera de l'eau blanche nitrée, & on la lui renouvellera ſouvent; on lui adminiſtrera deux ou trois lavemens emolliens (n°. 12) (1) par jour; on lui fera prendre matin & ſoir, le breuvage tempérant (n°. 1); on le ſaignera à la jugulaire le ſurlendemain, & on tirera un kilogramme (deux livres) de ſang; on répétera cette opération juſqu'à ce que le pouls ſoit aſſoupli; on continuera le même traitement l'eſpace de huit à neuf jours.

2°. Provient-elle de la ſéchereſſe, ou de la chaleur de l'atmoſphere? Le même traitement & les bains de riviere en triompheront bientôt.

3°. Eſt-elle la ſuite d'une nourriture échauffante? La poitrine ſouffrira, & ſon état maladif s'annoncera par une toux ſéche : en ce cas, on abreuve l'animal avec de l'eau miélée & nitrée (n°. 16); on

(1) Voyez les formules à la fin du Mémoire.

lui fait prendre des breuvages adouciſſans & calmans (n°. 2), des lavemens émolliens (n°. 2); on le ſaigne comme ci-deſſus ; on lui tient dans la bouche des billots renfermant des ſubſtances béchiques adouciſſantes (n°. 20) ; on lui donne pour nourriture le ſon mouillé, la paille de froment dans laquelle on mêle un peu de foin.

4°. Celle qui a pour cauſe le défaut de boiſſon, ſera traitée par les délayans, aiguiſés par le ſel de tartre (*tartre crud*), & le ſel de nitre (*nitrate de potaſſe*), formant le breuvage (n°. 3) ; on le donnera à grandes doſes & on en répétera ſouvent l'adminiſtration dans la journée. Il faut choiſir l'eau la plus pure poſſible pour abreuver l'animal, & la lui lancer dans la bouche avec une ſeringue, s'il refuſe de la boire ; on doit employer, de plus, les lavemens émolliens (n°. 12), & ne pratiquer la ſaignée que le troiſieme ou le quatrieme jour de ce traitement. On ne la répétera qu'autant que l'inflammation l'exigera.

5°. La *fourbaiture* qui affecte, au printemps, les jeunes chevaux, cede facilement au vert d'eſcourgeon (*hordeum hexaſticon*) de bonne qualité, peu avancé, & lorſqu'il a été ſemé dans un terrein aſſez bon pour n'exiger qu'une très-petite quantité de fumier. Celui qui eſt épié, celui qui eſt fumé par la poudrette, n'eſt pas d'une auſſi bonne qualité.

L'orge avancé & épié peut même cauſer cette maladie. Le bon vert de prairie eſt encore excellent : il faut avoir ſoin de donner du ſon mouillé matin & ſoir.

6°. Celle qui affecte les étalons, enſuite de la monte, ſe traite par les corroborans (n°. 18), que l'on donne quelques heures après avoir fait avaler un breuvage adouciſſant & tempérant (n°. 4); par des lavemens calmans (n°. 3); par une nourriture choiſie, telle que l'orge macéré, la racine d'aunée, le miel &c., formant la panade (n°. 19). Le vert donné lorſque l'animal eſt jeune, s'il n'a pas de fievre, ſi la digeſtion ſe fait bien, eſt auſſi un excellent moyen.

7°. Dans les jumens laſcives; par la ſaignée, les anti-aphrodiſiaques en breuvages (n°. 5) & en lavemens (n°. 14); les bains de riviere & une nourriture humectante, telle que le vert de prairie en y abandonnant l'animal, & le ſon de froment cuit avec le miel.

8°. Dans les chevaux en qui elle eſt l'effet de l'ardeur, elle cede à quelques ſaignées partielles, que l'on renouvelle les deux premiers jours ſeulement, afin de ne pas précipiter l'animal dans une foibleſſe qui deviendroit funeſte; on en favoriſe l'effet par les délayans & les calmans (n°. 6), & par les autres ſoins preſcrits pour la *fortraiture* qui eſt la ſuite d'un travail exceſſif.

9°. Les chevaux *fortraits*, dans leſquels le goût eſt dépravé, exigent plus particuliérement les ſels alkalis, étendus dans des véhicules appropriés (n°. 7). On a recours enſuite aux autres moyens que la maladie & le tempérament indiquent.

10°. Le moment du friſſon demande un ou deux breuvages diaphorétiques (n°. 8), le bouchonnement & des couvertures de laine. Si la chaleur qui ſuit ce friſſon eſt peu forte, on continue ces mêmes diaphorétiques auxquels on ajoute une légere doſe de tartre ſtibié (*tartrite d'antimoine*) (n°. 9); mais ſi elle eſt plus forte & plus marquée, on donne ce ſel antimonial diſſous dans la décoction de viperine (n°. 10), & on le fait prendre en grand lavage, juſqu'à ce que la ſueur ſoit paſſée; on revient enſuite aux moyens indiqués d'après la cauſe de la maladie.

Un objet de la plus grande importance eſt de ne point ſaigner & de ne point employer de médicamens actifs pendant le friſſon & pendant le temps de la chaleur qui le ſuit; les lavemens ne doivent être adminiſtrés qu'après la ceſſation de cette chaleur, & lorſque la maladie ſera dans l'eſpèce de repos appellé rémiſſion. Les alimens ſolides ne ſeroient pas moins dangereux. On pourra donner des boiſſons tiedes, mielées & coupées avec le breuvage (n°. 10), ſoit dans le temps du friſſon, ſoit dans celui de la chaleur qui le ſuit.

Le

Le moment du friſſon permet encore l'emploi des bains de vapeurs ſous le ventre. On en favoriſe l'effet, en empêchant la diſſipation des vapeurs par une couverture qui tombe juſqu'à terre, & qui enveloppe le ſujet, pendant que l'eau, ou la décoction émolliente, s'évapore ſous le corps de l'animal. Lorſqu'il eſt bien pénétré de vapeurs, le ſecond temps de l'accès commençant à s'éteindre, & la ſueur étant ſur ſa fin, on le ſeche en le bouchonnant avec vivacité, & pendant un eſpace de temps aſſez long : on finit par l'envelopper de pluſieurs couvertures ſeches, ſous leſquelles s'acheve la tranſpiration. On place l'animal de façon à ce qu'il puiſſe ſe livrer au repos le plus complet, ſans être diſtrait ni inquiété.

11°. La douleur & la tenſion des muſcles abdominaux exigent des onctions d'onguent populeum, après l'uſage de trois ou quatre bains de vapeurs. Ce n'eſt que lorſque cette tenſion & cette douleur ſeront diſſipées, que la fievre & l'inflammation s'appaiſeront ; alors on adminiſtrera les lavemens (n°. 15), & les breuvages purgatifs (n°. 11) ; ces breuvages ſeront donnés le matin, l'animal étant à jeun ; on en continuera l'uſage tous les jours, juſqu'à ce que l'évacuation ſoit opérée ; on fait prendre, dans le courant de la journée, quelques-uns des breuvages preſcrits, ſelon la nature des

cauſes de la maladie. Pendant l'action du purgatif on adminiſtrera des boiſſons théiformes (n°. 17), & on les donnera avec la corne aux animaux qui les refuſeront.

Traitement dans le cas de Complications.

VI. Outre ces traitemens particuliers & généraux, il eſt encore des attentions à avoir relativement aux complications qui ſe rencontrent dans cette maladie. L'inflammation eſt générale, ainſi que nous l'avons dit (I), mais l'expérience nous a appris & nous apprend tous les jours, qu'elle affecte quelquefois plus particuliérement certains organes que les autres, les épi-phénomenes qui en réſultent, & leurs effets lorſqu'ils ſont conſidérables, ne doivent pas être confondus avec les ſymptômes propres à la *fortraiture* (III) : ils demandent qu'on s'en occupe ſpécialement.

Si c'eſt la membrane pituitaire qui eſt dans ce cas, il y aura, outre les ſymptômes décrits, un ébrouement fréquent, une diſtillation par les naſeaux d'une ſéroſité, ou claire, ou ſanguinolente, ou jaunâtre; alors il faudra ajouter au traitement indiqué, des fumigations d'eau chaude vinaigrée, que l'on fera humer à l'animal.

Si c'eſt l'arriere-bouche, c'eſt-à-dire, le larynx & le pharynx, les parotides ſeront tuméfiées & douloureuſes; la boiſſon que l'animal prendra, for-

tira & tombera par les naſeaux, la reſpiration ſera laborieuſe, &c.; cette circonſtance exige qu'on injecte dans cette cavité des décoctions de plantes déterſives, telles que celles d'aigremoine & de feuilles de ronce, aiguiſées avec l'oximel juſqu'à une agréable acidité. On appliquera ſur les glandes tumefiées des cataplaſmes anodins (n°. 22), après avoir onctionné ces parties avec l'onguent populeum.

Si l'inflammation affecte les poumons, il y aura toux ſeche & opiniâtre, flux par les naſeaux d'une humeur purulente & diverſement colorée, oppreſſion, tuméfaction des glandes lymphatiques logées ſous l'auge, &c.; les véſicatoires fortement appliqués ſur les parties latérales du thorax en arriere du coude, l'opiat (n°. 21), & le breuvage (n°. 2), ainſi que quelques ſaignées partielles, mettront fin à cet état.

Si c'eſt le foie dans lequel réſide l'inflammation, l'animal voûte l'épine en contre-haut, ſes urines ſont extrêmement colorées, & en petite quantité; la ſoif eſt conſidérable; la bouche eſt toujours ſeche & la langue aride, l'animal eſt extrêmement roidé, &c.; cet état cédera au lait de beurre que l'on donnera en breuvage, après l'avoir coupé avec celui formulé (n°. 3).

Si c'eſt dans les reins, il y a coliques, douleur & tuméfaction dans les glandes inguinales, dans

le cordon ſpermatique, roideur dans l'arriere-main, claudication de l'une des extrémités poſtérieures, difficulté d'uriner, diminution ou ſuppreſſion de cette liqueur, ce qui indique l'uſage du breuvage (n°. 5), coupé avec le lait de beurre, qu'on donnera auſſi en lavemens, & des onctions d'onguent populeum ſur les parties tuméfiées; ces onctions ſeront renouvellées tous les jours, & on aura l'attention d'ôter l'onguent mis la veille, avant d'en mettre de nouveau.

On voit, au ſurplus, que ces traitemens particuliers, changent peu l'ordre de celui qui convient à la maladie eſſentielle, & qu'ils doivent & peuvent marcher de concert. C'eſt aux artiſtes à ſe conformer aux indications à remplir, & à ſe régler d'après les cas & les circonſtances dans leſquels ils ſe trouvent; cette maladie étant, dans la médecine vétérinaire, la plus embarraſſante & la plus difficile à combattre, relativement aux différences & aux nuances qui ſe montrent dans les ſymptômes. Il eſt une infinité de chevaux *fortraits* (les ſymptômes inflammatoires étant diſſipés) qui ne ſe rétabliſſent jamais parfaitement que par un régime exact, continué pendant long-temps, & le plus ſouvent par le vert d'orge d'eſcourgeon, le mieux choiſi, & donné au printemps.

On comprend, au ſurplus, que celle qui a ſa ſource

dans les vers qui détériorent les viſceres de la digeſtion, & qui appauvriſſent les ſucs digeſtifs, ne peut être combattue que par des anthelmentiques puiſſans (1).

La *fortraiture*, au reſte, qui a pour cauſe le défaut d'aplomb des membres, leur douleur & leur vétuſté, a été & ſera conſtamment incurable.

Formules Médicinales.

Breuvages.

(N°. 1.) Prenez oſeille, pourpier, laitue, de chaque deux poignées; faites boullir dans trois demi-litres (trois chopines) d'eau; coulez, ajoutez oximel ſimple trois décagrammes (une once), ſel de nitre quinze grammes (une demi-once).

(N°. 2.) Prenez fleurs de coquelicot une poignée, racine de guimauve trois décagrammes (une once); ſon de froment une jointée; faites bouillir la racine dans trois demi-litres (trois chopines) d'eau juſqu'à la réduction d'un litre (pinte); ajoutez les fleurs ſur la fin de l'ébullition; retirez du feu; laiſſez infuſer deux heures; coulez, ajoutez camphre ſept à huit grammes (deux gros), diſſous dans un jaune d'œuf.

(N°. 3.) Prenez laitue, pariétaire, bourrache,

(1) Voyez le *Traité des maladies verminenſes.*

vipérine & chicorée ſauvage, de chaque deux poignées; tartre de vin, douze décagrammes (quatre onces); ſel de nitre trois décagrammes (une once); faites bouillir dans ſix litres (pintes) d'eau, juſqu'à ce que les plantes ſoient cuites; coulez, ajoutez miel dix hectogrammes (deux livres), & donnez à la doſe d'un litre (pinte), qu'on réitérera toutes les ſix heures.

(N°. 4.) Prenez navets coupés par quartier cinq hectogrammes (une livre); feuilles d'oſeille, une poignée; faites bouillir dans eau commune, trois demi-litre (trois chopines); retirez du feu lorſque les navets ſeront cuits; coulez, ajoutez miel cinq à ſix hectogrammes (huit onces); camphre ſept à huit grammes (deux gros), après l'avoir diſſous dans un jaune d'œuf.

(N°. 5.) Prenez ſemences de pavots blancs, racine de guimauve, de chaque trois décagrammes (une once); ſemences froides, ou racine de nymphea cinq décagrammes (une once & demie); écorce de ſaule douze décagrammes (quatre onces); ſel de nitre trois décagrammes (une once); tartre de vin ſix décagrammes (deux onces); faites bouillir dans quatre litres (pintes) d'eau, juſqu'à ce que ces ſubſtances aient rendu leur mucilage; coulez, ajoutez camphre quatre grammes (un gros), après l'avoir fait diſſoudre dans deux grammes

(un demi-gros) d'eau de Rabel; mêlez & donnez, partie le matin & partie le soir.

(N°. 6.) Prenez breuvages (n°s. 2 & 3), de chaque, parties égales; & donnez un litre (pinte) de ce mêlange toutes les six heures.

(N°. 7.) Prenez pommes de houblon six décagrammes (deux onces); mille pertuis, marrube blanc, de chaque une poignée; safran deux grammes (un demi-gros); aloès quatre grammes (un gros); agaric blanc seize grammes (quatre gros); sel de tartre trois décagrammes (une once); eau, deux litres (pintes); faites bouillir jusqu'à réduction de trois demi-litres (trois chopines); coulez & donnez-en deux doses; l'une le matin & l'autre le soir.

(N°. 8.) Prenez fleurs de sureau, une demi-poignée; jettez dans eau bouillante, un demi-litre (chopine); laissez infuser une demi-heure; coulez avec expression; ajoutez sel ammoniac huit grammes (deux gros), & donnez, le breuvage étant plus que tiede.

(N°. 9.) Prenez sauge, menthe, de chaque une demi-poignée; tartre stibié (*tartrite d'antimoine*) deux grammes (un scrupule); jettez dans un litre (pinte) d'eau bouillante; passez & donnez comme le précédent.

(N°. 10.) Prenez vipérine, une forte poignée; tartre ſtibié deux grammes (un ſcrupule); faites bouillir dans un litre (pinte) d'eau pendant l'eſpace de quelques minutes; laiſſez infuſer, coulez & donnez.

(N°. 11.) Prenez aloès trois décagrammes (une once); vinaigre tartariſé douze décagrammes (quatre onces); jettez dans un demi-litre (chopine) d'eau bouillante; laiſſez infuſer & donnez le matin, l'animal étant à jeun, & n'ayant pas eu à ſouper la veille.

Lavemens.

(N°. 12.) Prenez ſon de froment, une jointée; faites bouillir dans eau, trois demi-litres (trois chopines); coulez & donnez.

(N°. 13.) Prenez breuvage (n°. 4), & donnez pour un lavement.

(N°. 14.) Prenez breuvage (n°. 5), & donnez pour un lavement.

(N°. 15.) Prenez feuilles de ſéné neuf décagrammes (trois onces); mercuriale ou poirée, une poignée; ſel de cuiſine douze décagrammes (quatre onces); faites bouillir pendant un quart-d'heure dans trois demi-litres (trois chopines) d'eau; coulez & donnez après avoir vidé l'animal.

Boiſſons.

(N°. 16.) Prenez eau un plein ſeau, ajoutez miel cinq hectogrammes (une livre); ſel de nitre trois décagrammes (une once); faites boire à l'ordinaire.

Si l'animal refuſe cette boiſſon, faites fondre ces ſubſtances dans un litre (pinte) de décoction de ſon, & donnez-la lui avec la corne, après qu'il ſera abreuvé d'eau pure.

(N°. 17.) Prenez ſel de cuiſine ſix décagrammes (deux onces); petite ſauge, pimprenelle, aigremoine & vipérine, de chaque deux poignées; jettez dans huit litres (pintes) d'eau bouillante, laiſſez infuſer pendant deux heures; coulez & donnez avec la corne, lorſque les animaux refuſeront de la boire.

Panades.

(N°. 18.) Prenez pain de froment, ou de ſeigle dix hectogrammes (deux livres); farine d'orge, cinq hectogrammes (une livre); navets, carottes ou panais, ou pommes de terre, de chaque cinq hectogrammes (une livre); faites cuire dans ſuffiſante quantité d'eau, pour faire une bouillie légérement épaiſſe; ajoutez ſel de cuiſine douze décagrammes (quatre onces); lait, deux litres (pintes); mêlez & donnez dans le courant de la journée.

(N°. 19.) Prenez fruits d'églantier, ou cormes, ou prunes ſeches, ou d'épine-vinette, ou coings frais ou ſecs, cinq hectogrammes (une livre); mondez ceux de ces fruits qui ont beſoin de l'être; faites cuire dans quatre litres (pintes) d'eau & deux litres (pintes) de vin, paſſez avec expreſſion; ajoutez poudre d'aunée, douze décagrammes (quatre onces); ſel de cuiſine neuf décagrammes (trois onces); miel, cinq hectogrammes (une livre); mêlez & donnez avec la corne en quatre doſes, dans la journée.

Billot.

(N°. 20.) Prenez figues graſſes, cinq ou ſix; miel, ſix décagrammes (deux onces); poudre de racine de guimauve ſeize grammes (demi-once); mêlez, broyez & placez pour un billot.

Opiat.

(N°. 21.) Prenez blanc de baleine trois décagrammes (une once); kermès minéral (*oxide d'antimoine ſulphuré rouge*) deux grammes (un demi-gros); miel douze décagrammes (quatre onces); incorporez toutes ces ſubſtances par le moyen de la trituration; faites-les prendre avec une ſpatule, & donnez par-deſſus le breuvage (n°. 3).

Cataplaſme anodin.

(N°. 22.) Prenez mie de pain effraiſée, une

quantité proportionnée à la grandeur de la partie ſur laquelle il doit être appliqué; faites cuire dans ſuffiſante quantité de lait; retirez du feu; ajoutez deux jaunes d'œufs; appliquez tiéde.

Des Vaches rongeantes.

Par le C. Flandrin.

On nomme *vaches rongeantes* ceux de ces animaux qui ont l'habitude de ronger leur crêche, de manger le bois ſec & dur, les longes & les autres corps qui ſe trouvent à leur portée.

Ce vice doit être regardé comme un véritable tic. Il eſt conſtaté, d'après l'expérience, qu'il peut ſe développer ſpontanément dans une vache, ſans aucune cauſe apparente; mais il eſt également certain, enſuite d'obſervations répétées, qu'il ſe gagne par imitation. La vache qui a contracté ce défaut, détermine les vaches qui l'avoiſinent à l'imiter; & ainſi de proche en proche, juſqu'à ce que toutes celles de l'étable en ſoient affectées.

Symptômes.

Les *vaches rongeantes* ne reſtent pas long-temps en bonne ſanté: elles maigriſſent plus ou moins ſenſiblement, elles grincent les dents, la quantité de leur lait diminue, il perd de ſa couleur blanche, ſa conſiſtance s'altere, il devient ſéreux, il acquiert une

odeur pénétrante & étrangere à ſa nature ; il tourne, il ſe décompoſe aiſément, il devient de moins en moins crémeux, enfin il ſe détériore au point de ceſſer d'être propre aux uſages économiques.

Accompagné de ces ſymptômes, ce vice eſt une maladie grave : le goût devient entiérement dépravé, la vache mange les platras, les cuirs, & tout ce qui a un goût âcre & ſalé. La peau s'attache, elle devient dure & épaiſſe, le poil ſe hériſſe, la toux ſe montre, & le maraſme qui ſurvient, conduit bientôt l'animal à la mort.

Il eſt rare que les propriétaires laiſſent faire à cette maladie des progrès auſſi conſidérables, & qu'ils attendent qu'elle ſe termine par la mort. Ils ont la précaution de vendre au boucher la vache qui en eſt atteinte, dès la plus légere apparition de quelques-uns des accidens énoncés.

Ouverture des Cadavres.

L'ouverture des vaches mortes de cette maladie, montre, le plus ſouvent, tous les déſordres qu'entraîne la phtiſie pulmonaire, & ces effets portent à penſer que le tic dont il s'agit ne peut être conſidéré dans ce cas, que comme un effet ſymptomatique de cette maladie.

Des recherches plus étendues ſur la nature du tic prouvent encore, qu'à la phtiſie pulmonaire dont

il eſt un accident, ſe complique conſtamment l'exiſtence des acides dans les eſtomacs & dans les inteſtins, ainſi que celle des vers dans ces cavités: elles font préſumer que ces derniers effets, ſont la cauſe prochaine qui détermine l'action de ronger: ils ſont d'ailleurs bien propres, à raiſon des dérangemens qu'ils occaſionnent dans l'économie animale, à accélérer le développement de la phtiſie pulmonaire.

Ces dernieres cauſes du tic portent auſſi à penſer que ſa communication, d'une vache à toutes celles d'une étable, communication regardée généralement comme une ſuite de l'imitation, dépend certainement de ce que ces cauſes ſont communes à tous les animaux qui l'habitent, & qu'elles donnent lieu à cette diſpoſition plutôt dans les unes & plus tard dans les autres; & dans cette circonſtance il en eſt ainſi que dans toutes celles malheureuſement trop fréquentes, où on voit tout un troupeau participer à des cauſes générales qui peuvent influer de la même maniere, ſur la ſanté des animaux qui le compoſent, & y produire la même maladie.

On a obſervé, & on obſerve cependant auſſi, qu'une *vache rongeante*, tranſplantée dans une étable renfermant des vaches exemptes de ce défaut & qui paroiſſoient fort ſaines, ne tardoient pas à y

communiquer cette cruelle disposition : alors se gagne-t-elle par imitation, ou la maladie cachée dans la vache qui en est atteinte, & dont elle est un indice, se propage-t-elle dans les vaches en qui la disposition dont il s'agit se montre, & les premieres racines qu'elle jette en sont-elles la cause ? Ce qui est vrai, c'est que les vaches, ou ne tombent pas malades, & gardent cette habitude sans paroître en souffrir, ou elles n'en souffrent que fort tard. Ces derniers faits sont rares, à la vérité, mais ils suffisent pour faire présumer que le vice que nous examinons s'acquiert aussi par l'imitation, & que si les vaches qui l'ont acquis ainsi, tombent dans l'état décrit précédemment, c'est, ou parce que le tic est en lui-même nuisible à certains individus, ou parce que les maladies dont il est question, se sont développées à raison de dispositions ou de circonstances particulieres (1).

Traitement.

Quoi qu'il en soit de ces dernieres causes, l'existence des altérations dont nous avons assigné le

(1) Presque toutes les especes de tics, dans les chevaux, sont également aussi l'effet de l'imitation, ou plutôt de l'inaction, à laquelle nous condamnons ces animaux, & de l'ennui qu'ils contractent dans des écuries où ils ne peuvent se remuer que dans l'espace de quelques mètres, & d'une certaine maniere seulement. (*Note des éditeurs*).

ſiége dans les premieres voies n'eſt pas douteuſe, puiſque nous avons vu ceſſer le tic par l'uſage des ſubſtances anti-acides & anti-vermineuſes, telles que le ſel de potaſſe & l'huile empyreumatique, donnés chacun le plus communément à la doſe de trois décagrammes (une once), ces médicamens étant diſſous, étendus & exactement mêlés dans un litre (pinte) d'infuſion d'abſinthe.

On a adminiſtré ce breuvage tous les matins, l'animal étant à jeun, pendant quinze jours de ſuite. Le ſuccès de ce remede a été complet, lorſqu'il a été donné dès le principe de l'apparition du tic.

Quant aux vaches, en qui le tic de ronger les corps durs paroît n'être que l'effet de la ſeule imitation, il ſuffit de les ſurveiller & de les corriger toutes les fois qu'elles ſe diſpoſent à ronger: on peut encore, ce qui eſt mieux, attacher les vaches contre un mur ſans mangeoire & leur donner les alimens liquides dans une auge portative; ſi ces moyens ſont inſuffiſans, il faut en venir au traitement indiqué.

Nous obſerverons, à l'égard de ces dernieres vaches, qu'il importe de s'aſſurer ſi les digeſtions ſont bonnes: on peut, à cet effet, lors de la rumination, ouvrir la bouche de ces animaux pour y ſaiſir la boule alimentaire renvoyée de l'eſtomac, & reconnoître par ſon odeur, & par les autres

voies connues, ſi l'acide domine dans la poche d'où elle vient. On examinera encore les déjections dans les mêmes vues.

Il eſt également eſſentiel auſſi de reconnoître ſcrupuleuſement l'état de l'animal dès qu'on s'appercevra du tic en lui, en étudiant le flanc, le pouls, l'haleine, la toux ſi elle exiſte, &c. afin de conſtater à cette premiere époque s'il n'exiſte pas quelque ſymptôme léger de la phtiſie pulmonaire.

On ſent, au ſurplus, que dès qu'on ſoupçonne l'exiſtence de cette derniere maladie, il faut faire uſage du traitement qui lui convient, & le combiner avec celui preſcrit pour les vices de l'eſtomac ou pour détruire les vers, lorſque ces cauſes ſe compliquent avec elle.

Il ne faut pas confondre les vaches dont nous venons de parler avec celles qu'on appelle auſſi *rongeantes* ou *voraces* dans quelques endroits. Les vaches ou les bœufs voraces ſont ceux qui, mangeant goulument, avalent très-ſouvent des corps étrangers, avec l'herbe qu'ils pâturent. On a trouvé dans la panſe de pluſieurs, de vieux ſouliers, des morceaux de bois, un tablier, un ſabot d'enfant, des ciſeaux, &c. Nous parlerons de ce défaut dans un mémoire particulier.

INSTRUCTIONS

INSTRUCTIONS

ET OBSERVATIONS SUR LES MALADIES DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

TROISIÈME PARTIE.

Obſervations & Diſſertations ſur toutes les parties de l'Art vétérinaire.

Mémoire ſur les Chevaux *& les* Mulets *dans les Colonies Françoiſes* (1).

Par le C. MOREAU-SAINT-MÉRY.

LES animaux ayant cédé à l'empire de l'homme, & étant devenus les tributaires de ſes beſoins, de ſes goûts, de ſon luxe, leur exiſtence doit être, ainſi que leur conſervation, l'objet d'une juſte ſollicitude de la part de l'être qui a ſu les aſſervir.

(1) Ces obſervations ont été lues à la Société royale d'Agriculture & au Muſée de Paris.

C'eſt ſur-tout le cultivateur qui, connoiſſant toute la valeur des animaux utiles, toute l'importance de leur ſecours, devroit leur prodiguer des ſoins & employer tous les moyens capables de multiplier les reſſources & les avantages qu'ils procurent. Mais des erreurs, d'autant plus dangereuſes, qu'elles prennent leur ſource dans un intérêt mal entendu, ne ſont que trop communément la cauſe d'une inſouciance funeſte. C'eſt principalement dans nos Colonies de l'Amérique qu'elle ſe fait remarquer, & qu'elle eſt propre à exciter les plaintes de l'obſervateur qui fixe ſes regards ſur l'utilité publique. Elevons notre foible voix contre des abus deſtructeurs; diſons ce que nous avons vu, & payons ainſi une dette ſacrée à la patrie. Le cheval, le mulet, l'âne, le bœuf, ſont utiles aux manufactures des Colonies, & on les y emploie. Le mouton, la chevre, le porc, les animaux de baſſe-cour, ne ſont point étrangers à ces mêmes établiſſemens, dont ils nourriſſent les agens noirs ou blancs, eſclaves ou libres, & cette deſtination ſera le motif des obſervations qu'ils nous auront inſpirées (1).

(1) On peut déjà voir dans la troiſieme partie du volume de 1791, des *Obſervations ſur le taureau, la chevre, le chevreau & le chien, dans les Colonies*, par le même auteur. (*Note des éditeurs*).

Du Cheval.

Lors de la découverte de l'Amérique, il n'y exiſtoit point de chevaux, & l'on ſait aſſez quelle impreſſion l'aſpect d'un homme porté par l'un de ces animaux, produiſit ſur l'eſprit des inſulaires; elle fut la même, lorſqu'en 1665, le gouvernement fit paſſer en Canada des chevaux, pour les y naturaliſer. Le ſauvage, le fils de l'européen, né dans cette terre ſoumiſe aux loix françoiſes, furent frappés d'étonnement en appercevant ce ſpectacle nouveau.

Mais bientôt l'Amérique a vu ce quadrupede précieux, lui devenir propre en quelque ſorte, & ſervir, comme en Europe, à l'utilité de ſes habitans.

C'eſt une loi à laquelle la nature a ſoumis preſque tous les êtres, que celle de la dégénération, lorſqu'ils ſont tranſplantés à de grandes diſtances. Ce n'eſt qu'à force de ſoin, qu'en étudiant les rapports qui ſont entre des lieux différens, qu'on parvient à affoiblir les effets de cette dégénération, & même quelquefois à les rendre nuls.

Le cheval, tranſplanté d'Europe en Amérique, & particuliérement dans nos Iſles, y a perdu de ſa ſtature, peut-être même ſa conſtitution s'eſt-elle détériorée. Cependant, au moral, on ne peut l'accuſer d'être indigne de ſes ayeux; le courage, l'ar-

deur, compoſent ſon caractere ; & s'il ne réunit pas à ces qualités précieuſes la force, la durée, il faut peut-être l'attribuer autant & plus au colon qu'au climat.

Les Colonies françoiſes des Antilles ſont approviſionnées de chevaux par leurs reſſources intérieures, par l'Amérique ſeptentrionale, & par les colonies & le continent eſpagnols de l'Amérique.

Il n'eſt pas une ſeule Iſle françoiſe qui puiſſe ſe ſuffire à cet égard, & dans la plupart d'entre elles, les chevaux indigenes ne doivent rien aux ſoins du propriétaire, ſoit avant, ſoit après qu'ils ſont nés. Auſſi ces fruits du haſard ſe reſſentent-ils de leur origine, & ne ſervent-ils qu'à montrer combien la nature eſt généreuſe, en accordant, pour ainſi dire, lorſqu'on ne lui demandoit pas.

Ces Iſles ſont donc dans une grande dépendance des autres ou de l'étranger, par rapport au beſoin qu'elles ont de chevaux, & elles ſont ſoumiſes à un véritable impôt qui ne s'acquitte qu'au détriment de l'état.

La partie françoiſe de Saint-Domingue eſt, par ſon étendue & par ſa culture, la poſſeſſion coloniale qui emploie le plus de chevaux. Dans l'origine de ſon établiſſement, on y avoit formé des eſpeces de haras, appellés *hattes*, du nom que

les Eſpagnols donnent aux leurs, & pendant une courte époque, Saint-Domingue a été à même de porter aux Iſles du vent une portion de ſon excédant en ce genre. Mais cette ſituation a été de peu de durée, par deux raiſons qui concouroient également à la faire changer.

La premiere a été l'accroiſſement de la culture, qui, jugée plus lucrative que l'éducation des animaux, a pris les terrains les plus fertiles; la ſeconde, la conſommation, dans l'iſle même, des animaux qu'elle produiſoit. Ces deux cauſes ne ceſſant pas d'agir, la Colonie n'a pas tardé à ſe trouver réduite au même point que les autres, c'eſt-à-dire, à invoquer des ſecours étrangers.

Le gouvernement, averti par un beſoin qu'il auroit dû prévoir, voulut aſſurer les moyens de le ſatisfaire, mais il n'étoit plus temps. Il auroit été mille fois plus facile d'empêcher la deſtruction des hattes, que de porter à en établir de nouvelles, & c'eſt ce qu'on ne ſentit que trop tard. En vain, des loix poſtérieures promirent des encouragemens, des exemptions aux propriétaires des hattes, le coup étoit porté. Des adminiſtrateurs indifférens ou peu éclairés avoient autoriſé à mettre en culture des conceſſions faites à la charge de les conſacrer à élever des animaux; & la faveur de quelques particuliers devenant encore au-

près du miniſtere le motif de pluſieurs changemens du même genre, il fallut ſe réſoudre à ne plus avoir d'autres hattes que celles que leurs propriétaires ne jugeroient pas utiles pour eux de ſacrifier à des projets de culture.

Mais ces derniers furent même contraints, par le premier abus, à renoncer à élever des animaux. Dès que les hattes ſe trouverent à portée de pluſieurs terrains en culture; les eſclaves de ceux-ci commencerent à voler le bétail. D'un autre côté, les animaux du *hattier* pénétrant dans les lieux cultivés, aſſez ſouvent mal entourés, on les y détruiſit, parce qu'ils avoient fait du dégât., ou l'on exigea une rétribution, connue ſous le nom de *priſe*, qui devint pour le hattier une amende d'autant plus fréquente & plus chere, qu'il avoit plus d'animaux, ou les voiſins moins de précautions pour ſe clore. Tant de cauſes ont produit chaque jour à Saint-Domingue la diminution des hattes, & avec elle, celle des animaux, tandis que chaque jour auſſi le beſoin de ces derniers s'eſt accru par l'extenſion de la culture.

Saint-Domingue dépend donc auſſi de l'étranger pour les animaux qui ſont indiſpenſablement néceſſaires à ſes manufactures. Il paie, chaque année, pluſieurs millions pour les recevoir, & encore dans un nombre inſuffiſant, de la partie

eſpagnole de la même iſle, de celle de Porto-Riço, du Continent, du golfe du Mexique & de l'Amérique ſeptentrionale.

Il ſembleroit naturel de penſer que cette eſpece de dépendance de nos Iſles, doit y rendre très-attentif ſur tout ce qui peut avoir trait aux animaux; néanmoins il ſeroit très-difficile qu'on pouſſât plus loin l'incurie à cet égard. Ni la cherté de ces animaux, ni la difficulté des remplacemens, toujours très-preſſans dans des manufactures, où les époques de la fabrication ſont fixées par la nature même, rien n'a pu porter à prendre des meſures ſages pour conſerver des agens, ſans leſquels le cultivateur ne peut eſpérer aucun fruit de ſes peines.

Une cauſe de deſtruction bien affligeante, eſt cependant venue ſe réunir aux autres depuis 1772; c'eſt une épizootie qui, attaquant, pour ainſi dire, tous les animaux ſucceſſivement, a porté dans nos Colonies les plus affreux ravages; ils ont même été d'autant plus cruels, qu'ils ont donné lieu, pendant quelques inſtans, à des ſoupçons qui empêchoient d'oppoſer des remedes réels à un mal qui a déſolé des contrées entieres en Europe, & qu'il eſt ſi important de combattre dès ſa naiſſance. Cette épizootie ſera l'objet d'un mémoire particulier.

Les premiers chevaux qu'a eu l'Amérique, lui furent apportés d'Eſpagne, & ce n'eſt qu'à une époque poſtérieure de plus d'un ſiecle, que les Anglois tenterent d'en tranſporter de la Grande-Bretagne dans l'Amérique ſeptentrionale. La France a auſſi fourni des chevaux à ſes poſſeſſions américaines; encore n'eſt ce qu'au Canada, d'où ils ont paſſé enſuite à l'Acadie & à la Louiſiane. Les Antilles ont eu, à leur tour, & des chevaux provenus des ſouches qui y avoient été apportées originairement d'Eſpagne, & des chevaux de l'Amérique ſeptentrionale, du Canada, de l'Acadie, de la Louiſiane, &c. &c.

Nos Colonies de l'Amérique ont, comme on voit, des chevaux de pluſieurs races, dont le mélange a formé des races nouvelles.

On y trouve des chevaux eſpagnols. Ceux-là ſont venus des Iſles eſpagnoles, ou des parties du continent ſituées dans le golfe du Mexique, & qui appartiennent à l'Eſpagne. Ces chevaux, qui ne ſont qu'en très-petit nombre dans les Colonies françoiſes, par la prohibition qu'emploie le régime eſpagnol pour empêcher leur ſortie, ſont de trois eſpeces; les uns vifs, très-fins, d'une taille avantageuſe, & propres ſeulement à la ſelle, ſervent de monture ou d'étalons; les autres moins beaux, d'une taille moyenne, mais pleins d'ar-

deur, & ayant encore de la grace dans leurs mouvemens, ſervent à l'attelage des chaiſes ou même aux perſonnes qui, ignorant l'art de l'équitation, ne cherchent qu'une monture utile. Ceux de la troiſieme eſpece ſont foibles; leur robe eſt iſabelle dorée, ou ſoupe-de-lait; leur vue eſt tendre, & ils rendent ſi peu de ſervice, que la modicité de leur prix eſt le ſeul motif qui porte à les acheter: on les met à la voiture pour de petites courſes, & en général on évite de les expoſer à la fatigue.

Les chevaux eſpagnols les plus eſtimés ſont ceux de la province de Caraque, ſur tout pour les étalons. C'eſt de-là que la partie eſpagnole de Saint-Domingue en tire un aſſez grand nombre, ainſi que de Sainte-Marthe & de Rio de la Hache. Ils ſont vendus dans cette derniere colonie plus chers que les étalons du lieu même, & leur cherté eſt cauſe qu'ils y ſont rares.

Les chevaux paſſent pour n'avoir pas dégénérés, dans la partie eſpagnole de Saint-Domingue, des beaux chevaux d'Eſpagne auxquels ils doivent leur origine, ſur-tout dans les diſtricts de Bani, Azua, Maguana & Banique. On remarque ſeulement que leur robe n'eſt pas auſſi variée, ce que l'on attribue au peu de ſoin de chercher dans le mélange des eſpeces celui des poils, afin de produire une plus grande variété.

On trouve encore dans nos Colonies des chevaux anglois, tranſportés de l'Amérique ſeptentrionale. Ceux-là ſont gros, lourds, rarement bien faits, peu propres aux grandes courſes, quand il faut les faire dans les parties montueuſes, & aſſez difficiles à nourrir. Une choſe infiniment rare, c'eſt de trouver un cheval des Etats-Unis d'Amérique dont la bouche ſoit bonne ; preſque tous ſont peu ſenſibles au mors, & on ne peut gueres les diriger que par des mouvemens qui fatiguent le cavalier.

Ce ſont cependant ces mêmes chevaux, qui ſervent ordinairement de monture, parce qu'ils ſont doux, & qu'on leur fait prendre une allure qui eſt très-agréable. On les donne ſur-tout aux femmes dans les Iſles du vent.

On a auſſi dans la partie eſpagnole de Saint-Domingue une race de chevaux friſons, apportée de Philadelphie & de la Nouvelle-Yorck.

Il y a une autre eſpece de chevaux ; ce ſont ceux qui, étant nés dans les Colonies même, ſont appellés *créols*. C'eſt chez ceux qui y naiſſent dans la domeſticité qu'on remarque, du moins quant à la taille, les preuves d'une dégénération ſenſible. Ils ſont petits, courts, mais pleins de feu, juſqu'à ce qu'un travail continu, auquel on ne les livre que trop ſouvent, les ait en quelque

ſorte abâtardis, & dépouillés de tous les caracteres extérieurs qui rendent cet animal ſi précieux & ſi recommandable. Son courage exiſte encore, mais il n'égale pas ſa miſere.

Nous avons dit que du mélange de ces races il ſe forme des races nouvelles ou des métis; on les appelle bâtards anglois, ou bâtards eſpagnols, ſelon qu'ils doivent leur naiſſance à un individu anglois ou eſpagnol d'origine, accouplé avec un individu créol. Il eſt aſſez rare de voir des chevaux produits par un cheval eſpagnol & une jument angloiſe (car on ne ſe ſert point d'étalons de race angloiſe); mais même dans ce cas, le pere conſidéré comme étant d'une race plus noble, donne le nom à ſa génération, qu'on appelle alors eſpagnole, ou eſpagnole mêlée.

Les chevaux eſpagnols des Colonies, comme nous l'avons déjà obſervé, ſont vifs & pleins d'ardeur; mais leur vivacité tient un peu de l'inquiétude. Ils ſont aſſez ſouvent quinteux, & preſque toujours l'approche de l'homme les allarme. Il ſeroit imprudent de les aborder ſans précaution, d'arriver près d'eux ſans en avoir été vu; car ils ſont prompts à lancer des ruades, & ce caractere ſe fait encore appercevoir dans les bâtards eſpagnols ou eſpagnols mêlés. La maniere dont ces chevaux ſont élevés par les Eſpagnols,

contribue, ſans doute, beaucoup à leur faire prendre ce caractere ſauvage.

Dans toutes les poſſeſſions eſpagnoles du nouveau monde, où les habitans ſont nomades, & c'eſt l'état d'un grand nombre, les animaux ſont dans des eſpaces très-conſidérables, dont quelques-uns ont même juſqu'à dix lieues d'étendue. Ces lieux s'appellent *hato*, d'où nous avons fait le mot *hatte*, qui ſignifie troupeau, multitude, réunion. Les Eſpagnols diſtinguent les hatos en *hato de ganados*, ou hatte qui réunit pluſieurs eſpeces d'animaux, & en *hato de yeguas y guaranones*, ou hatte d'ânes & de jumens, pour donner des mulets. Les François n'ont pas adopté cette diviſion, & le mot hatte a parmi nous une ſignification générique.

Les animaux ſont abſolument libres dans les hattes qui ſont compoſées de prairies naturelles, nommées *ſavanes*, & de quelques portions en bois ou brouſſailles. Il y a des propriétaires de hattes qui poſſedent juſqu'à quatre mille animaux. On n'en prend nul ſoin, & on ne les voit même qu'une fois dans l'année pour les compter, en donner le dénombrement, & étamper tous ceux qui ont atteint dix-huit mois, parce qu'avant cette époque ils ne ſont pas encore cenſés réchappés, & qu'ils ne ſont pas compris dans le recenſement qu'on

en fait. Ce recenſement ſert, ou eſt plutôt fuppoſé, pour diviſer les animaux en trois parties. L'une deſtinée à la conſommation intérieure, la ſeconde à la reproduction, & la troiſieme au commerce. Mais ce n'eſt, dans la plupart des lieux eſpagnols, qu'une pure formalité; puiſque l'exportation eſt preſque impoſſible par le défaut de commerce, par les droits impoſés, & par les droits plus chers encore, à cauſe qu'ils ſont arbitraires, que les agens de l'adminiſtration exigent à leur profit.

C'eſt donc une ſeule fois par an que les animaux des hattes voient des hommes, qui eux-mêmes montés ſur des chevaux, & aidés ordinairement par des chiens, raſſemblent tout le troupeau dans un lieu où on puiſſe le compter ou l'évaluer. Il eſt aiſé de ſentir que cette peine très-inexacte, & qui n'empêche pas que pluſieurs animaux n'échappent & ne ſe cachent, n'eſt pas très-propre à les familiariſer avec l'eſpece humaine. D'ailleurs chaque année, à l'approche de la ſaiſon des pluies, on met le feu aux ſavanes pour en renouveller l'herbe & détruire les plantes qui couvrent les pâturages, ou qui étouffent les ſemences des graminées utiles. Alors les animaux fuient dans les parties boiſées ou dans les montagnes, pour ſe nourrir de lianes aqueuſes.

On peut dire avec vérité que les chevaux tirés

de ces hattes ſont des chevaux ſauvages, & s'ils avoient encore beſoin d'être rendus farouches, la maniere de les dompter ſuffiroit pour produire cet effet.

Il y a dans les Colonies des eſpeces de maquignons; ce ſont le plus ſouvent des mulâtres ou gens de couleur, qui, n'ayant eu d'autre vocation que leur goût, d'autres principes que ceux qu'ils ſe ſont faits, ſe conſacrent au ſoin des chevaux. Le haſard leur donne quelquefois des talens, & la paſſion que les hommes de cette nuance ont pour les chevaux, développe bientôt les diſpoſitions heureuſes qu'ils ont pour toute ſorte d'exercice; mais pour un maquignon devenu écuyer, mille autres ne ſont propres qu'à gâter les animaux qu'on leur confie.

C'eſt à ces individus qu'on livre les chevaux eſpagnols ou anglois qu'on achete, ou ceux qui ſont nés dans les Colonies même. Il ne faut cependant pas croire qu'on recoure toujours à ce moyen; il n'eſt employé que pour les chevaux de main, que pour ceux qu'on deſtine à briller après une auſſi belle éducation; tous les autres ſont dreſſés ſur les habitations par des eſclaves, à qui le maître commande quelquefois d'avoir ce talent, qu'il leur ſuppoſe.

C'eſt un ſpectacle aſſez ſingulier que celui d'un

cheval qu'on veut dompter. Pour y parvenir, un negre lui jette quelquefois de ſix à huit mètres (vingt à vingt-cinq pieds), avec une adreſſe étonnante, un licou ou *éperlin* (1), à l'extrémité duquel eſt un nœud coulant qui va paſſer au cou du cheval; enſuite on jette de pareilles cordes avec des nœuds ſous les pas de l'animal, & on épie le moment de lui prendre l'une des jambes de derriere. Quand il eſt ſaiſi de cette maniere, on paſſe le bout du licou dans un poteau dont on veut que le cheval s'approche; s'il s'agite, on lui tire la jambe en arriere par le moyen de la ſeconde corde, & la crainte de tomber le force à avancer. Lorſqu'il y eſt arrivé, on lui éleve à la fois la tête & la jambe; il s'abat, & pluſieurs negres ſautent ſur lui pour le contenir à terre. C'eſt-là qu'on lui met une ſelle & qu'on le garotte de maniere que la jambe de derriere ſoit attachée à celle de devant du côté oppoſé, & que le lien correſponde au nœud coulant paſſé au cou. Pendant cette opération, qui eſt très-impatiemment ſoufferte, on a fait ſeller un autre cheval déja dompté, & qui doit être mis, pour l'exemple, devant celui qu'on veut former. On fait relever le cheval, qui eſſaie tous les moyens de ſe débarraſſer, mais ils ſont infructueux; à moins

(1) C'eſt le nom qu'on donne au licou dans quelques Colonies.

que les liens ne rompent, ou que l'animal ne vienne à ſe bleſſer, ce qui force à le lâcher juſqu'à une autre occaſion.

Le negre qui doit monter ſur le cheval eſt armé d'un manche de fouet fort & noueux. Il épie le moment de ſe mettre en ſelle, & s'y tient ſans étrier. Alors l'autre cheval monté auſſi par un negre, vient ſe placer en avant de celui qui doit voir ainſi à quoi on le deſtine.

On conçoit facilement que les efforts & la réſiſtance du cheval toujours proportionnés à ſes forces, ou favoriſés par le goût de l'indépendance, doivent le porter à tout tenter pour ſe débaraſſer de ſa charge. Mais s'il veut ruer, la corde qui unit la jambe de derriere à celle de devant l'en empêche. S'il veut agiter la tête, le nœud coulant lui preſſe le cou. Pendant qu'il s'agite, le negre l'aſſomme avec ſa gaule, ſouvent même d'autres negres, qui en ont de fort longues, lui en détachent des coups peu meſurés ſur la croupe; un ſeul parti lui reſte, & c'eſt celui qui fait courir le plus de riſque au maquignon, d'ailleurs très-peu inquiet de tous les ſauts & de toutes les agitations de ſa monture, c'eſt de ſe renverſer ſur le côté; auſſi eſt-ce ce que le negre redoute; & dès qu'il s'apperçoit de ce deſſein, il quitte la ſelle pour ſauter à terre, puis il remonte, puis il jure, puis il frappe, enfin, à

moins

moins que le cheval ne ſoit du petit nombre de ceux qui réſiſtent juſqu'à la mort, l'écuyer finit par le dompter & par attribuer à ſon talent ce que la fatigue, les coups & la fermeté ont produit preſque tout ſeul.

De cette maniere vicieuſe de dompter les chevaux, réſulte un mal preſque univerſel, c'eſt qu'ils ont tous des défauts dangereux. Rétifs, ombrageux, quinteux, craintifs, ils ſont preſque toujours faits pour allarmer. C'eſt ſur-tout à l'égard des chevaux de voiture que cette obſervation eſt vraie. Je ne ſais même pas, ſi dans toute la colonie de Saint-Domingue, par exemple, il eſt un ſeul cheval de chaiſe ſans vice, du moins je n'en ai pas trouvé un qui dût m'empêcher de croire que cette regle ſoit auſſi générale qu'elle puiſſe l'être.

Il eſt réellement regrétable que les chevaux, créols ſur-tout, n'obtiennent pas plus de ſoins, eux qui ſont nés pour la plupart dans la domeſticité. Je répete qu'ils ſont jolis dans leur petite taille, pleins de feu & très-propres à la fatigue. Ils ont le pied ſinguliérement ſûr, & cette qualité eſt précieuſe dans nos iſles montueuſes, où certains chemins ne ſont quelquefois que des ſentiers un peu larges, bordés de précipices.

L'opération de dompter les chevaux eſt preſque la ſeule peine qu'ils occaſionnent; lorſqu'elle eſt

terminée ils ne ſont plus qu'utiles, ſans qu'on faſſe preſque rien pour eux.

Il y a auſſi des hattes dans quelques Colonies françoiſes, & elles concourent à y fournir des animaux en petit nombre, outre ceux qui naiſſent comme par haſard ſur chaque habitation. Ces hattes ſont ordinairement comme celles des Eſpagnols, avec cette différence pourtant qu'on y réunit les animaux par portions appellées *katas*, qu'on les conduit à des temps marqués dans différens pâturages, qu'on les fait coucher dans des parcs que des gardiens armés protégent contre les voleurs.

Mais ces établiſſemens peu nombreux, eu égard à la conſommation des Colonies, ne ſont pas ſoumis à un régime populateur; on ne proportionne pas le nombre des jumens à la force des étalons, ceux-ci ſont employés trop jeunes; on dompte les poulains trop tôt; en un mot, on ne fait rien de ce qui ſeroit néceſſaire pour augmenter le produit des hattes.

La choſe la plus eſſentielle pour avoir de bons chevaux, c'eſt le choix de l'étalon. De-là dépend la valeur, & le ſort des chevaux qu'on eſpere. Ils participeront à ſes bonnes & à ſes mauvaiſes qualités; & le prendre au haſard, c'eſt agir ſans diſcernement. Il convient de n'en pas employer un qui n'ait au moins quatre ou cinq ans. L'étalon doit être nourri enfermé, & ne faillir les jumens

qu'à la main. De cette maniere, il prend une nourriture ſucculente, & il ne s'énerve pas. Un cheval ainſi ſoigné, peut ſervir vingt jumens pendant dix ans, & fournir une progéniture forte, vigoureuſe & propre aux emplois auxquels cette eſpece utile eſt deſtinée.

Le printemps eſt aux Colonies l'époque de la chaleur des jumens. Elles l'éprouvent dix ou douze jours après avoir mis bas. On s'en apperçoit à des ſignes très-connus & décrits par les hippiatres (1), & ſur-tout à l'attrait qui les porte vers le lieu où l'étalon eſt renfermé. On ſatisfait alors ce penchant de la nature. Si la jument n'a pas retenu, on le reconnoît quinze jours ou trois ſemaines après, par la reparution des mêmes ſignes, & on la fait ſervir de nouveau.

On a obſervé à Saint-Domingue, comme en Europe, qu'en donnant une année alternative de repos aux jumens, elles ſe conſervoient mieux, & que leurs productions étoient plus belles & plus durables.

C'eſt ici le moment de parler d'une autre obſervation qui a cependant beſoin d'être ſuivie, c'eſt que dans pluſieurs *hatas* ou portion de hattes, on a vu des étalons qui refuſoient abſolument de couvrir

(1) Voyez, entre autres, les ouvrages publiés ſur les haras, par *de Lafont-Pouloti*, *Huzard*, &c.

les jeunes pouliches provenues d'eux. Ils les forcent même quelquefois à s'éloigner du *hata*, & cette eſpece de répugnance ceſſe lorſqu'ils les ont perdues de vue pendant une année. Quant aux poulains, l'étalon bannit pour jamais tous ceux qui atteignent deux ans & demi (1).

Une précaution preſque inconnue aux Colonies, eſt celle de ſéparer du troupeau les jumens pleines, ſur-tout dans les derniers mois de la geſtation. Ces jumens devenues lourdes, demeurent expoſées aux coups de pieds des autres animaux, & ces accidens trop communs font périr & la mere & le fruit.

Il faut veiller les jumens lorſqu'elles ſont prêtes à mettre bas; ſouvent elles le font dans des lieux écartés, & le nouveau né demeure expoſé à l'attaque de pluſieurs inſectes qui lui ſont funeſtes. Il y a ſur-tout une eſpece de ver qui s'attache à l'ombilic, & qui en fait périr un grand nombre, en ulcérant cette partie où la gangrène ne tarde pas à naître.

On ne s'occupe pas aſſez ſouvent non plus d'*étiquer* les petits poulains, c'eſt-à-dire, de les délivrer de la tique (*accarus*), inſecte blanchâtre

(1) Voyez dans les obſervations ſur le taureau, troiſieme partie du volume de 1791, ce que l'auteur a déjà dit à ce ſujet. (*Note des éditeurs*).

d'abord, & d'un gris ſale en vieilliſſant, qui s'attache à la peau des chevaux & des beſtiaux, ſur-tout dans les articulations & derriere les oreilles, où il ſe gorge de ſang aux dépens de l'animal qui maigrit, tourmenté par une violente démangeaiſon que ſuit la gale.

Le poulain eſt à peine formé qu'on veut le dompter. Malgré le développement rapide, cauſé par un climat chaud, l'uſage de dompter les chevaux, aux Colonies, avant quatre ans & demi, pour le plutôt, eſt dangereux, parce qu'il les énerve & abrége leur exiſtence. Il faut être économe, même dans ſes jouiſſances, pour en étendre la durée.

On coupe preſque tous les chevaux aux Colonies. Cette opération eſt encore faite ſouvent d'une maniere précoce. Elle eſt très-périlleuſe pour l'animal, principalement lorſqu'on la tente dans une ſaiſon humide, & lorſqu'on croit mal-à-propos qu'elle peut être confiée à toutes les mains. Autrefois un très-grand nombre de chevaux en périſſoient à Saint-Domingue, mais ce malheur y devient plus rare depuis que des negres & des mulâtres libres, intelligens, ont été ſe former dans la partie eſpagnole, & opérent avec une grande dextérité.

Depuis peu de temps on a imaginé à Saint-Domingue des moyens pour conſerver aux chevaux toute l'ardeur que gardent ceux qui ſont entiers,

ſans qu'ils puiſſent procréer; c'eſt notamment au quartier de l'Artibonite que ce moyen a été mis en pratique. Il conſiſte à paſſer un bois-rond & proportionné dans le canal de l'urèthre, & enſuite avec un couteau très-affilé on fend le gland par deſſous, dans toute ſa longueur, de maniere que le gland s'applatit, & que la ſemence n'eſt plus dirigée que ſur le bord du vagin, ce qui empêche que le cheval ne puiſſe produire avec les jumens dont on aime mieux avoir des mulets. On ſe ſert quelquefois d'un pareil cheval, qu'on nomme alors le *bout-en-train*, pour provoquer les jumens de complexion froide, & l'étalon lui ſuccède immédiatement.

Cette opération infiniment douloureuſe eſt ſujette à de fréquens accidens. Le ſpaſme ou le tetanos, les chancres, en ſont les ſuites ordinaires; & les vers qui ſe mettent dans la plaie, font périr une foule d'animaux ainſi opérés.

Nous avons oublié de dire qu'on doit éviter de laiſſer les étalons à la portée des baudets. Ces derniers parviennent preſque toujours à les étrangler, ſur-tout ſi dans la ſaiſon du rut une jument excite en eux les ſentimens d'une rivalité jalouſe. Cela ſe vérifie aſſez ſouvent aux Colonies, mais il faut y répéter plus d'une fois ce qu'on veut y faire entendre.

Ce n'eſt pas ſeulement pour avoir mépriſé toutes les obſervations que nous venons de faire, relativement au cheval, que nos Colonies en ont un nombre inſuffiſant, malgré des ſecours étrangers, il eſt encore des cauſes de dépopulation que nous devons rapporter.

Dès qu'on a acheté un cheval eſpagnol ou anglois, ſans conſidérer qu'ils ſont nés dans un climat différent, qu'ils ont été élevés avec une grande liberté dans des lieux vaſtes, où une nourriture ſucculente ajoutoit encore au bien d'un état de repos, ſans examiner s'ils ont plus ou moins ſouffert dans la traverſée, on les emploie aux travaux pénibles de nos manufactures. On les nourrit comme ceux qui ſont nés dans la colonie, c'eſt-à-dire, qu'on les abandonne ſouvent dans la ſavane, à moins qu'ils ne ſoient dans les ſucreries où ils ont des tiges de cannes, & par fois les écumes groſſieres des chaudières à ſucre. Pendant qu'ils ſouffrent d'un régime auquel ils ne ſont pas faits, on ne leur épargne aucune fatigue, parce qu'ils n'ont été achetés que pour travailler, & qu'au moment où leur travail étoit indiſpenſablement néceſſaire. Si le cheval eſt dans un canton aride, il mange moins, mais il travaille autant.

Les chevaux de la province de Caraque & du Continent eſpagnol s'aclimatent difficilement dans

nos Iſles, mais c'eſt à l'égard de ceux de la Nouvelle-Angleterre que cela eſt encore plus vrai. L'oppoſition étant plus grande entre leur température & la nôtre, elle développe plutôt le germe des maladies que ce contraſte fait naître, & cette perte doit être immenſe, puiſqu'à Saint-Domingue les chevaux de race angloiſe ſont rares, tandis que la partie françoiſe en devroit être couverte, tant eſt grande la quantité de ceux qu'on y porte continuellement.

Et comment cette tranſplantation ne ſeroit-elle pas auſſi funeſte à des chevaux pris ailleurs, puiſque dans une même iſle, ceux menés d'un quartier à un autre n'y peuvent pas réuſſir? Le ſite, la nature du fourrage, celle des eaux, en ont fait faire mille fois l'expérience, mais elle eſt perdue, puiſqu'on ne ceſſe pas d'agir comme ſi elle n'exiſtoit pas.

Ce ſont principalement les établiſſemens en ſucreries qui détruiſent beaucoup de chevaux, & plus encore lorſqu'ils ſont ſitués dans des plaines fertiles comme à Saint-Domingue. Là, le terrein étant très-précieux, les ſavanes ſont d'autant moins étendues. La quantité de ſucre à faire dans un temps donné étant proportionnellement plus forte, il y a plus de cannes à charier, plus de mouvement à donner au moulin qui doit les preſ-

ſurer, & preſque toujours les animaux ſont les agens de ces machines. En outre, dans une plaine riche, les plaiſirs de la ſociété, les affaires, & mille circonſtances multiplient les courſes & les voyages, tout concourt donc pour augmenter la ſomme du travail, & elle ne s'accroît qu'au détriment des animaux.

Six chevaux mis au moulin à ſucre, le font tourner pendant deux heures. Malheur à ces animaux ſi leur nombre n'eſt pas proportionné au beſoin qu'on en a, parce que la courſe de deux heures reviendra à des intervalles plus fréquens. Ils la font, dans beaucoup de ſucreries, à découvert, expoſés aux injures de l'air, à l'intempérie des ſaiſons, continuellement excités par les cris & le fouet des negres mouliniers. Ils terminent cette corvée haraſſés, couverts de ſueur; on ſe hâte de leur ôter les cordes qui les attachoient, pour en charger ceux qui les remplacent, & on les chaſſe dans la ſavane, où ils ſe réfroidiſſent en plein vent, quelquefois avec de la pluie.

Si l'on ſe ſert de ces chevaux pour la voiture (car ils peuvent avoir toutes les deſtinations), ou ſi on y emploie ceux qui ſont deſtinés aux voyages ſeulement, on les mene quelquefois dans des endroits où ils reſtent attelés au ſoleil, ou ſous un arbre, mais ſans nourriture. Dans d'autres inſtans

ils paſſent de leur ſavane dans une autre qui en differe abſolument. On les lâche tout de ſuite après une courſe quelquefois de quatre myriamètres (huit lieues), faite en deux heures & demie. Enfin tout ſemble concourir pour leur nuire, pour hâter leur deſtinée.

Un autre abus nuit encore aux chevaux, & s'oppoſe à leur conſervation. Comme ils ſont mal domptés & rendus farouches par les negres qui les frappent ſans ceſſe, & principalement ſur la tête, avec le manche de leur fouet, ils répugnent beaucoup à tout ce qu'on veut exiger d'eux. En conſéquence, dès qu'ils s'apperçoivent qu'un negre avec un licou ou éperlin ſe dirige vers eux, ils fuient à toutes jambes. Le negre les pourſuit dans une ſavane plus ou moins ſpacieuſe, & comme il finit toujours par les arrêter, il commence par leur faire payer, avec des coups, la peine qu'ils lui ont cauſée, de maniere que l'animal eſt à demi rendu avant de commencer ſon travail.

Il faut cependant dire que des negres ennuyés de leurs propres courſes, ont imaginé quelquefois un horrible moyen pour prendre facilement les chevaux : c'eſt de leur crever un œil, afin de leur jeter déſormais le nœud coulant du côté où la bête a été éborgnée. Le maître peu ſoigneux & trompé, s'applaudit de la promptitude avec laquelle les

chevaux ſont pris & attelés; il en loue même ſon cocher, qui recueille encore des éloges pour avoir été cruel.

En général les chevaux ſont très-mal entre les mains des negres, qui ne les menent gueres qu'au galop s'ils les montent. C'eſt ſur-tout la nuit qu'il faut éviter de les laiſſer à leur diſpoſition, parce qu'ils s'en ſervent pour aller à de très-grandes diſtances chercher le plaiſir, & que ces courſes faites ſans relache & ſans nourriture, ne ſont pas comptées dans l'emploi de ces animaux pour les travaux du maître.

Lorſqu'un cheval s'évade de la ſavane ou de l'enclos qui le renferme ordinairement, il arrive quelquefois qu'on le vole, ce délit eſt même commun dans les grandes Colonies, quoiqu'il ſoit puni de la peine des galeres.

Si un cheval étranger eſt trouvé ſur une habitation, par un abus aſſez condamnable on ne ſe fait pas ſcrupule de l'y faire travailler, en attendant qu'il ſoit réclamé; il eſt facile de penſer que la modération ne préſide pas à cette eſpece de châtiment. Comme le défaut d'écuries & de fourrages, ou leur cherté, dans les villes & les bourgs, force ſouvent les voyageurs à envoyer demander à un habitant voiſin un aſyle pour leurs chevaux, il eſt plus d'une perſonne à qui cette eſpece d'hoſpitalité eſt utile;

on ſe ſert des chevaux pour la manufacture, où les negres les font courir la nuit. Ils diſent que les chevaux ſont leurs eſclaves.

Tant de déſordres ont introduit depuis longtemps, dans quelques Colonies, l'uſage de faire étamper les chevaux avec une étampe à feu. C'eſt d'ordinaire ſur la cuiſſe, du côté du montoir, qu'on la leur place. A chaque changement de propriétaire on leur met un nom ou des lettres initiales nouvelles, ce qui les dépare un peu; auſſi évite-on d'étamper les chevaux de main.

Ces marques ſervent à reconnoître ou à diſtinguer les chevaux, c'eſt une indication de plus. Lorſqu'ils ſont conduits aux *épaves* (1) par ceux qui les arrêtent, le receveur en donne avis dans une feuille périodique, & les fait vendre après une certaine époque. Le ſéjour aux épaves eſt encore un inconvénient pour les chevaux; le receveur qui a fait l'avance de la priſe à celui qui lui amene l'animal, ſauf à la recouvrer du propriétaire avec le prix de la nourriture, ne veille pas pour ſavoir ſi cette nourriture a été réellement fournie; il s'en rapporte à quelques eſclaves, ou bien il la fait donner avec une parcimonie dont la cauſe eſt facile

(1) Ce ſont les lieux où l'on retire les animaux égarés ou perdus.

à appercevoir. Nous dirons ailleurs quels maux cette réunion d'animaux, aux épaves, occaſionne; car celui de les y faire jeûner n'eſt pas toujours le plus grand.

On ne ferre pas les chevaux, aux Colonies, parce qu'il n'y a point de chemins pavés; auſſi les maréchaux y ſont-ils très-rares, & l'on n'en trouve qu'à de très-grandes diſtances les uns des autres. Les chevaux deſtinés à l'amuſement & à la promenade, dans les villes, ſont quelquefois ferrés des pieds de devant.

Les chevaux vivent, dans les Colonies, ordinairement vingt ans, dont douze ſont d'un bon travail, lorſqu'ils ont été domptés ſans ſe preſſer, & ménagés. La charge ordinaire d'un cheval y eſt de ſept à huit myriagrammes (cent cinquante à ſoixante livres). Lorſqu'ils ſont nourris ſoigneuſement, ou mis ſeulement dans de bonnes ſavanes, trois chevaux attelés à un cabriolet, aſſez ſemblable aux chaiſes de poſte de France, & à deux perſonnes, ſont en état de faire tous les jours quatre myriamètres (huit lieues), dont moitié le matin & autant le ſoir. Ils feront même ces deux myriamètres (quatre lieues) quelquefois dans une heure, excepté dans les temps de pluie.

Telle eſt l'adminiſtration des chevaux dans nos Colonies, tels ſont les principaux détails qui les

concernent particuliérement. C'eſt ſous ce régime que ſont tenus quarante cinq mille chevaux ou jumens de tout âge à Saint-Domingue, quatre mille à la Martinique, quatre mille à la Guadeloupe, & environ huit cents à Cayenne. Ces derniers y ſont tous tranſportés des États-Unis d'Amérique.

Que de réformes à déſirer dans cet ordre de choſes, pour multiplier, pour conſerver ce précieux animal, ſi digne d'un meilleur ſort, & que ſa valeur même devroit porter à ſoigner davantage! Nous n'entrerons pas ici dans tous ces détails, ils ſeroient immenſes; nous aurons encore d'autres maux à déplorer, lorſqu'en parlant des animaux ſujets aux ſuites funeſtes des épizooties, nous reviendrons de nouveau ſur l'article du cheval.

Du Mulet.

Dans nos manufactures coloniales, le mulet partage tous les travaux du cheval, auquel il eſt même préféré pour ſa force & pour ſon plus long ſervice. Mais ces manufactures manquent autant de mulets que de chevaux, puiſque les uns comme les autres viennent preſque en totalité du dehors.

Les iſles de Porto-Rico & de Cuba, la partie eſpagnole de Saint-Domingue, & le Continent eſpagnol du golphe du Mexique, voilà nos reſſources, auxquelles il faut ajouter quelques mu-

lets qui naiſſent dans nos Colonies même. Autrefois, & dans l'intervalle entre les deux guerres de 1744 & de 1756, il venoit des mulets du Poitou à Saint-Domingue, du Cap-vert à Cayenne & à la Martinique, mais nous n'en recevons plus depuis long-temps, & nous ne devons parler de ceux qui nous viennent de France, que pour dire que ces armemens, ces fruits du haſard, ne méritent pas même le nom de ſecours.

Dans aucun temps les Colonies n'ont pu ſe ſuffire à elles-mêmes à cet égard, du moins depuis qu'on s'y eſt occupé ſérieuſement de la culture de la canne à ſucre. Toujours réduites à attendre des étrangers un moyen auſſi indiſpenſablement néceſſaire, elles ont conſtamment ſouffert de ce beſoin, dont l'effet a toujours été plus ou moins ſenſible.

A une époque où la culture étoit éloignée du point où elle a été conduite, la côte d'Eſpagne offroit des reſſources plus que ſuffiſantes, mais alors les cris du commerce de France, qui ne voyoit dans les voyages à cette côte que des ſpéculations interlopes, les firent interdire. Il fallut éprouver une diminution dans la quantité des denrées coloniales, & dans la vente des objets venus de France, que l'on donnoit à la côte d'Eſpagne en paiement des mulets, pour faire ceſſer une prohibition qui alloit tout détruire.

Mais à force d'avoir parlé des avantages que nous offroit ce commerce, à force d'avoir répété très-haut que nous ne pouvions nous en paſſer, l'Eſpagne, dont la politique eſt aſſez peu éclairée pour qu'elle ne ſache pas qu'on gagne ſouvent beaucoup ſoi-même à être utile aux autres, a donné à ce commerce des entraves, qu'elle a cru que nos querelles lui conſeilloient. Ces entraves ont augmenté dans la même progreſſion que nos beſoins, & les choſes ſont arrivées au terme le plus critique pour nous.

Dans l'origine de l'établiſſement des Colonies, on y avoit formé des haras ou hattes, comme nous l'avons dit, & pluſieurs terreins concédés au nom du prince, étoient deſtinés à l'éducation des beſtiaux. Mais les progrès de la culture, & les bénéfices qu'elle procuroit, l'ont fait préférer au ſoin des hattes, & nous avons dit encore par quelles cauſes le nombre & les produits de ces hattes ont ſinguliérement diminués. Pendant que nous renoncions à élever des animaux, ils nous devenoient de plus en plus néceſſaires, de maniere qu'au moment préſent, nos Colonies ne peuvent pas fournir la ſixieme partie du remplacement annuel de leurs mulets.

Pendant un aſſez long temps la partie françoiſe de Saint-Domingue trouva, dans la partie eſpagnole,

gnole, de quoi réparer ſes pertes ; mais comme l'abandonnement des hattes nous fit manquer d'animaux pour nos boucheries, cette fourniture, qui eſt pour la partie eſpagnole la cauſe d'un gain conſidérable, devint preſque l'unique objet de ſes ſoins. Saint-Domingue françois ſe vit donc réduit au même ſort que les Iſles du vent, & obligé de chercher des ſecours au loin.

On éleve bien encore des mulets dans cette iſle, mais le nombre en eſt petit, ſi on le compare à ſa conſommation. Les ſéchereſſes & les incendies qui en ſont preſque toujours la ſuite, & qui détruiſent les ſavanes ou prairies naturelles, ſans qu'on ſache à quoi les attribuer, ſans qu'on puiſſe ou qu'on veuille en arrêter les progrès, ſont, avec les vols fréquens, des inconvéniens qui ne ſervent qu'à allarmer ſur l'avenir, à moins que des réglemens locaux n'encouragent, s'il en eſt temps encore, ceux qui voudroient ſe conſacrer à ce genre d'utilité.

Nous avons dit que Cuba, Porto-Rico & le Continent eſpagnol, nous fourniſſoient des mulets, c'eſt ſur-tout de ce dernier lieu qu'on les tire, car ſi nous avons parlé de Cuba, c'eſt en quelque ſorte pour ne rien omettre.

C'eſt principalement dans les provinces de Venezuela, de Caracas & Comana, qu'on va cher-

cher les mulets. La Gouaire, Baya Honda, Maracaybo, Coro, Porto-Cabello & Cumana en ſont les entrepôts. Autrefois des bateaux équipés aux colonies alloient librement commercer ſur toute cette côte, & ceux des Eſpagnols venoient auſſi dans nos mers chargés d'animaux. Alors un mulet pris à la côte étoit payé cent vingt livres des Colonies, ou quatre-vingt livres de France, en marchandiſes & denrées d'Europe. La concurrence produite par l'extenſion de la culture dans toutes les Colonies, les porta enſuite (il y a trente ans) au double de cette valeur, tous frais faits; mais ce n'eſt plus pour nous qu'un ſouvenir qui excite nos regrets!

Indépendamment de cette augmentation de prix, les Eſpagnols qui faiſoient juſques là la ſolde de leurs achats en monnoie, commencerent à exiger, au contraire, le paiement de leurs beſtiaux en argent, & même en réaux, les autres pieces d'Eſpagne miſes en circulation dans les Colonies françoiſes, étant variables dans leurs poids. Enſuite le fiſc a grevé ce commerce de droits, la concuſſion en a fait imaginer tant d'autres, que la contrebande eſt, en quelque ſorte, le ſeul moyen d'avoir des mulets à la côte d'Eſpagne.

Cette contrebande eſt devenue ſi périlleuſe, par le grand nombre de bâtimens garde-côtes & d'em-

ployés, qu'on n'arme plus que très-rarement dans nos Iſles pour aller chercher des animaux dans le Continent. La crainte de la confiſcation, celle d'être envoyé aux mines, veulent que l'armement ſe faſſe comme en guerre, afin de ſe défendre à force ouverte contre les Eſpagnols. De-là des frais conſidérables pour les armes & les munitions, pour ſe procurer un plus fort équipage, pour le dédommager des riſques qu'il va courir : toutes ces dépenſes réunies à la crainte du non-ſuccès, ne ſont pas propres à diminuer le prix des mulets.

Lorſqu'on n'eſt pas arrêté par ces inconvéniens, on ne les a pas tous ſurmontés. Il faut ſe faire à terre des relations avec les Eſpagnols qui ont des animaux à vendre, & qui, environnés des mêmes dangers que les acheteurs, n'ont pas comme eux l'eſpoir de fuir s'ils ſont ſurpris. Souvent il faut faire venir par des chaloupes, & au moyen des rivieres, les beſtiaux qui ſont à de grandes diſtances du port ; il faut le temps de les embarquer, celui de préparer & de prendre le fourrage & l'eau qui leur ſont néceſſaires dans la traverſée, ou aller chercher, au moins, de quoi ſuppléer ce fourrage dans les herbes de quelques-unes des iſles ou eſpeces de rochers qui ſont ſur cette côte.

Si l'on ajoute à tant de difficultés, la difficulté peut-être plus grande encore, de trouver des

hommes à qui l'on puiſſe confier les détails & l'or que demande une pareille expédition, on ſentira combien il doit s'en faire peu.

Ce ſont donc les Eſpagnols eux-mêmes qui tranſportent des animaux dans nos Iſles, & qui s'expoſent à toute la ſévérité de leurs loix prohibitives, ou qui s'aſſujettiſſent aux conditions rigoureuſes d'une exportation licite.

Les Eſpagnols qui font la contrebande, ont en vue l'approviſionnement des Iſles du vent ou de celles ſous le vent. Ceux qui veulent ſervir les premieres, viennent communément des environs de l'Orenoque, du golfe de Paria & autres lieux circonvoiſins; ils vont auſſi à l'iſle de la Trinité, dont le port eſt ouvert aux étrangers, & où ils trafiquent à l'aide des relations qu'ils s'y ſont préparées. Quand le trajet eſt court, ils ont de petits bateaux, nommés lanches, où ſont leurs mulets. Pour ne les pas perdre dans la traverſée, pour leur donner une nourriture qui les entretienne en bon état, & pour échapper eux-mêmes à la vue des gardes-côtes, ils ne font route que pendant la nuit. Au point du jour, ils gagnent les terres, où ils débarquent leurs animaux, & les font paître. Cette maniere de voyager, qui n'eſt pas prompte, convient d'ailleurs au caractere eſpagnol.

Si les bâtimens ſont grands & chargés pour aller en droiture dans une de nos Colonies, ils s'y rendent avec des expéditions qui offrent une deſtination adroitement maſquée, & ſur laquelle nous ſommes faciles à abuſer, puiſque les avantages de la ruſe ſont pour nous.

Mais les Eſpagnols ſe ſervent beaucoup des Hollandois pour vendre leurs mulets & nous les faire parvenir. Ce ſont ceux de Curaçao qui deviennent les commiſſionnaires de ce commerce, auquel la petite iſle d'Aroube, qui n'eſt qu'à ſept myriamètres (quatorze lieues) dans l'oueſt de la premiere, ſemble conſacrée. Placée devant le golfe de Venezuela, ſous le vent des ports des provinces de Caraque & de Comana, elle ſe trouve dans une ſituation propice : auſſi les Curaçaoliens ſont-ils dans l'habitude d'en tirer un grand avantage depuis plus de cinquante ans. C'eſt à Aroube, où les Hollandois ont un comptoir, que les Eſpagnols viennent entrepoſer leurs animaux, & en recevoir la valeur en marchandiſes, ou plutôt en argent. Cette petite iſle offre des pâturages aux beſtiaux, juſqu'à ce qu'ils ſoient apportés à nous, ou aux Anglois, qui ſont dans la même dépendance que nous, puiſque la Jamaïque paie les mulets de la côte d'Eſpagne, auſſi chers que les Antilles françoiſes.

Le petit nombre de mulets, qui viennent de Porto-Rico à Saint-Domingue, y arrivent communément par des bateaux hollandois. Leurs liaiſons avec les Eſpagnols de la grande côte, leur ſervent à en former à Porto-Rico, & comme ils y paient en argent, ils y ſont préférés aux François, & y font preſque toute la contrebande.

Enfin, nous obtenons des mulets, à l'aide de permiſſions que la cour d'Eſpagne accorde très-rarement, ſur la recommandation de la cour de France, à quelques particuliers françois, pour en tirer un nombre limité, ſoit de la côte, ſoit de Porto-Rico & de la Havane. Mais ſi cette fois nous n'avons pas à tenir compte des dangers de la contrebande, ſi nous n'avons pas beſoin d'acheter de la ſeconde main, notre condition n'eſt pas meilleure, parce que le marchand françois prend pour ſon taux, celui que des riſques, qu'il ne court pas, a fait introduire.

A la vérité, le commerce, même permis de cette maniere, eſt ſinguliérement grévé. Pour en faire juger, nous ſuppoſerons que la permiſſion a été donnée pour la côte d'Eſpagne; car ſi elle eſt pour la Havane, ou pour Porto-Rico, où il y a moins de reſſources, les profits ſeront peut-être moindres encore.

Les provinces de Venezuela, de Caraque &

de Comana, qui ont une étendue de côtes depuis le port de Sainte-Marthe juſqu'à la Guiane, ſe prolongent auſſi conſidérablement dans l'intérieur. Après avoir parcouru un eſpace de vingt à vingt-cinq myriamètres (quarante ou cinquante lieues) du plus beau pays, on trouve ce que les Eſpagnols nomment *las Llanas*, ou plaines où ils élevent du bétail.

L'œil ſe perd dans ces plaines immenſes, où le voyageur a beſoin de la bouſſole. Il eſt rare d'y rencontrer des arbres; on ne voit que quelques arbriſſeaux épars; mais par-tout une herbe haute & touffue offre une nourriture abondante aux animaux.

Là ſont des hattes qui contiennent quelquefois juſqu'à quatre-vingt mille têtes de bétail; là, comme à Saint-Domingue eſpagnol, le propriétaire ſe contente de les faire réunir une ſeule fois, vers le commencement de chaque année, pour étamper les nouveaux-nés, & leur donner ainſi l'unique marque qui puiſſe déſigner ſa propriété.

Mais les mulets n'y ſont pas en grande quantité; il n'eſt pas de hattier qui pût en fournir deux mille dans un an, & chaque jour ils deviennent plus rares à cauſe de leur tranſport dans les colonies. En 1783, il en eſt ſorti cinq mille du ſeul port de Porto-Cavallo, & l'on compte que ceux de Barcelonne, la Gouaire, Coro & Maracaybo ont dû en faire ſortir autant.

Ce qui rend Porto-Cavallo l'égal de tous les autres ports pris enſemble, c'eſt ſa commodité & ſa plus grande proximité des plaines. Les navires y viennent à quai, & on peut embarquer avec facilité juſqu'à cent quatre-vingt & deux cent mulets dans un jour. Aux autres ports, au contraire, il faut les amener avec des canots ou pirogues, ce qui forme un double embarquement, dont les animaux ont à ſouffrir. D'ailleurs le continent, près de Porto-Cavallo, fournit de l'herbe en abondance, tandis que de la Gouaire il faut l'aller chercher quelquefois juſqu'aux iſles d'Aves, ce qui retarde beaucoup les expéditions.

Le prix des mulets livrés dans les hattes, qui n'étoit, en 1782, à la côte d'Eſpagne, que de 20 gourdes, ou 110 livres tournois, a augmenté juſqu'à 30 gourdes, ou 165 livres tournois, depuis cette époque.

Ainſi pour achat. . . . . 30 gourdes.

A cette dépenſe premiere, il faut ajouter pour les frais de conduite à l'embarcadere, par mulet. . . . 2

Pour les cinq pour cent de droit de ſortie du mulet, évalué 25 gourdes par le fiſc; la nourriture, les frais d'embarquement, &c. 5

Pour la mortalité, qui n'eſt pas de

ci-contre. . . . 37 gourdes.
moins de dix pour cent, depuis l'achat dans les hattes, juſqu'à la vente dans les colonies 3
Pour le fret. 20

C'eſt . . . . . 60 gourdes.

& le mulet rendu au lieu de la vente revient déjà à 330 livres de France. Le tableau des dépenſes de cette traite ſuffit pour démontrer qu'elle n'eſt pas attrayante pour le ſpéculateur eſpagnol qui veut la faire d'une maniere permiſe.

De tout ce que nous venons de rapporter du commerce des mulets, il doit réſulter évidemment deux choſes; l'une, que nos Colonies les paient en argent, ſoit que nous les allions chercher, ſoit qu'ils nous ſoient apportés; l'autre, que nous devons les payer fort cher.

En effet, on a vu que le mulet de la côte d'Eſpagne, rendu à ſa deſtination, coûtoit 330 livres de France, qui font 495 livres d'Amérique, & ils ont même valu juſqu'à 850 livres durant la derniere guerre des Anglois contre la France, l'Eſpagne & la Hollande; mais les mulets de la Havane & de Porto-Rico ne valent que 450 ou 500 livres d'Amérique.

Il y a cinquante mille mulets à Saint-Domingue,

ſept mille à la Martinique, & cinq mille à la Guadeloupe; ajoutant cinq mille mulets à ceux de toutes nos autres Iſles, on trouve un total de ſoixante-ſept ou ſoixante-dix mille mulets, dont le remplacement annuel, évalué au dixieme (& ce taux eſt trop bas pour les Colonies ſujettes aux épizooties), s'éleve à ſept mille. Les Colonies peuvent en trouver environ mille dans leur intérieur, c'eſt donc ſix mille mulets qui, comptés à 600 livres d'Amérique, prix moyen, parce que la côte d'Eſpagne en fournit la majeure partie, produiſent 3,600,000 livres, ou 2,400,000 livres tournois que nous comptons chaque année aux étrangers, & que nous leur comptons en eſpeces.

Mais cette dépenſe n'eſt pas au juſte celle que ſupporte le cultivateur, qui, contraint le plus ſouvent d'acheter à crédit de ceux qui ont pris des cargaiſons entieres, paie au moins quinze pour cent de l'intérêt de cette avance, c'eſt 250,000 livres tournois à ajouter aux 2,400,000 livres. Enſuite comptant les mille mulets créols à 825 livres d'Amérique, puiſqu'on les paie juſqu'à 100 piſtoles lorſqu'ils ſont domptés & faits au quartier où on les vend, on a encore 825,000 livres d'Amérique à joindre aux ſommes ci-deſſus, qui enfin forment un total général de 3,126,666 livres 13 ſols 4 deniers tournois, ou 3 millions en termes ronds.

Telle eſt la charge que ſupportent les cultivateurs de nos Iſles, dont le plus grand déſavantage n'eſt pas encore de payer ſi cher des moyens de culture & d'exploitation, mais d'en être privés très-ſouvent; de craindre que cette fourniture vraiment précieuſe, ne vienne ſinon à manquer, du moins à s'affoiblir conſidérablement. Cette crainte n'eſt pas vaine, ne fût-elle fondée que ſur l'extraction même, puiſque quand nous recevons ſix milles mulets, les Colonies angloiſes & eſpagnoles réunies en reçoivent ou conſomment à-peu-près autant, ce qui fait douze milles mulets par an. D'un autre côté l'obligation de payer en monnoie, & même en or, parce que le contrebandier le cache plus aiſément aux yeux qui l'obſervent, & que l'Eſpagne en fait la condition des permiſſions qu'elle donne, eſt faite pour alarmer. On ſait que le numéraire des Iſles eſt entiérement compoſé de monnoies eſpagnoles & portugaiſes que les Eſpagnols y apportoient en paiement des marchandiſes d'Europe dont ils ſe fourniſſoient dans nos Colonies; ainſi au lieu de recevoir du numéraire de l'Eſpagnol, les Iſles ſont forcées de lui en donner, parce qu'elles ne peuvent ſe paſſer de ſes mulets; elles doivent donc éprouver tous les inconvéniens qui ſuivent la privation du numéraire, & c'eſt auſſi leur ſituation depuis plus de trois ans.

Le mulet eſt employé à mettre en mouvement les moulins à ſucre; il fait les charrois dans l'intérieur des habitations, les tranſports à des diſtances médiocres, & on l'attele aux chaiſes. Il partage ainſi les travaux du cheval & du bœuf, & les ſupplée très-ſouvent. Mais plus robuſte que l'un, & moins lent que l'autre, il remplit mieux les vues du colon, qui a beſoin d'un agent fort & puiſſant, capable d'un ſervice pénible dans un climat brûlant.

Cependant tout ce que nous avons dit des négligences qui tiennent à l'éducation & à la conſervation du cheval, peut s'appliquer à celle du mulet.

Celui qui eſt pris à la côte d'Eſpagne eſt d'une taille plus haute que celui qui eſt né dans les Iſles. Cet avantage qui rend les premiers plus propres aux voitures, eſt auſſi ce qui les fait payer plus cher à Saint-Domingue.

Tous les mulets eſpagnols ont le caractere farouche des chevaux des mêmes lieux, parce qu'ils ſont élevés de la même maniere. On dompte chez nous les uns comme les autres, excepté qu'on eſt encore moins avare de coups envers les mulets. Ceux-ci ſont employés trop jeunes, ou trop tôt après leur débarquement; ils travaillent au moulin à découvert; ils ſont abandonnés tout ſuant dans les ſavanes; en un mot, nous pourrions répéter

ſur ces différens abus tout ce que nous avons rapporté à l'article du cheval.

Si les chevaux ſont vicieux dans nos Iſles, les mulets qui participent à leurs défauts les outrent d'avantage. Leur entêtement qui eſt devenu un objet de comparaiſon proverbiale, ſe fait remarquer ſur-tout en Amérique. On le croiroit même fait pour tout ſurmonter, quand on n'a pas vu un mulet obſtiné réduit enfin à faire ce qu'un negre exige de lui.

Le mulet eſt plus facile à nourrir que le cheval & le bœuf, & il ſouffre moins de la ſéchereſſe. Il répare auſſi plutôt ſes forces par un court repos; car des mulets rendus de fatigues, recommencent le même travail avec ardeur quelques heures après. Ces qualités précieuſes tournent au détriment de cet animal, dont on ne ſe laſſe pas d'exiger.

Raynal a dit que le mulet eſt lent. Cette aſſertion ne pourroit avoir quelque fondement qu'en le comparant au cheval par rapport à un lieu déterminé, puiſque dans nos colonies les mulets attelés aux chaiſes les menent plus vîte que la poſte en France, & ſoutiennent ce ſervice, étant bien nourris, en faiſant quatre myriamètres (huit lieues) par jour, diviſés aux deux époques du matin & du ſoir.

On ſe ſert des mulets pour monture dans quelques parties des Colonies ; ils ont une allure douce, le pied ſinguliérement ſûr, & graviſſent avec facilité. Mais le voyageur n'eſt pas toujours certain d'arriver comme il a compté. Tout-à-coup le mulet dreſſe les oreilles & prend la réſolution de ne plus avancer, ou même celle de retourner ſur ſes pas. J'ai parcouru pendant ſix mois toute l'iſle Sainte-Lucie, ayant un beau mulet pour monture, mais il mettoit fréquemment ma patience à l'épreuve, & ſans l'avantage plus grand que tous les autres, de paſſer impunément dans des ſentiers ſemés de pierres & remplis de racines d'arbres, j'aurois renoncé à un moyen qui dérangeoit trop ſouvent mes projets.

Les negres de Saint-Domingue on fait une découverte, vraie ou fauſſe, avec laquelle ils croient rendre le mulet moins volontaire. Ils lui attribuent l'inſtinct de parer de ſa queue les coups de fouet qu'on lui donne. En conſéquence ils nattent cette queue, la retrouſſent & l'attachent à la croupiere. Soit que cette ruſe ſoit réellement heureuſe, ſoit que l'état de contrainte où le mulet ſe trouve quand ſa queue eſt fortement relevée & liée, preſſe ſa marche, il obéit mieux aux coups de fouet qui lui ſont largement diſtribués.

Dans les plaines, on préfere les charettes ou

cabrouets attelés avec des mulets à ceux qu'on fait tirer par des bœufs ; c'eſt le contraire dans les parties montagneuſes ou dans un ſol gras & argileux. A Saint-Domingue, par exemple, où les plaines ſont belles, il y a ſix cabrouets à mulets pour un à bœufs.

Les mulets ſont la monture ordinaire des negres qu'on charge d'un meſſage ; on les bâte auſſi pour les charois, ſur-tout ceux du café, & ils portent alors dix myriagrammes (environ deux cents livres). Quatre mulets attelés de front tirent un cabrouet avec un poids de cent myriagrammes (environ deux milliers), & font facilement deux myriamètres (quatre lieues) tous les jours.

L'éducation des mulets eſt en général plus difficile que celle des chevaux & des bêtes à cornes, le jeune muleton, plus délicat que le poulain, étant ſujet à périr avant la troiſieme année. Cette raiſon fait encore que les Eſpagnols ne ſe livrent pas autant à cette éducation qu'ils le pourroient. A la côte d'Eſpagne, ceux qui ſont jaloux d'avoir des mulets d'une belle eſpece, vont chercher des étalons dans la petite iſle hollandoiſe d'Aroube, dont nous avons parlé, & où ils valent quelquefois juſqu'à 500 gourdes, faiſant 2,750 livres, de France. Un pareil étalon ſert trente-ſix jumens ; mais il dégénere abſolument, après dix

années de ſervice. Pendant ſa durée, les trente-ſix jumens, qui portent de deux années l'une, produiſent environ cent quatre-vingt mulets, dont les tiques font périr plus d'un grand tiers. Quand on ajoute à cette perte, celle qui eſt cauſée par les maladies, les droits impoſés ſur la ſortie, & les entraves de tout genre que les agens du fiſc ſont induſtrieux à créer, on voit que le hattier eſpagnol eſt loin d'être encouragé, & que les 28 gourdes ou 154 livres environ, qu'il reçoit net pour un mulet pris dans ſa hatte, ne ſont point un appât puiſſant.

Nous avons dit qu'on élevoit auſſi des mulets dans nos Colonies; mais il ne faut gueres citer, à cet égard, que la partie françoiſe de Saint-Domingue, les Iſles du vent n'en fourniſſant que très-peu, & comme par haſard, ſur quelques habitations.

On n'a pas toujours à Saint-Domingue les ſoins convenables pour le choix de l'étalon, ni même des jumens dont on veut avoir des mulets. On a donné au baudet, dans cette colonie, le nom générique de *bour*, qui vient de l'eſpagnol *burro*; on l'appelle *bour-equior* quand il ſert aux jumens. On prend les *bours* dans la partie eſpagnole; il en vient auſſi de la côte d'Eſpagne. On en paie quelquefois juſqu'à 12 & 1500 livres de France, mais ils ne valent pas ceux de l'iſle d'Aroube.

Les

Les jumens qu'emploient ceux qui y mettent quelque importance, ſont celles qu'on a tranſportées de l'Amérique ſeptentrionale, qui ſont d'une taille avantageuſe, & dont le coffre eſt large.

Le *bour*, lorſqu'il n'a pas été employé avant quatre ans, ſert vingt-cinq jumens pendant quinze ans. Cela ſuppoſe qu'il eſt tenu enfermé & ſoigneuſement nourri.

C'eſt une erreur, du moins on le croit à Saint-Domingue, de penſer que la procréation des mulets fatigue plus les jumens que celle des poulains. Cette erreur doit avoir pris ſa ſource dans le défaut de ſoins. On n'a pas vu que le poulain que ſa mere n'attend plus pour l'allaiter, & qu'elle repouſſe même environ trois ſemaines avant de mettre bas, ſe ſevre tout ſeul, tandis que le mulet, plus opiniâtre, tete encore & continue après la portée. Il arrive même quelquefois que trois ou quatre mulets tetent la même mere & l'exténuent. Il faut donc ſevrer le muleton & empêcher cet abus, qui tend à détruire les jumens ou à affoiblir leurs nouvelles portées.

On a penſé long-temps que le mulet étoit condamné à la ſtérilité; cependant le contraire eſt établi par pluſieurs preuves; mais ce fait eſt très-rare, & les mulets produits par les mules, n'ont pas vécu long temps, & n'avoient pas la force des autres.

Saint-Domingue offre trois exemples de mules fécondes. Le premier eſt celui d'une mule qui mit bas, ſur l'habitation de M. de Nort, à la Petite-Anſe, en 1769, d'un muleton qui mourut preſque auſſi-tôt. Ce fait fut conſtaté par un procès-verbal des officiers de la ſénéchauſſée du Cap-François, qui ſe tranſporterent exprès ſur le lieu. Le deuxieme eſt celui d'une mule qui mit bas le 24 Octobre 1771, ſur l'habitation de M. Verron, aux Terriers-Rouges. La mule qu'elle fit a vécu juſqu'au 17 Juin 1776. Le troiſieme eſt récent. Il y eut procès-verbal dreſſé chez M. Gouvion, habitant à la Grande-riviere, le 30 Mars 1788, de la naiſſance d'un fœtus provenu d'une mule. J'ai vu le procès-verbal & le fœtus dans le cabinet de la ſociété royale des ſciences & arts du Cap-François à laquelle ils ont été envoyés (1).

Le temps de la chaleur eſt marqué chez les mulets comme dans les autres animaux, & leurs actes laſcifs ne laiſſent aucun doute à cet égard. Ils ſont même très-difficiles à contenir alors, &

(1) *Buffon* a rapporté le premier fait, & pluſieurs autres exemples de la fécondité des mules dans le ſupplément de ſon *Hiſtoire naturelle*, tom. V, pag. 25, tom. XIII, pag. 202, édition *in*-12; on en trouvera encore dans le *Traité des haras de Hartmann*, publié par le *C. Huzard*, page 292 & ſuiv. (*Note des éditeurs*).

il eſt peu de haies qu'ils ne détruiſent & qu'ils ne franchiſſent. Auſſi les coupe-t-on dans nos Colonies. Cette opération eſt auſſi dangereuſe pour eux que pour les chevaux, & ſe paie également 20 livres de France. On a obſervé qu'on perdoit moins de mulets de la caſtration, depuis que des maquignons eſpagnols ont preſcrit de les employer ſur-le-champ à un exercice violent, comme eſt celui du moulin.

Les mules vivant plus que les mulets, & n'étant pas expoſées à cette opération périlleuſe, elles valent ordinairement 50 livres de plus. Cette différence dans le prix a déterminé les Eſpagnols à nous apporter preſque tous leurs mulets coupés, & ils leur donnent, par ce moyen, la même valeur.

Il n'eſt pas rare de voir des mules qui s'attachent à de petits muletons provenus de jumens : elles ſemblent avoir pour eux toutes les ſollicitudes maternelles, & quelquefois après ſon ſevrage le muleton demeure attaché excluſivement à cette eſpece de mere adoptive, qui le défend, le grate & le conduit au pâturage.

La tique nuit beaucoup aux muletons, qu'on devroit ſoigner davantage. On les fait travailler à trois ans, & ils en vivent communément vingt-cinq. Ils conſervent toute leur force depuis quatre ans juſqu'à vingt-deux ; après, ils ont beſoin d'être ménagés.

La cherté des mulets, le défaut de reproduction par l'eſpece même, les difficultés de leur éducation, celles de leur extraction de chez l'étranger, tout devroit porter à les ménager, mais nous le répétons, comme à l'égard des chevaux, on ne les achete que parce qu'on en a beſoin, & ce beſoin preſſant ne permet aucun ménagement.

Les mulets de nos Colonies ſont les plus petits, mais les plus durables de tous, parce qu'ils vivent dans le climat où ils ſont nés. Ceux de la côte d'Eſpagne périſſent plutôt, & ceux qui furent apportés du Poitou réſiſterent peu d'années. A la vérité deux de ceux-ci faiſoient le travail de trois des autres, mais on les vendoit 16 & 1700 livres d'Amérique piece, ce qui portoit la paire à 3,400 livres, quand trois de ceux de la côte ou du pays ne coutoient que 1,800 livres ou 2,000 livres. D'ailleurs on peut encore tirer du ſervice de deux mulets quand on a perdu le troiſieme, au lieu qu'avec un mulet de Poitou de moins, l'autre pouvoit demeurer preſque inutile, faute d'être appareillé. Cette valeur des mulets du Poitou leur vient, comme l'on ſait, de la fourniture que cette province en fait à l'Eſpagne, qui nous rend ainſi une portion de ce que nous lui comptons en Amérique.

Les États-Unis ne nous procurent pas un ſeul mulet. La Louiſiane commençoit à nous en fournir

quelques-uns, lorſque cette vaſte & précieuſe contrée a paſſé ſous une domination étrangere, ce qui a détruit cette branche d'induſtrie.

L'agriculture coloniale eſt tellement importante par ſon influence ſur le commerce de la France, qu'il ſeroit temps que le gouvernement s'occupât de favoriſer l'approviſionnement des mulets dans les Colonies, dont le beſoin ſans ceſſe renaiſſant, détourne des ſommes conſidérables au profit de l'étranger, & compromet les produits des manufactures coloniales. Puiſque les Eſpagnols, naturellement indolens, ne s'occupent pas aſſez de cet objet, par l'embarras de l'extraction & les avances qu'elle exige; puiſque les armateurs françois ne peuvent aller traiter qu'avec des permiſſions de la cour d'Eſpagne, à moins de riſquer leur fortune, leur vie, leur liberté; il ſeroit utile que la cour de France ſollicitât elle-même ces permiſſions & qu'elle les diſtribuât, à titre de récompenſe, à des armateurs intelligens & en état d'entreprendre ce commerce. Ce ne ſeroit pas encore aſſez, du moins je crois qu'il faudroit de plus accorder une prime à cette fourniture, pour exciter à la faire. Mais en prenant ainſi des meſures au dehors, il ne faudroit pas négliger d'encourager au-dedans l'éducation des mulets. Le gouvernement gagneroit beaucoup à donner des prix d'encouragement, à

payer, à ce titre, un droit par tête de mulet né dans les Colonies, & vendus aux cultivateurs. Sans cette prévoyance, le nombre des mulets diminuant à meſure que les établiſſemens croîtront en nombre & en étendue, leur prix deviendra exceſſif. Le manufacturier avide, preſſé de ſe rembourſer, ne ceſſera de les excéder de fatigue. Alors les ſources tariront d'elles-mêmes, en quelque ſorte par l'abus qu'on en aura fait, & l'agriculteur deviendra nul, ſi je puis m'exprimer ainſi, ſur un ſol fertile qu'il ne pourra plus féconder.

OBSERVATIONS ET EXPÉRIENCES *ſur la qualité vénéneuſe & même meurtriere de la* Renoncule des champs (1).

PAR M. BRUGNONE.

L'OBSERVATION avoit appris, depuis les ſiecles les plus reculés, que le genre très-nombreux des *renoncules* & des plantes qui en approchent, eſt âcre & plus ou moins vénéneux, lorſque les expériences du célebre *Krapf* (2), le conſtaterent ſur

(1) Ces obſervations ont été lues à l'Académie des ſciences de Turin, le premier Mars 1789, & inſérées dans le volume de ſes mémoires pour les années 1788-1789, avec une planche de la *renoncule des champs* (*Note des éditeurs*).

(2) *Experimenta de nonnullorum ranunculorum venenata*

dix eſpeces en particulier. Ce ſont la renoncule des marais (*ranunculus ſceleratus*), la renoncule ſardonique (*ranunculus ſardonicus*), la grenouillette (*ranunculus bulboſus*), la renoncule âcre (*ranunculus acris*), la renoncule illyrique (*ranunculus illyricus*), la renoncule vénéneuſe (*ranunculus thora*), la renoncule aquatique (*ranunculus aquatilis*), la breynine (*breyninus*), la petite chélidoine (*ficaria*), & celle que je nomme avec *Linnæus*, *ranunculus arvenſis ; ranunculus ſeminibus aculeatis, foliis ſuperioribus decompoſitis linearibus* (1) ; *ranunculus arvenſis echinatus* (2) ; *ranunculus ſeminibus aculeatis, foliis tripartitis lobis longè petiolatis, bipartitis & tripartitis acute inciſis* (3). On lui donne le nom de *ranunculus arvenſis*, renoncule des champs, parce qu'on la trouve en grande quantité dans les champs & parmi les blés, & celui d'*echinatus*, à cauſe que ſes ſemences raſſemblées ſur le même réceptacle, au nombre de huit & plus, ſont hériſſées de pointes à-peu-près comme la capſule de la faîne. Elle eſt,

---

qualitate, horum externo & interno uſu. Viennæ-Auſtriæ, 1766, in-8°.

(1) *Syſtema naturæ. Viennæ*, 1770, tom. II, pag. 380. in-8°. — *Species plantarum;* page 780. — *Syſtema plantar. ex edit. Reichard*, tom. II, pag. 665.

(2) *Caſpari Bauhini Pinax*, pag. 179.

(3) *Haller, Hiſt. Stirp. Helvet.* tom. II, pag. 75, n°. 1176.

en Piémont, des premieres plantes à pouſſer au printemps, dans les champs qu'on a labourés, mais qu'on n'a pas ſemés l'automne précédent : ſa tige paroît déjà, & les feuilles radiacles en ſont aſſez larges preſqu'avant qu'aucune autre plante ait germé. Enſuite elle devient rameuſe, s'éleve à la hauteur de ſeize centimètres (un demi-pied), & même de trente-deux centimètres (un pied), fleurit & fait ſa ſemence en Mai, laquelle eſt déjà mûre au commencement de Juin, & tombe dans le courant de ce mois ; alors la plante ſe deſſeche de maniere qu'on en chercheroit en vain des traces après la moiſſon, parmi les chaumes du froment & du ſeigle, qui en étoient pleins auparavant.

Cette plante, avant même les expériences de *Krapf*, avoit été reconnue pour vénéneuſe ; mais perſonne, que je ſache, n'avoit obſervé que les brebis en mangent volontiers, & qu'elle occaſionne quelquefois dans les troupeaux des maladies très-graves & ſouvent mortelles (1) : il y a lieu de préſumer que faute d'en connoître la véritable cauſe, on aura probablement regardé ces maladies comme épizootiques, & peut-être encore comme conta-

(1) On avoit déjà obſervé que ces accidens étoient produits par la *renoncule âcre* (*Hebenſtreit de cura paſcuorum*, 1752), & par la *renoncule flammula*, *la douve* (*Gmelin de herbis venenatis Germaniæ*).

gieuſes; c'eſt ainſi qu'on en jugea d'abord dans le cas que je vais rapporter, arrivé hors de la porte Palais de cette ville, proche des remparts (1).

En 1786, le 18 Avril, le chef de la police me chargea de me tranſporter à la métairie, connue ſous le nom de la Vicaria, appartenante aux Peres de Notre-dame de la Conſolata de l'ordre de Cîteaux, & ſituée en-deça de la Doire, pour reconnoître la nature & les cauſes de la maladie dont ſept brebis du troupeau d'Antoine Rabbia venoient de mourir preſque ſoudainement, dans un champ de la dépendance de cette métairie, tandis qu'elles y paiſſoient, & pour preſcrire les remedes convenables à pluſieurs autres qui en avoient été attaquées en même-temps.

Arrivé à l'endroit je fis avant tout ouvrir trois des brebis mortes, & j'obſervai dans toutes les trois des taches éryſipélateuſes éparſes en différens endroits des parois internes des quatre ventricules, mais beaucoup plus larges & preſque noires dans la caillette, enſorte que toute la ſurface intérieure de ce ventricule paroiſſoit gangrenée; ces taches alloient au-delà de toute l'épaiſſeur de la tunique

(1) Le ſavant docteur *Giulio* parle de cet accident dans ſa belle *Diſſertation ſur les meilleures & les plus mauvaiſes herbes des près du Piémont*, qu'on trouve dans le troiſieme vol. des *Memorie della Real Società Agraria di Torino*, 1788, pag. 84, note (e).

veloutée & pénétroient juſqu'au tiſſu cellulaire, qui ſe trouve entre elle & la face intérieure de la tunique muſculeuſe, qui en étoit exempte. On en obſervoit auſſi le long des inteſtins grêles juſqu'à une certaine étendue. Au reſte, tous les autres viſceres de l'abdomen, ceux de la poitrine & du crâne étoient très-ſains. Il faut en excepter un grand nombre de vers que je découvris dans le foie d'une ſeule brebis, & qui ſont nommés par les naturaliſtes *faſciolæ hepaticæ*, & par les bergers aſſez improprement *papillons*. Je trouvai auſſi dans les ſinus frontaux d'une autre brebis, beaucoup de cette ſorte de vers, auxquels les moutons ſont très-ſujets, & qui ſont les larves de l'*œſtrus ovis* de *Linnæus*. Le ſang contenu dans les veines & dans les cavités du cœur étoit plutôt liquide, ſans néanmoins être en diſſolution. Parmi les alimens contenus dans les ventricules, je remarquai dans le premier, & dans la mille-feuille, des racines défaites que je ne ſus pour lors à quelle eſpece de plante elles pouvoient appartenir. J'allai pourtant viſiter le champ où le berger avoit fait paître les brebis; je trouvai qu'il étoit tout plein de la *renoncule des champs* qui n'avoit pas encore jeté ſes rameaux, & qu'il étoit dépourvu de preſque toute autre plante. Beaucoup de ces *renoncules* étoient broutées, j'en comparai la racine avec celles que

j'avois trouvées dans les ventricules des brebis mortes : c'eſt de-là que je crus pouvoir conclure ſans héſiter que la cauſe de leur mort & de la maladie de celles qui vivoient encore, devoit être attribuée à ce qu'elles avoient mangé de cette plante.

Pour m'aſſurer ſi elles en mangeoient effectivement, j'en préſentai à différentes brebis d'un autre troupeau, & je fus ſurpris de voir qu'elles en étoient avides; j'en donnai avec précaution, crainte de les empoiſonner, à des chevaux, à des bœufs & à des vaches qui en mangerent également. Un troupeau de bêtes à cornes que j'obſervai quelques jours après, pendant plus d'une heure, dans le temps qu'elles paiſſoient dans un champ à la Vénerie-royale, mangeoient de même, de temps à autre, de cette *renoncule;* auſſi à peine furent-elles établées, qu'elles eurent des coliques plus ou moins fortes, ſuivies de tympanite; accidens qui ſe déterminerent par un peu de dévoiement.

Je n'avois donc plus lieu de douter de la qualité vénéneuſe de cette plante, je voulus néanmoins m'en aſſurer par quelques-unes de mes propres expériences. Comme je n'avois gueres trouvé dans les ventricules de ces brebis, que des racines, je me doutois que ce fuſſent elles qui avoient été la cauſe principale de la maladie & de la mort des brebis, plutôt que les feuilles & les tiges, celles-ci étant

encore trop courtes, & celles-là encore trop petites & trop menues. Je fis par conséquent exprimer le suc de plusieurs renoncules qu'on avoit cueillies avec leurs racines, & qui n'avoient fait que jeter leurs feuilles radicales; j'en versai avec la corne un hectogramme (environ trois onces) dans la gueule d'un chien de moyenne taille, & je fus étonné de le voir mourir tranquillement en moins de quatre minutes. J'en versai égale dose dans la gueule d'un autre chien beaucoup plus grand & plus robuste, & il en mourut en dix-huit heures, après de fortes convulsions, des vomissemens, des déjections & d'horribles aboiemens.

Par ces deux expériences je fus encore plus convaincu combien la *renoncule des champs* est vénéneuse, & combien le suc qui vient d'en être exprimé est âcre. En effet, en ayant mis une goutte sur le bout de ma langue, j'en éprouvai une violente cuisson, qui dura quelque temps; d'où je conclus aussi que le suc de la racine n'a pas moins d'âcreté que celui du reste de la plante, quoique *Krapf* assure l'avoir trouvé peu actif (1): peut-être avoit-il tiré celui qu'il employa, des racines de *renoncules* adultes; car il est très-probable que les racines deviennent d'autant moins âcres que la plante ap-

(1) *Loco cit.*

proche davantage de la fructification. C'eſt-là l'unique raiſon que je puiſſe apporter de la différence entre la ſenſation que j'éprouvai en mâchant ces mêmes racines, & celle qu'il dit avoir éprouvée lui-même, « la racine de la *renoncule des champs*, » dit-il (1), lorſqu'on en tient dans la bouche, » n'imprime ſur la langue qu'un goût inſipide & » ſtyptique, ſans y produire preſqu'aucune irrita- » tion; ſi après l'avoir bien mâchée on la remue » dans la bouche, elle cauſe au goſier & au palais » un ſentiment léger & ſupportable de cuiſſon, » qui ſe diſſipe bientôt de lui-même, ſi on en » avale, elle ne fait aucun mal; appliquée ſur la » peau, quoiqu'elle y demeure pendant une heure, » elle n'y produit aucune veſſie. » Quant à moi, après avoir mâché de cette racine, je ne ſentis, il eſt vrai, d'abord & pour quelques minutes que peu ou point d'âcreté; mais un peu après, le palais, la langue & enfin toute la bouche s'échauffèrent exceſſivement: l'arriere-bouche ſe reſſerra avec douleur, & preſque avec convulſion, & ce ne fut qu'une heure après que ces accidens ceſſerent. Les feuilles de la plante adulte étant mâchées, irritent encore plus vîte & plus long-temps que la racine, & encore plus les fleurs & les ſe-

(1) *Ibid.* page 79.

mences vertes. Parmi les parties des fleurs ce ne ſont pas ſeulement les germes qui ſont âcres & cauſtiques, ainſi que *Krapf* l'a avancé, *hæc acrimonia in germinibus tota eſt* (1), mais auſſi les pétales, & ſur-tout leurs onglets; les étamines, les piſtils & les feuilles du calice le ſont beaucoup moins.

Voici les ſymptômes que j'obſervai dans les brebis malades d'Antoine Rabbia, deſquelles il a été queſtion ci-devant : une grande mélancholie, point de rumination, un dégoût, & dans quelques-unes le refus total des alimens, beaucoup d'écume coulant de la bouche & des naſeaux, le battement des flancs de temps en temps & la contorſion du ventre (2), & dans beaucoup d'autres le dévoiement. Le berger me raconta que les mêmes ſignes s'étoient annoncés dans celles qui étoient mortes; mais qu'un peu avant la mort, il s'y en étoit joint d'autres, tels que le tournoiement de tête, les convulſions & un accablement extrême.

Le même berger s'étant douté qu'il y eût dans ce champ quelque plante vénéneuſe, qu'il ſoupçonnoit être la ciguë, dont effectivement les foſſés étoient bordés, mais à laquelle les brebis n'a-

(1) *Ibid.* page 80.

(2) Ces deux derniers ſymptômes marquoient que l'animal étoit tourmenté par des coliques.

voient pas touché; le même berger, dis-je, au premier aſpect de la maladie & du ravage qu'elle faiſoit, en avoit retiré le troupeau, & après l'avoir abreuvé de l'eau commune, ce qui devoit avoir émouſſé la force du poiſon, il l'avoit mené paître ſur les remparts où je le trouvai. Je lui ordonnai de le ramener à la métairie, & de l'abreuver avec de l'eau acidulée à douce acidité avec du vinaigre de vin; enſuite, au moyen de la corne, je fis avaler du vinaigre pur aux brebis malades; ce qui fit ceſſer tout accident dans très-peu de temps; enſorte que le lendemain il put reconduire le troupeau au pâturage, & que toutes les brebis mangerent avec avidité & en bondiſſant.

Cet effet, ſi prompt & ſi ſalutaire, du vinaigre ſur les brebis empoiſonnées par la *renoncule des champs*, ne s'accorde point avec les expériences de *Krapf*, deſquelles le réſultat a été, que le vinaigre augmente l'âcreté des renoncules, & d'où il a prétendu pouvoir conclure que la ſalade de ces plantes eſt encore plus vénéneuſe que les plantes mêmes, à cauſe du vinaigre, & que lorſqu'on craint d'avoir mangé de quelques *renoncules*, il faut s'abſtenir du vinaigre & du vin. *Cavendum ergo*, dit-il (1), *ab aceto & vino, ubi ſuſpicio*

(1) *Ibid.* pages 5, 101 & 102.

eſt ranunculum unum vel alterum comeſtum fuiſſe ; mais l'obſervation de cet auteur, & la conſéquence qu'il en tire, peuvent-elles s'accorder avec ſes autres expériences, qui lui ont appris que le plus ſûr contre-poiſon des *renoncules*, eſt de mâcher des feuilles d'oſeille, & d'en avaler le ſuc (1)? Il peut ſe faire que le vinaigre mêlé avec le ſuc des *renoncules* en augmente l'âcreté, ſans pourtant en augmenter la qualité vénéneuſe; au contraire il eſt probable qu'il l'émouſſe, qu'il l'éteigne même. Au reſte, *Krapf* a prouvé lui-même que le ſuc d'oſeille, mêlé avec celui des *renoncules*, ſemble en accroître l'âcreté, plutôt que de la diminuer (2).

Je ne déciderai point ſi le venin des *renoncules* eſt de nature acide ou alkaline ; peut-être n'eſt-il ni de l'une ni de l'autre. L'on ſait bien qu'il eſt très volatil, & qu'il s'évapore preſqu'entiérement par l'ébullition. Ses effets malfaiſans s'annoncent avec une promptitude ſurprenante ; il n'y avoit pas encore deux heures que le troupeau paiſſoit dans ce champ, lorſqu'il mourut trois des ſept

(1) *Ibid.* pages 8, 31, 32 & *alibi.*

(2) *Ibid.* page 32, n°. 39. *Pierre de Abano* dans ſon livre *de venenis*, & *Ætius de re medica*, lib. XIII, avoient déjà écrit que le vinaigre mêlé avec le ſuc de méliſſe, ou du *lamium meliſſophyllum* étoit un correctif du poiſon des *renoncules*.

brebis

brebis dont nous avons parlé. Le premier des chiens auxquels je fis avaler le ſuc exprimé de la *renoncule des champs*, mourut dans moins de quatre minutes : ſi on ajoute que, dans les cadavres des brebis empoiſonnées, je n'obſervai que des taches noires & rouges ſans éroſion ſur les parois intérieures des ventricules & des inteſtins, il ſemble démontré que ce poiſon agit ſur les nerfs, & qu'il rend les parties atoniques & ſtupides, plutôt que de les corroder, & de les détruire avec ſa cauſticité.

L'avidité avec laquelle les brebis, les chevaux & les bœufs mangent la *renoncule des champs*, eſt une nouvelle exception à la regle générale qu'on donne pour certaine, que la nature a doué les brutes, ſur-tout les herbivores, d'un inſtinct par lequel elles diſtinguent, au moyen de l'odorat & du goût, les plantes nuiſibles & vénéneuſes, d'avec celles qui ſont ſalutaires & nourriſſantes, refuſant les unes & choiſiſſant les autres, ſans jamais ſe tromper dans le choix. Preſque tous les ans l'ellébore blanc tue, ou du moins attaque-t-il dangéreuſement quelques-uns des poulains du haras du roi, qui en mangent en paiſſant ſur les Alpes d'Orope, où il y en a en abondance.

OBSERVATION *ſur la rage dans un Mulet; contenant l'expoſé des ſymptômes de la maladie dans cet animal.*

PAR LE C. THOREL.

LE 2 Février 1780, un chien enragé, tué le même jour par deux charretiers, paſſant ſur la route de Lodeve à Milhaud, mordit, à chair découverte, un petit mulet de l'âge de cinq ans, appartenant au conſul de Porlages, petit village du dioceſe de Lodeve; les morſures furent faites au poitrail, aux deux feſſes & aux jambes de derriere. Quarante-neuf jours après (le 23 Mars), ce mulet refuſa de manger; il étoit triſte. Son maître, le voyant dans cet état, appella deux de ſes voiſins, qui eſſayerent de lui faire prendre le breuvage ordinaire, adminiſtré par les payſans dans preſque toutes les maladies des animaux, le vin & la thériaque; mais l'animal ne put avaler aucune goutte du remede; dégagé de la corde qui avoit ſervi à lui lever la tête, il s'élança ſur les trois aſſiſtans, & les mordit auſſi à chair découverte, l'un au pouce, l'autre à la main, & le dernier au bras; après cet accès, il reſta tranquille l'eſpace de deux heures; un ſecond accès le prit, il ſauta ſur deux mulets placés à ſes côtés, & les mordit fortement

aux épaules, au poitrail & aux jambes de devant ; il eut également pluſieurs accès dans la journée du 23; je fus appellé le 24; en entrant dans l'écurie, je l'apperçus qui friſſonnoit par tout le corps; il avoit les yeux rouges & étincelans ; en lui portant la main au-deſſous du cou, & en preſſant légérement la trachée-artere & l'œſophage, je ſentis un reſſerrement & une contraction ſubite dans cette partie, que je jugeai être la ſuite d'un ſentiment douloureux. Je lui fis préſenter de l'eau, il détourna la tête, ſans cependant reculer d'horreur. Il s'agitoit, il rongeoit fortement la mangeoire & les fuſeaux du ratelier; il tomboit, ſe vautroit; ſa poitrine étoit pour lors reſſerrée ; il reſpiroit très-difficilement ; il trembloit de tous ſes membres ; il avoit le poil hériſſé ; il entroit en convulſion ; il ſe relevoit & faiſoit le tour de l'écurie en frappant toujours du pied ; il témoignoit de la douleur lorſque je lui paſſois la main ſur les reins ; il ne ſentoit point & étoit couvert d'une ſueur froide; il bâilloit à tout moment ; il avançoit ſa tête pour mordre indiſtinctement tous ceux qui étoient ſur la porte de l'écurie ; il s'agitoit toujours de plus en plus ; il tomboit & faiſoit entendre un râle ſi fort, qu'il annonçoit une ſuffocation prochaine.

Le 25 au matin, l'animal eut un accès des plus furieux ; outre les ſymptômes que j'ai déjà décrits,

je m'apperçus de l'écoulement d'une écume ſanguinolente par un des naſeaux, & d'une bave copieuſe par la bouche ; ce fut à cette époque qu'il mourut dans les plus affreuſes convulſions.

Tous ces ſymptômes réunis & comparés, je jugeai que ce mulet étoit atteint de la rage. Je le fis enterrer à la profondeur ordonnée (1) ; je conſeillai aux malheureux qui avoient été mordus, d'aller à Montpellier pour ſe faire traiter ; &, croyant qu'il étoit utile au bien public & aux progrès de l'art vétérinaire, de faire connoître les dernieres méthodes conſeillées pour préſerver les animaux de la rage, je me déterminai à les éprouver ſur les deux mulets mordus : mais la terreur panique, qui avoit gagné tous les villages circonvoiſins, jointe au rapport de cet événement, qui fut fait à M. de *Saint-Prieſt*, alors intendant de la province, obligerent ce magiſtrat à rendre une ordonnance pour faire tuer les mulets conſacrés à mes expériences.

Je n'ai pas eu de nouvelles, que les trois particuliers mordus aient été atteints de la rage.

---

(1) Voyez l'article VI de *l'Arrêt du conſeil d'état du roi pour prévenir les dangers des maladies des animaux, du 16 Juillet 1784.* Cet arrêt eſt rapporté dans la Juriſprudence vétérinaire de ce volume.

OBSERVATION *ſur l'Épilepſie dans le Cheval.*

PAR LE C. DÉPOUSIER.

UN cheval hongre, de ſelle, de race limouſine, ſous poil gris, âgé de dix ans, de la taille d'un mètre ſoixante centimètres (quatre pieds neuf pouces), appartenant au guet des gardes-du corps du roi, avoit eu, dans l'eſpace de deux années, vingt légers accès d'*épilepſie*, ou environ; ces accès le prenoient auſſi-tôt qu'il avoit mangé l'avoine; alors, l'animal tiroit ſur ſes longes, il trébuchoit; reſtoit en convulſions quelques minutes, regardoit le côté gauche de ſa poitrine, & revenoit dans ſon état naturel.

Les accès devinrent plus fréquens & un peu plus violens en Juillet 1790; à cette époque, je ſaignai l'animal; je lui plaçai deux ſétons à la nuque; je les entretins en ſuppuration pendant près de deux mois; je purgeai enſuite le malade. Ce cheval n'eut aucun accès depuis ce traitement juſqu'au 9 Février 1791, jour où il éprouva une violente attaque d'épilepſie; j'étois alors abſent. Le 10, j'eus connoiſſance de cet accès, & j'appris en même temps que, contre l'ordinaire, il en étoit ſurvenu bientôt après un ſecond. Je le fis ſéparer

des autres chevaux ; on le mit dans un coin d'écurie : il paſſa la nuit tranquillement.

Le lendemain, le malade eut un léger accès dans la matinée ; cet accès paſſé, il mangea aſſez bien l'avoine. Le ſoir, il eut deux violentes attaques : il tiroit alors tellement ſur ſes longes, qu'elles caſſerent ; il culbuta. A mon arrivée, il étoit attaché au ratelier, coëffé d'un licol de force ; on le conduiſit à l'infirmerie ; là, on le mit en liberté.

Je fus témoin, à huit heures du ſoir, d'une criſe dont le début étoit l'action de lever & de baiſſer la tête ; le cheval ſe portoit en avant, il tournoit les yeux, levoit la tête très-haut ; il appuyoit fortement ſur le mur la partie gauche de la mâchoire antérieure où eſt implantée la dent du coin ; de ſorte que tout ſon poids paroiſſoit, un inſtant, porté ſur cette partie : les jambes de devant ſe roidiſſoient, puis ſe plioient ; le cheval, prêt à tomber, ſe relevoit ; l'agitation convulſive des mâchoires ſe terminoit par un mouvement de maſtication qui précédoit le retour du calme & duroit un certain temps après. J'ordonnai deux lavemens & une boiſſon tempérante ; les accès furent très-fréquens pendant la nuit ; le point d'appui que prenoit l'animal, lors des accès, alternoit entre l'orbite & la partie ci-devant indiquée.

Le 12, je vis le cheval dès le matin ; les attaques continuoient ; elles différoient de celles de la veille, en ce que le cheval tomboit comme une maſſe & ſe relevoit auſſi-tôt ; le retour du calme, outre le mouvement de maſtication que j'ai indiqué, étoit auſſi annoncé par l'ébrouement. Cela n'avoit cependant pas lieu conſtamment ; à l'un & à l'autre de ces ſymptômes, ſuccédoit quelquefois un autre accès qui avoit lieu avec plus d'intenſité que le dernier ; de ſorte que pluſieurs accès ſe ſuccédoient ſans intervalles ſenſibles. J'ai obſervé pluſieurs fois à la fin de l'accès, un écoulement par les naſeaux, d'une humeur ſemblable à celle connue vulgairement ſous le nom de fraîcheur.

A huit heures du matin, je tirai de la jugulaire trois kilogrammes (environ ſix livres) de ſang ; ce ſang repoſé, ſes diverſes parties étoient ſuivant les proportions naturelles ; trouvant le pouls foible, les reins ſouples, l'état du cheval après l'accès preſque tel que s'il n'eût pas été malade, je ne répétai point la ſaignée ; je donnai dans la journée quatre lavemens ; je plaçai le ſoir deux ſétons au ſommet du cou ; la nuit n'amena aucun changement.

Le 13, le dégoût de tout aliment ſolide & liquide étoit abſolu ; les accès étoient violens, ils ſe ſuccédoient rapidement ; ne trouvant aucune ſenſibilité aux plaies des ſétons, j'en paſſai trois

autres avec le feu, ſavoir, un au poitrail, & un ſur chaque épaule. Ces ſétons placés, il me parut que les accès s'éloignoient un peu l'un de l'autre. Je donnai quatre lavemens.

La nuit ſuivante fut très-orageuſe : de violentes convulſions furent ſuivies de chûtes peſantes ; & cette ſucceſſion d'accidens graves, affaiſſerent beaucoup le malade. La matinée du 14 fut un peu calme; j'en profitai pour adminiſtrer, à huit heures, deux décagrammes (ſix gros environ d'aloès), dans le miel. A midi, le cheval éprouva un léger accès, qui ſe termina d'une maniere particuliere : il heurta du pied droit de derriere, pendant un quart-d'heure, le mur avec une telle violence, qu'il l'enfonça. Il eut, dans l'après-midi & dans la nuit, des accès foibles, mais longs, & de loin en loin.

Le 15 ne montra que la continuation des mêmes ſymptômes ; à l'invaſion de l'accès, le cheval s'abattoit ſur les genoux : il reſtoit pluſieurs ſecondes dans cette attitude ; il eut la derniere attaque à trois heures après midi ; le purgatif donné le 14, commença alors à produire ſon effet.

Le 16, il ne vouloit prendre encore, pour toute nourriture, qu'un peu d'eau blanche tiede ; le pouls étant petit, lent & régulier, je donnai le nitre & le quinquina en bol. Les urines, rares juſqu'alors, commencerent à couler.

Les évacuations furent abondantes pendant les journées du 17 & du 18. Les sétons, qui n'avoient encore produit qu'une sérosité jaunâtre, rendoient, ce dernier jour, un pus mal teint & infect ; je parfumai, depuis ce moment, l'écurie, une fois le jour, avec les baies de genievre brûlées sur la taule rougie au feu.

Le 19, je substituai au nitre, le camphre & l'assa-fœtida unis au quinquina ; je continuai l'usage de ces substances en bol, jusqu'au 21.

Le 20, l'animal avoit la tête plus basse que de coutume : je l'observai pendant un certain espace de temps assez long, & je remarquai qu'il faisoit des efforts comme pour vomir, symptôme que j'ai toujours apperçu dans les chevaux qui sont morts à la suite de la rupture de l'estomac. Il regardoit souvent le côté gauche de la poitrine. Je lui vis rendre, après divers efforts, environ vingt cinq décagrammes (huit onces) d'un fluide semblable au suc gastrique. Présumant un amas de vers dans l'estomac, je lui administrai le lendemain à jeûn, trois décagrammes (une once) d'huile empyreumatique (1). Je donnai une pareille dose de ce remede le 22 au matin.

Le 23, je trouvai le pouls plus développé ; le

(1) Voyez le *Traité des maladies vermineuses dans les animaux, par* le C. Chabert.

cheval fourrageoit assez bien sa paille. Je le disposai pour le purger, & il le fut, avec l'aloès dans le miel, le 25.

Depuis cette époque, l'appétit revint peu-à-peu; je n'apperçus d'extraordinaire que ce mouvement de mastication que j'ai annoncé ci-devant comme précurseur de la fin de la crise; cette action de la mâchoire inférieure, très-remarquable dans l'intervalle des repas, par la force avec laquelle les dents frottoient les unes contre les autres, cessa le 4 Mars. Je supprimai alors le gargarisme d'eau miélée aiguisée de vinaigre & de sel marin (*muriate de soude*), dont je faisois usage depuis le 20 Février. Je retirai tous les sétons successivement, jusqu'au 15 Mars. Le cheval s'est parfaitement rétabli, & n'a eu depuis aucune attaque d'épilepsie.

Note des Rédacteurs. Nous nous sommes déterminés d'autant plus volontiers à publier cette observation, que l'*épilepsie* est encore peu connue dans les animaux, & mal décrite par les auteurs. Il eût été à désirer que le C. *Dépoussier* eût pu nous faire connoître la cause de cette maladie, qui, dans l'homme, tient si souvent à des affections morales.

EXPOSÉ *d'une maladie qui a fait périr les poiſſons de la riviere de Dive, dans le Département du Calvados.*

PAR LE C. ADAM, correſpondant de la ſociété de médecine, & médecin à Caen.

PARMI les différentes claſſes d'animaux, les poiſſons ſont peut-être les moins ſujets aux épizooties, ſoit qu'ils jouiſſent de cette prérogative, ſoit que la nature de l'élément où ils vivent nous faſſe manquer le plus ſouvent l'occaſion d'appercevoir leurs maladies. Le défaut d'obſervation en ce genre, avoit fait croire aux anciens que les poiſſons étoient tout-à-fait exempts de maladies épizootiques. *Ariſtote* l'aſſure dans ſon *Hiſtoire des Animaux* (1). Quoique les modernes ne ſoient point d'accord, ſur cet article, avec les anciens, nous trouvons néanmoins dans leurs écrits, peu d'exemples de mortalité parmi ces animaux; le plus frappant eſt celui du lac de Conſtance, dont les poiſſons furent attaqués, en 1722, d'une mortalité générale. L'abbé *Richard*, dans ſon *Hiſtoire naturelle de l'Air & des Météores* (2), dit auſſi que

(1) Liv. VIII. Voyez-en l'extrait dans la quatrieme partie de notre volume de 1791. (*Note des éditeurs*).

(2) Tome III, page 451.

dans quelques lacs du royaume de Naples, à peu de diſtance de Pouzoles, la corruption des eaux ſtagnantes, qui a eu lieu pendant l'été, a fait mourir une grande quantité de poiſſons, dont la putréfaction ne contribua pas peu, à ſon tour, à infecter l'air des environs.

Ainſi, ces ſortes d'obſervations étant rares, j'ai regardé avec raiſon le fait ſuivant, comme étant digne de l'attention des zoologiſtes.

Depuis l'année 1760, on a obſervé deux ou trois fois une eſpece d'épizootie parmi les poiſſons de la riviere de Dive. La mortalité n'a pas été générale, à la vérité; mais outre ceux qui périſſoient, la plupart étoient languiſſans, & ſe préſentoient à la ſurface de l'eau, où on les prenoit très-aiſément. Leurs ouïes étoient pâles, & la chair de ceux qu'on mettoit en pieces l'étoit auſſi. Peut-être cette épizootie a-t-elle déjà eu lieu pluſieurs fois, ſans qu'on y ait fait attention; je n'ai pu me procurer aucun éclairciſſement à cet égard. Elle s'eſt manifeſtée ſur la fin de l'été, dans une étendue de quatre à cinq lieues, depuis Hoffot en Auge, juſqu'à Troarn, & au-deſſous de ce bourg excluſivement; on trouvoit morts, çà & là, des ſaumons, des brochets, & les bords de la riviere étoient couverts de plies ou picots.

Il étoit facile de trouver la cauſe de cette mor-

talité dans la mauvaiſe qualité de l'eau, qui, après avoir croupi dans les marais voiſins de la riviere, avoit communiqué ſon infection aux eaux de cette derniere. En effet, la maladie dont il s'agit n'a eu lieu que dans des années où il étoit ſurvenu, au mois d'Août, des pluies abondantes. Cette grande quantité de pluie fait néceſſairement déborder la Dive, dont le lit étroit & comme étranglé en quelques endroits, n'a que très-peu de pente. Ajoutez à cela, que le terrein des prairies voiſines eſt fort bas; lorſqu'elles ſont ainſi inondées, les plantes ſe macerent, & la chaleur de la ſaiſon ajoute à ces circonſtances une nouvelle intenſité : il n'eſt pas ſurprenant que cette eau putride communique aux eaux de la riviere ſes qualités mal-faiſantes, lorſqu'elle vient à y refluer, & les infecte au point de faire périr les poiſſons. Il y a tout lieu de croire que la mortalité ne s'eſt bornée aux environs de Varaville, que parce que le flux & reflux, qui y eſt plus ſenſible, à raiſon du peu de diſtance de la mer, a contribué par le mélange des eaux de celle-ci, à arrêter les progrès de la putridité de celles de la riviere.

La cauſe que l'on vient d'aſſigner à l'épizootie de la riviere de Dive, paroît analogue à celle qui fait périr les poiſſons dans les marais des environs de Pouzoles, quoique, dans ces derniers,

pluſieurs cauſes concourent au même effet ; c'eſt ſur-tout dans les temps où l'on fait macérer beaucoup de chanvre & de lin dans ces marais, que le poiſſon y meurt en grande quantité.

Mais, dira-t-on, ſi telle eſt la véritable cauſe de la mortalité obſervée parmi les poiſſons de la riviere de Dive, pourquoi cette épizootie n'a-t-elle pas également lieu dans les autres ſaiſons, puiſqu'il eſt conſtant que les prairies qui bordent la Dive, ſont & plus ſouvent & plus long-temps inondées en hiver qu'en été ?

Il eſt vrai que les prairies voiſines de la riviere de Dive ſont très-ſouvent ſubmergées pendant l'hiver ; & l'on n'eſt pas étonné de les voir inondées pendant trois ou quatre mois. Mais, dans cette ſaiſon, l'eau croupiſſante n'acquiert pas des qualités mal-faiſantes au même degré ; d'ailleurs, les herbes, quoiqu'expoſées long-temps en hiver au contact de l'eau, ne ſont pas altérées, parce qu'elles ſont vertes pour lors, & qu'elles jouiſſent de la force de la végétation.

Note des Rédacteurs. Nous avons recueilli quelques autres obſervations ſur les maladies des poiſſons ; nous les ferons connoître ſucceſſivement dans les volumes ſuivans.

OBSERVATION *ſur une Luxation complete du jarret dans le Cheval.*

PAR LE C. LOUCHARD.

UN cheval de charette, entier, ſous poil pie-alſan, hors d'âge, appartenant au C. Arnoud, voiturier, rue du Battoir, quartier Saint-Victor, à Paris, étant en limon le 12 Octobre 1791, rua à pluſieurs repriſes & rompit une des planches de la charette; le pied de derriere du montoir s'engagea dans l'ouverture; l'animal fit long-temps & inutilement de violens efforts pour ſe débaraſſer: il n'y parvint qu'avec le ſecours qu'on lui donna.

Je fus appellé le lendemain pour le voir, & en entreprendre le traitement.

Les efforts que le cheval avoit fait pour retirer ſon pied du lieu où il étoit engagé, avoient été ſi conſidérables qu'il étoit facile de porter le canon en arriere, au point de faire diſparoître entiérement l'angle formé par le jarret. Alors la corde tendineuſe placée à ſa partie ſupérieure & poſtérieure, devenoit très-lâche, & on la portoit aiſément à droite & à gauche: en fléchiſſant le canon, on le portoit auſſi beaucoup plus en avant que dans l'état naturel, & l'angle formé par la pointe du jarret devenoit alors beaucoup plus aigu.

Lorſque l'extrémité affectée quittoit le ſol, la partie inférieure, depuis le jarret, vacilloit d'un côté à l'autre, ainſi que de l'avant à l'arriere : on entendoit alors un véritable cliquetis, pareil à celui qui a lieu dans les fractures, & ne réſultant cependant ici que du frottement des os les uns contre les autres; l'engorgement s'étendoit depuis la partie moyenne du canon, juſqu'à la partie ſupérieure du tibia.

L'animal témoignoit la plus vive douleur, lorſqu'il s'appuyoit ſur le membre malade & qu'il marchoit; il exécutoit très-difficilement, cette derniere action.

L'état que je viens de décrire reconnu, & la luxation de l'articulation du jarret n'étant pas douteuſe, j'en opérai le replacement par le taxis, & ſur-tout en portant le canon légérement en arriere & le ramenant inſenſiblement à ſa poſition naturelle.

La réduction faite, je chargeai le jarret d'un agglutinatif réſolutif compoſé d'un mélange d'eau-de-vie & de térébenthine : je recouvris cet emplâtre de plumaceaux, & je poſai par deſſus des écliſſes de fort carton; je fixai le tout par un bandage circulaire.

Cet appareil reſta trois jours : le trouvant inſuffiſant, je le remplacai par un autre plus ſolide; j'unis à la térébenthine, les poix noire & blanche

que

que j'appliquai légérement chaudes : je plaçai des étoupes ſur ce mélange, & j'aſſujétis le tout par une bande circulaire, comme la premiere fois, mais que je ſerrai plus fortement.

Trois ſemaines après l'application de cet appareil, il étoit encore parfaitement en ſituation; mais le propriétaire impatient l'enleva à mon inſçu. Tous les accidens étoient conſidérablement diminués; il n'y avoit déja plus d'indice de balancement, de cliquetis, l'engorgement étoit beaucoup moindre, & l'animal s'appuyoit ſur l'extrémité.

Je vis le cheval, trois jours après cette conduite inconſidérée, & je repoſai un nouvel appareil, ſemblable au dernier.

Pendant le traitement, l'extrémité affectée devint d'une maigreur conſidérable; cet effet étoit ſur-tout ſenſible à la cuiſſe & ſur la croupe : pour y remédier, j'appliquai une charge compoſée de trois parties de poix noire & blanche, de deux de térébenthine & d'une d'eſſence (*huile volatile de térébenthine*); par l'effet de ce topique, les parties atrophiées reprirent peu-à-peu leur volume naturel.

J'enlevai cet appareil au bout de dix-huit jours, l'animal commençant à ſe ſervir de ſon extrémité, & j'étendis pendant quelques jours ſur tout le membre la charge fortifiante dont je viens de parler.

Pendant l'action de ce dernier médicament, je commençai à faire exercer modérément l'animal ; & insensiblement je lui fis reprendre son travail ordinaire.

Ce ne fut qu'à la fin du troisieme mois de traitement, qu'il fut parfaitement rétabli. Il travaille actuellement tous les jours ; mene seul une voie de bois, monte les ponts, &c. ; l'engorgement du jarret & de la partie inférieure du membre est entiérement dissipé, & la jambe dénudée par l'effet des topiques, est aujourd'hui recouverte de poils.

J'observe que pendant le cours du traitement, j'ai constamment tenu ce cheval au régime délayant & rafraîchissant.

Note des rédacteurs. Il ne paroît pas vraisemblable, que dans une luxation aussi violente que celle qui fait le sujet de cette observation, il n'y ait eu aucun ligament de rompu, & que la substance des os même n'ait pas souffert : comme il est démontré par une foule de faits que les ligamens des articulations ne se réunissent quelquefois pas, ou qu'en se réunissant ils deviennent beaucoup plus lâches qu'ils n'étoient, & que c'est de-là que résultent les molettes, les vessigons, &c. ; il devient bien intéressant d'observer s'il ne se formera pas par la suite au jarret de ce cheval quelques-unes

de ces tumeurs molles, ou s'il ne naîtra pas quelqu'exoſtoſe. Nous invitons le C. *Louchard*, à ne pas perdre ce cheval de vue, afin de donner à cette obſervation intéreſſante, tout le complément dont elle peut être ſuſceptible.

OBSERVATION *ſur l'hydrophobie dans le Cochon.*

PAR LE C. GERVI.

UNE truie d'environ trois ans, fut mordue par un chien enragé, il y a deux ans, à l'oreille gauche & à la mâchoire inférieure du même côté.

Appellé immédiatement après cet accident, je trouvai le bord poſtérieur de l'oreille qui avoit éprouvé la morſure, entamé en trois endroits; la mâchoire inférieure avoit deux trous de quelques millimètres (quelques lignes) de profondeur: ces trous étoient ſitués ſur le muſcle maſſeter. Il n'y avoit encore aucun engorgement autour des plaies.

J'appliquai le cautere actuel ſur toutes les morſures, & je fis des lotions d'infuſion de mouron (*Anagallis phœniceo flore C. B. P. Anagallis arvenſis L.*); j'adminiſtrai intérieurement, pendant huit jours, cette plante en poudre, à la doſe de neuf grammes (deux gros), étendu dans vingt-

cinq décagrammes (huit onces) d'infuſion de la même plante.

Les eſchares réſultans des cautériſations tomberent le neuvieme jour : je perſiſtai juſqu'à la guériſon complette des plaies, à les lotionner avec l'infuſion de mouron.

La cicatrice fut parfaite au bout de huit autres jours ; on remit l'animal à ſa nourriture ordinaire & on le renvoya aux champs.

Depuis cet accident arrivé, comme je l'ai déjà dit, il y a environ deux ans, cette truie a paru jouir de la ſanté la plus complette, lorſque, ſans aucune cauſe apparente, elle devint tout-à-coup triſte, effrayée de tout ce qui s'offroit à ſa vue, criant avec inquiétude, mordant tout ce qu'elle rencontroit, ayant une horreur particuliere pour l'eau, les yeux hagards, & tous les ſymptômes, en un mot, qui caractériſent la rage.

Les parties où avoient été faites les morſures, ſe tuméfierent en même temps, & devinrent très-douloureuſes; la gêne qu'elles occaſionnoient, dans les mouvemens de la tête, forçoit l'animal à la porter de côté, & il étoit ſans ceſſe occupé à la frotter.

D'après mes conſeils, le propriétaire de cette truie la tint enfermée dans un lieu ſéparé : mon deſſein étoit de lui adminiſtrer des remedes, ſi

quelque moment de tranquillité m'en laiſſoit la poſſibilité ; mais les accès ſe ſuccédant ſans intervalle, le propriétaire effrayé, peut-être auſſi naturellement timide, & craignant que, malgré ſa prévoyance, la bête ne ſe lâchât, la fit aſſommer & enterrer ſans m'en prévenir.

Note des rédacteurs. Cette obſervation nous a paru importante, en ce qu'elle montre combien le virus rabifique peut être long-temps à ſe développer. Nous renvoyons nos lecteurs aux *Réflexions ſur la rage* que nous avons imprimées dans la deuxieme partie de notre volume pour les années 1782-1790.

OBSERVATION *ſur une eſpece de Paralyſie ſymptomatique, dont furent attaqués pluſieurs chevaux.*

PAR M. BAUDENBACHER (1).

AU mois de Juillet 1790, cinq chevaux appartenans au C. Oſane, fermier à Livilliers, prés Pontoiſe, dans le département de Seine & Oiſe,

---

(1) Une partie des détails contenus dans cette obſervation ont auſſi été communiqués dans une lettre à conſulter, au C. *Preau*, à Paris, par le C. *le Couteulx*, Curé de Livilliers.

éprouverent, les uns après les autres, une maladie qui ſe manifeſta par les ſymptômes ſuivans.

Le 27, elle s'annonça dans deux chevaux par un grand abattement : ils étoient atteints tout-à-coup d'une foibleſſe générale, & d'un tremblement très-grand ; ils ne pouvoient ſe ſoutenir ſur leurs jambes, cherchoient à ſe coucher, mais étoient dans l'impuiſſance de le faire ; ils tomboient & s'étendoient par terre : alors ils ne pouvoient en aucune maniere ſe relever, ni même ſoulever la tête : après d'inutiles efforts pour ſortir de cette poſition fâcheuſe, ils étoient attaqués de convulſions & d'angoiſſes ſemblables à celles qu'éprouvent les chevaux immédiatement avant de mourir ; le corps conſervoit ſa chaleur naturelle, mais les extrémités, les oreilles, le bout du nez étoient froids ; le pouls varioit, quelquefois il étoit foible, dans d'autres inſtans, il étoit ſoulevé, accéléré, intermittent ; les crins étoient peu adhérens, ils tomboient aiſément.

Ces chevaux ont été ſaignés, chacun une fois, ils ſont morts la nuit du jour où ils ſont tombés malades. Ceux qui ont vu l'ouverture de leurs cadavres, ont remarqué du ſang coagulé dans les bronches.

Le 30, un troiſieme cheval eut les mêmes ſymptômes ; il marchoit avec peine, ſembloit avoir les

reins briſés. On le ſaigna, on lui fit faire des frictions, qui occaſionnerent une ſueur copieuſe; après cette opération, il s'abattit: on lui paſſa pluſieurs lavemens; il ne fut plus poſſible de le remettre ſur ſes pieds: il mourut au bout de trente-ſix heures, dans les agitations les plus violentes.

A l'ouverture, on a obſervé, outre le ſang coagulé dans les bronches, comme dans les deux premiers, pluſieurs petites tumeurs abcédées, de la groſſeur d'une noix, dans la partie des inteſtins grêles qui ſuccede au duodenum.

Neuf à dix jours après, un quatrieme & un cinquieme cheval, furent attaqués de la même maladie.

On leur paſſa des ſétons au poitrail; ils furent ſaignés au cou & au plat des cuiſſes: tombés comme les précédens, on les releva à force de bras & avec beaucoup de difficultés; à peine étoient-ils debout, que les yeux & l'attitude de la tête, annonçoient la même vivacité qu'en pleine ſanté; ils henniſſoient & cherchoient à manger; quelquefois ils devenoient furieux, & ſembloient avoir pris le mors aux dents; ils reſtoient ainſi levés ſept à huit heures, & ſe recouchoient comme la premiere fois; on les laiſſoit couchés le moins long-temps poſſible; & chaque fois on les relevoit avec autant de difficultés; étant cou-

chés, ils cherchoient auſſi quelquefois à manger.

Un d'eux a reſté ſur ſes jambes plus de trente-ſix heures : il lui eſt ſurvenu une tumeur œdémateuſe à la cuiſſe, autour de la ſaignée.

Ces deux chevaux ont été, pendant tout le temps qu'a duré la maladie, à l'uſage du ſon mouillé & de l'herbe. On leur a donné des lavemens émolliens auxquels on ajoutoit du miel mercurial ; les jambes & les reins étoient fomentés avec une décoction d'orge vinaigrée ; le reſte du traitement ſuivi par le maréchal, étoit une eſpece de ſecret ; il paroît qu'il leur faiſoit manger, dans du ſon, du crocus metallorum (*oxide d'antimoine ſulphureux demi-vitreux*), de l'antimoine (*ſulphure d'antimoine*), ou de la limaille de fer.

Ils ont été plus de huit jours, ſans qu'on apperçoive aucun changement dans l'état de la maladie. Lorſqu'ils étoient debout, ils buvoient, mangeoient, urinoient, fientoient comme à l'ordinaire, & ils paroiſſoient jouir d'une bonne ſanté : couchés, ils étoient dans l'impoſſibilité de ſe relever, & ne ſe débattoient que par le deſir, & en s'efforçant d'y parvenir. On auroit dit, en un mot, qu'ils alloient mourir ; ils ſe ſont néanmoins peu-à-peu rétablis.

J'ai vu ces deux chevaux au commencement du mois de Septembre ; l'un étoit parfaitement rétabli,

& on commençoit à le faire travailler peu-à-peu; l'autre m'a paru assez gai, il buvoit & mangeoit bien : les oreilles, le bout du nez, le fourreau étoient froids; sa marche étoit encore très-chancellante, & comme s'il eut été éreinté, ses genoux fléchissoient : je lui trouvai beaucoup de foiblesse dans les quatre extrémités, & il ne marchoit pas cinquante pas sans tomber, sur-tout si on le faisoit tourner trop promptement, ou trop court, & il n'avoit pas encore la force de se relever seul; j'ai appris depuis qu'il s'étoit aussi tout à fait rétabli.

Les premiers chevaux étant tombés malades à la suite de très-grandes chaleurs, aux environs des travaux de la Saint-Jean (Messidor), on avoit regardé cette température & ce travail comme les causes du mal : mais le quatrieme & le cinquieme n'ont point partagé les mêmes travaux; ils n'ont pas non plus habité la même écurie; & le dernier, n'a jamais couché dans la ferme.

Les chevaux du C. Osane sont nourris avec une bisaille excellente; il sont bien soignés; & si on observoit que les eaux de marres, quoique généralement mauvaises dans le pays, peuvent être la cause du mal, on répondroit, que constamment telles, dans tous les temps, on n'a pas connoissance qu'elles aient produit de mauvais effets; d'ailleurs le cinquieme cheval n'en a jamais bu.

Le C. *le Couteulx*, curé de Livilliers, qui paroît très-verſé dans tout ce qui concerne l'économie rurale, & qui a ſuivi cette maladie avec attention, préſume que la cauſe pourroit en être attribué à une évaporation méphitique & putride, produite par une grande quantité de poules mortes, dans la même ferme, d'une maladie inflammatoire, pendant les grandes chaleurs, & qui ont été enfouies dans le fumier de la cour que les chevaux étoient obligés de traverſer.

Note des rédacteurs. Il eût été à deſirer que M. *Baudenbacher* eût pu reconnoître & étudier lui-même les ſignes de cette maladie ſur les animaux vivans, & faire l'ouverture de ceux qui en ſont morts, nous aurions certainement quelques renſeignemens qui nous permettroient d'en appercevoir la véritable cauſe.

On a penſé que cette cauſe pourroit bien être une hydropiſie de la moëlle épiniere, mais cette idée n'eſt pas encore appuyée de preuves ſuffiſantes pour devenir une vérité phyſique. Nous avons actuellement (1792) dans les hopitaux de l'école vétérinaire d'Alfort, un cheval qui étoit ainſi dans l'impoſſibilité de ſe relever & qui même mis ſur ſes quatre jambes, ne ſe tenoit pas debout; on l'a ſuſpendu, & il s'eſt bientôt ſoutenu; les ſoupentes enlevées, l'animal eſt retombé, on l'a ſuſpendu

de nouveau, & assuré sur ses pieds il y est resté; il va bien, nous en donnerons l'observation dans un de nos volumes.

EXTRAIT *d'un mémoire de M. BOHADSCH, Docteur en médecine, Conseiller de commerce de leurs Majestés Impériales & Royales, Professeur d'Histoire naturelle & de Botanique dans l'Université de Prague, Membre de plusieurs Académies; sur l'usage de l'*Isatis *ou* Pastel *pour la nourriture des bestiaux.*

PAR M. BERNARD DE JUSSIEU.

M. *Bohadsch* a publié un mémoire allemand, intéressant pour les cultivateurs & pour tous ceux qui s'occupent de l'économie rurale. Nous avons cru qu'il seroit utile de le faire connoître au public, qui, depuis quelques années, semble prendre la plus grande part aux progrès de l'agriculture & des connoissances économiques; c'est à M. *Bohadsch* que l'on est déjà redevable d'un mémoire curieux sur le faux acacia (*Pseudo-acacia vulgaris J. R. H.*; *Robinia pseudo-acacia L.*) dont il a montré que l'on pouvoit tirer un très-grand parti pour la nourriture des bestiaux; dans celui-ci il s'agit de la

plante connue ſous les noms de *paſtel*, de *gueſde* ou *vouede*, appellée en latin *iſatis*, *glaſtum ou glaſtrum* (*Iſatis Sylveſtris*, *ſeu anguſti folia C. B. P.*; *Iſatis tinctoria L.*). Tout le monde connoît l'uſage de cette plante pour la teinture en bleu; mais on ignoroit qu'elle fût, pour le bétail, un aliment utile & agréable, comme M. *Bohadſch* l'a découvert en Bohême, où il réſide.

Il réſulte de ſes expériences, que le *paſtel* eſt une plante qui plaît autant aux animaux que le treſle & que les plantes qu'ils mangent le plus volontiers. Cela vient, ſelon lui, de ce que le *paſtel* contient plus de ſel que toutes les autres plantes alimentaires, ce ſel paroît nitreux, & ſe trouve joint avec un ſel alkali volatil huileux, comme on peut s'en appercevoir à ſon goût amer & piquant. Tous ceux qui étudient l'économie ruſtique, ſavent combien le ſel marin (*muriate de ſoude*) eſt utile pour les beſtiaux; & M. *Bohadſch* remarque que le prix de ce ſel eſt cauſe, en bien des pays, que les gens de la campagne n'en donnent que très-peu ou point à ces animaux; il attribue à ce défaut l'amas des humeurs glaireuſes & tenaces, qui s'épaiſſiſſent encore dans leurs eſtomacs par la nourriture mêlée de pouſſiere qu'ils prennent dans les champs; ce qui produit des obſtructions au foie & aux poumons, auxquelles notre auteur attribue les maladies

contagieuſes que depuis pluſieurs années l'on voit régner parmi le bétail (1). Il croit que le *paſtel* (par la propriété d'atténuer & de diviſer, que ſon ſel nitreux poſſede, & vu que ſa ſaveur piquante aiguiſe, pour ainſi dire, la langue des beſtiaux & facilite leur digeſtion), pourroit tenir lieu de ſel marin dans les endroits où il n'eſt pas commun & à bas prix, & contribuer, peu-à-peu, à faire ceſſer les contagions dont on ſe plaint; joint à ce qu'en cultivant cette plante, on ne ſeroit pas obligé de faire paître les beſtiaux, tantôt au grand ſoleil, tantôt au brouillard, ſur des terreins ſtériles, où ils ne trouvent rien à manger: ce qui eſt cauſe de leur mauvaiſe ſanté, & ce que l'on peut prévenir en grande partie, en ne les expoſant plus aux intempéries de l'air.

M. *Bohadſch* obſerve que le *paſtel* croît non-ſeulement dans la bonne terre à froment, mais encore dans les terreins pierreux & ſabloneux; & la nature ſemble le placer plutôt dans un terrein maigre que gras, quoiqu'il ſoit vrai de dire que cette plante devienne plus forte dans ce dernier: cependant on pourroit en ſemer dans de mauvais

(1) Cette cauſe des maladies contagieuſes eſt au moins auſſi hypothétique que beaucoup d'autres auxquelles on a également attribuées depuis long-temps les épizooties. (*Note des éditeurs*).

terreins, où elle réuſſiroit mieux que le bled qu'on y ſeme, & qui vient avec bien des peines.

On peut faire la récolte du *paſtel*, trois & même quatre fois l'année; il a l'avantage de reſter auſſi frais & auſſi vert, même ſous la neige, & durant les plus grandes gelées, qu'au cœur de l'été; avantage ineſtimable, puiſqu'il fournit un moyen de donner, pendant les hivers les plus rudes, une nourriture fraîche aux beſtiaux.

En ſemant le *paſtel* un peu ſerré, l'on empêche la pouſſée des plantes qui pourroient gêner ſa végétation.

Quand un champ en a été une fois enſemencé, c'eſt pour toujours, & par la ſuite il s'enſemence de lui-même; les racines du *paſtel* épuiſées, font un engrais, & bonifient le terrein en pourriſſant.

Cette plante produit une graine très-abondante; M. *Bohadſch* conſeille de la ſemer ſur des terreins en friches ou en jacheres, qui n'ont beſoin pour la recevoir que d'un ſimple labour, ou bien d'être bêchés. Ce travail ne peut nuire aux autres travaux des champs, vu qu'il ne ſe fait point dans la même ſaiſon, & que le *paſtel* ſe ſeme long-temps après la Pentecôte & la fête de Saint-Gal (en Prairial), qui eſt le terme le plus tard où l'on ſeme les graines d'été & les graines d'hiver.

Cette plante, ſoit fraîche, ſoit ſéchée, eſt fort

du goût du bétail, qui la mange avec avidité; en joignant ainſi le *paſtel* (dont juſqu'ici l'uſage n'étoit connu que pour la teinture) avec la feuille du faux acacia, l'économie ruſtique ſe trouve enrichie de deux nouvelles reſſources contre l'inclémence des hivers, pendant leſquels le bétail ſouffre toujours beaucoup.

Note des rédacteurs. Le C. *Gillibert* qui a cultivé cette plante en Pologne, obſerve que les vaches & les moutons ſeulement mangent le *paſtel*, & que les chevaux & les chevres ne l'aiment point (1).

REMEDE *curatif & préſervatif contre la maladie du ſang.*

PAR LE C. GIROUARD, habitant de Louville.

VOUS vous êtes engagés, Citoyens, par votre proſpectus, à rapporter les expériences & les méthodes récentes relatives à l'agriculture. En voici une qui pourroit être très-utile; elle concerne la maladie des bêtes à cornes, vulgairement connue ſous le nom de *maladie du ſang*; je pourrois en donner la deſcription, les ſignes & la cauſe, mais

(1) *Démonſtrations élémentaires de Botanique*, édition de 1796, tome II, page 97.

cet objet regardant plus particuliérement les gens de l'art vétérinaire, & les propriétaires la reconnoiſſant très-facilement, je me contenterai d'indiquer le moyen curatif & préſervatif qu'il faut employer ; point de doute que lorſque la maladie eſt caractériſée, & l'animal prêt à périr, il ne faille lui tirer du ſang, ſuivant le degré du mal, & ſon âge ; mais il ne faut pas prodiguer les ſaignées, comme je le vois faire tous les jours. Lorſqu'on voit, quelques heures après la premiere ſaignée, qu'il y a du mieux, on paſſe à l'uſage du remede que voici :

On ramaſſe toutes les coquilles des œufs qu'on conſomme dans un ménage, ou métairie ; on les laiſſe ſécher à l'ombre ou au ſoleil, pour les écraſer, ou réduire en poudre groſſiere ; & les conſerver dans une boîte, pot ou bouteille.

La doſe eſt depuis deux cuillerées à bouche juſqu'à ſix, ſuivant l'âge de l'animal, ou ſa force ; elle ſe mêle avec du ſon ſec ou bouilli, à la quantité de deux ou trois poignées pour chaque doſe du remede. Il faut être une heure & demie, ou deux heures ſans lui donner à manger.

Comme préſervatif, on en peut donner pendant deux ou trois matins conſécutifs, principalement au printemps, ou à l'automne.

Ce remede m'a été communiqué par un ancien laboureur

laboureur de nos cantons ; il m'a dit n'avoir jamais perdu d'animaux par cette maladie & cette méthode ; depuis neuf ans, j'en fais uſage pour les miens, & j'aſſure avec vérité que je n'en ai pas perdu un ſeul, pas même un ſeul n'a été malade, ni ſaigné. J'eſpere que vous voudiez bien communiquer ce remede par la voie de vôtre ouvrage, très-répandu & eſtimé dans notre Beauce (1).

REMEDE *contre les maladies des Chiens.*

CES maladies ſont de trois eſpeces ; elles attaquent l'animal à la tête, au foie, & dans les reins ; celui qui eſt attaqué à la tête, a les yeux chaſſieux, entourés de pus ; celui qui eſt attaqué au foie, touſſe beaucoup ; enfin celui qui eſt attaqué aux reins, devient fléxible & tombe à terre. Il arrive que le même chien a tout à la fois les trois maladies ; le remede ſuivant les guérit en trois heures.

Pour un chien fort, employé à la chaſſe du cerf, du ſanglier, du loup, &c., il faut prendre plein un dé de racine d'ellébore noir en poudre,

(1) Voyez dans la ſeconde partie de notre volume pour les années 1782-1790, des *remarques ſur la maladie rouge ou du ſang.* (*Note des éditeurs*).

que l'on met dans un verre d'eau : on y ajoute une cuillerée à bouche de ſel de cuiſine (*muriate de ſoude*) ; on laiſſe infuſer le tout dix-huit à vingt heures ; on le fait prendre à l'animal, le matin à jeun ; on le laiſſe libre.

Pour un chien de moindre force, on ne mettra que moitié d'ellébore, & moitié de la cuillerée de ſel.

Pour un petit chien de dame, on doit avoir égard à ſa force ; on met le quart ou le tiers du dé d'ellébore avec le tiers ou le quart de la cuillerée de ſel, & moitié du verre d'eau.

Il faut avoir l'attention de faire avaler à l'animal une cuillerée d'huile d'olive le matin, à jeun, pendant trois ou quatre jours.

Note des Rédacteurs. En rapportant ce remede dans notre ouvrage, nous nous ſommes rendus au deſir de pluſieurs perſonnes qui nous ont aſſuré l'avoir éprouvé avec ſuccès. Nous ſommes loin de croire aux ſpécifiques : cependant nous penſons qu'il peut être utile dans la *maladie des chiens*, où la bile joue ſouvent le principal rôle, & où il eſt néceſſaire de faire vomir & de purger. Nous invitons nos lecteurs à lire le mémoire du C. *Barrier*, ſur cette maladie, que nous avons imprimé dans la premiere partie du volume de l'an II (1794.)

INSTRUCTIONS

INSTRUCTIONS

ET OBSERVATIONS SUR LES MALADIES DES ANIMAUX DOMESTIQUES.

QUATRIÈME PARTIE.

Analyſe raiſonnée, hiſtorique & critique des Ouvrages écrits ſur l'Art vétérinaire.

L'AGRICULTURE. Poëme. A Paris, de l'Imprimerie royale. 1774-1782, in-4°. avec figures.

1. CET ouvrage, qui n'eſt pas répandu autant qu'il mérite de l'être, eſt diviſé en deux parties que nous allons ſucceſſivement faire connoître.

La premiere, dont nous venons de tranſcrire le titre, a pour épigraphe ce vers de *Virgile :*

Hîc labor, hinc laudem ſortes ſperate Coloni.

VIRG. Georg. lib. III.

Elle eſt compoſée : 1°. de ſix feuillets non chiffrés pour le titre & l'épître dédicatoire au roi, au bas.

de laquelle on lit le nom de l'auteur (M. DE ROSSET); 2°. lvj pages, pour un discours sur la poésie géorgique, contenant la notice des écrits d'*Hésiode*, de *Virgile*, de *Rapin* & de *Vaniere*, sur l'économie rustique; & 3°. 277 pages pour le texte divisé en six chants, pour les observations qui se trouvent à la fin de chacun d'eux, & pour l'explication des gravures au nombre de seize; enfin la derniere non chiffrée, contient l'errata.

Le chant premier renferme tout ce qui est relatif à l'engrais des terres, aux fumiers, aux labours & aux blés; le choix de la semence, le chaulage; l'échardonnage; la moisson, l'engrangement, le battage, la conservation des grains, les maladies auxquelles ils sont sujets, les funestes effets qu'elles produisent & les moyens d'y remédier n'y sont pas oubliés. L'auteur invite à la culture des prairies artificielles, dont il fait sentir tous les avantages pour la prospérité de l'agriculture & pour la nourriture des bestiaux. C'est principalement dans les ouvrages d'*Olivier de Serres*, de *Duhamel-du-Monceau*, de *de France*, de *Paullo*, de *Tillet*, qu'il a puisé les principes qu'il développe.

Dans le chant second, qui traite de la vigne & du vin, l'auteur indique les maladies & les insectes qui détruisent ou qui détériorent la vigne & le raisin; il parle des bons & des mauvais effets

du vin; il rappelle les vertus anti-phlogiſtique, anti-peſtilentielle, aſtringente & anti-hydrophobique du vinaigre; il obſerve que ſon uſage dans les armées remonte non-ſeulement aux guerres puniques, & aux temps les plus reculés de la république romaine, mais qu'il étoit connu des Carthaginois & des Grecs.

Le chant troiſieme comprend les arbres foreſtiers & les arbres fruitiers : parmi les premiers, on trouve l'hiſtoire de la térébenthine de Chio, de la réſine, des mannes, de la myrrhe, &c.; parmi les ſeconds, on trouve de très-longs détails ſur les mûriers & ſur les vers à ſoie; l'éducation de ces inſectes, leurs différentes métamorphoſes, leurs maladies, les cauſes qui y donnent lieu, & leurs remèdes y ſont traités avec ſoin, ainſi que tout ce qui concerne la ſoie, d'après *Vida*, *Sauvages*, *Réaumur*, *Malpighi*, *Pluche*, *Swammerdam*, *&c.*

Les prairies naturelles & artificielles ſont l'objet du chant quatrieme; la ſituation des prés, leur arroſement, la nature du ſol & des plantes qui les compoſent; la fauchaiſon, la fenaiſon, les regains, le ſéjour des troupeaux dans les pâturages & leur engrais; l'art des deſſéchemens, les digues, les canaux, les foſſés, les inondations, les alluvions, occupent ſucceſſivement l'auteur; il rapporte à l'article de la fauchaiſon une obſervation véritable

& trop peu connue ; c'eſt l'embrâſement ſpontané du foin lorſqu'il eſt ſerré trop tôt & trop humide ; les habitans des campagnes ne manquent pas d'attribuer ces incendies à des brigands, ou à des gens mal-intentionnés, tandis que la cauſe en eſt bien réellement naturelle.

Les gazons, les parterres, la culture des fleurs, les jardins, les abeilles, l'uſage médical des plantes & les ſyſtêmes botaniques ſur leur ſexe, leur fécondité & leur ſommeil, terminent ce chant ; M. *de Roſſet*, rend juſtice aux anciens agriculteurs françois, qui ont donné des détails ſur les prairies artificielles, ſi néceſſaires pour l'entretien des beſtiaux, & dont les écrits modernes rapportent ſans fondement l'origine aux Anglois & aux Allemands.

Dans le chant cinquieme, l'auteur s'occupe des différens troupeaux ; après avoir paſſé rapidement en revue les animaux étrangers que l'induſtrie humaine a réduit à l'état de domeſticité, tels que le chameau, l'éléphant & le renne, il indique tout ce qui eſt néceſſaire pour la formation des haras & l'éducation des chevaux ; le choix du terrein, celui de l'étalon, ſa race, ſes qualités ; le choix de la jument, le nombre à en donner à l'étalon ; la monte ; les ſoins que le poulain exige ; le temps où il faut commencer à le dreſſer, d'après les travaux auxquels on les deſtine, &c. Les préceptes

rapportés, tant dans les vers que dans les obſervations, d'après *Varron*, *Columelle*, *Virgile*, *Chomel*, *Buffon*, &c., forment un traité complet ſur cet objet, & ne pourroient que perdre à être iſolés.

M. *de Roſſet*, fixe à douze le nombre des jumens à donner à l'étalon, & c'eſt trop peu; il préfère auſſi la monte à la main, & l'expérience a conſtamment prouvé que cette monte n'étoit pas toujours la plus productive.

Il paſſe enſuite aux mulets & à l'âne, dont il fait l'éloge, aux bêtes à cornes, aux bêtes à laine, aux chèvres & aux porcs; à l'occaſion des premiers, il répete une erreur de quelques anciens naturaliſtes qui croyoient que certaines eſpeces d'animaux étoient le réſultat du croiſement de races différentes; que le léopard, par exemple, étoit dû à l'union du tigre avec la lionne. Il regarde la fécondité des mules comme une fable, & il croit à l'exiſtence des jumarts; la premiere eſt atteſtée par des faits trop nombreux pour être révoquée en doute; & la ſeconde n'eſt encore rien moins que conſtante; M. *de Roſſet* connoiſſoit la belle eſpece de baudet étalon, qui n'a d'autre nom dans le ci-devant Poitou, que celui de l'*animal*, & qui a été inconnue à *Buffon*.

Les qualités du bœuf, du taureau, de la géniſſe, de la vache mere & laitière, l'occupent ſucceſſive-

mens, ainſi que le lait & ſes produits, le veau, & juſqu'à l'inſecte nuiſible & dangereux (le *taon*), qui met quelquefois le déſordre, & occaſionne par ſa piqûre des accidens dans les troupeaux.

Les bêtes à laine occupent une place diſtinguée; l'auteur indique la poſition de la bergerie; il fait ſentir les avantages du parc; rappelle la fineſſe de la laine des moutons d'Eſpagne, dont l'eſpece s'eſt depuis, ſi bien multipliée chez nous; il n'oublie pas celle d'Angleterre, dont les troupeaux parquent toute l'année, malgré la rigueur du climat; le temps où il faut conduire les bêtes à laine aux champs; les ſoins que les bergers doivent leur donner; les races tranſumantes des départemens méridionaux, celles des Ardennes, de la Crau, de Prés-ſalés; l'uſage du ſel; le temps de *la lutte*; les ſoins à donner aux brebis, aux agneaux; la caſtration; la tonte, l'aprêt des laines; les avantages qu'on doit attendre du croiſement des races étrangères, &c. Il croit encore que le premier lait des meres eſt nuiſible aux petits, & qu'il faut les empêcher de le têter, & le jeter; il termine ce chant par le portrait du chien de berger, du chien de baſſe-cour & du chien de chaſſe, ſi néceſſaires à la garde des troupeaux, aux plaiſirs & à la ſûreté de leurs maîtres.

En parlant de l'engrais des porcs, M. *de Roſſet* rapporte, d'après *Varron*, un fait qu'il regarde comme

incroyable : une truie étoit devenue ſi graſſe qu'elle ne pouvoit plus ſe lever ; une ſouris, après avoir rongé ſa peau, s'étoit fait un trou dans lequel elle s'étoit logée & y avoit fait ſes petits ; nous avons vu un pareil fait à l'école vétérinaire d'Alfort, c'étoit un rat qui s'étoit logé dans le gros de la cuiſſe d'un truie dans le même cas ; on ne s'en apperçut que lorſque ſes cris redoublés & continuels forcèrent à la lever à force de bras, alors on trouva un nid de cinq petits.

M *de Roſſet* n'a pas oublié de parler des épizooties qui dévaſtent quelquefois les troupeaux, de la reſtauration de la médecine vétérinaire en France, par *Bourgelat*, & de l'établiſſement des écoles deſtinées à enſeigner cette ſcience.

Les oiſeaux domeſtiques & de baſſe-cour occupent le ſixieme & dernier chant de cette premiere partie. Le coq, les poules, leurs différentes eſpeces ; le poulailler, la ponte, l'incubation ou la couvée naturelle & artificielle, ſa durée ; le développement du poulet, les expériences d'*Harvei*, de *Réaumur* ; le chapon, la maniere de l'employer à l'éducation des poulets ; enfin quelques-unes des maladies particulieres à ces animaux, comme la mue & la pepie ſont les premiers objets de ce chant (1).

(1) Le pere *du Cerceau*, jéſuite, a publié un poëme

L'auteur décrit les combats des coqs, mais il n'a pas connu ceux que les Anglois ont régularisés pour en faire un ſpectacle, & que quelques-uns des derniers ſeigneurs françois avoient auſſi voulu introduire chez nous; les poules d'inde, l'oie, le canard, la pintade, le cigne, le faiſan, le paon, viennent enſuite; l'auteur n'oublie pas les oiſeaux de proie, les oiſeaux de voliere & les différentes eſpeces de pigeons; il termine par des idées philoſophiques ſur la génération des animaux, d'après *Haller* & *Trembley*.

Cette premiere partie a été réimprimée, ou plutôt contrefaite, ſous la même date, ſans nom de lieu ni d'imprimeur, grand in-8°. de 259 pages, avec le titre de *ſeconde édition*. En 1777 elle reparut de nouveau avec le ſecond titre de *Géorgiques françoiſes*, auſſi *ſeconde édition; à Paris chez Moutard, imprimeur-libraire de la reine, quai des Auguſtins; de l'imprimerie de Ph.-D. Pierres;*

---

latin, intitulé *Gallinæ* (les poules), imprimé en 1696, & réimprimé depuis, pluſieurs fois, dans les éditions de ſes œuvres; il y en a une traduction ou plutôt une imitation en vers françois, dans l'édition de 1724, donnée par les Barbou. Il paroît que M. *de Roſſet* n'a pas connu ce poëme, ainſi que ceux des PP. d'*Inville* & *Roze*, auſſi jéſuites, ſur les oiſeaux de voliere; le premier intitulé *Aves*, a paru en 1691, & le ſecond, *Aviarium*, en 1701.

petit *in*-8°. de lxxx pages pour les titres, l'épître & le discours sur la poésie géorgique ; & 256 pages pour le texte & les observations. Cette édition est beaucoup mieux soignée que la précédente.

La deuxieme partie qui parut en 1782, aussi in-4°., à l'imprimerie royale, avec cette épigraphe:

Invitent croceis halantes floribus horti.

VIRG. Georg. lib. IV.

a xvj pages pour le titre, dans lequel on lit le nom de l'auteur, & pour la préface, & 128 pages pour le texte & les observations ; on lit au bas de la derniere : *se trouve chez Moutard, imprimeur-libraire, à l'hôtel de Clugny, rue des Mathurins.*

Dans la préface, M. *de Rosset* rend compte des motifs qui l'ont engagé à publier cette seconde partie ; c'est, d'une part, l'accueil que l'on a fait à la premiere, & de l'autre, les reproches qui lui ont été adressés sur quelques parties oubliées, omises, ou trop brièvement traitées.

Il avoit dit, dans le discours sur la poésie géorgique qui est en tête de la premiere partie, & il répete dans cette préface, que la langue françoise n'avoit que des ouvrages en prose sur les travaux de la campagne, que le tableau de l'agriculture étoit encore à commencer dans notre poésie, & que nous n'avions aucun poëte qui l'eût seulement ébauché ; il passe de nouveau en revue

les poëmes géorgiques d'*Héſiode*, de *Virgile*, de *Vaniere*, & de *Rapin*, & il dit un mot du dixieme livre de *Columelle*, qui eſt également un poëme ſur le jardinage; mais il paroît que M. *de Roſſet* n'a pas connu la traduction, auſſi en vers, de ce dixieme livre, faite par *Jehan Breche*, de Tours; traduction qu'on trouve dans les éditions françoiſes de *Columelle*, par *C. Cottereau* (1); il n'a pas connu non plus *la Colombiere* & *Maiſon ruſtique de Philibert Guyde, dit Hegemon*, de Châlons-ſur-Saone; ce poëme qui a paru vers la fin du ſeizieme ſiecle, eſt entiérement conſacré à l'agriculture (2).

Cette deuxieme partie eſt diviſée en trois chants.

---

(1) On lit à la fin de ce livre, dans l'édition de 1551 ou 1552, qui eſt la même, ce qui ſuit : *Fin du dixieme liure de Columelle, de la façon des iardins, tranſlaté en françoys, par M. Jehan Breche, de Tours;* mais j'obſerve que tous les exemplaires de cette édition ſont cartonnés en cet endroit, ſans doute pour laiſſer ignorer le nom du traducteur; & dans l'édition revue par *Thierry de Beauvoiſis*, en 1555, on a en effet ſupprimé ces trois lignes à la fin de ce livre.

(2) On y trouve *une deſcription des douze mois & quatre ſaiſons de l'année, avec enſeignement de ce que le laboureur doit faire par chacun moys. Les épithetes poétiques des arbres, plantes, herbes, animaux, &c. les louanges de la vie ruſtique;* un poëme ſur les abeilles, intitulé *l'abeille françoiſe*, &c. Je ferai connoître plus particuliérement cet ouvrage dans un de nos volumes.

Le premier contient les plantes & le potager ; la premiere partie de ce chant peut être regardée comme appartenant excluſivement à la médecine ; elle eſt entiérement conſacrée aux plantes médicinales & à leurs vertus : on y trouve l'hiſtoire & les propriétés de l'ipécacuanha, de la manne (dont il a déjà été parlé dans le chant troiſieme de la premiere partie), de la rhubarbe, du quinquina, du genſing, des différentes eſpeces de lichens, des agarics, de l'aloès, du ſéné, du tabac, de l'opium, &c., précédées & accompagnées de l'éloge des jardins de botanique de Paris & de Montpellier ; de celui de *Tournefort*, de *Juſſieu*, de *Linné*, de *Buffon*, de *Duhamel* ; de l'éloge de la médecine, de la botanique, de la chymie, & de détails ſur une foule de plantes utiles & agréables ; telles que la ſenſitive, la garance, le paſtel, le chanvre, le lin, le ſafran, le carthame, &c. ; il n'a pas oublié les plantes vénéneuſes, telles que l'euphorbe, l'aconit, la ciguë, &c., & on y retrouve, juſqu'à la fable de la morſure de la tarantule, à côté de l'hiſtoire du kermès qui ſe nourrit ſur le chêne.

Les plantes potageres & légumineuſes, étrangeres & exotiques, plus utiles encore que les plantes médicinales, puiſqu'elles ſervent à l'entretien habituel de la vie de l'homme & des animaux, occupent la ſeconde partie de ce chant ; les

fruits potagers & les champignons précedent un éloge du caffé & de ſes vertus. M. *de Roſſet* y rappelle que Louis XV cueillit à Trianon le fruit du cafier, & en fit boire la liqueur à ſa cour; enfin les plantes aromatiques & d'aſſaiſonnemens trouvent naturellement leur place dans les préceptes généraux ſur l'arrangement du jardin; & un éloge du régime végétal, pour la ſanté, termine ce chant.

Dans le ſecond, qui concerne les étangs, les lacs & les viviers, l'auteur donne des préceptes pour conſerver & réparer ces réſervoirs naturels; pour la nourriture, l'entretien & la conſervation des différentes eſpeces de poiſſons qui les peuplent, & il paſſe en revue la plupart des manieres de pêcher: j'obſerverai ici que M. *de Roſſet* dit, dans la préface de cette ſeconde partie (p. xiv), que le P. *Vaniere* eſt le ſeul qui ait traité ce ſujet en vers; il ne connoiſſoit, ſans doute, pas le poëme latin du P. *F. Champion*, jéſuite, intitulé *Stagna*, imprimé à Paris, en 1689 & en 1704, & réimprimé dans le tome ſecond du recueil intitulé: *Poëmata didaſcalica*. Ce poëme du P. *Champion*, paroît être poſtérieur à celui du P. *Vaniere*, qui écrivoit le ſien vers 1683, ou 1684.

Il paroîtra étonnant, ſans doute, que l'auteur qui parle de la délicateſſe de la table des Ro-

mains, & des poiſſons auxquels ils donnoient la préférence (*pages* 61*, 62), n'ait pas dit un mot de ces piſcines ou de ces viviers domeſtiques, bâtis & entretenus à ſi grands frais, dans leſquels on élevoit les eſpeces les plus rares & les plus recherchées, & dont les agriculteurs latins nous ont tranſmis les deſcriptions. On a continué à en faire uſage depuis les Romains, & les peuples du Nord de l'Europe les conſervent encore. Nos baſſins de jardins ne ſont que de très-foibles images de ces viviers domeſtiques, & M. *de Roſſet* auroit pu facilement puiſer quelques détails qui n'auroient pas déparé ſon poëme dans l'ouvrage (*de piſcinis*) que *J. Dubravius*, évêque d'Olmutz, a publié ex profeſſo ſur ce ſujet, vers le milieu du ſeizieme ſiecle (1552), & qui a eu pluſieurs éditions.

Enfin, le chant troiſieme & dernier renferme les boſquets, & les jardins chinois ou anglois; à l'occaſion des premiers, l'auteur décrit la fête de l'agriculture à la Chine; il paſſe en revue les jardins connus en Europe, & trouve encore occaſion de rappeller dans ce chant les vers à ſoie, & leur produit, les abeilles, la cire, & le miel. Le thé y occupe auſſi une place. Tout ce qui eſt dit des arbres & arbuſtes, eſt pris dans l'ouvrage de *Duhamel-du-Monceau*.

Cet ouvrage ſur l'agriculture plut beaucoup

à Louis XV, qui en accepta la dédicace, & le fit imprimer aux frais du tréſor public. Il voulut que la France tînt de lui ce poëme géorgique dans notre langue, qu'il regardoit comme un ouvrage national.

Je ne connois pas d'autre édition de cette ſeconde partie que celle *in*-4°.

L'exécution typographique de cet ouvrage eſt parfaitement ſoignée, comme tout ce qui eſt ſorti des preſſes de l'imprimerie royale, & le luxe n'y a point été épargné; les deſſins & les gravures ſont dus aux meilleurs artiſtes, *Saint-Quentin*, *le Gouaz*, *Marillier*, *Loutherbourg*, *le Veau*, *Ponce*, &c.; celle du frontiſpice repréſente un laboureur portant à ſa boutonniere la médaille & la chaîne d'or que l'ancien gouvernement accordoit à ceux des éleves des écoles de médecine vétérinaire qui ſe diſtinguoient dans leurs études & dans leur pratique, pour faire ſentir combien cette ſcience eſt utile & inſéparable des travaux agraires; les autres ſont analogues aux objets traités dans chaque chant. Il n'y en a point dans la ſeconde partie.

Recherches ſur les maladies épizootiques; ſur la manière de les traiter, & d'en préſerver les beſtiaux; tirées des Mémoires de l'académie royale des ſciences de Stockolm, & traduites du ſuédois en françois,

françois, par M. DE BAER, *aumônier du roi de Suède, associé ordinaire de l'académie des sciences de Stockholm, correspondant de celle de Paris. A Paris, chez* Lacombe, *libraire, rue Christine*, 1776, in-8°. de 72 pages, & quatre feuillets non chiffrés, pour les titres, l'épître dédicatoire & l'avertissement.

2. Cette collection de mémoires sur les maladies des bestiaux, qui a paru à la sollicitation de l'Académie des sciences de Paris, à l'époque où une épizootie désastreuse ravageoit encore les provinces méridionales de la France, est dédiée à M. *Turgot*, qui étoit alors contrôleur-général des finances.

Les trois premiers sont de M. *Tursen*, médecin; il indique, dans le premier, d'abord les caracteres intérieurs qui sont une suite de la maladie des bestiaux; il rapporte ensuite plusieurs autres accidens moins graves, bien qu'ils n'appartiennent point proprement à l'épizootie régnante, mais qu'il n'a pas cru devoir omettre, afin de prévenir les erreurs, qui, sans cette connoissance, pourroient survenir dans l'examen de cette maladie. Il développe, dans le second, les caracteres extérieurs dont il est important d'être instruit, puisqu'il est impossible, sans eux, de bien juger de la maladie; il expose, dans le troisieme, les remedes qui lui ont réussi contre l'épizootie.

La quatrieme piece eſt l'extrait d'un mémoire ſur les maladies des beſtiaux, par M. *Sandifort*, docteur en médecine, & médecin ordinaire de la Haye. Des délabremens que cet obſervateur a remarqués dans l'intérieur des viſceres des animaux qu'il a ouverts, & des ſymptômes même du mal, il conclut que cette maladie eſt une fievre inflammatoire putride, qui attaque principalement les inteſtins & la poitrine; il fait enſuite mention des moyens de curation les plus propres à prévenir la maladie.

La cinquieme piece offre quelques réflexions ſur l'inoculation de la maladie des beſtiaux: elles ſont de M. *Bergius*, profeſſeur d'hiſtoire naturelle & de pharmacie, aſſeſſeur au collége royal de médecine. Ce médecin penſe qu'on ne doit point inoculer la maladie; que cette opération, au moins inutile, peut être ruineuſe, puiſque, ſur cent douze bêtes inoculées, il n'en eſt réchappé que quarante-cinq, & qu'enfin, elle peut devenir très-dangereuſe par la contagion qu'elle répandroit infailliblement par-tout.

La ſixieme traite des moyens employés avec ſuccès pour prévenir & pour traiter la maladie des beſtiaux, qui a régné pendant quelques années (avant 1758) en Finlande. Ce mémoire eſt de M. *Haartmann*, docteur en médecine, médecin

provincial de la ſénéchauſſée d'Abo en Finlande, & membre du collége royal de médecine. Cette maladie, qui étoit évidemment charbonneuſe, attaquoit auſſi les chevaux, & même les hommes qui dépouilloient les animaux après leur mort.

La ſeptieme eſt un mémoire ſur la maladie qui a régné dans la même province en 1774, & qui a auſſi infecté les hommes : elle étoit de même nature que la précédente, & a été décrite par MM. les médecins provinciaux *Zandt*, *Beyerſten*, & *Biornland*.

La huitieme & derniere piece, eſt un mémoire ſur la plantation & la récolte des orties, ainſi que ſur l'avantage inconteſtable que l'on peut en tirer en la donnant comme fourrage pour engraiſſer le bétail, & pour le préſerver de toute eſpèce de maladies. Il en a été de ce fourrage, comme de tous les autres que l'on a trop vantés ; il n'a pas répondu également par-tout aux éloges qu'on lui avoit prodigués ; il a été négligé, & bientôt abandonné.

Cet ouvrage, au ſtyle près, qu'on voit bien n'être pas celui d'un homme de l'art, contient d'excellentes choſes, & MM. *Duhamel*, *de Montigni* & *Vicq-d'Azyr*, qui avoient été chargés d'en rendre compte à l'académie, ont jugé qu'il y avoit dans tous ces mémoires des obſervations intéreſſantes.

Trattato delle razze de' cavalli, di GIOANNI BRUGNONE chirurgo collegiato direttore della regia ſcuola veterinaria, e accademico anaſtamico di Belluno, col diſegno della fabrica della regia mandria di Chivaſſo e quello de' prati, e paſcoli. Torino, 1781, appreſſo i fratelli Reycends, *c'eſt-à-dire, Traité des haras de chevaux. Par* JEAN BRUGNONE, *profeſſeur en chirurgie, directeur de l'école royale vétérinaire, de l'académie des Anaſtamici de Belluno; avec les plans du haras royal de Chivaſſo & de ſes prairies & pâturages. A Turin*, 1781, *chez les freres Reycends.* in-8°. de 566 pages, & 12 pour le titre, la table des chapitres, & l'introduction.

3. M. *Brugnone*, avantageuſement connu en Italie, par pluſieurs ouvrages ſur l'art vétérinaire, que nous ferons ſucceſſivement connoître, eſt du petit nombre des éleves de *Bourgelat*, dont les écoles vétérinaires françoiſes ont droit de s'enorgueillir. Son traité des haras, que nous annonçons, eſt le plus étendu de tous ceux qui ont paru ſur cet objet; on y trouve, comme dans ſes autres ouvrages, beaucoup d'érudition, une grande connoiſſance des anciens naturaliſtes & des anciens vétérinaires, dont il ſe propoſe de donner quelque jour l'hiſtoire ſous le titre de *Bibliothecæ veterinaria ragionata;* de bons préceptes, d'excel-

lentes vues pour les progrès de l'art vétérinaire en général, & pour ceux des haras en particulier. L'état de dépériſſement, où ſont les nôtres, paroîtroit peut-être devoir plutôt exiger des ſecours actifs, que des préceptes de théorie; nous croyons cependant que la traduction de cet ouvrage dans notre langue, ne pourroit qu'ajouter avantageuſement à nos connoiſſances ſur cette branche ſi importante & ſi négligée de l'art vétérinaire.

Ce traité eſt diviſé en trois parties, & chacune de ces parties eſt ſubdiviſée en chapitres. La premiere en contient ſix. Dans le chapitre premier, l'auteur diſcute cette queſtion, ſi le climat de la Savoie convient à l'établiſſement des haras? & il eſt pour l'affirmative; il diſtingue les haras en haras particuliers, ou parqués (*mandrie di cavalli*), & en haras provinciaux (*razze provinciali*). Dans le deuxieme, il fixe le choix du lieu le plus propre pour un haras; la formation, la diviſion & la diſtribution des pâturages; il fait l'énumération, d'après *Linné*, des plantes qui forment les prairies, & qui conviennent ou qui nuiſent aux chevaux; il preſcrit les moyens de conſerver les pâturages, & il indique les qualités de la boiſſon. Dans le troiſieme, il s'occupe de la conſtruction & de la diſtribution des écuries, des cours & des abreuvoirs néceſſaires à un haras particulier; des

fonctions & du nombre des perſonnes qui doivent y être employées. Dans le quatrieme, du choix & des qualités des étalons & des jumens deſtinés à la propagation & à l'amélioration de l'eſpece.

En faiſant (*page* 92) l'énumération des vices, la plupart héréditaires, qui doivent faire proſcrire les étalons, il obſerve qu'un étalon du haras royal, affecté d'hémorrhoïdes, communiqua cette maladie à tous ſes échappés, mâles & femelles; que la plupart perdirent toute la queue, & qu'ils furent encore ſujets à de violentes coliques.

Dans le cinquieme chapitre, M. *Brugnone* s'occupe du gouvernement des étalons pendant toute l'année, de l'exercice qui leur convient, du panſement de la main, de la nourriture pendant le temps de la monte, des ſoins qu'ils exigent alors; il s'éleve contre la méthode, ſuivie dans quelques haras & indiquée par quelques auteurs, de ſaigner & purger les étalons, de les rafraîchir par l'uſage du ſon, avant & après la monte. Dans le ſixieme, il fait voir la néceſſité du croiſement & du renouvellement des races; il paſſe en revue toutes celles qui ſont connues, & qui ont été décrites par les naturaliſtes, les voyageurs, &c.

La deuxieme partie eſt diviſée en cinq chapitres. M. *Brugnone* diſcute, dans le premier, s'il faut étriller & faire travailler les jumens deſtinées

aux haras; ſi on doit les faire couvrir ou à la main ou en liberté, & quelle eſt la qualité & la quantité d'alimens qui leur convient. Dans le deuxieme, quel eſt le temps le plus favorable pour la monte; les différentes manieres d'y procéder; les ſignes qui annoncent que la jument eſt en chaleur; la quantité qu'un étalon doit en ſervir, & l'aſſortiment de la figure & de la taille. Il paſſe, dans le troiſieme, aux ſignes de la conception & de la plénitude; à la ſuperfétation; au gouvernement des cavales pleines: il diſcute ſi on doit les faire couvrir tous les ans, ou ſeulement tous les deux ans; il parle de la durée de la geſtation, & à cette occaſion (*pages* 222 & 223), il rapporte, d'après les regiſtres du haras royal de Chivaſſo, qu'une ſeule jument a porté dix mois & ſept jours; le plus grand nombre, onze mois & quelques jours; quelques-unes, un an ou environ, & enfin, une autre, un an, un mois & quatre jours, ayant été couverte le 4 avril 1776, & ayant mis bas le 8 mai 1777; ce qui prouve que la nature eſt auſſi variable pour la durée de la geſtation dans les femelles des animaux, que dans les femmes. Il paſſe enſuite à l'arriere-faix, aux enveloppes du fœtus, à ſa ſituation dans l'uterus, aux ſignes prochains du part, au part lui-même, & à l'hippomanès. Il termine ce chapitre par la diſcuſſion de la queſtion, s'il naît plus de fe-

melles que de mâles, & il reſulte d'une expérience de trente ans, faite dans le haras royal, & d'après le relevé des regiſtres, qu'il naît plus des premieres que des autres dans ce haras. Depuis 1750 juſqu'à 1759, il eſt né trois cent quarante-trois poulains & trois cent quatre-vingt-huit pouliches : depuis 1760 juſqu'à 1769, il eſt né trois cent trois mâles & trois cent cinquante-quatre femelles ; & depuis 1770 juſqu'à 1779, il eſt né deux cent cinquante-neuf mâles, & deux cent ſoixante-quatorze femelles ; mais ces naiſſances ſont preſque toutes le fruit d'accouplemens inceſtueux, la plupart des étalons & des jumens étant nés dans ce haras ; & ces obſervations, loin d'infirmer le ſentiment de *Buffon*, ſemblent, au contraire, venir à l'appui des conjectures de ce célebre naturaliſte (1). Le quatrieme chapitre indique les moyens de gouverner les jumens qui ont mis bas, & leurs poulains depuis leur naiſſance juſqu'à ce qu'ils ſoient en état d'être dreſſés ; l'époque du ſévrage ; les ſoins que les mères exigent à cette époque ; les bons effets que le vert produit aux poulains pendant les premieres années qu'ils ſont à l'écurie, l'âge auquel on peut commencer à les faire travailler, &c.

(1) Voyez *Hiſtoire naturelle, générale & particuliere, &c. ſupplément*, tome V, pages 22, 23, 24, édition *in*-12.

Le cinquieme chapitre traite des ânes, des mulets, des bardeaux & des jumarts. M. *Brugnone* paſſe en revue ce qui a été dit de l'infécondité des mulets; il rapporte quelques exemples contraires, & trouve que l'anatomie de ces animaux n'indique rien qui puiſſe faire croire à leur ſtérilité. Il ne croit pas plus à l'exiſtence du jumart (*Boſmuli*), malgré ce qu'en ont dit quelques voyageurs & quelques hiſtoriens; & il paroît bien certain que les prétendus jumarts ne ſont que de vrais bardeaux, c'eſt-à-dire le produit de l'âneſſe avec le cheval, ou des mulets plus ou moins défectueux, & plus ou moins éloignés de leurs ſouches originales.

La troiſieme & derniere partie a ſix chapitres. Dans le premier, M. *Brugnone* diſcute ſi la ferrure eſt un art antique ou moderne, & il conclut contre l'opinion de *Bourgelat*, qu'elle n'étoit pas connue des anciens; il faut lire ſes preuves dans l'ouvrage même (1); il indique quand, & comment on doit commencer à ferrer les poulains, & il renvoie, pour les regles particulieres de cet art difficile, au traité qu'il publiera ſur la ferrure, & dans lequel elles ſeront expoſées très en détail. Dans le deuxieme chapitre, il traite de la caſtration des pou-

(1) L'opinion de M. *Brugnone* a été embraſſée par le célebre abbé *Denina*, qui a fait une honorable mention de ce traité dans ſon *Hiſtoire de la Grece*.

lains & des pouliches, des différentes manieres de la pratiquer, des accidens qui peuvent en être la ſuite, & des moyens d'y remédier. Le troiſieme renferme tout ce qui eſt relatif à l'avortement, au part difficile & contre nature, à l'extraction & à la ſortie de l'arriere-faix, au renverſement & à la chûte du vagin & de la matrice.

Ce chapitre auroit peut-être été également bien placé à la ſuite du troiſieme de la ſeconde partie, où il eſt déjà queſtion de quelques-uns de ces objets; mais le plan de M. *Brugnone* étoit de traiter tout ce qui eſt relatif aux haras proprement dit, dans les deux premieres parties, & de rejeter, dans la troiſieme, tous les cas maladifs, ou contre nature (*introduction page* 11).

Le quatrieme chapitre, traite de quelques maladies les plus fréquentes aux poulains, telles que les vers, les pous, la diarrhée, la gale, &c. Le cinquieme, des dents du fœtus & du poulain; de la dentition & des accidens qui l'accompagnent; de la gourme, de la fauſſe-gourme & de la morfondure.

M. *Brugnone* penſe avec *Solleyſel* & *Garſault*, contre le ſentiment de *Bourgelat*, que la gourme eſt une maladie particuliere aux poulains des pays froids, puiſque ceux d'Eſpagne & d'Italie en ſont rarement affectés, tandis qu'au contraire ceux de

France, d'Allemagne & d'Angleterre, y ſont généralement expoſés; il ne l'a pas obſervé dans les poulains du haras royal; & les auteurs italiens & eſpagnols n'ont point de nom propre pour la déſigner, celui de *cimurro* exprimant également la morve comme la gourme (1); il ne la trouve pas non plus décrite dans les hippiatres grecs, & dans *Vegece.*

Le ſixieme chapitre enfin, eſt une diſſertation ſur le gloſſantrax, ou chancre volant, & ſur le traitement de cette maladie épizootique & contagieuſe, qui fait quelques fois de très-grands ravages dans les haras.

On trouve enſuite l'explication des deux planches, repréſentans le plan du haras royal de Chivaſſo, & des prairies & pâturages qui en dépendent; une table des matieres, alphabétique & raiſonnée, très-étendue; enfin l'errata, la permiſſion d'imprimer; & on lit au bas de cette derniere page; *nella ſtamperia reale di Torino.*

Les auteurs cités par M. *Brugnone*, ſont principalement *Ariſtote, Pline, Varron, Pallade, Columelle, Vegece, Ruini*, le marquis de *Spolverini*, l'abbé *Spallanzani*, les *Mémoires de l'Académie des*

(1) Voyez ce que nous avons dit à ce ſujet dans l'analyſe des auteurs qui ont écrit ſur la morve, volume de 1791, quatrieme partie.

ſciences de Paris, Haller, Cetti, Solleyſel, Garſault, & ſur-tout *Buffon* & *Bourgelat.* Il en eſt encore quelques-uns, en France, qu'il auroit pu conſulter avec fruit, tels que *J. Tacquet, Newcaſtle, Querbrat-Calloët, Guerini, le Boucher du Croſco, &c.*, mais néanmoins de pareils guides ſont bien faits pour aſſurer à l'ouvrage de M. *Brugnone* une place diſtinguée dans la foule de ceux qui ont paru depuis quelques années, ſur la zooïatrique, & qui, le plus ſouvent, n'ont de bon que le titre.

Ce traité des haras a été traduit en allemand, & imprimé à Prague en 1790; nous ferons connoître cette traduction plus loin.

OBSERVATIONS ſur pluſieurs maladies de beſtiaux, telles que la maladie rouge & la maladie du ſang, qui attaquent les bêtes à laine, & celles que cauſent aux bêtes à cornes & aux chevaux la conſtruction vicieuſe des etables & des écuries, avec le plan d'une étable, & celui d'une écurie convenable aux chevaux de cavalerie, de fermes, de poſtes, &c. &c. Par M. l'ABBÉ TESSIER, docteur régent de la faculté de médecine de Paris, de la ſociété royale de médecine, & de l'académie des ſciences & beaux arts de Lyon. A Paris, chez la veuve Hériſſant, *imprimeur-libraire, rue Neuve Notre-Dame, à la*

croix d'or, & P. Théophile Barrois, jeune, *libraire, rue du Hurepoix, près le pont St. Michel*, 1782, in-8°. de 200 pages; plus 16 pages pour le titre, & des réflexions préliminaires, avec deux planches (1).

4. De temps immémorial il regne en Sologne une maladie connue ſous le nom de *maladie rouge*, laquelle ſemble prendre des forces & ſe propager depuis quelques années; elle a paru aſſez importante à M. *Teſſier*, pour l'engager à donner à la deſcription qu'il en a faite, toute l'étendue dont elle eſt ſuſceptible; ce ſont d'ailleurs des recherches qu'il communique ſur cette maladie, & non de ſimples réſultats, ce ne ſont pas encore des préceptes. En expoſant des faits nombreux dont il garantit l'exactitude, il met les lecteurs à portée de juger & de tirer eux-mêmes les conſéquences (2).

La *maladie du ſang* ne fait peut-être pas moins de tort à la Beauce, que la *maladie rouge* à la Sologne. Celle-ci, à la vérité, reparoît tous les ans, tandis que celle-là n'a lieu particuliérement que

(1) Cet ouvrage, & quelques-uns des ſuivans, ont été ſeulement annoncés dans la quatrieme partie de notre volume pour l'année 1791.

(2) Voyez les *Réflexions de Flandrin, ſur la maladie rouge de la Sologne*, dans la ſeconde partie de notre volume pour les années 1782-1790.

dans les années ſeches & chaudes. Les obſervations de l'auteur, ſur cette maladie, ont moins d'étendues que celles qui ont pour objet la premiere, parce que les cauſes qui produiſent la *maladie du ſang* ſont moins incertaines, plus aiſées à ſaiſir & plus connues.

Pluſieurs vétérinaires, & les habitans des provinces où regnent ces maladies, les confondent ſouvent, ou plutôt donnent auſſi à la *maladie rouge* le nom de *maladie du ſang*, attendu le ſang que les animaux rendent quelquefois par les iſſues naturelles; mais ce que M. *Teſſier* appelle *maladie du ſang*, n'a rien de commun avec la *maladie rouge*: elle ſe rapporte à l'apoplexie & au charbon.

C'eſt en peu de mots, & par un ſeul fait, qu'il rend compte d'une *diarrhée*, dont fut attaqué le troupeau d'une ferme de la Beauce. Cette circonſtance paroît propre à concourir avec les autres, pour faire voir qu'on peut arrêter les progrès d'une maladie de beſtiaux, en en changeant ſeulement le régime.

La conſtruction preſque généralement vicieuſe des étables & des écuries, a porté M. *Teſſier* à croire qu'elles ſont une des principales cauſes des maladies des animaux qu'on y renferme; il rapporte, à ce ſujet, un grand nombre d'obſervations

propres à confirmer cette vérité. Il indique les moyens qu'on doit mettre en uſage pour rendre ces habitations plus ſaines : déjà pluſieurs propriétaires ſe félicitent d'avoir ſuivi ſes avis. Les détails dans leſquels entre M. *Teſſier* étant néceſſairement liés entre eux, ne ſont point ſuſceptibles d'extraits ; il faut les lire dans l'ouvrage même.

Une partie de ce qui compoſe cet écrit, eſt inſérée dans les mémoires de la ſociété royale de médecine ; mais il ſeroit injuſte d'en conclure que l'auteur en a fait inutilement un double emploi ; car, 1°. tout ce qui eſt relatif aux écuries, ne ſe trouve pas dans les mémoires de la ſociété ; 2°. l'auteur s'occupe de détails que ne comporteroit pas un recueil académique ; 3°. enfin, un grand nombre de perſonnes intereſſées à voir détruire les maladies dont il s'agit, ne ſont pas dans le cas de ſe procurer ces mémoires, dans leſquels il ſe rencontre, d'ailleurs, beaucoup d'objets qui leur ſont étrangers.

Ces obſervations, au reſte, ne ſont pas tellement reſtreintes aux pays dans leſquels elles ont été faites, qu'elles ne puiſſent également s'appliquer à toutes les contrées qui ſe trouveront dans des circonſtances capables d'occaſionner aux beſtiaux de ſemblables maladies. C'eſt aux artiſtes-vétérinaires & aux cultivateurs éclairés, auxquels

nous recommandons la lecture de cet écrit, à comparer les remarques qu'ils feront, avec celles que leur préſente M. *Teſſier*, & à rejeter, ou à mettre en uſage les moyens indiqués par lui pour triompher du mal, & pour le prévenir, en les variant ſelon les cas & les circonſtances. L'auteur les invite lui-même à vérifier ſes obſervations, à tenter de nouvelles expériences & de nouvelles recherches pour les confirmer ou pour les détruire, & à profiter enfin, de quelque maniere que ce ſoit, de ſes idées, afin de répandre plus de lumieres ſur cette partie de la médecine, qui a encore beſoin d'être éclairée. Il avertit qu'il recevra avec reconnoiſſance tout ce qu'on voudra bien lui communiquer ſur ces objets, pourvu qu'on s'autoriſe de faits bien conſtatés.

Cet ouvrage a été traduit en allemand, & inſéré dans la collection de M. *Ludwig*, dont nous avons donné la notice dans la quatrieme partie du volume de 1782-1790.

Tableau des maladies aiguës & chroniques, qui affectent les beſtiaux de toute eſpece. Ouvrage couronné par la ſociété royale de médecine de Paris, en 1780. *Par M.* DEVILLAINE, *correſpondant de la même ſociété.*

Sola experientia docet ea quæ proſunt, quæque nocent.
GAL. *lib. j.*

A Neuchatel, de l'imp. de Fauche *fils aîné*, Favre *& comp.* 1782. in-8°. de 136 pages.

5. La ſociété royale de médecine a toujours demandé, dans ſes programmes, des renſeignemens aux médecins des provinces & aux artiſtes-vétérinaires ſur les maladies des beſtiaux. Elle a cru devoir en marquer ſa ſatisfaction aux auteurs en en couronnant quelques-uns dans ſes ſéances publiques & particulieres (1).

Le mémoire de M. *Devillaine*, que nous annonçons, eſt diviſé en quatre parties. La premiere contient le tableau des maladies aiguës, & la ſeconde, celui des maladies chroniques qui affectent les bêtes à cornes. La troiſieme & la quatrieme, traitent également des maladies aiguës & chroniques, qui affectent les moutons, les brebis, & les chevres; elles ne ſont qu'une répétition des deux premieres; l'auteur donne la deſcription de trente-cinq maladies; il en rapporte les principaux ſymptômes; il expoſe ce que lui a préſenté l'ouverture des animaux, lorſqu'il a été à portée de la faire; il indique les cauſes auxquelles on les attribue communément; enfin, il fait connoître le traitement populaire employé pour les guérir,

(1) Nous en avons rendu compte dans la premiere partie du volume de 1791, nouvelle édition. (*Note des éditeurs*).

& celui qu'il préſume qu'on devroit lui ſubſtituer, lorſque le premier paroît inutile & contre-indiqué.

M. *Devillaine* a conſervé aux maladies dont il parle, les noms qu'elles ont dans ſon département; c'eſt un défaut qu'il n'a ſans doute pas été le maître d'éviter, mais qui rend ſon ouvrage d'une utilité bien moins générale. Perſonne n'ignore que ces noms varient dans tous les départemens, & même quelquefois d'une commune à une autre; que ſouvent telle épithete qui déſigne telle eſpece de mal dans un lieu, en déſigne ailleurs un autre tout oppoſé; que pluſieurs fois encore les différens états d'une maladie, les différens aſpects ſous leſquels elle ſe montre, reçoivent des noms divers, & en conſtituent différentes eſpeces dans les campagnes: tel eſt, par exemple, le charbon; cet inconvénient, que nous avons rencontré quelquefois dans l'ouvrage dont il s'agit, peut auſſi être reproché à quelques autres écrits modernes; ce qui retarde les progrès de l'art.

Le *tachet*, page 10; la *boucle*, page 15; le *louvet*, page 30; la *peſte*, page 115; la *gouleme*, page 120, ne ſont véritablement que le *charbon* ou *anthrax*, décrit par le C. *Chalert*, mais déguiſé ſous des noms différens, ſelon la maniere dont il ſe manifeſte à l'extérieur, ſelon les parties qu'il affecte, & les animaux qu'il attaque.

La *lente*, page 48, eſt la *maladie du ſang ;* les *tranchées occaſionnées par la raréfaction*, page 34, nous ont paru ne pas différer du *gonflement*, dont il eſt parlé dix pages plus loin ; les *alimens pris en trop grande quantité*, page 38, ne nous ont point paru non plus devoir être diſtingués de l'*indigeſtion*, placée mal à propos parmi les maladies chroniques, page 81, &c.

L'auteur décrit un grand nombre de maladies dans un bien petit eſpace ; il nous paroît difficile qu'elles le ſoient toutes exactement, ſur tout par quelqu'un qui ne fait pas de l'art vétérinaire ſon unique occupation (1) ; on laiſſe preſque toujours échapper alors une foule de détails intéreſſans aux yeux de l'artiſte éclairé, & qui ſervent ſouvent à établir le caractere diſtinctif de la maladie : auſſi les ſymptômes de pluſieurs de celles dont M. *Devillaine* donne la deſcription, nous ont-ils paru trop vagues & trop généraux, pour qu'il ſoit poſſible, en les comparant avec d'autres, d'aſſurer d'une maniere poſitive à laquelle ils appartiennent excluſivement.

Le but de l'auteur, dans la publication de cet ouvrage, étoit d'en faire une reſſource à l'agriculteur pour les différentes maladies qui affectent

(1) M. *Devillaine*, eſt chirurgien à Champagnolle, dans le département du Jura.

ſes beſtiaux, trop ſouvent la proie de l'empiriſme & du charlataniſme; ce but eſt louable: M. *Devillaine* s'annonce d'ailleurs avec une modeſtie & une franchiſe bien capables de déſarmer la critique, quiconque le lira dans ſes intentions, ſera convaincu qu'il auroit voulu faire mieux encore, s'il avoit dépendu de lui (*avant-propos*). Si ſes vues ne ſont pas parfaitement remplies, on ne doit pas moins lui ſavoir gré de ſon travail, en l'enviſageant ſous le point de vue qui a engagé la ſociété de médecine à le récompenſer & à l'encourager, c'eſt-à-dire, comme faiſant partie des matériaux qu'elle raſſemble ſur la zooïatrique. Toutes ces obſervations, iſolées aujourd'hui, formeront un jour un enſemble précieux, après qu'elles auront été ſuffiſamment diſcutées; & l'émulation qu'excite la ſociété, doit néceſſairement hâter cette époque.

Au reſte, l'ouvrage de M. *Devillaine*, quant à la partie typographique, eſt très-mal exécuté; les fautes d'impreſſion y ſont fort multipliées; on en compte quelquefois deux ou trois dans une ſeule ligne; ce qui en rend la lecture fatigante & déſagréable, & peut induire en erreur.

Il a auſſi été traduit en allemand, & imprimé dans la collection de M. *Ludwig*, dont nous avons déjà parlé.

Inſtructions pour les bergers & pour les propriétaires de troupeaux. Par M. DAUBENTON, *de l'académie royale des ſciences, de la ſociété royale de médecine, lecteur & profeſſeur d'hiſtoire naturelle au collége royal de France, garde & démonſtrateur du cabinet d'hiſtoire naturelle du jardin du roi, des académies de Londres, de Berlin, de Petersbourg, de Vergara, de Dijon & de Nancy. A Paris, de l'imprimerie de* Ph.-D. Pierres, *imprimeur ordinaire du roi, rue St.-Jacques,* 1782, in-8°., avec figures.

6. Cet ouvrage, de 414 pages, & 18 pour les titres, l'avertiſſement, la table des leçons & celle des figures, eſt enrichi de vingt-deux planches bien gravées.

« Je m'étois propoſé, dit M. *Daubenton*, de faire imprimer cette inſtruction en petits caracteres, pour la rendre moins couteuſe; mais j'ai éprouvé que les gens de la campagne qui ſont peu d'uſage des livres, ont moins de peine à lire de gros caracteres que de petits, c'eſt ce qui m'a déterminé à préférer celui que j'ai employé. Il ſera bon pour apprendre à lire; les maîtres d'école des villages pourront s'en ſervir pour les jeunes gens qu'ils voudront exercer à la lecture, & inſtruire en même-temps ſur la maniere de ſoigner les troupeaux.

Depuis l'époque du rétabliſſement de la médecine vétérinaire, il n'a point paru d'ouvrage plus à la portée de ceux auxquels il eſt ſpécialement deſtiné, que celui que nous annonçons; ſi tous les auteurs qui ont écrit ſur cette matiere avoient ſuivi ce plan, nous n'aurions pas été inondés d'une foule de mauvais ouvrages, & l'art eût fait des progrès plus rapides. Ceux qui ont reproché à M. *Daubenton* d'être entré dans des détails minutieux & inutiles, ignorent ſans doute combien il eſt difficile de ſe faire comprendre des gens de la campagne; cette difficulté vaincue, ſera toujours d'un grand prix aux yeux du philoſophe agricole.

« J'ai diſpoſé cette inſtruction, dit M. *Daubenton*, qu'il vaut toujours mieux laiſſer parler lui-même, par demandes & par réponſes, pour la rendre plus facile à entendre & à retenir de mémoire. Je l'ai diviſée par leçons; les premieres ont pour objet ce que l'on doit ſe procurer avant de ſe charger d'un troupeau, tels ſont le logement, les bergers & les chiens; les leçons ſuivantes contiennent les connoiſſances néceſſaires pour choiſir les bêtes à laine, pour les conduire au pâturage, les nourrir, les accoupler, perfectionner les laines, &c.

» J'ai été obligé de joindre à cette inſtruction des planches gravées, qui étoient néceſſaires pour la

faire mieux entendre ; il y a des gens de la campagne qui ne ſauroient pas faire uſage de ces planches ; j'ai expliqué dans la quatorzieme leçon, la maniere dont il faut s'y prendre pour diſtinguer les objets qui ſont à remarquer dans les figures des planches ».

La quinzieme & derniere leçon enſeigne la maniere de trouver dans l'inſtruction des bergers, les choſes qu'ils voudront y chercher.

On trouve à la ſuite de la quatorzieme, deux mémoires, & les extraits de quatre autres, que M. *Daubenton* a compoſés en différens temps, ſur les bêtes à laine.

Le premier, ſur la rumination, & ſur le tempérament des bêtes à laine, a été lu à la rentrée publique de l'Académie royale des ſciences, le 13 Avril 1768, & eſt imprimé dans les mémoires de cette ſociété pour cette année ; mais comme cette compagnie ne publia ce volume que deux ans après, pour ſatisfaire l'empreſſement du public ſur un ſujet auſſi important, on en donna l'extrait dans un des Mercures de France. L'auteur paroît faire dépendre cette action de la volonté de l'animal. *Bourgelat*, dans des *Recherches ſur le méchaniſme de la rumination*, qu'il donna manuſcrites à ſes éleves, à la fin de l'année 1770, & qui, le 4 Juin de l'année ſuivante, firent l'objet

d'un concours public à l'école royale vétérinaire d'Alfort, combat le ſentiment de M. *Daubenton*, & regarde la rumination comme un acte ſpontané (1). M. *Vitet* a donné auſſi l'extrait du mémoire de M. *Daubenton*, d'après le Mercure de France, dans ſa *Médecine vétérinaire*, tome III, page 246, des analyſes des auteurs.

Le ſecond, ſur des bêtes à laine parquées toute l'année, a été lu à la rentrée publique de la même Académie, le 15 Novembre 1769, & eſt imprimé dans la premiere partie de ſes mémoires, pour l'année 1772.

En faiſant parquer les troupeaux pendant toute l'année, non-ſeulement on augmente le produit des pâturages & des terres, mais en même temps on rend les bêtes à laine plus robuſtes, & par conſéquent leur laine doit être plus abondante & de meilleure qualité, & leur chair de meilleur goût. On épargne les frais de la conſtruction & de l'entretien des étables, qui, loin d'être utiles aux bêtes à laine, leur ſont très-nuiſibles, parce qu'en les y renfermant, on les rend ſujettes à pluſieurs mala-

(1) Ces recherches, qui ont été imprimées dans les journaux d'agricul ure des mois de Juin & Juillet 1778, & traduites en italien, ſe trouvent à la ſuite du *Précis anatomique du corps du cheval*, du même auteur. Paris, an VI-VII. 2 vol. in-8°.

ſies, cauſées par un air échauffé & chargé de vapeurs nuiſibles, & de l'infection des fumiers : ce mauvais air gâte la laine de ces animaux, & empêche que leur chair, ſervie ſur nos tables, ait toutes les bonnes qualités dont elle eſt ſuſceptible.

Déjà on s'étoit livré, en France, avec ſuccès, à cette éducation des bêtes à laine, vers le milieu de ce ſiecle, & des expériences avoient été faites dans le parc de Chambord. On peut conſulter à ce ſujet, un *arrêt du conſeil d'état du roi, concernant le régime & l'éducation ſauvage des bêtes à laine, du* 15 *Août* 1752.

Ce mémoire, comme tous les autres de M. *Daubenton*, eſt rempli d'expériences & d'obſervations ſolides & concluantes.

Le troiſieme, ſur l'amélioration des bêtes à laine, qui a été lu à la rentrée publique de l'Académie, le 9 Avril 1777, & dans ſa ſéance du 6 Août ſuivant, eſt imprimé dans ſon volume pour cette année. Le mélange des différentes races, fait avec précaution & diſcernement, eſt le meilleur moyen d'améliorer les troupeaux & les laines; les détails nombreux & intéreſſans dont ce mémoire eſt rempli doivent être lus à la ſource, & ne ſont point ſuſceptibles d'extraits.

Le quatrieme, ſur les remedes les plus néceſſaires aux troupeaux, lu le 3 Décembre 1777, à la Société royale de médecine, & le 27 Janvier 1778,

à l'assemblée publique de cette même Société, est imprimé dans le volume de ses mémoires pour l'année 1776 (1): nous observerons, avec M. *Daubenton*, qu'un mouton, attaqué d'une longue maladie, étant de peu de valeur, on ne lui doit faire que des remedes peu dispendieux. Dans les maladies d'accidens qui peuvent être guéries par un prompt remede, le mouton ne perd rien de sa valeur, si le remede est facile, & s'il ne gâte pas la laine.

L'onguent fait avec une livre de suif fondu, auquel on ajoute un quarteron d'huile de térébenthine, & qu'il recommande comme le meilleur remede contre la gale, est très-anciennement connu & usité dans la Beauce, contre cette maladie; le pere d'un de nos artistes-vétérinaires (M. *Barrier*) en composoit & en débitoit annuellement une assez grande quantité.

Le cinquieme, sur le régime le plus nécessaire aux troupeaux, lu à la Société royale de médecine, le 11 Décembre 1778, & à l'assemblée publique de la même Société, le 31 Août 1779, est imprimé dans le second volume du recueil de cette compagnie pour les années 1777-1778. Il contient des préceptes pour la nourriture & pour la boisson des bêtes à laine.

(1) Ce premier volume ne fut imprimé qu'en 1779.

Le régime des troupeaux eſt une des parties les plus importantes de la médecine vétérinaire. On ne peut établir cet art que par des expériences exactes & par des obſervations ſouvent répétées ſur les animaux. Il faut les bien connoître dans leur état naturel, avant d'entreprendre de guérir leurs maladies.

Le ſixieme enfin, ſur les laines de France, comparées aux laines étrangeres, a été lu à la rentrée publique de l'Académie royale des ſciences, le 13 Novembre 1779, & eſt imprimé dans le volume de ſes mémoires, pour cette année.

« Je préſume, dit M. *Daubenton*, que le plein air auquel mes troupeaux ſont expoſés nuit & jour en tout temps, a beaucoup influé ſur l'amélioration de leurs laines, mais je n'en ai point de preuves convaincantes. . . . Il eſt toujours très-difficile, & ſouvent impoſſible, de diſtinguer les différentes cauſes qui influent ſur les productions de la nature, mais nous pouvons les rechercher ſans impatience lorſqu'elles produiſent de bons effets. Il eſt certain que l'on peut avoir en France des laines ſuperfines de premiere qualité, & même au plus haut degré.

» Je n'ai fait l'inſtruction que je publie qu'après quatorze années d'obſervations; avant de donner des leçons, on ne peut trop s'aſſurer du ſuccès qu'elles auront dans la pratique. J'ai ajouté à ce

que j'ai vu par moi-même, les pratiques les mieux fondées que j'ai appriſes des gens de la campagne, ou que j'ai tirées des livres écrits en France & dans d'autres pays. Je me propoſe de publier les obſervations que j'ai faites en grand dans les enclos de ma bergerie, ſur la culture & l'emploi des diverſes eſpeces de pâturages pour les bêtes à laine, & ſur d'autres choſes qui peuvent ſervir à leur nourriture. Je publierai auſſi des obſervations ſur leurs maladies; j'ai recherché les moyens pour les traiter aux moindres frais poſſible, car la médecine vétérinaire ne ſera pas miſe en pratique pour des animaux de peu de valeur, ſi la dépenſe du traitement des maladies n'eſt proportionnée au prix de ces animaux ».

Nous croyons que cette inſtruction pourra être utile, non-ſeulement, comme le dit l'auteur, aux bergers, aux propriétaires de troupeaux, aux commerçans & aux manufacturiers en laines, mais encore aux vétérinaires qui y puiſeront l'eſprit d'obſervation ſi néceſſaire aux progrès de l'art. Nous deſirons qu'elle ſoit généralement répandue; & nous ſommes perſuadés que les ouvrages de M. *Daubenton*, fondés ſur l'expérience & ſur l'obſervation, nous tiendront avantageuſement lieu de ceux de MM. *Alhſtrom*, *Ellis*, *Haſſfer*, *Carlier*, *de Chalette*, *de Mante*, *&c. &c.*

L'ouvrage de M. *Daubenton*, a été traduit en italien, & imprimé à Veniſe en 1787; il a été auſſi traduit en allemand par *M. Wichmann*, & imprimé à Leipſick en 1789; ces traductions ne nous ſont pas encore parvenues.

L'auteur en a, lui-même, publié un extrait, en l'an II, qui a eu pluſieurs éditions, & qui a été traduit en eſpagnol par *D. F. Gonzalez* en 1798, avec des notes. Un décret de la Convention nationale, du 14 Nivôſe an III, a ordonné la réimpreſſion de l'*Inſtruction pour les bergers*, aux frais du tréſor public, & au profit de l'auteur. Nous ferons connoître ſucceſſivement toutes ces éditions & traductions.

Manuel uſuel & économique des plantes, contenant leurs propriétés pour les uſages économiques & les differens procédés auxquels on peut avoir recours pour en tirer profit; extrait de la nature conſidérée; *par* M. BUCH'OZ, *auteur de différens ouvrages économiques. A Paris, chez* l'auteur, *rue de la Harpe, preſque vis-à-vis la Sorbonne*, 1782, in-12 de 346 pages.

7. « Cet ouvrage eſt vraiment économique; il traite de différentes plantes qui peuvent convenir dans l'économie rurale; il donne la maniere de les préparer, rapporte les différens procédés

qu'on eſt obligé d'employer, pour pouvoir en tirer un profit avantageux : il eſt extrait de *la Nature conſidérée*, ouvrage périodique qui a été rédigé par l'auteur de cet opuſcule ».

On voit, par cet avertiſſement qui ſe trouve en tête de l'ouvrage, & que nous avons copié entiérement, que M. *Buch'oz* ne met aucune prétention à ce recueil, qui, comme tous les autres du même auteur, ne contient rien de neuf ; il n'eſt cependant pas le moins utile de ſa nombreuſe collection ; on y trouve pluſieurs diſſertations, obſervations & mémoires intéreſſans, qui, noyés dans les grands ouvrages où ils ont d'abord été dépoſés, & où il eſt rare qu'on aille les chercher, deviennent le plus ſouvent inutiles.

Les artiſtes-vétérinaires y trouveront des renſeignemens ſur les effets de pluſieurs ſubſtances végétales dans les animaux, ſur les fourrages, ſur les prairies artificielles, & ſur pluſieurs plantes qui peuvent ſervir a la nourriture des beſtiaux, telles que les orties, le lupin, le tirſa d'Ukraine les chiendents, le jonc marin, la carotte, l'acacia, le mûrier, la pimprenelle, &c.

On ne voit, dans cet ouvrage, aucune de ces recettes futiles ou dangereuſes, qu'on a juſtement reproché à M. *Buch'oz* d'inſérer trop ſouvent dans ſes compilations, & qui annoncent toujour.

beaucoup de crédulité de la part de ceux qui les recueillent, ou une grande ignorance de la part de leurs auteurs.

Malgré la date du titre de 1782, on lit à la derniere page, *de l'imprimerie de Demonville, rue Chriſtine*, 1783, & la date de l'approbation eſt du mois de Février de cette même année.

Rindvieh-arzneybuch, &c., c'eſt à-dire, *Manuel de médecine des bêtes à cornes, tant pour les maladies ordinaires les plus communes, que pour les épizooties. A Tubingue, chez* Heerbrand, 1784, in-8°. de 250 pages.

8. Ce volume n'eſt qu'une compilation qui contient cependant pluſieurs morceaux intéreſſans, extraits, pour la plupart, des annonces de Brunſwick, de Hanovre, de Wirtemberg, & de quelques ouvrages périodiques de la Suiſſe. Il ſeroit à déſirer que le compilateur eût rédigé ſes articles avec plus de ſoin : les inſtructions qu'on y lit, ſont ſouvent indéterminées ; quelquefois, on preſcrit des remedes trop coûteux, tels que la racine de contrayerva-brava, la poudre de viperes, &c., & d'autres fois on adopte un ſentiment rejeté enſuite pour embraſſer celui que préſente un autre auteur.

*Remarques ſur l'*inſtruction de M. DAUBENTON, pour les bergers & pour les propriétaires de trou-

peaux. *A Amſterdam, & ſe trouve à Paris, chez* Gueffier, *libraire-imprimeur, au bas de la rue de la Harpe.* 1785, in-8°. de 54 pages, & deux feuillets pour le titre & l'avertiſſement.

9. Voici ce qu'on lit dans l'avertiſſement placé après le titre, & dans un autre avertiſſement qu'on trouve pages 39 & 40:

« Cet écrit contient deux ſortes d'obſervations; les premieres ſur les leçons & ſur les expériences; les ſecondes, ſur le plan de l'ouvrage. Le fond de ce qui compoſe la partie principale de ces notes, appartient à *Louis Idelot*, ancien berger, décédé au mois de Mars 1783, peu de temps après les avoir fournies. Dictées en ſtyle patois & irrégulier, M. *Carlier* les a recueillies, comme interprete, pour les rendre en ſtyle ordinaire. *Idelot* avoit alors exercé ſa profeſſion pendant cinquante-neuf ans. Ce qui ſuit eſt une addition de M. *Carlier* ſur le plan de l'ouvrage, & ſur les parties touchant leſquelles *Idelot* n'a pu prononcer avec netteté & connoiſſance de cauſe, comme ſur les treize premieres leçons & ſur les expériences. Ce berger ne ſavoit ni lire ni écrire ».

Nous nous contenterons, pour mettre les lecteurs à portée d'apprécier la valeur de ces remarques, de tranſcrire ici les idées des deux auteurs ſur la rumination. Le morceau eſt court.

§. I, pages 14 & 15. « On ne ſait pourquoi il eſt parlé deux fois, ſi au long, de la rumination (dans l'*inſtruction de M. Daubenton, pages* 63 & 245); ce n'eſt ni une maladie, ni une propriété d'eſtomac, particuliere aux moutons. Le fait n'eſt ignoré d'aucun berger. Non-ſeulement pluſieurs eſpeces d'animaux ruminent comme lui, il y a auſſi des hommes, dont l'eſtomac eſt ſujet à ces ſortes d'affections. Voici ce que tient l'éditeur, de quelqu'un qui l'éprouve habituellement. Elle a lieu dans le temps de la digeſtion, plus forte au commencement qu'au milieu & à la fin, plus fréquente lorſqu'on prend de l'exercice, que lorſqu'on reſte en place. Il eſt certain qu'elle eſt occaſionnée par des vents qui ſe forment dans l'eſtomac, pendant la digeſtion. Ils contribuent à mêler & faire fermenter les matieres, ou ils proviennent de cette fermentation, qui mêle & reſſaſſe les alimens. La différence entre les vents des rots & ceux de cette ſorte de vomiſſement, conſiſte en ce que les gens ruminans ayant l'eſtomac large & profond, & mangeant ordinairement plus que d'autres, ces vents formés au fond de l'eſtomac, ramenent avec eux la nourriture broyée. S'il ſe rencontre de petites portions d'alimens que la dent n'a pas aſſez moulues, le ſujet les remâche de nouveau ou les rejette. Dans les

perſonnes à petits eſtomacs, les vents s'échappent avec moins de force, & ſans repouſſer les alimens. Voilà, ce ſemble, l'explication la plus naturelle & la plus ſimple du prétendu myſtere de la rumination ».

Cette explication ſatisfera-t-elle les phyſiologiſtes, & fera-t-elle oublier tout ce qui a été écrit ſur la rumination depuis *Ariſtote* juſqu'à préſent? Nous avons de la peine à nous le perſuader : le but de la nature, en donnant quatre eſtomacs aux ſeuls animaux qui ruminent, n'a-t-il été que de former des vents?

Mais ceci ne mérite aucune réfutation : ce n'eſt, probablement, qu'une très-mauvaiſe plaiſanterie, que l'auteur prête, même aſſez gratuitement, à l'ignorant berger.

M. *Carlier*, dans ſes réflexions, qui forment le §. II, trouve mauvais le plan adopté par M. *Daubenton*; il lui indique celui de ſon *traité des bêtes à laine* (1), comme un modele qu'il auroit dû ſuivre, parce qu'il paroît qu'il a été généralement approuvé, quoiqu'il n'en ſoit pas de même du format & de la rédaction des matieres

(1) *Traité des bêtes à laine, ou méthode d'élever & de gouverner les troupeaux aux champs & à la bergerie, &c. par* M. CARLIER. *Paris, Valbut-la-Chapelle*, 1770, deux vol. in-4°. avec figures.

de cet ouvrage ; auſſi ſe propoſe-t-il, à l'aide des matériaux qu'il a recueillis depuis quatorze ans, d'en donner une nouvelle édition, & de réduire les deux volumes in-4°. en un ſeul volume in-12. Il eſpere auſſi, après cette ſeconde édition, donner un *manuel des bergers*, dont il indique le plan (*pages* 46, 47, 51). Il y a quinze ans qu'il annonçoit déjà un pareil ouvrage. Enfin, il fait par-tout l'apologie de ſa conduite & de ſes ouvrages, depuis trente-deux ans ; il établit un parallele entre lui & M. *Daubenton*, dans lequel il ſe place toujours modeſtement au premier rang ; & il conclut (*page* 42), que les expériences, les réflexions & les combinaiſons, dont l'illuſtre auteur (*page* 53) ſe propoſe d'enrichir notre littérature, ne peuvent aboutir qu'à des connoiſſances locales de ſon troupeau, de l'effet des pâturages de l'Auxois, du régime uſuel adminiſtré par ſes bergers ; & qu'il n'a pas fait un choix d'expériences propre à enrichir l'étude des troupeaux, & à perfectionner la matiere (*page* 40).

Von denen hornklüften der Pferde und deren heilung. Von HEINRICH DAUM, Burggræflichen ſtallmeiſter zu Hachenburg. Marburg, in der neuen akademiſchen buchhandlung ; 1787 ; *c'eſt-à-dire : De la Seime des chevaux & de ſa*

guériſon. Par HENRI DAUM, *écuyer du Burgrave de Hachenbourg. A Marbourg, dans la librairie académique*, 1787. petit in-8°, de 32 pages.

1o. Cet ouvrage, diviſé en trois chapitres ſubdiviſés en dix-ſept paragraphes, contient ſucceſſivement la deſcription de la *ſeime* (*Hornkluft*), le ſentiment de quelques hippiatres (*Ploucquet*, *Saunier*) qui en ont parlé, & ſon traitement.

M. *Daum* croit qu'une des cauſes de cette maladie eſt, lorſque des chevaux élevés dans des pays marécageux & humides, ſont tranſportés dans des endroits ſecs & arides: elle attaque également les chevaux qui ont le ſabot trop mince, ou quand, après un très-long repos, une matiere vicieuſe ſe porte aux pieds. Les pieds de devant ſe trouvent, comme l'aſſure M. *Daum*, plus ſouvent attaqués de cette maladie, que ceux de derriere, ceux-ci étant en partie défendus par l'humidité du fumier; le cheval, d'ailleurs, tranſpire davantage aux parties antérieures, qui, par conſéquent, ſont plus ſujettes à un réfroidiſſement ſubit.

Ce n'eſt que la formation d'un nouveau ſabot qui peut guérir cette maladie; l'auteur recommande à cet effet le repos, & des remedes qui nous ont paru parfaitement bien choiſis.

Archiv für Roſzarte, &c., c'eſt-à-dire, *Archives pour les hippiatres & les amateurs des chevaux : ouvrage publié par M. J. D. Busch, docteur en médecine, & profeſſeur de vétérinaire en l'univerſité de Marbourg, & M. H. Daum, écuyer de M. le Burgrave de Hachenbourg : Ier volume. A Marbourg*, 1788. in-8°. *de* 130 *pages.*

11. L'habileté connue de M. *Buſch*, qui, depuis quelque temps, enſeigne la ſcience vétérinaire à Marbourg, ſeroit une garantie de plus de la bonté de cet ouvrage, quand même les obſervations qu'il renferme ſeroient moins bien rédigées : ce ſont les réſultats d'une pratique ſuivie, toujours infiniment préférables aux plus beaux raiſonnemens théoriques.

Ce premier volume contient quatre mémoires. Le premier ſur la feime (*Hornkluft*), par M. *Daum*, ſe trouve ici réimprimé pour la ſeconde fois. C'eſt celui dont nous venons de donner la notice, & dont M. *Ludwig* a donné l'extrait dans le quatrieme volume du recueil que nous avons déjà précédemment cité.

Le ſecond mémoire s'occupe de l'utilité & des déſavantages de la ſaignée dans pluſieurs maladies du cheval ; l'abus qu'en font les agriculteurs allemands, dans les moindres incommodités de leurs chevaux, eſt ici très-bien développé ; l'au-

teur, M. *Daum*, fait voir, par ſa propre expérience, combien cet abus eſt dangereux.

Le troiſieme mémoire s'occupe de la maladie que les allemands nomment *Schieber*, *Stiller*, *Koller*; cette maladie, dont M. le baron de *Sind*, dans ſon ouvrage intitulé *le parfait Ecuyer*, a parlé très-au-long, eſt, ſelon l'opinion de M. *Daum*, une eſpece de fievre bilieuſe maligne, qui, après ſept ou huit jours, ſe change ſouvent en fievre putride : l'auteur a donné l'hiſtoire complette de la maladie d'un cheval qu'il a guéri.

Le dernier mémoire, dont l'auteur eſt M. *Buſch*, traite de l'éparvin (*ſpath*) des chevaux : l'auteur croit que la cauſe primitive de cette maladie eſt un épaiſſiſſement de lymphe dans les jambes, occaſionné par pluſieurs cauſes : M. *Buſch* croit que cette maladie n'eſt point héréditaire : il regarde le feu comme un remede inutile pour la guériſon ; il recommande, en échange, l'eſprit de ſel volatil, de même que pluſieurs remedes âcres, comme le ſublimé corroſif, l'arſenic, les cantharides, mêlés avec de la graiſſe, & appliqués en forme d'onguent.

Verſuch eines chirurgiſchen Hanbuch's für neu-angehende Hufſchmiede, &c. &c., c'eſt-à-dire, *Eſſai d'un manuel de chirurgie pour les éleves vétérinaires & autres perſonnes qui s'occupent*

de l'art de guérir les animaux, par M. K. A. OEHLMANN, *ecuyer en l'univerſité d'Erfurth.* A Erfurth, 1789, in-8°. de 78 pages.

12. Nous ne manquons pas d'ouvrages dont le but eſt à-peu-près le même que celui de notre auteur; mais peu de perſonnes ont eu l'art de réunir la clarté à la préciſion comme lui, en donnant, en très-peu de pages, un manuel qui renferme en abrégé toutes les maladies extérieures du cheval, avec les remedes les plus convenables. Nous croyons que l'ouvrage de M. *Oehlmann* eſt un guide très-ſûr pour tous les jeunes vétérinaires, qui ne peuvent point conſulter les grands ouvrages ſur l'art vétérinaire, & dont les facultés ſont, pour l'ordinaire, très-bornées.

Nüzliches und vollſtændiges taubenbuch, oder genauer unterricht von der tauben natur, eigenſchaften, verpflegung, nahrungſmitteln, krankheiten, &c. c'eſt-à-dire, *Traité utile & complet ſur les pigeons, contenant des obſervations ſur leur nature & leurs qualités, la maniere de les élever, leur nourriture, maladies, uſages, &c. A Ulm*, 1790, in-8°. de 386 pages, avec une planche.

13. Cette compilation, qui paroît être faite avec ſoin, peut devenir utile aux perſonnes qui

ne ſont pas à portée de conſulter les grands corps d'ouvrages d'hiſtoire naturelle & d'économie, dans leſquels l'auteur paroît avoir puiſé. Comme les ouvrages qui traitent ex profeſſo cette partie de l'économie, ne ſont pas très-nombreux, nous croyons que l'auteur a réellement rendu ſervice à beaucoup de perſonnes, en leur donnant un extrait de tout ce qui eſt relatif aux pigeons.

Sur la planche qui ſe trouve à la ſuite de l'ouvrage, on obſerve pluſieurs eſpeces ou variétés de pigeons, peu connues, la plupart copiées de l'hiſtoire naturelle des oiſeaux de *Buffon*.

BRUGNONE'S werck von der zucht der pferde, eſel und maulthiere und von den gewohnlichſten geſtüttkrankheiten. Ueberſetzt aus dem italieniſchen, und vermehrt mit einem ananghe die neuern oſterreichiſchen verordnungen über die pferdezucht enthaltend, von GOTTFRIED FECHNER, mit einer vorrede begleitet von M. G. STUMPF Hochfürſtc. Fürſtenbergiſchen œkonomierath, lehrer auf der univerſitat zu Jena, verſchiedener œkonomiſchen Geſellſchaften ehren-und ordentlichen mitgliede. Prag, bey *Johann Gottfried Calve.* 1790; c'eſt-à-dire, *Traité de M.* BRUGNONE, *ſur la méthode d'élever les chevaux, les ânes, les mulets, & ſur les*

maladies les plus ordinaires dans les haras ; traduit de l'italien & augmenté d'un ſupplément contenant les ordonnances les plus nouvelles pour les haras dans les pays autrichiens ; par M. GEOFFROY FECHNER, *avec une préface de M. G.* STUMPF, *conſeiller d'économie du prince de Furſtemberg, profeſſeur en l'univerſité de Jena, &c. A Prague, chez* J. G. Calve. 1790. in-8°. de 378 pages de texte, & 20 non chiffrées pour le titre, l'épître dédicatoire, les préfaces & la table des chapitres.

14. Nous avons fait connoître cet excellent ouvrage ci-devant (p. 356 de ce volume) ; c'eſt d'après le compte avantageux que nous en avons rendu, dans le *Journal de Médecine* (1), que M. *Fechner* s'eſt déterminé à publier la traduction allemande que nous annonçons, qui eſt dédiée à M. *Knobloch*, alors profeſſeur en médecine vétérinaire à Prague, aujourd'hui à la tête de l'hôpital impérial vétérinaire de Vienne, très-connu par ſa belle verſion du *cours d'hippiatrique de M. Lafoſſe*, & par d'autres ouvrages vétérinaires, que nous indiquerons ſucceſſivement.

Cette traduction de M. *Fechner*, diſciple de M. *Knobloch*, eſt très-exacte ; il y a ajouté une

(1) Tome LXVIII, Septembre 1786, page 524.

préface & cent quarante-deux obſervations, qui prouvent une grande connoiſſance des auteurs vétérinaires, beaucoup de jugement, & une critique prudente ; c'eſt la bibliotheque choiſie de ſon précepteur, dit M. *Fechner*, qui l'a mis en état d'enrichir ſa traduction de tant d'obſervations ; auſſi peut-on dire qu'il n'a pas travaillé en ſimple compilateur, mais en homme qui connoît & qui examine ; c'eſt ce qu'il a ſur-tout fait voir en ſe ſervant des ouvrages de M. *Wolſtein* ; il a ſu tirer le bon de cet auteur, ſi ſouvent outré & exalté dans ſes idées ; & il le ramene adroitement dans la voie, quand ſon déſir de ſe ſignaler le porte trop loin.

Le ſupplément qu'il a joint à ſa traduction, contient, outre les ordonnances concernant les haras dans les pays autrichiens, 1°. une inſtruction de M. *Scotti*, premier hippiatre de l'empereur, pour les perſonnes prépoſées aux dépôts des étalons que ſa majeſté entretient en faveur des propriétaires de ſes états ; 2°. une autre inſtruction de M. *Wolſtein*, pour le traitement des jumens poulinieres, & les poulains de differens âges. On apperçoit dans la premiere de ces inſtructions un homme expert, mais qui n'eſt pas totalement exempt de préjugés. Il veut, ſuivant la vieille méthode, que les étalons ſoient rafraîchis par la verdure, ſaignés après la ſaillie, &c. La

ſeconde inſtruction décele un auteur réfléchi, mais qui extravague quelquefois lorſqu'il prétend que l'onguent pour les ſabots & la poudre pour la gourme, ont coûté à l'état pluſieurs milliers, & au monde pluſieurs millions de chevaux. Il montre auſſi trop peu d'expérience, en ne donnant à un palefrenier que trois chevaux de deux ans & demi à panſer, en prétendant qu'on doit châtrer les poulains au bout d'un an, pour empêcher qu'ils ne ſe fatiguent pendant le pâturage de la ſeconde année, avec les jumens, &c.

Les deux plans gravés des bâtimens & des terres du haras de Chivaſſo, que M. *Brugnone* a joints à ſon ouvrage, ne ſe trouvent point dans la traduction de M. *Fechner*.

Riemiſch-Reuteriſche aus führliche praktik des veterinair-trokarirens riregehender drehſchaf, &c. c'eſt-à-dire : *Pratique circonſtanciée de l'emploi du Trocart pour les brebis tornis, par MM.* RIEM *&* REUTER. *A Dreſde & à Leipſick*, 1791, in-8°. de 128 pages.

15. Ce petit ouvrage renferme un très-grand nombre d'obſervations & de faits ſur la maladie du *tornis*, telle qu'elle a été obſervée en Saxe, avec les meilleurs moyens qu'on a trouvés juſqu'ici contre cette maladie.

Les auteurs de cet ouvrage prétendent que M. *Ludwig*, profeſſeur d'hiſtoire naturelle à Leipſick, a été le premier qui ait trouvé dans le cerveau d'une ſeule brebis, cinq véſicules renfermant des tænia ; le plus grand nombre obſervé juſqu'alors, n'étoit que de quatre.

On diſtingue deux eſpeces différentes de la maladie du *tornis*.

La premiere comprend les brebis qui marchent toujours en avant la tête levée ; & comme elles s'éloignent peu de la ligne droite, & paroiſſent avoir en vue un but fixe, on leur a donné le nom de *ſegler* (*cingleur*, *voilier*) ; dans les brebis attaquées de cette maladie, on obſerve le tænia toujours à la baſe du cerveau. L'autre eſpece de brebis eſt diſtinguée par le nom de *traber* (*trotteur*) ; celles-ci marchent également la tête levée ; mais elles chancellent ſouvent du pied, & paroiſſent trotter en marchant ; le tænia qui occaſionne cette maladie, ſe trouve, dans le cerveau de ces brebis, près du pont de *Varole*, ſouvent auſſi dans le cervelet, & même dans la moëlle épiniere.

L'uſage du trocart à l'aide duquel on perfore le crâne, pour détruire enſuite la véſicule qui renferme le tænia, eſt décrit avec l'exactitude que l'objet exige ; nous trouvons également pluſieurs préceptes ſur la maniere de conſerver la ſanté des bre-

bis en général, qui décelent un obſervateur exact.

On prétend, que les agneaux, peu expoſés à la chaleur du grand ſoleil, ſouffrent moins du *tornis* que d'autres, dont la tête y eſt plus expoſée.

Beſchreibung eines neuen verfahrens das aufgelaufene vieh durch den ſtich zu heilen, &c. c'eſt-à-dire, *Deſcription d'un nouveau procédé pour guérir, par la ponction, les bêtes enflées; par F. M. F. BOUWINGHAUSEN DE WALLMERODE, chambellan du duc de Wurtemberg; deuxieme édition. A Nordlingen, chez* Beck. 1790. in-8°. de 44 pages, avec une planche.

16. Cet opuſcule a reçu un accueil mérité; l'inſtrument (une eſpece de trocart) que l'auteur a imaginé pour faire la ponction, eſt très-propre à faciliter & à faire réuſſir cette opération. Ce qu'il y a de particulier dans cette brochure, c'eſt que, ſelon M. *de Wallmerode*, les chevaux étant ſujets à la même maladie, ſe guériſſent auſſi par le même procédé (1).

Gründliche anweiſung zum packen und ſattel-

(1) Il y a long-temps que ce moyen eſt connu & pratiqué dans les écoles & par les artiſtes-vétérinaires en France. On peut conſulter, à cet égard, ce que nous avons dit des indigeſtions, dans la ſeconde partie de ce volume, & des re-

daz kein Pferd gedrückt werde, &c. c'eſt-à-dire, *Inſtruction fondamentale ſur la maniere de charger & de ſeller les chevaux, pour qu'ils ne ſoient point bleſſés; par M.* FRAE-REX. *A Berlin,* 1791. in-8°. de 77 pages.

17. Ce petit ouvrage doit ſon exiſtence au prix propoſé en 1783, en Dannemarck, ſur la meilleure maniere de ſeller les chevaux, & qui, alors, fut remporté par l'auteur. Il eſt fondé ſur un grand nombre d'expériences & d'eſſais, & peut être d'une grande utilité pour tous les cavaliers & les officiers de cavalerie. En ſuivant les regles que l'auteur propoſe, on évitera un grand nombre d'inconvéniens, qui ſont ſouvent d'une très-grande importance, ſur-tout dans les marches forcées auxquelles les régimens de cavalerie ſont fréquemment expoſés pendant la guerre.

Inſtructions populaires concernant les maladies les plus fréquentes des chevaux, des vaches & des moutons; par M. CRACHET, *de Nielles-lez-Bléquin, en Artois, aſſocié correſpondant de pluſieurs académies: ouvrage compoſé ſur les mémoires*

---

marques de l'un de nous, ſur une obſervation d'indigeſtion, communiquée par le C. *Barrier*, troiſieme partie du volume pour l'an II (1794). (*Note des éditeurs.*)

poſthumes de ſon pere. A Paris, chez Croullebois, *libraire, rue des Mathurins.*

PROSPECTUS.

Un traité, ſur les principales maladies des chevaux, des vaches & des moutons, qui dégagé de toute forme ſcientifique, ſeroit écrit du ſtyle le plus ſimple, & ne contiendroit que des préceptes intelligibles à tout le monde, ſeroit un préſent à faire à l'économie rurale; il deviendroit pour les artiſtes un guide ſûr & facile à ſuivre dans la carriere qu'ils ont à parcourir. Il ſeroit en même temps un répertoire où les maréchaux pourroient trouver un modele de conduite propre à les rendre capables de ſuppléer au défaut de ces artiſtes dans tant de cantons qui en ſont dépourvus. Il ſerviroit encore aux laboureurs eux-mêmes, qui, avec du bon ſens & de la bonne volonté, y apprendroient aiſément à connoître les dérangemens qui ſurviennent à leurs beſtiaux, & l'art de les guérir.

On conçoit qu'un pareil ouvrage tendroit à diminuer ſenſiblement dans les campagnes le nombre des pertes qu'y occaſionne chaque jour le manque de connoiſſances utiles. Ne pourroit-on pas même regarder ſa publication comme devant être à l'art vétérinaire, ce qu'ont été à la médecine humaine l'*avis au peuple de Tiſſot*, & la *médecine domeſtique de Buchan*; je veux dire une époque précieuſe

d'où dateroit le plus grand avantage des cultivateurs, & de-là, l'avancement de l'agriculture, qui en eſt toujours la ſuite?

Pour moi, j'ai oſé enviſager cette perſpective, en rédigeant & mettant en ordre les mémoires de mon pere. Peut-être eſt-elle trop orgueilleuſe, & me fais-je illuſion à moi-même. On ſe laiſſe ſi facilement entraîner par le penchant qui me ſéduit! Quand bien même, au reſte, cet écrit ne s'étendroit point par de-là le cercle étroit de ma province, il aura été utile à mes compatriotes; & c'eſt déjà beaucoup que d'être utile à ceux qui nous entourent. Mais, pourquoi craindrois-je, après tout, de manquer mon but? Il intéreſſe tant d'individus, qu'il faut croire qu'on y fera attention; ſi le payſan eſt par fois peu ſoigneux ſur ce qu'il lui importe le plus, c'eſt qu'il n'eſt pas éclairé. Pourvu qu'on veuille efficacement lui donner des lumieres ſur ſon bonheur, il lui eſt auſſi naturel qu'à tout autre de le pourſuivre. Or, il ſeroit à deſirer que l'ouvrage de mon pere parût ſous les auſpices du gouvernement, & qu'on en fit répandre des exemplaires dans les villages. Ce ſeroient des inſtructions données à des villageois, par un villageois lui-même, leſquelles par conſéquent ſe trouvant à leur portée, ne manqueroient pas de produire le bien qu'on ſe ſeroit propoſé en les diſtribuant.

tribuant. Au ſurplus, l'importance des nouveaux réſultats qui y ſont conſignés ſur beaucoup d'objets importans, tels que la morve, les épizooties, &c. eſt de nature à fixer l'attention de nos ſages adminiſtrateurs.

Quoiqu'il en ſoit de ces vœux, nés du ſeul deſir d'une utilité plus générale, mais que ſans protection comme je ſuis, je ne verrai pas ſans doute ſe réaliſer, le traité que j'annonce verra le jour du moment où j'aurai un nombre ſuffiſant d'exemplaires retenus pour me rembourſer des frais d'impreſſion. Comme je ne ſuis pas riche, je dois prendre cette aſſurance préliminaire, ſans laquelle il faudroit me réſoudre à laiſſer là mon entrepriſe; j'ambitionne particuliérement l'accueil de cette claſſe de citoyens inſtruits, vivans à la campagne, dont la plus douce occupation eſt d'encourager l'agriculture, & de la faire fleurir chacun dans leur arrondiſſement: ils trouveront dans mon livre un moyen nouveau d'exercer leur bienfaiſance patriotique, en le faiſant circuler parmi les cultivateurs.

Annonces d'Ouvrages relatifs à l'Art Vétérinaire.

Hiſtoire des animaux, à l'uſage des jeunes gens, & de ceux qui ont du goût pour l'hiſtoire naturelle; ornée de figures. A Berlin, chez Samuel Pitra, *libraire.* 1780. in-12.

*Traité de l'éducation des animaux qui ſervent d'amuſement à l'homme. Savoir: le ſinge, le chien, le chat, l'écureuil, le perroquet, le merle, l'étourneau, le ſerin de Canarie, le roſſignol, la linotte, le chardonneret, le bouvreuil. La maniere de les élever, de les nourrir, de les traiter dans leurs maladies, & d'en tirer du profit & de l'amuſement, par M. * * * (*Buch'oz*). A Paris, chez* Lamy, *libraire, quai des Auguſtins, près la rue Gît-le-Cœur.* 1780. in-12.

Traité d'Equitation, d'après les principes de M. Arnoffe, *ancien profeſſeur; par M.* Thiroux, *ſon éleve; contenant, 1°. les élémens mis à la portée des commençans; 2°. le travail ou les airs de manége, 3°. la connoiſſance du cheval, relativement à l'équitation; 4°. l'art de dreſſer les chevaux, tant à la ſelle, qu'au trait; 5°. un dictionnaire de manége, ou le répertoire de tous les mots de la langue françoiſe dont l'équitation s'eſt emparée, de ceux qu'elle a créés pour ſon uſage, & des tours de phraſes qui lui ſont adaptés. A Paris, chez* Alexandre Jombert jeune, *rue Dauphine, près du Pont-Neuf.* Premiere partie, 1780; ſeconde partie, 1782; troiſieme partie, 1784; in-12. avec fig.

Tréſor des laboureurs, dans les oiſeaux de baſſe-cour; contenant la deſcription de ces oiſeaux, la maniere de les élever, de les multiplier, de les nourrir, de les traiter dans

leurs maladies, & d'en tirer profit, tant pour nos alimens, que pour nos médicamens, & les différens arts & métiers: ouvrage utile aux ſeigneurs, aux curés, aux cultivateurs & aux différens habitans de la campagne; par M. Buch'oz. A Paris, chez Durand neveu, *rue Galande. A Rouen, chez* Boucher le jeune, *libraire, rue Ganterie.* 1782. in-12.

Traité économique & phyſique des animaux domeſtiques, contenant la deſcription du cheval, de l'âne, du mulet, du bœuf, de la chevre, de la brebis & du cochon; la maniere d'élever ces animaux, de les multiplier, de les nourrir, de les traiter dans leurs maladies, & d'en tirer profit pour l'économie domeſtique & champêtre (Par M. Buch'oz). A Paris, chez Laporte, *libraire, rue des Noyers.* 1782. 2 vol. in-12.

Amuſemens des dames dans les oiſeaux de voliere; ou traité des oiſeaux qui peuvent ſervir d'amuſement au beau-ſexe; par M. Buch'oz. A Paris, chez l'auteur, *rue de la Harpe, vis-à-vis la Sorbonne.* 1782. in-12.

Traité des maladies des grains; ouvrage dans lequel on expoſe la maniere dont elles ſe forment, leurs progrès, les particularités qu'elles offrent, les différens produits qu'on en obtient par l'analyſe chymique, comparée avec celle des grains ſains, leurs cauſes, l'influence qu'elles peuvent avoir ſur la ſanté des hommes & ſur celle des beſtiaux, le tort qu'elles font aux cultivateurs, & les moyens d'en préſerver; avec figures coloriées. Par M. l'abbé Tessier. A Paris, chez la veuve Hériſſant, *imprimeur-libraire, rue Neuve Notre-Dame;* Théophile Barrois jeune, *libraire, rue du Hurepoix.* 1783. in-8°.

Dr. M. J. J. Mederer Syntagma de rabie caninâ. Friburgi Briſgoviæ, apud Wagneros bibliopolas. 1783, *in*-8°.

Eſſais philoſophiques ſur les mœurs de divers animaux étrangers, avec des obſervations relatives aux principes & uſages de

plusieurs peuples, ou extraits des voyages de M. *** (FOUCHÉ D'OPSONVILLE) *en Asie. A Paris, chez* Couturier fils, *imprimeur-libraire, quai des Augustins, près l'église;* la veuve Tilliard & fils, *libraires, rue de la Harpe, au coin de celle Pierre-Sarrazin*, 1783, in-8°. avec figure.

L'art de gouverner les Abeilles, & de fabriquer le miel & la cire; ouvrage contenant des instructions propres principalement aux gens de la campagne; pour tirer des abeilles tout le profit possible, avec un abrégé de ce que ces insectes offrent de plus curieux; seconde édition, avec figures. (*Par M. C. L.* LAGRENÉE). *A Paris, chez* Serviere, *rue St.-Jean-de-Beauvais*, 1784, petit in-12.

Traité sur le gouvernement des abeilles. Par M. NOEL COURANT. *A Paris, chez* les libraires qui vendent des nouveautés, 1785, in-12, avec figures en bois.

Mémoire sur le premier drap de laine superfine du crû de la France : lu à la rentrée publique de l'académie royale des sciences, le 21 Avril 1784.—*Addition au mémoire sur le premier drap de laine superfine du crû de la France, lue à l'académie royale des sciences, le 23 Août* 1784. *Par M.* DAUBENTON, *seconde édition, d'après celle du Louvre. A Paris, chez* Ph.-D. Pierres, *imprimeur ordinaire du roi, rue Saint-Jacques;* Debure l'aîné, Didot le jeune, Gogué & Née de la Rochelle, *Quai des Augustins*, 1785, in-8°.

Instruction sur les moyens de suppléer à la disette des fourrages, & d'augmenter la subsistance des bestiaux.—Supplément à l'instruction sur les moyens de pourvoir à la disette des fourrages. Publiée par ordre du roi. A Paris, de l'imprimerie royale, 1785, in-4°.

Traité d'anatomie comparée; par ALEXANDRE MONRO, *pu-*

blié par ſon fils ALEXANDRE MONRO. *Nouvelle édition, corrigée & conſidérablement augmentée, avec des notes, traduite de l'anglois. Par M.* SUE, *fils. A Paris, rue & hôtel Serpente*, 1786, in-12.

Expériences pour ſervir à l'hiſtoire de la génération des animaux & des plantes; par M. l'abbé SPALLANZANI, *avec une ébauche de l'hiſtoire des êtres organiſés avant leur fécondation; par* JEAN SENNEBIER. *A Genève, chez* Barthélemi Chirol, *libraire*, 1786, in-8°. avec figures.

Opuſcules de phyſique, animale & végétale; par M. l'abbé SPALLANZANI, *augmentés de ſes expériences ſur la digeſtion de l'homme & des animaux, traduits de l'Italien; par J.* SENNEBIER. *On y a joint pluſieurs lettres relatives à ces opuſcules, écrites à M. l'abbé* SPALLANZANI, *par M.* CHARLES BONNET, *& par d'autres naturaliſtes célèbres. A Pavie, & ſe trouve à Paris, chez* Pierre-J. Duplain, *libraire, cour du commerce, rue de l'ancienne comédie françoiſe*, 1787, 2 volumes in-8°., avec figures.

Examen du ſentiment de M. ROLAND DE LA PLATIERE, *ſur les troupeaux, ſur les laines, & ſur les manufactures.* (*Par M. l'abbé* CARLIER). *A Paris, chez* Buiſſon, *libraire, hôtel de Meſgrigny, rue des Poitevins*, N°. 13, 1787. in-8°.

Démonſtrations élémentaires de botanique, contenant les principes généraux de cette ſcience, l'explication des termes, les fondemens des méthodes, & les élemens de la phyſique des végétaux. La deſcription des plantes les plus communes, les plus curieuſes, les plus utiles, rangées ſuivant la méthode de M. DE TOURNEFORT *& celle du chevalier* LINNÉ, *leurs uſages & leurs propriétés dans les arts, l'économie rurale, dans la médecine humaine & vétérinaire; ainſi qu'une inſtruc-*

tion *ſur la formation d'un herbier, ſur la deſſiccation, la macération, l'infuſion des plantes, &c. troiſieme édition, corrigée & conſidérablement augmentée* (*par M.* GILIBERT). *A Lyon, chez* Bruyſet, freres. 1787. 3 vol. in-8°. avec fig.

Memorias ſobre la epizotia o enfermedad del Ganado vacuno. Traducidas al Caſtellano, e impreſſas de orden de la ſuprema Junta de Sanidad. En Madrid, por don Antonio de Sancha, ano de 1787. 2 *vol. petit in*-8°.

Année rurale ou calendrier à l'uſage des cultivateurs de la généralité de Paris. (*Par A.* BROUSSONET). *Se trouve à Paris, chez* Cuchet, *libraire, rue & hôtel Serpente.* 1787-1788, 2 vol. petit-in-12.

L'art d'élever les vers à ſoie. Ouvrage précédemment donné ſous le titre de mémoires ſur l'éducation des vers à ſoie. Nouvelle édition, miſe dans un meilleur ordre, & augmentée d'obſervations, faites en Italie, qui ſervent à confirmer & à développer les théories & les pratiques des éditions précédentes. Par M. l'abbé BOISSIER DES SAUVAGES. *A Avignon, chez* J. J. Niel, *imprimeur-libraire*, 1788, in-8°.

Principes de Cavalerie. Par M. le chevalier de BOISDEFFRE. *A Paris, chez* Didot, fils aîné, *rue Dauphine*, 1788, *in*-12.

Recherches, mémoires & obſervations ſur les maladies épizootiques de Saint-Domingue, recueillis & publiés par le Cercle des Philadelphes du Cap-François. (*Par M.* ARTAUD). *Au Cap-François, de* l'imprimerie royale, 1788, in-8°.

Traité de l'éducation du cheval en Europe, contenant le développement des vrais principes des haras, du vice radical de l'éducation actuelle, & des moyens de perfectionner les individus, en perfectionnant les eſpèces; avec un plan d'exécution pour la France. Par M. DE PRÉSEAU DE DOMPIERRE. *A*

Paris, chez Mérigot jeune, *libraire, Quai des Auguſtins, au coin de la rue Pavée*, 1788, in-8°, avec figure.

De la poſition de l'homme à cheval, enviſagé relativement aux arts fondés ſur le deſſin; cinquieme lettre à M. BACHELIER. (*Par M.* VINCENT). *A Paris*, de l'imprimerie royale, 1788, in-8°. avec figures (1).

Mémoire & inſtruction ſur la culture, l'uſage & les avantages de la racine de diſette ou betterave champêtre; nouvelle édition, dans laquelle l'auteur a reſondu les nouvelles expériences que l'on a faites pour ſimpliſier cette culture, ainſi que les obſervations eſſentielles qui lui ont été communiquées, tant ſur l'uſage, que ſur les avantages de cette racine; par M. l'abbé de COMMERELL. *A Paris, chez* Onfroy, *libraire, Quai des Auguſtins*; Petit, *au Palais royal*, 1788, in-8°. avec fig.

Hiſtoire naturelle des quadrupedes ovipares & des ſerpens. Par M. le comte DE LA CEPEDE. *A Paris, hôtel de Thou, rue des Poitevins*, 1788, 2 vol. in-4°. ou 4 vol. in-12, avec fig.

Obſervations relatives à la ſanté des animaux, ou eſſai ſur leurs maladies, Par M. JEAN LOMPAGIEU-LAPOLE, *médecin vétérinaire, au Cap. A Paris, chez* Serviere, *libraire, rue Saint-Jean-de-Beauvais; & au Cap-François, chez* l'auteur. 1788, 2 parties, in-8°. avec fig.

*Mémoire pour l'amélioration des bêtes à laine, dans l'Iſle de France. Par M. le marquis de G.*** (*GUERCHY), *ſuivi d'une inſtruction ſur la maniere de ſoigner les bêtes à laine, ſuivant les principes de M.* DAUBENTON. *Se trouve à Paris, chez* Cuchet, *libraire, rue & hôtel Serpente*; Gattey, *libraire*,

(1) Les quatre premieres lettres ont été annoncées dans la quatrieme partie du volume pour l'année 1791.

galerie du Palais royal ; & à Sens, chez Tarbé, *imprimeur ;* 1788, *in-8°.*

Manuel du bouvier, ou traité de la médecine-pratique des bêtes à cornes ; contenant l'âge de ces animaux, leur choix, avec la maniere de les dreſſer pour le travail, de les conduire & gouverner, &c. Par JOSEPH ROBINET, *artiſte-vétérinaire. A Paris, chez* Guillot, *libraire, rue Saint-Jacques,* 1789, 2 vol. in-12.

Traité des prairies artificielles, ou recherches ſur les eſpeces de plantes qu'on peut cultiver avec le plus d'avantage en prairies artificielles, dans la généralité de Paris, & ſur la culture qui leur convient le mieux. Par M. GILBERT, *profeſſeur à l'école vétérinaire. A Paris, de l'imprimerie de* la veuve d'Houry & Debure, *rue Haute-Feuille,* 1789, in-8°.

Recueil d'opuſcules ſur les différentes parties de l'équitation, auxquels on a joint le meilleur régime que l'on doit faire ſuivre aux différentes eſpeces de chevaux, pour en tirer le parti le plus avantageux, & les conſerver le plus long-temps qu'il eſt poſſible. Par M. LE VAILLANT DE SAINT-DENIS, *écuyer du roi. A Verſailles, chez* Blaiſot, *libraire, rue Satory. A Paris, chez* Froulé, *libraire, Quai des Auguſtins,* 1789, in-8°. avec fig.

Inſtruction ſur les haras, par un ancien capitaine de cavalerie. A Paris, 1789. in-8°.

Guide du maréchal : ouvrage contenant une connoiſſance exacte du cheval, & la maniere de diſtinguer & de guérir ſes maladies ; enſemble, un traité de la ferrure qui lui eſt convenable. Par M. LAFOSSE, *maréchal des petites écuries du roi ; avec des figures en taille-douce. A Paris, chez* Lacombe, *libraire, quai de Conti.* 1789. in-8°.

Notice des insectes de la France, réputés venimeux; tirée des écrits des naturalistes, des médecins & de l'observation. Par M. AMOREUX, *fils. A Paris, rue &* hôtel Serpente. 1789. in-8°. avec figures.

Abhandlung über die seide, oder mittel den seiden-bau, seiden-handel, und die seiden fabriken in den K. Pr. staaten zu verbessern, &c. c'est-à-dire: *Traité sur la soie, ou moyen d'améliorer la culture, le commerce & les fabriques de soie, dans les états du roi de Prusse. A Berlin, chez* A. Wevar. 1790. 2 vol. grand in-8°.

Nouveau plan de constitution pour la médecine en France. Présenté à l'Assemblée nationale, par la société royale de médecine (Paris), 1790, in-4°.

La médecine vétérinaire en fait partie.

Traité complet sur les abeilles, avec une méthode nouvelle de les gouverner, telle qu'elle se pratique à Syra, île de l'Archipel; précédé d'un précis historique & économique de cette île. Par M. l'abbé DELLA-ROCCA. De l'imprimerie de Monsieur. *A Paris, chez* Bleuet pere, *libraire, Pont Saint-Michel.* 1790, 3 vol. in-8°. avec figures.

Mémoires sur les courses de chevaux & de chars en France, envisagées sous un point de vue d'utilité publique. Présentés à l'Assemblée nationale, au département & à la municipalité de Paris, par ESPRIT-PAUL DE LA FONT POULOTI. *A Paris, chez la veuve* Vallat-la-Chapelle, *libraire, au Palais de Justice.* 1791. in-8°.

Mémoires sur l'éducation des bêtes à laine longue, & sur les moyens d'en améliorer les races; publiés par la société d'agri-

culture. A Paris, de l'imprimerie de la feuille du Cultivateur, *rue des Foſſés-Saint-Victor*, N°. 12. 1791. in-8°.

Maniere de faire voyager les bêtes à laine en petite troupe. (*Par M. l'abbé* TESSIER. *Paris*, 1791). in-8°.

Ecole d'équitation établie à Rouen, ſous la protection & les auſpices du département de la Seine inférieure, du diſtrict & de la municipalité. Par M. LA POMMERAYS. *A Rouen*, 1791. in-8°.

Précis de la connoiſſance extérieure du cheval. (*Par P.* FLANDRIN. *Paris, ſans date*) in-8°.

Elémens de l'art vétérinaire. Précis anatomique du corps du cheval, à l'uſage des éleves des écoles vétérinaires. Par M. BOURGELAT, *nouvelle édition, corrigée & augmentée. A Paris, chez* la veuve Vallat-la-Chapelle, *imprimeur-libraire, au Palais de Juſtice, ſalle Dauphine*, N°. 2. 1791. in-8°.

Almanach vétérinaire, contenant l'hiſtoire abrégée des progrès de la médecine des animaux, depuis l'établiſſement des écoles vétérinaires en France. On y a joint la deſcription & le traitement de pluſieurs maladies des beſtiaux; la notice de quelques ouvrages ſur l'art vétérinaire, &c. nouvelle édition, revue, corrigée & conſidérablement augmentée, par MM. CHABERT, FLANDRIN & HUZARD, *années* 1782-1790. *A Paris, chez* la veuve Vallat-la-Chapelle, *imprimeur-libraire, au Palais de Juſtice, Salle Dauphine*, N°. 2. 1792, in-8°.

TARIF

Et Prix d'une partie des Médicamens, ſimples & compoſés, employés dans le traitement des maladies des chevaux & des beſtiaux, qui ſe trouvent tout préparés chez le C. Lebas, *pharmacien, rue & vis-à-vis la ci-devant Égliſe Saint-Paul, à Paris.*

A	livre. (1) fr.	c.	once (2) fr.	c.
Acétite de plomb, ou extrait de Saturne	1	25		15
Acide nitrique, ou nitreux . .	2	50		20
— ſulphurique, ou vitriolique .	1	60		15
Alkool rectifié, ou eſprit-de-vin, la pinte (3).	3			25
Aloès ſuccotrin, en poudre . .	2	50		20
Alun calciné	3	50		20

(1) La livre des anciennes meſures répond juſte dans les nouvelles meſures à 4 hectogrammes, 8 décagrammes, 9 grammes, 1 décigrammes, 4 centigrammes, 6 milligrammes; ou 48 décagrammes, 9 grammes, 14 centigrammes, 6 milligrammes; ou enfin, 489 grammes, 146 milligrammes. (*Briſſon*).

(2) L'once répond à 3 décagrammes, 5 décigrammes, 7 centigrammes, 2 milligrammes; ou 30 grammes, 57 centigrammes, 2 milligrammes; ou enfin, 30 grammes, 572 milligrammes. (*Briſſon*).

(3) La pinte (de Paris) ne differe du litre que d'environ un vingtieme de moins; elle contient 48 pouces cubes, le litre contient 50 pouces, 799 lignes, cubes.

	livre. fr.	c.	once. fr.	c.
Alun cru, en poudre		75		10
Ammoniac, ou alkali volatil fluor .	4	50		50
Assa-fœtida	5			40
Aunée, en poudre	1	50		15
B				
Baume du Commandeur	4			40
— tranquille	2	50		25
Bitume de Judée, en poudre . .	1	60		15
C				
Camphre purifié	36		2	75
Cantharides, en poudre	18		1	50
Carbonate ammoniacal, ou alkali volatil concret	12		1	
Carbonate de fer, ou safran de Mars apéritif	2	50		25
Confection d'hyacinthe	4	50		40
E				
Eau d'Alibour, pour les plaies, la pinte, 2 francs	1			15
— de Rabel	2	50		25
— de vie camphrée, la pinte . .	3	50		20
— vulnéraire spiritueuse, la pinte 2 f.	1	20		15
Ellébore noir, en poudre . . .	2	50		20
Electuaire préservatif de M. de *Sind*, pour la morve	2	50		20
Ether sulphurique, ou vitriolique .	10		1	
Extrait de genièvre	1	50		15
Euphorbe, en poudre.	4	50		40
G				
Galanga, en poudre	1	50		15
Gomme ammoniaque, en poudre.	5			40

	livre. fr.	livre. c.	once. fr.	once. c.
Gomme arabique, en poudre. . .	5	50	0	40
H				
Huile de Cade	1			10
—empyreumatique graſſe, la pinte, 5 francs	3			25
—empyreumatique diſtillée, la pinte, 4 francs.	2	50		20
— épaiſſe de laurier	2			20
— de pétrole.	3			25
— roſat.	1	50		15
— volatile, ou eſſence de térébenthine.		80		10
— volatile, ou eſſence de lavande. .	6			50
— volatile, ou eſſence de romarin.	8			60
I				
Iris de Florence, en poudre. . . .	1	50		15
J				
Jalap, en poudre	7			50
L				
Laudanum liquide.	10			80
M				
Mercure crud.	5			40
Muriate ammoniacal, ou ſel ammoniac, en poudre	3	25		30
— de mercure d'antimoine, ou beurre d'antimoine	10			90
—mercuriel doux, ou mercure doux.	8			75
N				
Nitrate de potaſſe, ou ſel de nitre.	1	80		20

	livre. fr.	c.	once. fr.	c.
O				
Onguent ægyptiac.	2			20
— anti-pſorique, ou contre la gale.	2	50		20
— baſilicum.	1	60		15
— d'althea.	2			15
— d'Arcæus.	2			20
— du Duc.	1	60		15
— de laurier.	2			20
— mercuriel double	4			40
— nervin	2	50		20
— de pied	1	60		15
— populeum	1	60		15
— de ſcarabées	4			40
— de ſtirax	2			20
— véſicatoire	7			60
Oliban, ou encens, en poudre. .	2	50		20
Opium	36		2	50
Oximel ſimple	1	50		15
Oxide d'antimoine blanc par le nitre, ou antimoine diaphorétique. . .	3			30
— d'antimoine ſulphureux, demi-vitreux, en poudre, ou crocus metallorum		90		
— d'antimoine ſulphuré rouge, ou kermès minéral	12		1	
— d'arſénic, ou arſénic blanc . .	1	60		15
— de cuivre vert, en poudre, ou vert-de-gris.	4			40
— de mercure ſulphuré noir, ou æthiops minéral	3	50		30
— de mercure ſulphuré rouge, ou cinnabre	7			50
— de plomb demi-vitreux, ou litharge.		80		10

	livre. fr.	c.	once. fr.	c.
P				
Pilules pour donner de l'appétit aux chevaux, la pièce.		30		
— purgatives, pour médecines, la dose	1	50		
Poudre cordiale.	1	50		15
— diurétique & astringente, bonne pour les engorgemens des jambes, &c., la dose de 2 onces, 30 cent.	½			
— pour la fourbure	3			25
— du lieutenant.	3			25
— sudorifique	2			15
— vermifuge.	3			25
Q				
Quinquina, en poudre	3	50		30
R				
Réglisse, en poudre	1	20		10
Réline, en poudre.		50		
S				
Sabine, en poudre, ...	2			20
Scammonée, ou diagrède, en poudre.	16		1	20
Sang-dragon, en poudre. . . .	4			30
Senné, en poudre.	6			50
Soufre sublimé, ou fleurs de soufre.		80		
Sulfate de cuivre, ou vitriol bleu .	1	50		15
— de fer, ou vitriol de Mars, ou vitriol vert		40		
— de magnésie, ou sel d'Epsom .		75		10
— de potasse, ou sel de duobus, ou tartre vitriolé.	1	50		15
— de zinc, ou vitriol blanc. . .	1			15

	livre. fr. c.	once. fr. c.
Sulphure d'antimoine, ou antimoine crud, en poudre	90	
T		
Tartrite acidule de potaſſe, ou crême de tartre	1 60	20
Térébenthine	90	10
Thériaque	2 50	20
Teinture d'aloès, la pinte, 3 fr. .	1 80	20
— de cantharides	4	30
V		
Vin émétique	2	20

Nota. *En outre des articles ci-deſſus, le C.* LEBAS *remplira les demandes qui lui ſeront faites pour les formules & pour tous les objets relatifs à la matiere médicale de* Bourgelat, *& à la pharmacie vétérinaire, tant pour Paris que pour les départemens; il en fixera toujours le prix au plus juſte.*

Pluſieurs articles, & notamment ceux de drogues ſimples, plus ſuſceptibles de variations dans leurs prix que les autres, en raiſon des circonſtances, ſe trouvent en ce moment (an VII) bien au-deſſus de leur cours ordinaire: tels ſont le camphre, le jalap, la gomme arabique, les cantharides, &c. Le C. *Lebas* aura ſoin, à meſure qu'il y aura de la diminution, d'en faire jouir les artiſtes-vétérinaires, maréchaux & autres qui lui accorderont leur confiance, en ſe conformant au cours le plus juſte, de même que pour ceux qui ne ſe trouvent point portés ſur ce préſent Tarif.

NOMS

NOMS DES AUTEURS DES ANALYSES.

N°s. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9. .	HUZARD.
8, 16	GRUNWALD.
10, 11, 12, 13, 15, 17. . .	GRUVEL.
14, ...	WIBORG.

ERRATA.

Page 241, *avant-derniere ligne*, royal, *lisez* royale.

Page 230, *lignes* 13 & 14, miel, cinq à ſix hectogrammes; *lisez* vingt-cinq décagrammes.

AVIS DU LIBRAIRE.

On trouvera chez la Citoyenne M. R. HUZARD, Imprimeur, Libraire des Ecoles vétérinaires de France, non-ſeulement tous les ouvrages qui ſont analyſés & annoncés dans ces volumes & dans les autres, mais encore tous les auteurs anciens & modernes ſur l'art vétérinaire, & ſur toutes les autres branches de la zoologie, & de l'hiſtoire naturelle.

Elle diſtribue *gratis* une Notice des principaux ouvrages en ce genre qui compoſent ſon fonds de Librairie; elle la fait paſſer franc de port, par la poſte, à ceux qui la lui demandent, en affranchiſſant leurs lettres.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES MATIERES
CONTENUES DANS CE VOLUME.

A.

ABATTAGE des animaux affectés de maladies contagieuſes. 83.
Abeilles. 342. 351.
Acacia (faux), bon fourrage. 331.
Aconit tue-loup, mangé par les chevres. 164.
Action rédhibitoire, ſa durée. 77.
Air qui diſtend les eſtomacs, dans les indigeſtions, n'eſt pas le même que celui de l'atmoſphere. 171. — fixe, — inflammable, ſe dégagent des alimens dans les indigeſtions. *id.*
Alimens pris en trop grande quantité. *Voyez* Indigeſtion.
Allemands, leurs progrès dans l'art vétérinaire. 6.
Amélioration des bêtes à laine. 377.
Analyſe raiſonnée, hiſtorique & critique, des ouvrages écrits ſur l'art vétérinaire. 339.
Ane. 361. — ſon éloge. 343.
Angéiotomie. *Voyez* Saignée.
Angleterre, progrès de l'art vétérinaire dans ce pays. 7.
Animal, nom de l'âne étalon. 343.
Animal qui retient ſon ſang. *Voyez* Saignée.
Animaux affectés de maladies contagieuſes, précautions qui les concernent. 80.
Animaux étrangers, que l'homme a réduits à la domeſticité. 342.
Annales de l'art vétérinaire les inſtructions en forment de véritables. 6.
Annonces d'ouvrages relatifs à l'art vétérinaire. 402.
Anthrax. *Voyez* Charbon.
Arabes. *Voyez* Chevaux.
Arbitres, maniere de procéder devant eux. 63. — ne peuvent pas être récuſés pour impéritie. 75. — peuvent l'être pour parenté. *id.* — n'ont pas beſoin d'être patentés. *id.* — leurs honoraires. 76.
Arrêt du conſeil d'état du roi, pour prévenir les dangers des maladies des animaux, & particuliérement de la morve. 80. 308.
Art vétérinaire, ſes progrès en Europe. 6. *& ſuiv.* — ouvrages qui y ſont relatifs. 339. 402. — ſes annales. 6.

Artériotomie. *Voy.* Saignée.
Artério-phlébotomie. *Voyez* Saignée.
Artiſtes vétérinaires établis à Paris, choiſis pour former le juri d'inſtruction de l'école d'Alfort. 43.
Avertiſſement des éditeurs. 5.
Avis du libraire. 417.
Avortement. 362. — occaſionné par l'indigeſtion. 169.

B.

Barbes. *Voyez* Chevaux.
Bardeaux, ce que c'eſt. 361.
Baudets, aux Colonies, étranglent les étalons. 262. — leur choix pour étalons. 288. — leur durée. 289.
Bertin, coutellier qui fait les inſtrumens pour la ponction. 215.
Bêtes à cornes. 343. — de l'indigeſtion dans ces animaux. 158.
Bêtes à laine. 344. — de l'indigeſtion dans ces animaux. 158. — Bêtes à laine d'Eſpagne. 344. — élevées à l'école d'Alfort. 27. — d'Angleterre. 344. — de France. *id.* — leur amélioration. 377. — leur éducation ſauvage. *id.*
Bœuf (de la ſaignée du). 147.
Bouc d'Angora, élevé à l'école d'Alfort. 29.
Boucle (la). *Voyez* Charbon.
Bour, nom du baudet étalon aux Colonies. 288.
Bour-equior, baudet étalon employé pour les jumens. *id.*
Bourgelat, ſa maladie. 13. — ſa mort. 14. — monument élevé à ſa mémoire dans les écoles. 15.
Bout-en-train, ce que c'eſt. 262.
Brebis empoiſonnées par la renoncule des champs. 297. — ouvertures des cadavres. *id.* — ſymptômes. 302. — Remede. 303.
Brebis tornis. 395.
Bredin, nommé directeur de l'école de Lyon. 18.

C.

Caſtration des poulains. 362. — aux Colonies. 261. — maniere particuliere de la pratiquer. 262.
Cataracte. 25.
Cauſe hypothétique des maladies contagieuſes. 333.
Chat (de la ſaignée du). 151.
Chabert, nommé à la direction générale des écoles. 17. — — le miniſtre lui en remet le brevet à un concours de pratique. 41. — nommé correſpondant de la ſociété de médecine. *id.* 48.
Chancre volant. *Voyez* Gloſſanthrax.
Chancres, ſont ſouvent les ſuites de la caſtration, aux Colonies. 262.
Chanut, nommé profeſſeur à l'école d'Alfort. 18. — ré-

compenſe qu'il obtient pour avoir traité une épizootie. 19. — ſa mort. *id.*
Chapon. *Voyez* Oiſeaux domeſtiques.
Charbon. 81. 370.
Cheval (de la ſaignée du). 122. 389.
Chevaux arabes, barbes; leur éducation 8.
Chevaux (des) dans les Colonies françoiſes. 243. — y ont dégénéré. *id.* — races différentes. 248. — créols. 251. — maniere vicieuſe de les dompter. 254. — de les nourrir. 263. — de les faire travailler. 264. — ſont étampés du nom de leurs maîtres. 268. — ne ſont pas ferrés. 269. — durée de leur vie. *id.*
Chevaux fortraits. 216, & *ſuiv.*
Chevaux, mangent le napel. 164.
Chevres, mangent l'aconit tue-loup. 164.
Chevres d'Angora, élevées & multipliées à l'école d'Alfort. 29.
Chien (de la ſaignée du). 151.
Chiens. 344. — remede contre leurs maladies. 337. — empoiſonnés par le ſuc de la renoncule des champs. 300.
Chûte du vagin, -- de la matrice. 362.
Clavelée. 81.
Cochon (de la ſaignée du). 155.
Combats des coqs. 346.
Concours de pratique à l'école d'Alfort, 39. 43.
Conſtruction vicieuſe des étables & des écuries, cauſes des maladies des beſtiaux. 366.
Coq. *Voyez* Oiſeaux domeſtiques.
Coquilles d'œufs, employées contre la maladie du ſang. 336.
Cours d'accouchemens faits à l'école d'Alfort. 21.
— de reboutage, *id.* — diſcontinués, pourquoi. 23.
— projettés ſur les aſphixies, & ſur les maladies des yeux. 24.
Créols, chevaux nés aux Colonies. 251.

D.

Décret de la Convention nationale qui ordonne la réimpreſſion de l'inſtruction pour les bergers. 381.
Décret de l'Aſſemblée nationale, ſur l'arbitrage. 63.
Défenſes de traiter les animaux affectés de maladies contagieuſes. 83.
Dépenſes des écoles vétérinaires réduites. 52.
Deſcription & traitement des maladies épizootiques, & particulieres. 93.
Deſſéchement des alimens du feuillet, eſt la pire de toutes les indigeſtions dans les ruminans. 170.

Diarrhée. 366.
Diſſertations ſur toutes les parties de l'art vétérinaire. 241.
Diſtribution de médailles à des artiſtes vétérinaires. 40. 44. 47.

E.

Eau de chaux, maniere de la faire. 197.
Ecole de principes relatifs à la fidelle repréſentation des animaux. 38.
Ecole vétérinaire formée en Angleterre. 7.
Ecoles vétérinaires de France. (continuation de leur hiſtoire). 13. — leurs dépenſes réduites. 52. —leur établiſſement. 345.
Ecuries, leur conſtruction & diſtribution. 357.
Education des chevaux arabes, — barbes. 8.
Education ſauvage des bêtes à laine. 377.
Eleves entretenus à l'école d'Alfort, aux frais du tréſor public. 35. — ſortis des écoles, ne peuvent plus prendre le titre de privilégiés en l'art vétérinaire. 53.
Embrâſement ſpontané du foin, lorſqu'il eſt ſerré trop tôt. 342.
Enflure, ce que c'eſt. 170.
Eparvin. 390.
Epaves, lieux où l'on conduit les animaux perdus, aux Colonies. 268.
Eperlin, nom du licol, aux Colonies. 255.
Epilepſie dans le cheval. 309. — ſymptômes. *id.* — traitement. 311.
Epigraphie. 2.
Epizootie à Saint-Domingue en 1772. 247.
Epizootie charbonneuſe, en Finlande, en 1758. 354. — en 1774. 355.
Epizootie ſur les poiſſons. 316. — ſymptômes. *id.* —cauſe. 317.
Epizooties. 345.
Errata. 417.
Eſpagne, ſes progrès dans l'art vétérinaire. 8.
Eſpeces d'animaux, mal-à-propos regardées comme le croiſement de races différentes. 343.
Etalons aux Colonies. 258. — doivent être ſéparés des baudets. 262.
Etalons baudets, leur choix. 288. — leur durée. 289.
Etalons, leur choix. 358. — leur gouvernement, pendant toute l'année. *id.*
Etalons tenus à l'école d'Alfort. 30. —motifs qui déterminent cette meſure. 31.
Etangs, & ce qui les concerne. 350.
Etat de l'art vétérinaire en Europe. 13. — à Paris, (ſuite). 53.
Etat de l'école vétérinaire d'Alfort, au premier Juillet 1791. 51.

Etiquer les poulains, aux Colonies ; leur ôter la tique. 260.
Exemples de la fécondité des mulets. 290. 361.
Expériences ſur la qualité vénéneuſe de la renoncule des champs. 294.
Expert-arbitre, ſes fonctions. 65. modele de l'acte qu'il doit faire faire aux parties. *id.* —— de celui qu'il doit dreſſer après ſa viſite. 67. —— de l'acte de nomination d'un tiers-arbitre. 70. — *Voyez* Arbitre.
Explication de la planche repréſentant les inſtrumens propres à la ponction de la panſe dans les météoriſations. 214.
Expoſé d'une maladie qui a fait périr les poiſſons de la riviere de Dive. 315.
Extrait de la ſéance publique de la ſociété royale de médecine, 57.
— de la ſocieté d'agriculture, 59.
Extrait des édits civils de la république de Genève, concernant la garantie. 78.
Extrait d'un mémoire ſur l'uſage de l'iſatis en fourrage. 331.

F.

Farcin. 81.
Faux acacia, fourrage. 331.
Fécondité des mulets. 289 & *ſuiv.* 361.
Ferrure (la) n'étoit pas connue des anciens. 361. — quand on doit commencer à ferrer les poulains. *id.* —n'eſt pas employée aux Colonies. 269.
Fievre bilieuſe maligne des chevaux. 390.
Fievre inflammatoire putride épizootique. 354.
Flandrin, nommé directeur de l'école d'Alfort. 18.
Foin, s'embrâſe ſpontanément. 342.
Fonds aſſignés pour les dépenſes des écoles. 34.
Fortraiture (de la). 216. — ſymptômes. *id.* — ouverture des cadavres. 218. — cauſes. 219. — traitement. 220. —complications. 226. — formules. 229.
Fourrages ſecs, indigeſtion qu'ils occaſionnent. 168.

G.

Gale. 81.
Gale des moutons. 378.
Garantie conventionnelle. 77. — ordinaire à Genève. 78.
Gaſe, mauvais fourrage. 165.
Gaz acide, —carbonique, — crayeux, ſe dégagent des alimens dans les indigeſtions. 172.
— inflammable, ſa différence d'avec le précédent. *id.*
Geſtation des jumens, ſa durée. 359.
Gloſſanthrax épizootique. 363.
Goiffon, ſes travaux à l'école d'Alfort. 37. —ſa mort. 38.

Gonflement. *Voy.* Tranchées.
Goulème (la). *Voy.* Charbon.
Gourme. 362. — particuliere aux pays froids. *id.*
Gueſde. *Voyez* Iſatis.

H.

Haras. 30. — Loix qui les concernent. 88. — décret de l'Aſſemblée nationale qui les ſupprime. *id.* — — qui ordonne la vente des étalons. 89. — — qui ordonne la réſiliation des baux des maiſons où ils ſont. *id.* — — qui en ſupprime l'entretien par le tréſor public. 90. — — qui ordonne la vente des étalons du haras du Pin. 92.
Haras. 342. — nombre des jumens à donner à l'étalon. 343. — ouvrages ſur les haras. 356. — Haras de la Savoie. 357.
Haras, dans les Colonies. 244. — choix de l'étalon. 258. — époque de la chaleur des jumens. 259. — ſoins qu'elles exigent. 260. — ſoins que les poulains exigent. *id.* — caſtration. 261. — étalons doivent être ſéparés des baudets. 262.
Hattes, haras dans les Colonies, 244. 279. — ſoin qu'on y prend des animaux. 252.
Hattier, propriétaire de hattes. 246.
Hémorrhoïdes, ſont héréditaires dans les chevaux. 358.
Henon, nommé profeſſeur à l'école de Lyon. 18.
Hiſtoire des écoles vétérinaires de France (continuation). 13.
Hydrophobie. *Voyez* Rage.
— dans le cochon. 323.

I.

Indigeſtion. 371.
Indigeſtion (de l') dans les animaux ruminans, ou dans les bêtes à cornes & à laine. 158. — ſont plus fréquentes dans les bonnes prairies. 166. — en paſſant du ſec au verd. *id.* — les fourrages ſecs en donnent auſſi. 168. — effets de celles-ci dans les ſemelles pleines. 169. — cinq eſpeces. 173. — I. météoriſation méphitique ſimple. 174. — II. — compliquée de la dureté de la panſe. 178. — III. indigeſtion putride ſimple. 180. — IV. — putride accompagnée de la dureté de la panſe. 184. — V. — produite par l'irritation de la panſe. 187. — moyens préſervatifs. 189. — traitement. 194. — de l'indigeſtion méphitique ſimple. 195. — — compliquée. 203. — — putride ſimple. 207. — — putride compliquée. 209. — — pro-

duite par l'irritation de la panſe. 211.
Inoculation de l'épizootie, inutile, ruineuſe. 354.
Inſtructions & obſervations ſur les maladies des animaux domeſtiques, Ire. partie. 13. -- IIe. partie. 93. -- IIIe. partie. 241. -- IVe. partie. 339.
Irritation de la panſe, occaſionne des indigeſtions. 187.
Iſatis, ſon uſage en fourrage. 331. — ſa culture. 333. — ſa récolte. 334.
Italie, on y cultive la médecine des animaux. 7.

J.

Jumarts. 343. 361. — ne ſont que de vrais bardeaux. *id.*
Jumens, leur choix. 358. — les ſoins qu'elles exigent. *id.* — durée de la geſtation. 359.
Juri d'inſtruction formé pour l'école d'Alfort par les artiſtes vétérinaires établis à Paris. 43.
Juriſprudence vétérinaire. 63.

L.

Laines de France, comparées aux laines étrangeres. 379.
Lamas élevés à l'école d'Alfort. 28. 29.
Lente (la). *Voyez* Maladie du ſang.
Licol, ou licou, ſon nom aux Colonies. *Voyez* Eperlin.
Loix concernant les haras. 88.
Louvet (le). *Voy.* Charbon.
Lutte des brebis. 344.
Luxation du jarret dans le cheval. 319. — cauſe. *id.* — ſymptômes, *id.* — traitement. 320.

M.

Maladie du ſang. 371.
Maladie rouge, ou du ſang, 335. 337. — remede. *id.* — ſont deux maladies. 364 *& ſuiv.*
Maladie ſur les poiſſons. 315.
Maladies contagieuſes; il eſt défendu de vendre ou d'expoſer en vente les animaux qui en ſont affectés. 81. -- de les traiter. 83. -- cauſe hypothétique de ces maladies. 333.
Maladies des chiens. 337. 338. — remede contre. *id.*
Maladies des yeux. 24. 25.
Maladies épizootiques (recherches ſur les). 352.
Maniere de procéder devant les arbitres. 63.
Médailles accordées à des artiſtes vétérinaires. 40. 44. 47.
Mélilot, ſes bons effets en fourrage. 162.
Mémoire ſur les chevaux & les mulets dans les Colonies françoiſes. 241.
Ménagerie à l'école d'Alfort. 26.

26. — ſa deſtruction. 27.
Météoriſation, ce que c'eſt. 170. — méphitique ſimple. 174. — compliquée. 178. — ponction néceſſaire pour la guérir. 199.
Modeles d'actes à dreſſer devant & par les experts-arbitres. 65. 67. 70. 72.
Monte, le temps, la maniere de la faire. 359.
Monument érigé dans les Ecoles vétérinaires, à la mémoire de Bourgelat. 15.
Morve, loi contre cette maladie. 80.
Mouton (de la ſaignée du). 148. 150.
Moutons. *Voy.* Bêtes à laine.
Mue (la). 345.
Mulet. 343. 361. — erreur ſur leur prétendue inféconditié. 343.
Mulet (du) dans les Colonies. 270. — d'où on les tire. *id.* — leur prix. 274. 280. — difficulté d'en avoir. 275. — quantité qui en exiſte. 281. — exportation de numéraire pour leur achat. 282. — leur travail. 284. — leur éducation. 287. — preuves de leur fécondité. 289. — durée de leur vie. 291.
Mûrier. 341.

N.

Napel, mangé par les chevaux, ſans danger. 164.
Nom des auteurs des analyſes. 417.
Notes des éditeurs. 78. 150. 238. 260. 314. 322. 325. 330. 333. 335. 338.

O.

Obſervation ſur la rage dans un mulet. 306.
— ſur l'épilepſie, dans le cheval. 309.
— ſur l'hydrophobie dans le cochon. 323.
— ſur une eſpece de paralyſie ſymptomatique, dont furent attaqués pluſieurs chevaux. 325.
— ſur une luxation complette du jarret dans le cheval. 319.
Obſervations ſur l'extrait de la ſéance de l'Aſſemblée nationale du 15 Août 1790, relative aux Ecoles vétérinaires. 52.
— ſur toutes les parties de l'art vétérinaire. 241.
— & expériences ſur la qualité vénéneuſe & meurtriere de la renoncule des champs. 294 & *ſuiv.*
Oeſtrus ovis (oeſtre des brebis). 298.
Oiſeaux domeſtiques. 345.
Onguent pour la gale des moutons. 378.
Opération à pratiquer dans l'indigeſtion compliquée de la dureté de la panſe. 203.
Ortie, comme fourrage. 355.
Ouvrages écrits ſur l'art vétérinaire, analyſés. 339 & *ſuiv.*

Ouvrages relatifs à l'art vétérinaire, annoncés. 402.

P.

Papillons, nom vulgaire des douves du foie des moutons. 298.
Paralyſie ſymptomatique ſur les chevaux. 325. — ſymptômes. 326. — ouverture des cadavres. *id.* — traitement. 328. — cauſe préſumée. 330. — obſervation analogue. *id.*
Parcage des bêtes à laine, ſes avantages. 376.
Paſiel. *Voyez* Iliatis.
Pépie. 345.
Peſte (la). *Voyez* Charbon.
Phléobotomie. *Voyez* Saignée.
Pigeons. *Voyez* Oiſeaux domeſtiques.
Piſcines. *Voyez* Viviers.
Plantes auxquelles les beſtiaux ne touchent pas, dans les prairies. 163. — auxquelles ils touchent peu. *id.* — qu'ils mangent franchement. 165. — nuiſibles, qu'ils mangent. 167. — ſoupçonnées à tort d'être la cauſe des indigeſtions. 161
Poiſſons, & ce qui les concerne. 350.
Ponction dans les indigeſtions venteuſes. 199. 397. — deſcription des inſtrumens avec leſquels on la pratique. 214.
Porcs, leur engrais. 344.
Poulains, les ſoins qu'ils exigent. 360. — bons effets du vert pour eux. *id.*
Poules, Poulets. *Voyez* Oiſeaux domeſtiques.
Prairies artificielles. 340. 341. -- naturelles. *id.* — plantes qui les compoſent. 161. — mauvaiſes. 163--médiocres. *id.* -- bonnes. 165. -- les beſtiaux ſont plus expoſés aux indigeſtions, dans les bonnes prairies. 166.
Préſervatifs des indigeſtions. 189.
Prix des volumes. 12.
Prix propoſés & diſtribués par la ſociété royale de médecine. 57.
— par la ſociété royale d'agriculture. 59.
— diſtribués à l'école d'Alfort. 10.
Procédé pour guérir les bêtes enflées. 397.
Programmes des prix diſtribués & propoſés par différentes Académies & Sociétés d'agriculture, ſur des queſtions relatives à l'art vétérinaire. 57.
Proſpectus de l'ouvrage. 5.

R.

Rage. 81. -- dans le cochon. 323. -- long temps qu'elle a été à ſe déclarer. 324. -- dans le mulet. 306. -- ſymptômes. *id.*
Rat qui avoit fait ſon nid dans la cuiſſe d'une truie. 345.
Rebouteurs. 21.
Régime le plus néceſſaire aux bêtes à laine. 378.

Remede contre les maladies des chiens. 337.
— curatif & préſervatif contre la maladie du ſang. 335.
Remedes à employer, lorſque les bêtes à laine ont mangé de la renoncule des champs. 303.
— les plus néceſſaires aux troupeaux. 377.
Renoncule des champs, ſes qualités vénéneuſes. 164. 294.
Rumination. 375. — Idées ſur cette fonction. 385.

S.

Saignée (de la) dans les animaux. 93. — ſes effets. 95. — comme moyen curatif, préſervatif, ou préparant. 97. — cas où elle eſt contre-indiquée. 99. — choix des vaiſſeaux à ouvrir. 100. — quantité de ſang à tirer. 102. — — relativement aux animaux. 103. — aux âges. *id.* — temps où il faut la pratiquer. 106. — précautions qui la précedent. 108. — inſtrumens pour ſaigner. 109. — vaſe à recevoir le ſang. 111. — préceptes généraux. 113. — — particuliers. 121. — ſaignée du cheval. 122. — veines jugulaires. 123. — — temporales. 128. — — vaiſſeaux palatins. 129. — — veines ranines. 132. — — de l'éperon. 134. — — ſacrées. 135. — — céphaliques & ſaphenes. 137. — — du pâturon. 139. — — vaiſſeaux de la pince. 140. — Artériotomie. 144. — ſaignée du bœuf. 147. — — veines mammaires. 148. — ſaignée du mouton. *id.* — — jugulaires. *id.* — — maxillaires. 149. — — céphaliques & ſaphenes. *id.* — ſaignée du chien & du chat. 151. — du cochon. 155. — jugulaires. *id.* — auriculaires. *id.* — — céphaliques & ſaphenes. 156. — ſaignées des volailles. *id.* — veines de deſſous les ailes. *id.* — jugulaires. 157. —
Saignée blanche. 115. 118. — de la pince. 140.
Sang bouillant, ce que c'eſt. 176.
Savanes, prairies naturelles dans les Colonies. 252.
Séances publiques & prix décernés à l'école vétérinaire d'Alfort. 39. 43.
Seime (de la). 387. 389. — ſa cauſe. 388. — ſa deſcription. *id.* — ſa guériſon. *id.*
Soie. *Voyez* Vers à ſoie.
Souris qui avoit fait ſon nid ſous la peau d'une truie. 345.
Spaſme. *Voyez* Tetanos.
Supplément au tableau des noms & demeures des maréchaux ferrans & artiſtes vétérinaires exerçans à Paris. 53. — morts & retirés. 55.

Supplément ou addition à la durée de l'action rédhibitoire, dans le cas de garantie conventionnelle. 77.

T.

Tachet (le). *Voy.* Charbon.
Taon. 344.
Tarif & prix des médicamens qui ſervent aux maladies des beſtiaux. 411.
Tetanos, accompagne ſouvent la caſtration, dans les Colonies. 262.
Tic des chevaux. 238.
Tic des vaches. 235. — eſt contagieux. 237.
Tiers-arbitre, ſes fonctions, 72. — modele de ſon prononcé. *id.*
Tique (*accarus*), inſecte qui tourmente les poulains aux Colonies. 260. — les muletons. 291.
Tornis des brebis. 395. — ſes eſpeces. 396. — Remede. *id.*
Traductions allemandes des inſtructions vétérinaires. 6. & 7.
Traitement des indigeſtions. 194.
Tranchées occaſionnées par la raréfaction. 371.

V.

Vaches rongeantes. 235. — ſymptômes. *id.* — ouverture des cadavres. 236. traitement. 238.
Vaches voraces. 240.
Ver qui s'attache à l'ombilic des poulains, & qui les fait périr, dans les Colonies. 260.
Vers à ſoie. 341. 351. — leur éducation. *id.* — leurs métamorphoſes. *id.* — leurs maladies. *id.* — les remedes. *id.* — la ſoie. *id.*
Vers qui ſe mettent dans les plaies à la ſuite de la caſtration, font périr les poulains dans les Colonies. 262.
Vert, ſes bons effets pour les poulains. 360.
Vices héréditaires. 358.
Vices latens, ou cachés. 77.
Vigogne élevé à l'école d'Alfort. 28. 29.
Vinaigre, efficace pour les animaux empoiſonnés avec la renoncule des champs. 303. — ſes vertus. 341.
Viviers domeſtiques. 351.
Volailles (de la ſaignée des). 156.
Volaille. *Voyez* Oiſeaux domeſtiques.
Vouede. *Voyez* Iſatis.

Z.

Zooiatrique. 8.

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.

TABLE alphabétique des Auteurs & des Ouvrages cités dans ce Volume.

A.

ABANO (Pierre de). 304.
Adam. 315.
Aetius. 304.
Agriculture (l'), poëme. 339.
Alhſtrom. 380.
Amoreux. 409.
Archives pour les Hippiatres. 389.
Ariſtote. 315. 363. 386.
Artaud. 406.
Avis au peuple ſur ſa ſanté. 399.

B.

Bachelier. 407.
Baer (de). 353.
Barrier. 338. 378. 398.
Baudenbacher. 325. 330.
Bauhin (Gaſpard). 295.
Berchtold (le comte Léopold de). 8.
Bergius. 354.
Bertin. 16. 24. 25. 28. 30. 32. 41.
Beyerſten. 355.
Biornland. 355.
Bohadſch. 331 *& ſuiv.*
Boiſdeffre. 406.
Boiſſier. *Voyez* Sauvages.
Boizot. 16.
Bonnet (Charles). 405.
Boucher (le) du Croſco. 364.
Bourgelat. 2. 13. 14. 15. 16. 19. 27. 30. 36. 37. 107. 121. 345. 356. 361. 362. 364. 375. 410. 416.
Briſſon. 411.
Bouwinghauſen (F. M. F.) de Wallmerode. 397.
Breche (Jehan). 348.
Brouſſonet. 406.
Brugnone (Jean). 164. 294. 356 *& ſuiv.* 392. 395.
Buchan. 399.
Buch'oz. 381. 382. 402. 403.
Buffon. 290. 343. 360. 364. 392.
Buſch (M. J. D.). 389. 390.

C.

Carlier. 380. 384 *& ſuiv.* 405.
Cetti. 364.
Chabert. 2. 5. 39. 41. 42. 43. 45. 50. 85. 93. 158. 216. 313. 370. 410.
Chalette (de). 380.
Champion (le P.). 350.
Chevalier. 49.
Chomel. 343.
Collection de Juriſprudence de Deniſart. 77.
La Colombiere & Maiſon ruſtique. 348.
Coquet. 47.
Columelle. 343. 348. 363.
Commerell. 407.
Cottereau (C.). 348.
Courant (Noël). 404.
Cours d'Hippiatrique. 393.
Crachet. 398.

D.

Daubenton. 150. 373 *& ſuiv.* 384 *& ſuiv.* 404. 407.
Daum (M. Henri). 387 *& ſuiv.*
Delafont Pouloti (Eſprit Paul). 259. 409.

Démonſtrations élémentaires de botanique. 335.
Denina (l'abbé). 361.
Deniſart. 77.
Dépouſier. 309. 314.
Deſcription d'un procédé pour guérir les bêtes enflées. 397.
Devillaine. 368 & *ſuiv.*
Dompiere. *Voyez* Préſéau.
Dubravius (J.). 351.
Ducerceau (le P.). 345.
Duhamel du Monceau. 340. 349. 351. 355.

E.

Edouard. 25. 49.
Elémens de l'art vétérinaire. Eſſais ſur les appareils & bandages. 121. 144. 147.
— Précis anatomique du corps du cheval. 376.
— Traité de la conformation extérieure du cheval, &c. 108.
Elémens d'Hippiatrique. 2.
Ellis. 380.
Encyclopédie méthodique (médecine). 195.
Eſſai d'un manuel de chirurgie vétérinaire. 390.

F.

Fechner (M. Godefroi). 392 & *ſuiv.*
Flandrin. 2. 5. 18. 45. 235. 365. 410.
Fouché d'Obſonville. 404.
Frae-Rex. 398.
France (de). 340.

G.

Galien. 368.
Garſault. 362. 364.
Gervy. 50. 323.
Gilbert. 35. 408.
Gillibert. 335. 406.
Girouard. 335.
Giulio. 297.
Gmelin. 296.
Goiffon 37. 38.
Gonzalez (D. F.). 381.
Gouaz (le). 352.
Gruvel. 6.
Guerchy. 407.
Guerini. 364.
Guyde (dit Hegemon). 348.

H.

Haartmann. 354.
Haller. 295. 346. 364.
Hartmann. 290.
Harvée. 345.
Haſtfer. 380.
Hebenſtreit. 296.
Hegemon. *Voyez* Guyde.
Héſiode. 340. 348.
Hippiatres grecs. 363.
Hiſtoire de la ſociété royale de médecine. 19.
Hiſtoire des animaux. 315.
Hiſtoire naturelle de Buffon. 290. 360.
Hiſtoire naturelle de l'air & des météores. 315.
Huzard. 2. 5. 40. 44. 67. 68. 85. 259. 290. 410.

I.

Idelot (Louis). 384.
Inville (le P. d'). 346.
Inſtruction pour les bergers. 150. 154. 373.
Inſtruction ſur la maniere de charger & ſeller les chevaux. 398.
Inſtructions populaires concernant les maladies des chevaux, &c. 398.

Inſtructions ſur la morve. 85.
Inſtructions vétérinaires, 1782-1790. 16. 38. 43. 56. 324. 337. 365.
-- 1791. 5. 10. 12. 13. 49. 51. 53. 58. 64. 69. 77. 242. 260. 315. 363. 369. 407.
-- 1793. 25. 49. 50. 52.
-- 1794 (an II). 7. 338. 398.
-- an III. 38. 170.

J.

Journal d'agriculture. 376.
— de médecine. 393.
— de Paris. 39. 41. 42. 43.
Juſſieu (Bernard de). 331. 349.

K.

Knobloch. 393.
Krapf. 294. 296. 300 & *ſuiv.*

L.

Lacepede. 407.
Laſoſſe. 393. 408.
Lagrenée (M. C. L.). 404.
Lapole (Jean) Lompagieu. 407.
Lebas. 411. 416.
Leveau. 352.
Linnæus. 295. 298. 349. 357. 405.
Louchard. 319. 323.
Louthierbourg. 352.
Ludwig. 368. 372. 389. 396.

M.

Malpighi. 341.
Mante (de). 380.
Manuel de médecine des bêtes à cornes. 383.
Manuel uſuel & économique des plantes. 381.
Marillier. 352.
Médecine domeſtique. 399.
Médecine vétérinaire. 376.
Mederer. 403.
Mémoires de l'académie des ſciences de Paris. 363. 375 & *ſuiv.*
— de l'académie des ſciences de Stockholm. 352.
— de l'académie des ſciences de Turin. 294.
— de la ſociété de médecine. 150. 154. 367. 378.
Memorie della real ſocieta agraria di Torino. 297.
Monro (Alexandre) pere. 404.
Monro (Alexandre) fils. 405.
Montigni (de). 355.
Moreau Saint-Méry. 241.

N.

Nature conſidérée (la). 381.
Newcaſtle. 364.

O.

Obſervations ſur pluſieurs maladies de beſtiaux. 364.
Obſonville (d'). *Voyez* Fouché.
Oehlmann (M. K. A.). 391.
Olivier de Serres. 340.

P.

Pallade. 363.
Patullo. 340.
Pline. 363.
Pluche. 341.
Pommerays (la). 410.
Ponce. 352.
Pouloti. *Voyez* Delafont.
Pratique du troſquart pour les brebis tornis. 395.
Préléau de Dompierre. 406.

Q.

Querbrat-Calloet. 364.

R.
Rapin. 340. 348.
Raynal. 285.
Réaumur. 341. 345.
Recherches ſur les maladies épizootiques. 352.
Remarques ſur l'inſtruction pour les bergers. 383.
Reuter. 395.
Richard (l'abbé). 315.
Riem. 395.
Robinet (Joſeph). 408.
Rocca (della). 409.
Roland de la Platiere. 405.
Roſſet (de). 340. & *ſuiv.*
Roze (le P.). 346.
Ruini. 363.
S.
Sandifort. 354.
Saint-Quentin. 352.
Sauvages (Boiſſier des). 341. 406.
Scotti. 394.
Sennebier (Jean). 405.
Serres. *Voyez* Olivier de.
Sind (le baron de). 390.
Solleyſel. 362. 364.
Spallanzani. 363. 405.
Species plantarum. 295.
Spolverini. 363.
Stumpf (M. G.). 392. 393.
Sue, fils. 405.
Swammerdam. 341.
Syſtema naturæ. 295.
— plantarum. 295.
T.
Tableau des maladies aiguës & chroniques des beſtiaux. 368.
Tacquet (J.). 364.
Teſſier. 364 & *ſuiv.* 403. 410.
Thierri (de Beauvoiſis). 348.
Thiroux. 402.
Thorel. 306.
Tillet. 340.
Tiſſot. 399.
Toggia. 58.
Tournefort. 349.
Traité complet ſur les pigeons. 391.
— des bêtes à laine. 386.
— des haras de Hartmann. 290.
— — de Brugnone. 356. 392.
— des maladies vermineuſes. 229. 313.
Trembley. 346.
Turſen. 353.
V.
Vaillant (le) de St.-Denis. 408.
Vaniere. 340. 348. 350.
Varole. 396.
Varron. 343. 344. 363.
Vegece. 363.
Vicq-d'Azyr. 355.
Vida. 341.
Vincent. 37. 38. 407.
Virgile. 339. 340. 343. 347. 348.
Vitet. 376.
W.
Wallmerode. *Voy.* Bouwinghauſen.
Wichmann. 381.
Wolſtein. 394.
Z.
Zandt. 355.

Fin du Volume de 1792.

Biblioteca Nazionale Borbonico Palatina Napoli
SBN